
Les outils de la francophonie

les actes du sixième colloque du
centre d'études franco-canadiennes
de l'ouest tenu à
Richmond, Colombie-Britannique
les 10 et 11 octobre, 1986

Table des matières

Les outils de la francophonie

Les actes du sixième colloque du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest tenu à Richmond, Colombie-Britannique les 10 et 11 octobre 1986
(Winnipeg ?, 1988)

SOMMAIRE	PAGES
Présentation par Monique BOURNOT-TRITES.....	s.p.
INTRODUCTION	
Qu'est-ce que le Cefco avec Hubert BALCAEN et Richard BENOÎT	1-10
LES ASSOCIATIONS	
L'impact des politiques d'aide du Secrétariat d'État sur l'évolution financière de la Fédération des franco-Colombiens par Daniel SAVAS.....	11-54
À travers les quarante ans de la Fédération des Franco-Colombiens par Catou LÉVESQUE	55-66
Pour la survivance. L'Association canadienne-française de l'Alberta par Gratien ALLAIRE	67-100
L'ÉDUCATION	
Pour une histoire de l'enseignement du français en Colombie-Britannique et au Canada par William BRUNEAU.....	101-141
Pédagogie générale et pratique du français langue maternelle en milieu minoritaire par France LEVASSEUR-OUIMET	142-159
Le dictionnaire des écrits de l'Ontario français par Gaétan GERVAIS et Pierre PICHETTE	160-185

La dialectique du conservatisme et de l'innovation dans l'œuvre de Marguerite Primeau par Jules TESSIER.....	186-204
Une cendrillon franco-manitobaine par Myo KAPETANOVICH	205-215
RELIGION ET HISTOIRE	
Le traitement du fonds Oblat (1824-1986) aux Archives provinciales de l'Alberta : Des concepts traditionnels à l'ère de l'informatisation par Claude ROBERTO	216-223
Le Père Léon Fouquet, OMI (1831-1912) par Thomas A. LASCELLES, o.m.i.	224-228
Franz Xavier Deggendorfer, architecte par Gilles CADRIN	229-254
Les charrettes de la Rivière Rouge par Jean-Guy QUENNEVILLE	255-265
SOCIOLOGIE	
Table Ronde: Les nouveaux francophones dans un milieu multi-culturel par Réjean BEAUDOIN	266-269
Vingt ans de vie de l'ouest canadien: vision d'un témoin par Bernard WILHELM.....	270-284
La représentation des francophones de l'ouest dans la presse Québécoise par Annie BRISSET.....	285-302
La francophonie de l'ouest: après l'école, quoi? par Léo LE TOURNEAU	303-313
Prolégomènes linguistiques et culturels aux écrits francophones sur les Amérindiens du Pacifique Nord-Ouest par Guy BUCHHOLTZER	314-327

Présentation

A une époque où la communication prend de plus en plus d'importance, il nous a semblé nécessaire de faire une sorte d'inventaire-analyse des outils de communication qui relient les communautés francophones éparpillées à travers le Canada de l'ouest. Le thème du sixième colloque, "les outils de la francophonie," a donc été choisi dans ce but.

Le sixième colloque du Centre d'Etudes Franco-Canadiennes de l'Ouest qui s'est tenu les 10 et 11 octobre 1986 a regroupé près d'une centaine d'étudiants, d'enseignants, d'écrivains, de chercheurs et de représentants d'organismes culturels communautaires des quatre provinces de l'Ouest, de l'Ontario et du Québec.

Après le colloque, le réseau a semblé cesser d'exister, mais en lisant les actes on se rend vite compte que les outils de la francophonie continuent à fonctionner et à communiquer et que le réseau est bien vivant et actif.

La tenue du colloque n'aurait pas été possible sans le travail de Robert Roy et William Bruneau. Ils ont été secondés par Patricia Lamarre et des étudiants-maîtres du programme de formation de professeurs d'immersion française et programme-cadre. Nous sommes reconnaissants de l'appui financier de première heure de la faculté d'éducation de l'université et du soutien psychologique du Dr McKie qui nous ont encouragés à croire qu'il serait possible d'organiser un tel colloque. D'un autre côté, la subvention la plus importante qui nous a permis de financer les voyages des conférenciers et d'éditer les actes, nous est parvenue du Secrétariat d'Etat que nous remercions.

En tant que rédactrice, je remercie mes collègues: William Bruneau, Robert Roy, Marianne Gerrebos et Chantal Tournemolle.

William Bruneau a pris en charge l'administration du colloque et de la publication des actes. Il a également mis à notre service ses connaissances de l'édition et de l'informatique.

Il nous a donné avec une grande générosité de nombreuses heures de son temps précieux pour résoudre patiemment nos problèmes d'ordinateurs.

Robert Roy a partagé avec nous sa grande famille francophone de l'Ouest du Canada et nous a amenés à y devenir membres actifs. Malgré ses nombreuses tâches, il a veillé sans relâche à la réalisation du projet tout en nous offrant avec gentillesse ses sages conseils.

Marianne Gerrebos et Chantal Tournemolle ont fait le travail de traitement de texte.

Monique Bournot-Trites

Les outils de la francophonie
(Vancouver/Winnipeg:
Centre d'études franco-canadiennes
de l'Ouest, 1988)



QU'EST-CE QUE LE CEFCO?

par Hubert Balcaen
et Richard Benoit

HUBERT BALCAEN

Robert Roy a demandé au Bureau de direction du CEFCO de vous parler de ce qu'est le CEFCO, des personnes qui y ont oeuvré et y oeuvrent encore et aussi, de ses projets d'avenir. Je me chargerai des deux premiers aspects, c'est-à-dire d'expliquer l'origine, la raison d'être, les structures et les réalisations du CEFCO et je laisserai mon collègue, Richard Benoit, vous parler des projets d'avenir. La plupart de mes remarques sont empruntées de deux sources: 1) un document interne préparé en avril 1986 expliquant ce qu'est le CEFCO, 2) *Quatre siècles d'identité canadienne*.

Le Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest (CEFCO) a été fondé en 1975 et ouvert officiellement en 1978. Il voulait répondre à un besoin: la création d'un réseau dans les quatre provinces de l'ouest dans le but de tisser des liens entre les professeurs de langue française au niveau universitaire, souvent isolés géographiquement ou incapables d'établir des contacts avec des collègues universitaires. A la suite de visites au Centre de recherches en civilisation canadienne française (CRRF) d'Ottawa, il était devenu urgent, selon Annette Saint-Pierre et Robert Painchaud, de doter l'ouest canadien d'un centre qui desservirait les Canadiens français des provinces de l'ouest. Le CEFCO devait

faciliter le travail des professeurs et des étudiants diplômés et accepter de servir tout groupe de travail, tout individu désireux de rédiger un texte pour fin de publication.

Là, où un centre existait déjà la collaboration a été instantanée; tel fut le cas du Salon d'histoire à la Faculté Saint-Jean de l'Université de l'Alberta et celui du Centre d'études bilingues de l'Université de Régina. L'unité de Recherches d'études canadiennes-françaises fut ensuite fondée à l'Université de Saskatchewan à Saskatoon.

A Saint-Boniface, le CEFCO, qui s'est donné trois buts précis: *Documentation*, *Recherche* et *Publication*, a déjà accumulé une documentation pouvant conduire à des travaux de recherche de bonne envergure. De plus, *la population en général et non seulement le public universitaire* a accès à des dossiers portant sur les auteurs de l'ouest, les personnalités manitobaines, les villages, les artistes, les associations, le folklore, l'histoire, etc. Au palmarès de ses réalisations, le CEFCO compte cinq colloques (auxquels il a participé de façon directe ou indirecte) portant sur l'état de la recherche et de la vie française dans l'ouest. Il s'agit de *Héritage et Avenir*: Saint-Boniface (1982), Régina (1983), Saint-Boniface (1984), Saskatoon (1985); et enfin ce sixième colloque de Vancouver auquel il a prêté main forte, bien que de façon bien indirecte, il faut le dire.

Au chapitre des publications, le CEFCO a réalisé les publications suivantes:

- 1) *Le Métis* (1871-1881), 465 pages.
- 2) *Le Manitoba* (1881-1925), 1001 pages.
- 3) *L'ami du foyer* (1905-1968), 636 pages.
- 4) *Les cloches de Saint-Boniface* (1902-1950), 480 pages.
- 5) *L'Etat de la recherche et de la vie française dans l'ouest canadien*, (1981), volume I, 109 pages.
- 6) *La langue, la culture et la société des Francophones de l'Ouest*, (1984), volume IV, 256 pages.
- 7) *Répertoire littéraire de l'Ouest canadien*, 368 pages.
- 8) *L'Almanac français du Manitoba*, 176 pages.

9) *Le Manitoba des femmes répond*, 328 pages.

10) *Les Jésuites dans la vie manitobaine*, (1885-1922), volume I, 260 pages.

11) *La liberté* (1913—?), l'index est terminé jusqu'à la lettre F, 800 pages.

Documentation¹

Etant donné que le CEFCO n'a pas l'intention de créer sa propre bibliothèque et son propre dépôt d'archives, une entente a été conclue avec le bibliothécaire en chef du Collège universitaire de Saint-Boniface, Marcel Boulet, afin d'économiser du temps et de l'argent. Ce dernier est toujours disponible pour aider à l'inventaire des fonds déposés au CEFCO et placés ensuite dans la voûte du collège, où des chercheurs peuvent les consulter. Cette façon de procéder est la meilleure pour le moment, vu que le CEFCO ne compte qu'un seul local, qu'il n'a pas d'archiviste à son emploi et que surtout, la température de la voûte est idéale pour la conservation des documents. Le CEFCO n'accepte pas de dépôts temporaires et n'achète pas de documents.

Durant ses années d'existence de 1978 à nos jours, le CEFCO a constitué des dossiers sur des auteurs francophones de l'ouest, sur des artistes, sur des personnages du monde politique, sur des femmes manitobaines, sur les paroisses francophones, les organismes culturels, et bien d'autres. Il a établi un index des hebdomadaires depuis 1871, des revues missionnaires ou autres, des journaux des villages manitobains, etc.

Il conserve des exemplaires des thèses présentées par des Franco-manitobains dans diverses universités canadiennes, collectionne les livres rares portant sur la littérature et l'histoire de l'ouest canadien, collige aussi les ouvrages récents des auteurs francophones de l'ouest. Enfin, il recueille les procès-verbaux de certaines associations francophones du Manitoba.

En collaboration étroite avec le CELAT (Centre d'études sur la langue, les arts et les traditions populaires des francophones en Amérique du Nord) de l'université Laval et le CRRF de l'université d'Ottawa, le CEFCO a collaboré à des projets de publication: *Quatre siècles d'identité canadienne* (Ottawa) et un livre à venir avec Québec. Mais le CEFCO a surtout profité de l'aide (morale et financière) de ces institutions de prestige.

Le CEFCO a bénéficié de l'appui constant du Collège de Saint-Boniface. C'est ainsi que l'administration du collège a mis à sa disposition la salle Robert Painchaud (entretien, électricité, téléphone) ainsi qu'un budget annuel de 6,000\$. Le Bureau de la direction, de 1978 à maintenant, était composé de cinq membres: trois professeurs du Collège universitaire de Saint-Boniface, un de l'Université de Winnipeg et un de l'Université du Manitoba. L'intention des fondateurs était de s'associer un membre de l'Université de Brandon mais l'invitation n'a jamais été faite. Le Recteur du collège, qui est membre ex-officio du Bureau de direction a l'autorité d'en nommer les membres. le Bureau de direction a comme mandat d'évaluer les projets de recherche qui pourraient être entrepris au CEFCO, de préparer les demandes de subvention, d'accepter les articles à paraître dans le *Bulletin*, les manuscrits qui pourraient être publiés par le Centre, d'organiser des rencontres pour les professeurs de l'ouest et de participer aux colloques organisés au Manitoba aussi bien qu'à l'extérieur de la province.

En plus de ce Bureau de direction et jusqu'à mai de cette année, le CEFCO avait une infra-structure administrative comprenant une directrice à un tiers de temps et une secrétaire administrative à temps plein.

Le CEFCO, comme je l'ai déjà laissé entendre, veut promouvoir la diffusion des travaux de ses chercheurs au sein de la population par des publications, des conférences, un bulletin, etc. La publication du *Bulletin* trois fois par an (février, mai, octobre) a démontré de façon tangible que c'est le meilleur moyen de faire rayonner le Centre à l'heure actuelle. Le

Bulletin rejoint au-delà de quatre cents organismes et individus, tant à l'extérieur qu'au sein même de la province du Manitoba. Quelques articles, à cause de leur pertinence et de leur qualité, ont été réédités dans des revues ou des journaux à plus grand tirage, qui leur ont assuré une meilleure diffusion. A ce titre, mentionnons seulement l'article de Rossel Vien: *Aux frontières de la francophonie: Le Manitoba français* et celui d'Ingrid Joubert: *Trois livres d'enfants du Manitoba*.

Si l'on en juge par le nombre de personnes qui ont demandé la série complète de nos bulletins après en avoir lu un ou deux, on peut affirmer que la publication répond à un besoin et qu'elle établit une bonne relation entre les lecteurs et la direction du CEFCO.²

Ceux qui y ont oeuvré et qui y oeuvrent encore

Les co-fondateurs du CEFCO sont, à la première heure Annette Saint-Pierre et Robert Painchaud auxquels s'est bientôt joint Georges Damphousse. Les membres du premier Bureau de direction, nommés en novembre 1978 étaient: Annette Saint-Pierre, directrice à un tiers de temps, Taïb Soufi et Gabriel Bertrand, tous les trois du Collège de Saint-Boniface, Alexandre Amprimoz de l'Université de Saint-Boniface et Hubert Mayes de l'Université de Winnipeg.

Parmi ceux qui ont oeuvré depuis, on compte les noms de Philippe Kleinschmit du Collège de Saint-Boniface, André Fauchon, également du Collège de Saint-Boniface et Edmond Cormier.

Hubert Mayes est le seul membre de l'équipe originale à faire encore partie du Bureau de direction avec Raymond Théberge, Richard Benoit et moi-même.

De 1981 à 1986, nous avons eu les services d'une secrétaire extraordinaire en la personne de Mlle Paulette Damphousse.

Annette Saint-Pierre, comme plusieurs d'entre vous le savent a fait un travail gigantesque pour créer des liens de

solidarité entre les professeurs francophones de ce vaste champ d'action qu'est l'Ouest canadien.

Quant aux sources de financement, c'est grâce à l'appui des deux paliers de gouvernement, fédéral et provincial et d'autres organismes subventionnaires tels que le Conseil de recherches en sciences humaines et la Fondation Radio Saint-Boniface que le CEFCO a pu accomplir la plus grande partie de ses réalisations. Le Secrétariat d'Etat est venu en aide à maintes reprises pour l'organisation et la tenue du colloque annuel ce dont nous lui sommes évidemment redevables.

RICHARD BENOIT

Le CEFCO, contrairement à certaines rumeurs n'est pas mort. A titre de président du CEFCO, je suis porteur de bonnes nouvelles.

Suite à la démission de notre co-fondatrice et directrice générale très dévouée, Annette Saint-Pierre, le CEFCO a passé quelques moments difficiles car il fallait faire une profonde réflexion sur notre existence, notre mandat, et notre avenir.

Nous avons, maintenant, traversé cette période avec succès et ce même exercice contribuera à la grande vitalité que nous prévoyons pour le CEFCO à l'avenir.

Suite à de nombreuses rencontres du Conseil d'administration, nous avons préparé, et présenté à la mi-septembre une soumission à notre recteur, Mr. Ruest. Le CEFCO est bien une création du Collège universitaire de Saint-Boniface, c'est pourquoi j'ai dit le recteur du CUSB. Le Collège, assisté d'autres organismes, voit à son financement et nous sommes ultimement responsables devant le recteur. Malgré cela, le CEFCO est régi par un conseil d'administration et fonctionne de façon indépendante et autonome. Il n'est rattaché à aucune unité du collège.

Lors de notre rencontre avec le recteur, ce dernier nous a donné un engagement total à l'égard du CEFCO.

Il a confirmé Raymond Théberge (doctorat en linguistique appliquée de l'université McGill) que je suis heureux de vous présenter, comme directeur général du CEFCO.

Il nous a aussi garanti une infrastructure de services de secrétariat, etc., ainsi qu'un budget de fonctionnement. Nous continuerons à occuper des locaux offerts par le Collège. Aussi, Monsieur Ruest a accepté d'augmenter le nombre des membres du conseil d'administration à huit. Dorénavant, nous serons représentés par:

—Trois membres du Collège universitaire de Saint- Boniface

—Un membre de l'Université du Manitoba

—Un membre de l'Université de Winnipeg

—Un membre de l'Université de Brandon

Deux membres seront cooptés de la communauté en général, répondant ainsi davantage à notre mandat d'être au service de toute la communauté. Ils feront donc partie du conseil d'administration et, selon nos règlements, le Recteur du Collège de Saint-Boniface les confirmera à leur poste.

Ayant donc mis au clair l'état du CEFCO, j'aimerais maintenant élaborer sur nos liens avec les autres établissements de l'ouest à Régina, Saskatoon, Edmonton, Vancouver, etc..

Il est vital que nous continuions nos excellentes relations avec vous. Nous sommes fiers du Bulletin que nous publions et nous aimerions le partager davantage avec vous. *Envoyez-nous vos articles s'il vous plaît.* Nous espérons un jour voir ce bulletin évoluer au rang de revue proprement dite. Naturellement, beaucoup d'entre vous deviendraient alors des membres du bureau de rédaction et il faudrait créer un réseau éditorial. Il serait possible de se partager les tâches du Bulletin, un établissement autre que nous acceptant la responsabilité du contenu qui nous serait ensuite envoyé pour la publication. Ce bulletin est un outil de communication, de lien entre nous, et de publication en français par et pour nous tous. Le *Bulletin* coûte cher cependant et il faut dire qu'à 5,00\$ par abonnement, il doit être largement

subventionné.

Le Colloque du CEFCO est devenu l'endroit de rencontre par excellence pour tous ceux qui s'intéressent à la culture française et aux buts préconisés par le CEFCO. Il est un forum non seulement pour les universitaires de l'ouest français mais aussi pour les citoyens intéressés de la province qui reçoit les congressistes. Chaque établissement organise ce colloque à tour de rôle. De cette façon, chacun est impliqué et chaque province y contribue étroitement. Le travail se fait par l'établissement même et le colloque, comme vous le savez, est simplement appuyé et guidé par le CEFCO. Il va sans dire qu'aucun établissement ne pourrait financer ce colloque sans l'appui financier du Secrétariat d'Etat. A cet égard, nous nous devons, tous et chacun comme groupe et individus de faire connaître le besoin d'un tel colloque pour ce réseau et pour les citoyens de chaque province représentée.

En ce qui a trait au Colloque 86, j'aimerais remercier Robert Roy et William Bruneau de leur excellent travail d'organisation. Merci pour votre accueil chaleureux, pour le programme varié et fort intéressant et pour cette fin de semaine très bien réussie à tous points de vue. Merci aussi d'avoir tenu le conseil d'administration au courant et de l'avoir consulté tout au long de l'organisation de ce colloque.

Donc, en terminant, j'aimerais réitérer que le CEFCO demeurera fidèle à son mandat, à ses objectifs et aux aspirations de ses fondateurs. Il est prêt à coopérer et il désire continuer à travailler avec vous à l'avenir (exemples: le partage de la liste de nos ressources, des contributions de notre directeur général à la création de certaines infrastructures, projets, etc.). A ses débuts on avait rêvé d'établir des CEF-CO dans chaque province de l'ouest et, un jour, d'organiser un genre de CEFCO régional formé de représentants de ces centres provinciaux. Est-ce que cela est toujours faisable?

Le CEFCO veut vibrer pour lui-même, pour vous et avec vous. Il est nécessaire que nous continuions à travailler ensemble, à se respecter et à s'encourager mutuellement. Il faut renforcer les mailles qui nous unissent.

J'espère avoir démontré qu'en effet, le CEFCO n'est pas mort, qu'il n'a jamais eu à ressusciter et qu'il est bel et bien très vivant.

NOTES

1. *Quatre siècles d'identité canadienne*. Actes d'un colloque tenu au centre de recherche en civilisation canadienne-française de l'Université d'Ottawa, le 23 octobre 1981, présentés et publiés sous la direction de René Dionne, p. 157.
2. *Quatre siècles d'identité canadienne*, p. 159

Les outils de la francophonie
(Vancouver/Winnipeg:
Centre d'études franco-canadiennes
de l'Ouest, 1988)

**L'IMPACT DES POLITIQUES
D'AIDE DU SECRETARIAT
D'ETAT
SUR L'EVOLUTION
FINANCIERE
DE LA FEDERATION
DES FRANCO-COLOMBIENS**

par Daniel Savas

L'avènement de la politique des langues officielles en 1969 annonça une ère nouvelle pour les minorités canadiennes-françaises. Grâce aux subventions venant du gouvernement fédéral, elles ont enfin pu sortir du marais socio-culturel qui les empêchait de survivre en tant que francophones dans leur propre pays.

Si la "vitalité" d'une communauté dépend de son réseau d'organisations comme le souligne Raymond Breton,¹ il est nécessaire de regarder les ressources communautaires qui supportent ce réseau. Or, à partir du moment où la structure financière d'une organisation dépend largement de l'aide financière du gouvernement, elle court un certain nombre de risques qui peuvent modifier son travail communautaire.

Le but de cette étude sera d'examiner l'impact des politiques d'aide du Secrétariat d'Etat sur l'évolution financière de la Fédération des Franco-Colombiens (FFC). En cours de route nous répondrons à la question suivante: comment ces politiques gouvernementales ont-elles transformé le cadre financier dans lequel fonctionnait la FFC?²

Avant de passer au corps de la discussion, nous revoyons l'histoire de la FFC ainsi que l'évolution des politiques d'aide

L'UNION FAIT LA FORCE: L'HISTORIQUE DE LA FFC

Depuis sa formation en 1945, la Fédération a assumé le rôle de porte-parole des Franco-Colombiens. Appelée alors la Fédération Canadienne-Française de la Colombie-Britannique (FCFCB), cette fédération d'associations locales allait garantir la survie d'une population française et catholique sur la côte pacifique du pays:

Le plus grand espoir de sauver notre patrimoine français en Colombie, repose, dans une large mesure, sur l'énergique travail qu'accomplit la Fédération canadienne-française.³

Cet optimisme d'un des pionniers franco-colombiens s'est traduit par un travail ardu et constant de la part de nombreux bénévoles dévoués à la cause canadienne-française. "L'union fait la force," comme l'ont dit plusieurs.⁴ Il fallait donc regrouper les francophones de la province en Cercles locaux, et former des paroisses canadienne-françaises. Ce réseau d'organisations locales à travers la province devait servir à concrétiser une communauté de francophones peu nombreux et dispersés.⁵

C'est par le biais des Cercles et des paroisses que les chefs de la Fédération ont réussi à organiser une multitude d'activités sociales régulières. Que ce soit une danse folklorique, un bazar ou une soirée canadienne-française, ces organismes offraient aux Franco-Colombiens la possibilité de vivre leur culture dans un milieu anglophone. L'église

*Cette étude fait partie d'un travail de thèse de doctorat qu'entreprend l'auteur à l'Université de la Colombie-Britannique et qui porte sur la Fédération des Franco-Colombiens comme leader de la communauté franco-colombienne.

catholique a fourni une avenue de secours culturel tant par son rôle spirituel et moral que par la participation active du clergé à plusieurs niveaux de la Fédération.⁶

Cette organisation en triangle, Fédération, Cercles, clergé, donnait corps à la communauté franco-colombienne, mais c'est la Fédération qui a pris la tête du mouvement. Ses chefs de file ont très tôt dessiné une image d'ensemble de la communauté franco-colombienne qui a éliminé les frontières des regroupements locaux, et qui lui a permis de parler au nom de tous les Franco-Colombiens. De cette manière, la Fédération a établi des liens concrets avec diverses associations provinciales au Québec et dans les Prairies.⁷ De plus, elle a réussi à employer le lobbying politique pour défendre les droits des Franco-Colombiens dans plusieurs domaines, notamment l'éducation et la radio française. La FCFCB a donc donné une force symbolique à la communauté franco-colombienne et a rapproché les Franco-Colombiens de la grande famille canadienne-française.

Largement concentrée dans la région du Bas Fraser en 1945,⁸ la Fédération a graduellement étendu ses bases structurales dans la province. En 1952, quatorze Cercles locaux existaient déjà et on reconnaissait un potentiel de création pour treize autres cercles, surtout dans la région du Nord, alors qu'on n'en avait que sept en 1945.⁹ Mais, vers la fin des années 1950, le manque d'enthousiasme de certains bénévoles, épuisés par plusieurs années de travail, et la faible population francophone au nord de la province a causé un déclin d'activité général.¹⁰ Le mouvement connaissait quelques difficultés après quinze ans d'existence.

Cependant au début des années 60, le ralentissement a fait place à une période de renouveau et à un changement radical dans l'orientation de la Fédération. Grâce aux remous nationalistes émanant de la province de Québec, les minorités francophones du Canada, voyant naître des sentiments favorables au fait français, voulaient en tirer parti pour garantir leur existence culturelle. En Colombie-Britannique, la FCFCB en a d'une part profité pour lancer un projet de

secrétariat permanent visant à systématiser son fonctionnement pour mieux répondre aux intérêts des Franco-Colombiens:

Devant les perspectives nouvelles du Canada français, la philosophie, les structures et l'orientation de notre association provinciale sont-elles réalistes, pratiques et synchronisées avec la tâche à accomplir? (...) Sans des structures définies, adaptées au temps présent; destinées à remplacer les mesures arbitraires et les générosités gratuites; l'aide directe et discrétionnaire, si forte serait-elle, équivaldrait à rendre plus solennel un enterrement de première classe de notre minorité de langue française.¹¹

D'autre part, la FCFCB s'est immédiatement impliquée dans le débat de l'unité canadienne en soumettant un mémoire à la Commission Royale sur le bilinguisme et le biculturalisme. Par ce biais, elle s'est fait reconnaître comme étant le porte-parole officiel des Franco-Colombiens, et a confirmé le rôle politique que lui attribuait la communauté franco-colombienne.¹²

Ce renouveau a pourtant provoqué des réactions négatives dans la communauté; la Fédération a dû confronter un clergé catholique résolu à stopper le projet d'écoles françaises publiques adopté par l'Assemblée générale annuelle en 1964. "Il vaut mieux aller au ciel en anglais qu'en enfer en français, disait un membre du clergé."¹³ Malgré cette opposition, la FCFCB a réussi à faire passer sa définition de la communauté franco-colombienne, mais elle a perdu un allié de taille.¹⁴

En dépit du leadership de la FCFCB, et de son secrétariat permanent, le réseau d'organisations n'a guère réussi à rétablir le niveau d'activité ni le nombre des membres des années précédentes.¹⁵ Vers la fin des années 60, on s'est alors interrogé sur le rôle de la Fédération et on a proposé une révision structurelle pour régénérer une Fédération en perte de vitesse et peu représentative de la population franco-colombienne.

Cette tentative de révision suivait de près la vague qui a amené la politique des langues officielles du gouvernement fédéral en 1970. Pour la Fédération, qui avait des problèmes financiers après plusieurs échecs d'autofinancement,¹⁶ les dollars d'Ottawa sont arrivés au bon moment. Mais, on exigeait la mise en évidence d'une communauté francophone "viable" en Colombie-Britannique.

Dès lors, des programmes d'animation sociale, de formation et de leadership ont été mis sur pied. Un réseau d'organisations provincial se formait tandis que la Fédération se transformait en une véritable centrale de services et de coordination. Elle embauchait des professionnels, planifiait des stratégies et développait des projets pour les Franco-Colombiens.¹⁷ Par souci démocratique, elle accordait une voix de représentation à ses membres. C'était désormais une Fédération bureaucratique munie de professionnels qui oeuvrait pour la communauté franco-colombienne.

Malgré de nombreux succès et la concrétisation du réseau d'organisations, la FFC a subi une crise majeure au début des années 80. Une révolte interne, liée à l'incapacité de la Fédération de répondre aux besoins des structures régionales, a entraîné une dissociation de la communauté.¹⁸ La Fédération était devenue trop complexe, inefficace et désorientée. Dix ans après la première révision de son histoire, la FFC devait revoir le tout.

Pour sortir de la crise, on a rétabli le pouvoir local, simplifié les structures et clarifié les tâches des responsables. La FFC est alors devenue un centre administratif, s'occupant d'une planification communautaire qui regroupait les chefs locaux en corps décisionnel.¹⁹ En dépit de certains remous,²⁰ un calme relatif régnait à la Fédération. Les chefs franco-colombiens ont pu alors retourner aux dossiers d'envergure qui les préoccupaient. Plus ça change, dit un bénévole, plus c'est la même chose.²¹

"Il ne fait aucun doute que si elle n'existait pas, il faudrait la fonder."²² Cette déclaration de Roméo Paquette, ancien Président, Secrétaire-Général et agent de liaison, exprime un

sentiment partagé par la population franco-colombienne tout le long de l'histoire de la Fédération des Franco-Colombiens. Les Franco-Colombiens se sont donné une organisation pour protéger leur culture canadienne-française parce qu'ils étaient constamment touchés par la société anglophone environnante et par les événements socio-politiques. C'est largement grâce aux actions de la Fédération qu'ils ont pu lever la bannière d'une présence francophone sur la côte ouest du Canada.

Le Secrétariat d'Etat: Parrain des minorités

Lorsque le gouvernement fédéral a adopté sa politique de langues officielles en 1969, il a accordé au Secrétariat d'Etat le mandat de développer et de mettre en pratique une série de programmes liés aux objectifs de bilinguisme et biculturalisme. Les minorités francophones sont aussitôt devenues des cibles-clés dont l'épanouissement et le renforcement étaient essentiels à l'unité canadienne:

La politique des langues officielles reconnaît que l'anglais et le français contribuent au développement individuel et collectif des Canadiens, que l'épanouissement des minorités de langue officielle dans toutes les provinces aide à ouvrir la société canadienne à diverses valeurs et cultures et que l'affaiblissement ou la disparition des minorités de langue officielle mettrait l'unité canadienne en péril. (souligné par l'auteur)²³

Tant et aussi longtemps que les minorités seraient menacées d'assimilation, l'image d'un Canada bilingue demeurerait floue et incertaine.

C'est dans cette optique que le Programme des groupes minoritaires de langues officielles (PGMLO) du Secrétariat d'Etat²⁴ a incorporé des stratégies visant à donner une présence concrète et une "visibilité" aux minorités. On octroyait des fonds aux associations minoritaires dans le but de bâtir un réseau d'infrastructure et de garantir "la viabilité

d'une communauté minoritaire”:

L'infrastructure est jugée essentielle, puisque non seulement elle crée un milieu où les membres du groupe peuvent partager perceptions et aspirations et agir ensemble en utilisant la langue minoritaire, mais elle fournit les structures grâce auxquelles plusieurs communautés peuvent établir des relations entre elles et devenir ainsi solidaires.²⁵

Plusieurs organisations locales, provinciales et nationales servaient donc d'outils au Secrétariat d'Etat (voir figure 1) qui travaillait de concert avec elles pour maintenir et rehausser le statut des deux langues à travers le pays. Ces regroupements ont permis au gouvernement fédéral d'atteindre toute la communauté minoritaire et de justifier ainsi sa politique de bilinguisme.²⁶ En l'occurrence, les associations minoritaires ont joué le rôle d'intermédiaire et de chercheurs de fonds gouvernementaux. Dans ce cadre, le Secrétariat d'Etat était vu comme le “parrain” des minorités.

La structure administrative gouvernementale a confirmé le statut privilégié des minorités linguistiques en leur accordant une Direction spéciale liée aux hautes autorités de la fonction publique fédérale.

Pour la première fois dans l'histoire canadienne, les minorités de langue officielle ont des interlocuteurs valables à Ottawa; des interlocuteurs à qui elles peuvent s'adresser directement et qui s'efforcent de comprendre et de satisfaire les besoins des citoyens à part entière que sont les francophones.²⁷

Cependant, le gouvernement a décentralisé l'administration du programme en 1974 et l'a déménagée au secteur de la Citoyenneté. Les leaders francophones ont alors exprimé leur mécontentement face à la perte du statut spécial²⁸ en formant un Comité national de liaison et d'action (qui est devenu plus tard la Fédération des Francophones hors Québec) pour court-circuiter la bureaucratie fédérale.

Un groupe d'étude commandité par le Secrétariat d'Etat en 1975 a examiné les plaintes des minorités francophones et

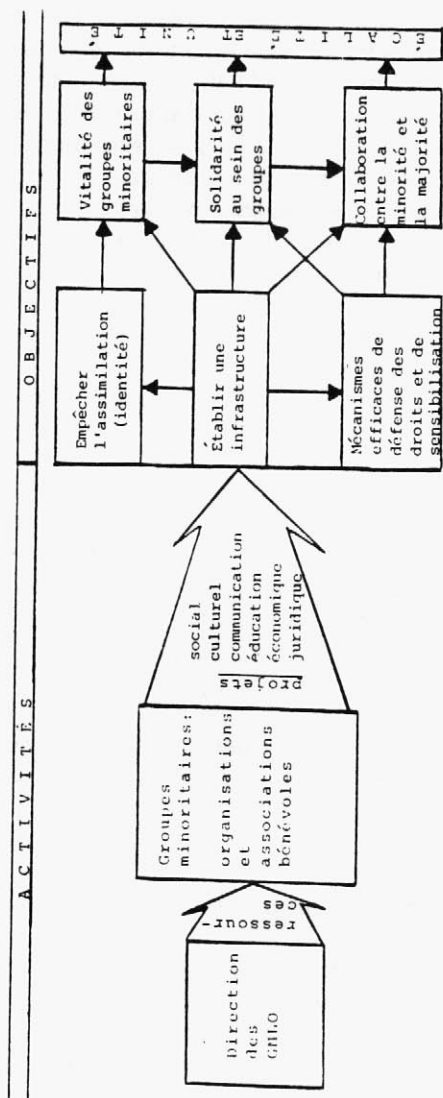
a recommandé des changements majeurs au fonctionnement du PGMLO.²⁹ Son rapport a été présenté peu avant une révision générale des politiques de bilinguisme entreprise par le gouvernement fédéral en 1976.³⁰ Cette révision faisait également suite aux événements politiques qui ont parcouru le Canada lors de l'élection du Parti Québécois. En guise de réponse à la menace indépendantiste, le gouvernement fédéral a redoublé ses efforts dans sa politique de langues officielles en augmentant les sommes allouées aux programmes de promotion du bilinguisme.

L'aide fédérale passait par les associations de bénévoles, qui ont créé divers projets de développement communautaire selon les critères d'admissibilité du gouvernement.³¹ Au début, les officiers du Secrétariat d'Etat se préoccupaient activement du développement social des communautés minoritaires et aidaient les groupes-clients à s'organiser et à préparer les demandes de fonds. Les premiers pas du Secrétariat d'Etat se sont dirigés vers la sensibilisation des communautés, la formation des organisations communautaires et le développement des moyens de planification et de revendication. Lorsqu'on a modifié le programme en 1977, le travail de ces officiers a été réduit à répondre aux demandes de fonds des associations bénévoles.

L'arrivée des dollars du Secrétariat d'Etat a déclenché une activité minoritaire à plusieurs niveaux. De 1969 à 1977, on finança des projets dans six domaines: séminaires portant sur les problèmes de bilinguisme, échanges entre minorité et majorité, activités sociales qui encourageaient le développement communautaire, activités jeunesse, centres culturels et programmes à l'étranger. Après 1977, les champs d'activités sont devenus moins précis—social culturel, communication, éducation, économique, politico-légal—et le nombre de projets et de demandes de subventions a augmenté.³²

L'évolution des fonds alloués au PGMLO se divise en trois périodes. Entre 1969 et 1973, le budget a augmenté de 1 à 2,5 millions de dollars. Très peu de changements ont eu lieu

Figure 1 Modèle du Programme des groupes minoritaires de langue officielle, 1982



pris dans: Secrétariat d'État, Rapport d'évaluation du programme des Groupes minoritaires de langue officielle (PCMLG) 1970-1982, Direction de l'évaluation des programmes, Ottawa, 1983.

avant que le gouvernement fédéral ne réaffirme son engagement financier envers les minorités. Mais, de 1977 à 1982, plus de 75 millions de dollars ont été distribués aux groupes minoritaires.³³ A cause d'une récession énomomique au début des années 80, le gouvernement a révisé ses politiques fiscales et n'a pas épargné les programmes de bilinguisme. On s'est alors interrogé sur la valeur du PGMLO depuis 12 ans d'existence et sur la dépendance financière des associations minoritaires.³⁴ Pour réduire cette dépendance et pour établir une infrastructure minoritaire qui coûterait moins cher aux contribuables canadiens, on a réorienté les fonds vers le maintien d'institutions permanentes et vers l'auto-suffisance des communautés minoritaires. A travers une plus grande concertation et coopération avec les récipiendaires d'aide fédérale on a tenté de sevrer les minorités du coffre public.

Dans sa politique de langues officielles, donc, le gouvernement fédéral a associé la survie du Canada à celle des minorités de langues officielles. Son engagement financier envers les minorités avait pour but d'assurer une présence visible des deux langues officielles au pays. Puisque cette politique privilégiait les associations minoritaires comme instruments commmunautaires, nous examinons maintenant l'impact de cet engagement sur la Fédération des Franco-Colombiens, le leader de la communauté franco-colombienne.

La FFC: Sécurité ou dépendance financière?

On peut remarquer trois tendances dans l'évolution financière de la FFC qui sont directement liées à l'arrivée des fonds du Secrétariat d'Etat.

D'abord, on voit la diminution du rôle financier de la communauté franco-colombienne. La FFC est passée d'une organisation largement financée par sa communauté à un organisme soutenu et maintenu par les fonds publics.

En second lieu, on assiste à la disparition de plusieurs sources de revenus. Le gouvernement fédéral a peu à peu et presque complètement remplacé les autres sources financières.

En dernier lieu, ces politiques d'aide ont permis à la FFC d'augmenter et de diversifier ses dépenses dans plusieurs domaines.

1.0 Qui paie la note?

La Fédération des Franco-Colombiens puisait dans trois sources de revenus: la communauté franco-colombienne, des organisations francophones privées (voir liste dans l'Annexe 1) et les gouvernements. Durant l'évolution financière de la Fédération, les fonds gouvernementaux ont remplacé les sommes recueillies dans la communauté franco-colombienne et celles venant des organisations francophones privées. Le point tournant de cette transition coïncide avec l'arrivée de la politique des langues officielles du gouvernement fédéral en 1968.

1.1 Une fédération de la communauté 1945—1968

Aux premières heures de la Fédération on devait se contenter de maigres sommes trouvées dans les poches des Franco-Colombiens. Selon un activiste de l'époque, "on passait beaucoup de temps à ramasser des sous"³⁵ Diverses activités telles "la journée de la Fédération," les tirages, les bazars et les soirées canadiennes-françaises ont permis de rapporter des revenus à la Fédération. Les cotisations annuelles des associations-membres et différentes campagnes de financement ont également contribué à consolider une base financière "communautaire."

Le Club des 200, créé en 1955 par un groupe de Franco-Colombiens constitue une source

non-gouvernementale particulière. Ce Club a obtenu des dons de la communauté en vue d'établir un fond de réserve pour la Fédération.³⁶ Entre 1956 et 1962, ce fond représentait en moyenne 620 dollars. Les membres du Club désiraient une Fédération mieux organisée qui aurait un impact sur la vie des Franco-Colombiens à travers la province. Au début des années 1960, un "Club de soutien" a pris la relève du Club et tentait de ramasser des dollars pour financer les activités de la Fédération.³⁷

En 1961, la Fédération a signé un contrat avec l'Assurance-Vie Desjardins de Montréal qui était prête à offrir des polices d'assurances aux Franco-Colombiens par le biais d'un agent à la FCFCB. En tant qu'intermédiaire, la Fédération a établi un nouveau cadre pour les membres assurés selon lequel ceux qui prenaient une police d'assurance-vie Desjardins devenaient automatiquement membres de la Fédération. De cette façon, on visait à attirer de nouveaux membres à la Fédération et à consolider sa base financière.

Si on regarde le Graphique 1, qui répartit les trois sources financières en pourcentage du total des revenus de la Fédération, on peut discerner la prépondérance des contributions non-gouvernementales venant de la communauté franco-colombienne et des organisations privées durant les premières années de la Fédération. En fait, de 1945 à 1955, la communauté a contribué à plus de 85% des fonds du budget de la Fédération. La courbe dans le Graphique 1-A révèle bien le haut niveau de contributions franco-colombiennes. Même si la courbe descend quelque peu après 1955, les Franco-Colombiens continuent à contribuer annuellement 53.1% en moyenne des revenus de la Fédération jusqu'en 1963.

L'impact de ce financement communautaire a plusieurs facettes. D'abord, le financement permet l'appartenance de la Fédération à la communauté parce qu'elle est un "produit" issu d'un groupe de membres locaux. Vu l'énergie et l'argent venant des Franco-Colombiens, de nombreux bénévoles ont

eu un engagement personnel dans le succès de leur Fédération, ce qui la rapprochait d'eux et donnait une certaine cohésion au réseau d'organisations.

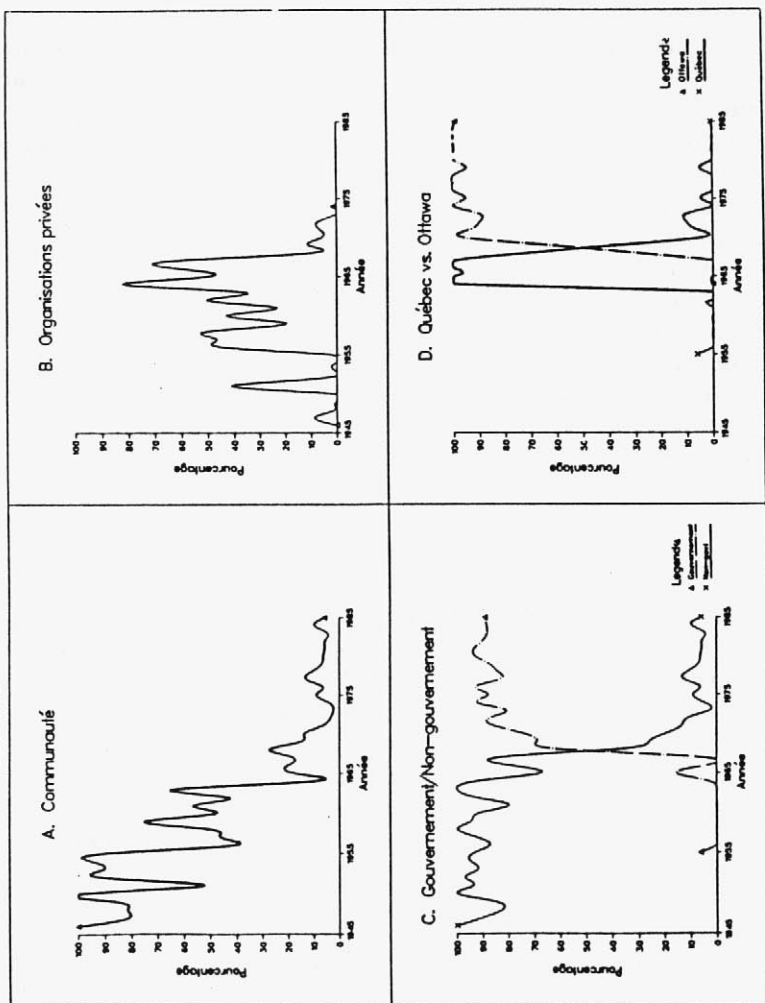
Deuxièmement, tant et aussi longtemps que les organisations locales finançaient les activités de la Fédération, cette dernière devait maintenir un contact régulier avec la communauté locale. La Fédération ne pouvait guère survivre sans les fonds et la participation de la communauté. Par conséquent, le niveau d'expansion du réseau d'organisations était lié aux fonds communautaires.

Plusieurs organisations, principalement le Conseil de la vie française en Amérique basé à Québec, et l'Association canadienne des éducateurs de langue française ont appuyé la Fédération par le truchement de dons généreux. Par leurs vœux de solidarité canadienne-française, ces organisations ont offert un appui aux projets culturels et éducatifs entrepris par la Fédération.

L'apport des fonds d'organisations privées entre 1956 et 1967 a réduit la portion des revenus versée par les Franco-Colombiens à la Fédération à une moyenne annuelle de 39% alors que leur part revenait à environ 46% des revenus chaque année. A partir de 1964, les cotisations de ces organisations privées dépassaient largement les montants fournis par la communauté franco-colombienne. Pour une courte période de trois ans (1964—1967), pendant laquelle le Conseil de la vie française finançait le secrétariat permanent de la Fédération, la proportion des revenus versés par les organisations privées monta à 65.7% (voir Graphique 1-B). Durant la même période, la contribution des Franco-Colombiens au coffre de la Fédération passait d'une moyenne annuelle de 53% pendant la décennie précédente à un maigre 15.3%.

Le changement de provenance des ressources des Franco-Colombiens vers les organisations privées a eu quatre effets sur l'évolution financière de la Fédération. D'abord, comme nous l'avons mentionné précédemment, la Fédération est devenue moins dépendante des organisations locales.

GRAPHIQUE 1: SOURCES DE REVENUS DE LA PFC 1945 - 1985



Deuxièmement, le fait que la Fédération allait seule chercher ces fonds "externes," et que ceux-ci rentraient directement au Comité exécutif, permettait à la Fédération de justifier son rôle d'intermédiaire vis-à-vis de la communauté franco-colombienne.³⁸ Donc, les Franco-Colombiens ont pu réussir leur développement communautaire grâce à la Fédération qui était un outil important.

Troisièmement, puisque l'aide financière venait de l'extérieur, on renforçait l'idée que les Franco-Colombiens faisaient partie d'une société canadienne-française plus grande que les groupements locaux formés en Colombie-Britannique. Le fait que la plupart des organisations privées se trouvaient dans la province de Québec a permis aux leaders franco-colombiens de constater qu'il fallait regarder au-delà des paroisses et des Cercles locaux pour apprécier la perspective "nationale" des enjeux canadiens-français. La Fédération a ainsi pu montrer les bénéfices financiers d'une telle perspective et est venue se placer comme porte-parole franco-colombien.

Finalement, la Fédération avait plus d'argent à dépenser pour les activités communautaires et pouvait ainsi offrir plus de services aux Franco-Colombiens. Vu qu'elle contrôlait la distribution des fonds, la Fédération a établi des priorités et l'orientation du réseau d'organisations.³⁹

De plus, l'arrivée des fonds de l'extérieur a eu pour conséquence inattendue que la Fédération a commencé à se tourner vers l'aide gouvernementale pour financer ses activités. Par le truchement des fonds du Conseil de la vie française on voulait créer une base administrative francophone en Colombie-Britannique qui, au fur et à mesure, deviendrait la responsabilité financière de la communauté. L'accord de trois ans, qui a donné 24,000 dollars à la Fédération, visait à engendrer une activité communautaire qui garantirait une base financière pour la Fédération.⁴⁰ Cependant, le projet a subi plusieurs échecs d'autofinancement⁴¹ et on voyait que la communauté ne pouvait s'épanouir administrativement sans l'aide de l'extérieur. Conscients de ce

fait, les chefs franco-colombiens ont remis en cause l'utilité d'un secrétariat permanent. De leur côté, les organisations locales réagissaient comme un enfant toujours au biberon maternel; elles demandaient pourquoi il fallait se débarrasser du secrétariat alors que l'argent arrivait toujours de l'extérieur.⁴² La Fédération se trouvait dans le cercle vicieux de la dépendance financière: plus on recevait de l'argent, plus on en voulait. En 1968, quand l'échéancier du Conseil de la vie française a pris fin, on s'est tourné vers les sources gouvernementales.

1.2 Une prise en mains par les gouvernements 1964—1985

L'aide gouvernementale a commencé dès 1964. Comme la Fédération était active sur le plan québécois au début des années 60, elle a réussi à obtenir des octrois du "service du Canada français d'outre frontières" qui faisait partie du nouveau Ministère des affaires culturelles du Québec.⁴³ Des changements dans les politiques d'aide du gouvernement québécois à la fin des années 60 ont forcé la Fédération à se tourner vers Ottawa.⁴⁴ Cet éloignement du Québec s'est consolidé en 1977 lorsque la nouvelle "Fédération des Francophones hors Québec" est devenue le porte-parole de la Fédération auprès du gouvernement du Québec pour toute aide financière et technique.

Du côté fédéral, la Commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme a marqué les débuts d'une participation fédérale dans l'évolution financière de la Fédération canadienne française de la Colombie-Britannique. A cause de l'enthousiasme du gouvernement fédéral dans la promotion du développement des minorités et du bilinguisme et de l'aide financière qui en résultait, la Fédération a de plus en plus considéré Ottawa comme le parrain gouvernemental des minorités. Cette époque correspond à un virage radical des sources de revenus de la Fédération.

Sur le Graphique I-C, on note la montée en flèche de la courbe "gouvernement" et, à l'inverse, la descente rapide des revenus non-gouvernementaux venant de la communauté franco-colombienne et des organisations privées. Entre 1967 et 1969, les fonds gouvernementaux ont augmenté de 8.4% à 68.9% des revenus de la Fédération. Pendant la même période, la part non-gouvernementale des revenus est dramatiquement descendue de 82.9% à 25.9%.

Depuis la politique des langues officielles la part des contributions gouvernementales n'est tombée qu'une seule fois en 1970 en dessous de 80% des revenus. La moyenne gouvernementale était de 85.2% tandis que celle de la communauté franco-colombienne était de 7.1%.

On peut expliquer la transition de Québec vers Ottawa par le fait que le gouvernement fédéral se montrait prêt à utiliser son pouvoir de dépenser pour se donner le rôle de porte-parole des Canadiens-Français. Le Graphique I-D nous révèle qu'entre 1964 et 1969, lorsque le Québec fournissait régulièrement au coffre de la Fédération, sa contribution moyenne était de 80.9% des revenus reçus des gouvernements. En un an, de 1968 à 1969, les gouvernements à Ottawa et à Québec ont changé de place au rang des sources gouvernementales. Les contributions du Québec sont passées de 68.8% à 35.7% des contributions gouvernementales alors que la part d'Ottawa a doublé de 31.2% à 64.3%. Enfin, en 1970, le Québec ne contribuait plus qu'un maigre 3.1% des fonds venant du coffre public. Pour la période de 1970 à 1985, la contribution moyenne du gouvernement québécois était de 5.7%. On note également que les contributions québécoises étaient moins fréquentes après 1973 (seulement deux fois en 12 ans). Par contre, depuis 1969, la Fédération allait chercher en moyenne 85.2% de ses revenus au gouvernement fédéral.

Cette domination des revenus gouvernementaux a eu trois effets majeurs sur l'évolution financière de la Fédération. En premier lieu, la "sécurité" financière de la Fédération se trouvait liée aux fluctuations du système politique. Par exemple,

les nouvelles politiques linguistiques fédérales de la fin des années 1960 ont favorisé une croissance bureaucratique de la Fédération. Cependant, certaines modifications de ces politiques durant les quinze dernières années ont montré la vulnérabilité de la position de la FFC:

Les minorités sont reconnues par Ottawa, de 1969 à 1973: on leur fait espérer une vie nouvelle. En 1973, c'est le début de la fin. Changement des priorités, réorganisation au sein du Secrétariat d'Etat et réaction négative anglophone font que les minorités francophones se retrouvent à l'heure actuelle dans une situation d'arrêt, de déception, de découragement.⁴⁵

Le groupe d'étude formé au moment des remous structurels au Secrétariat d'Etat en 1975 a critiqué le virage politique nuisible aux minorités:

On parle désormais de "*multiculturalisme* comme solution à tous les problèmes mais pour les minorités francophones, c'est *la sentence de mort du biculturalisme*." (...) Car ces minorités francophones ont déjà fourni sa justification à la politique de Monsieur Trudeau, et elles ont contribué à assurer à Ottawa l'appui du Québec en se manifestant comme "vivantes" dans une Confédération renouvelée, signe qu'elles seraient difficilement viables dans une Confédération désintégrée. Puisque l'unité nationale semble assurée, puisque la prophétie de 1968 s'est accomplie, pourquoi continuer de se soucier de l'épanouissement culturel total de ces minorités francophones, qui ne constituent plus un atout politique majeur.⁴⁶

A la fin des années 1970, certains politiciens et l'Auditeur général du Canada ont remis en cause l'usage des fonds gouvernementaux par les associations minoritaires; ils ont eu trop de liberté, ont dit certains.⁴⁷ Puis en 1982, on annonça les coupures budgétaires dans le PGMLO à cause de la crise économique.

Tant et aussi longtemps que la politique des langues officielles demeurera légitime et acceptable au niveau politique,

la Fédération n'a peut-être pas à s'inquiéter. Mais, plus la Fédération se tourne vers Ottawa, moins elle dépend de la communauté. Ainsi, plus elle recherche une sécurité financière auprès du gouvernement, moins elle se préoccupe de la vitalité du réseau d'organisations, et moins elle est capable de répondre aux besoins de la communauté franco-colombienne.

En second lieu, ses leaders ont développé un appétit insatiable pour les fonds gouvernementaux, ce qui entraîne graduellement une dépendance financière. On a pu l'observer à plusieurs reprises.

Ainsi, lors d'une crise financière en 1973, les chefs franco-colombiens ont attribué le manque de fonds pour les activités à l'insuffisance du niveau de financement fédéral.⁴⁸ Puis, en 1976, la Fédération a voulu modifier les méthodes de financement gouvernemental pour pouvoir mieux planifier ses activités à long terme:

Le gouvernement devrait nous donner la possibilité de créer des projets d'autofinancement (...) plutôt que de nous donner juste de quoi payer le loyer, les salaires et le transport. Cet argent est dépensé chaque année et il faut toujours recommencer à zéro. Et qui nous dit que les subventions seront renouvelées d'une année à l'autre?⁴⁹

Ce fut ensuite par l'intermédiaire de la Fédération Canadienne française de l'Ouest (FCFO) que les chefs franco-colombiens ont signalé le lien entre les activités de la Fédération des Franco-Colombiens et les politiques fédérales, et qu'ils ont confirmé du même souffle le cercle vicieux de la dépendance financière:

L'essor même des associations grâce au soutien du Secrétariat d'Etat a créé chez la population francophone de nouveaux besoins auxquels il leur faut aujourd'hui répondre.⁵⁰

En d'autres termes, l'argent du Secrétariat d'Etat a encouragé l'expansion des programmes de la Fédération, mais a contribué simultanément à nourrir le désir d'accroître

encore plus le niveau d'activités.

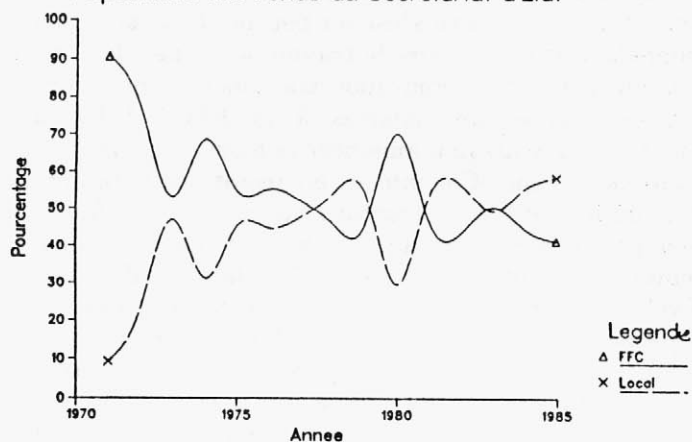
Une étude commanditée par le Secrétariat d'Etat en 1982 a révélé que la dépendance financière était ressentie également par les chefs de la FFC. Lorsqu'on leur a demandé de faire une liste des moyens dont disposaient les gouvernements pour aider la communauté franco-colombienne, l'appui financier a été mentionné le plus souvent (45.8% des mentions).⁵¹ Dans la même étude, on a dégagé certains avantages et désavantages des octrois. La catégorie "Dépendance exagérée sur le Secrétariat d'Etat a reçu un plus grand pourcentage de mentions (37.5%) que toutes les autres."⁵² Pour ce qui est des avantages, il est à noter que la catégorie "Indépendance des organismes" n'a accumulé que 4.2% des mentions.

La dépendance financière prend une autre allure lorsqu'on imagine une Fédération sans l'aide du gouvernement fédéral. Il est assez évident que ses leaders ne pourraient pas maintenir le même niveau de revenus avec des projets de financement "communautaire." Ils seraient alors obligés de diminuer la portée de l'organisation centrale et de mettre plus d'énergie sur le développement local. Les leaders locaux auraient plus de responsabilités, ce qui amènerait une décentralisation du réseau d'organisations.

En troisième lieu, la Fédération s'est éloignée de la communauté locale à deux niveaux. Sur le plan strictement financier, le Graphique 2 nous montre que la Fédération a reçu une moyenne annuelle de 56.1% des fonds alloués à la Colombie-Britannique dans le cadre du PGMLO entre 1970 et 1985. L'autre 44% des fonds a été réparti entre une multitude d'organisations locales. Ainsi, la Fédération s'est distinguée comme un géant financier comparé aux Lilliputiens locaux. Ceci a parfois provoqué une réaction contre les frais extravagants employés pour maintenir le secrétariat permanent.⁵³

A cause de sa dépendance vis-à-vis des fonds gouvernementaux, la Fédération a modifié l'esprit du bénévolat franco-colombien. La population active dans le réseau

GRAPHIQUE 2
Repartition des Fonds du Secretariat d'Etat



d'organisations s'est moins impliquée dans la Fédération qui n'avait plus besoin d'elle que pour offrir des activités socio-culturelles à la communauté franco-colombienne. L'esprit communautaire s'est un peu perdu lorsque des professionnels sont venus faire le travail des bénévoles. Comme le dit un activiste, "Pourquoi travailler comme bénévole quand on touche des salaires à la FFC?"⁵⁴ Un ancien président est allé jusqu'à annoncer la mort de l'esprit communautaire des Franco-Colombiens en disant que le financement fédéral maintenait une structure bureaucratique qui n'avait pas l'appui de la communauté.⁵⁵ Dans l'étude citée plus haut, la catégorie "Initiative disparaît, danger de perte de bénévolat" a recueilli 25% des mentions des leaders franco-colombiens lorsqu'on leur a demandé d'énumérer des désavantages du financement gouvernemental.⁵⁶ L'argent du gouvernement a donc contribué à une dissociation de la part de la communauté par rapport à son réseau d'organisations.

2.0 Les dépenses de la Fédération

Les politiques d'aide du Secérariat d'Etat ont également eu un impact sur les dépenses de la Fédération. Non seulement on avait plus d'argent à dépenser, mais on pouvait se permettre des changements de priorités.

Si on examine le Graphique 3-A, qui montre les montants fournis par les différentes sources en termes de dollars, (en dollars fixes de 1985), on pourra mieux saisir comment l'arrivée des fonds gouvernementaux a dramatiquement modifié la marge de manoeuvre financière de la Fédération. De 1946 à 1963, une période caractérisée par deux sources principales de financement, la communauté franco-colombienne et les organisations privées, le coffre franco-colombien contenait en moyenne 6,615 dollars par année. Lorsque le gouvernement du Québec a commencé à financer la Fédération avant la mise en place des politiques d'aide du Secrétariat d'Etat, les revenus à dépenser sont

montés à une moyenne de 57,503 dollars par année, une augmentation de plus de 860%! Depuis 1970 et l'arrivée des subventions d'Ottawa, les montants disponibles ont connu une augmentation dramatique; en moyenne, la Fédération a pu se servir d'un fonds de revenus moyen de 414,937 dollars par année pour financer ses activités!

Des changements de priorités ont accompagné cette augmentation des revenus de la Fédération. Les dépenses de la Fédération se divisent en trois catégories: l'administration, le développement communautaire, et les affaires de la Fédération (voir l'annexe 2 pour des exemples des dépenses dans les différentes catégories).

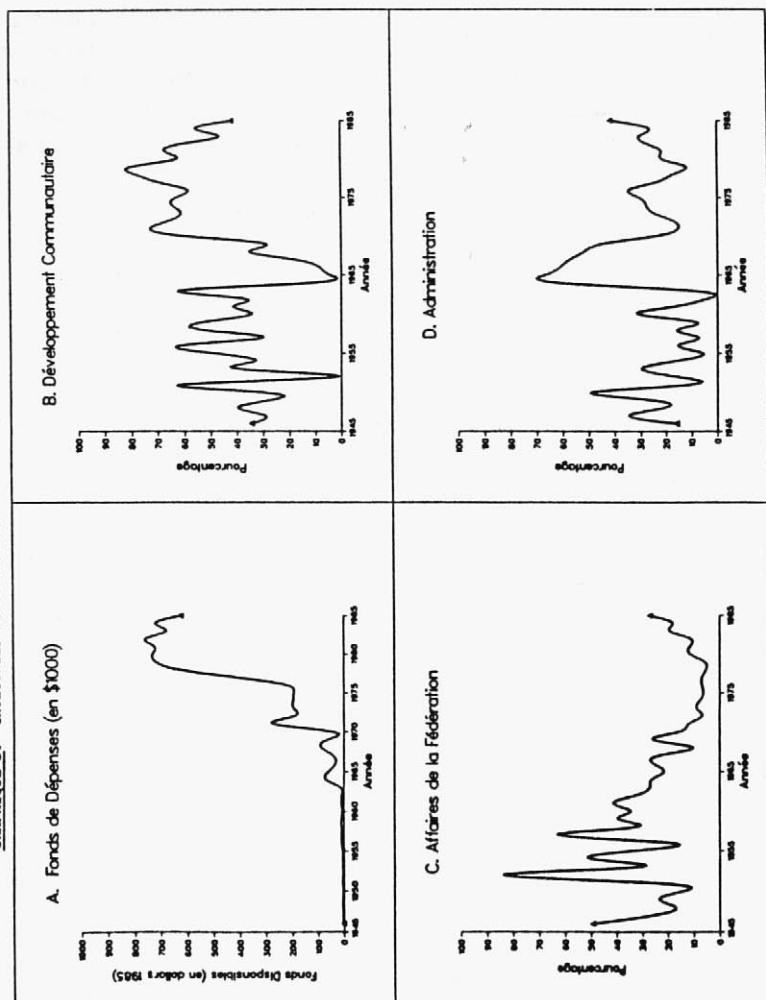
Ces trois domaines ont des contributions financières constantes directement liées aux revenus disponibles. Les Graphiques 3-B à 3-D illustrent quatre changements dans la répartition des dépenses.

Pour la période de 1946 à 1956, quand la contribution de la communauté franco-colombienne représentait la majorité des dollars à la Fédération, on s'est concentré sur les affaires de la Fédération et le développement communautaire, (en moyenne 35.4% et 34.5% respectivement).

Des exemples concrets tels que le financement des écoles paroissiales en 1951 (61.1% des dépenses) et celui d'une délégation franco-colombienne à Québec en 1952 (81.0% des dépenses) révèlent que la Fédération a remis à cette époque la majeure partie de ses revenus dans la communauté en forme d'activités concrètes. Puisqu'on n'avait pas de bureau permanent, les frais administratifs demeuraient relativement bas (22.4% des dépenses).

Lorsque les organisations privées ont commencé à contribuer plus que la communauté franco-colombienne entre 1956 et 1963 (voir Graphique 1), on s'est de nouveau orienté vers le développement communautaire, mais aux dépens des efforts administratifs. Ces derniers sont tombés à une moyenne de 13.4% des dépenses. Par contre, la moyenne des dépenses pour le développement communautaire est montée de 34.5% à 44.4%. Dans ce cas, une promotion des activités

GRAPHIQUE 3: CATEGORIES DE DEPENSES DE LA FFC 1945 - 1985



pour la communauté correspondait à l'augmentation des revenus. Les dépenses mises dans les affaires de la Fédération sont restées presque inchangées (en moyenne 36.2%). Or, c'est pendant cette période que la Fédération s'est engagée à étendre les activités communautaires dans différents domaines, à développer des stratégies de développement et à poursuivre un lobbying politique plus actif.

A partir de 1964, les dépenses administratives de la Fédération ont dramatiquement augmenté (voir Graphique 3-B et 3-D). Entre 1964 et 1969, le secrétariat permanent était financé par le gouvernement québécois et par le Conseil de la vie française. Les frais administratifs représentaient alors plus de la moitié des dépenses chaque année; leur moyenne est montée de 13.4% à 56.4%. Le développement communautaire et les affaires de la Fédération ont souffert, tombant à 18.2% et 21.5% en moyenne respectivement.

Dès 1970, les fonds du Secrétariat d'Etat ont permis à la Fédération d'élargir ses champs d'activités et de retourner à des priorités de développement communautaire. Dans le cadre d'une restructuration générale au début des années 1970, la Fédération a pour la première fois fourni des ressources pour le développement régional et a appuyé certaines institutions communautaires. De 1970 à 1985, les dépenses administratives tenaient le second rang derrière les dépenses pour le développement communautaire, (24.3% et 63.0% en moyenne respectivement). Cela indique que la Fédération a continué à remettre les fonds reçus de l'extérieur dans les initiatives qui bénéficiaient à la communauté franco-colombienne. Pourtant, un élément important des dépenses de la Fédération se cache derrière ces apparences.

La période de financement fédéral a déclenché une tendance vers la professionnalisation et la bureaucratisation qui a modifié la nature des dépenses dans le développement communautaire. On a embauché du personnel et payé des salaires pour un travail fait jusqu'alors par des bénévoles. Même si on a dépensé plus dans le développement communautaire que dans les autres secteurs, l'arrivée de divers

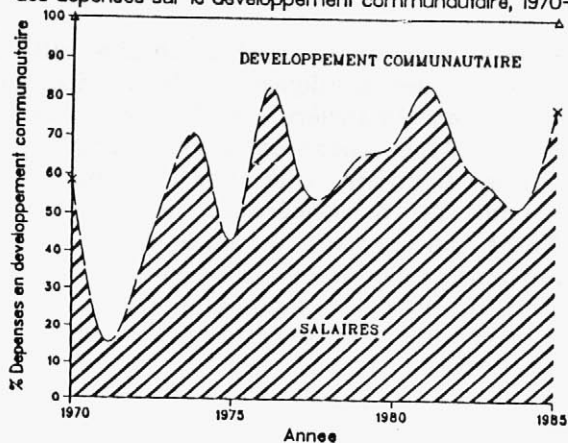
professionnels éduqués dans les sciences sociales⁵⁷ et d'une structure bureaucratique élargie a modifié la répartition des fonds: une plus grande proportion des revenus a été consacrée aux salaires (en moyenne 40.8% des revenus de la Fédération entre 1970 et 1985). La partie "Salaires" du Graphique 4 révèle que les salaires représentaient une moyenne de 59.4% des sommes allouées au domaine spécifique du développement communautaire. La communauté franco-colombienne voyait donc les fruits du travail de la Fédération plus sous la forme de services rendus par son personnel que sous la forme d'activités concrètes pour lesquelles on recevait directement l'aide financière au niveau local.

Ces modifications ont renforcé l'image d'une Fédération éloignée du réseau d'organisations. Plus on recevait d'argent, plus on en mettait dans la création de postes salariés pour offrir des services aux Franco-Colombiens:

Les associations sont convaincues que le moyen le plus approprié pour que ces orientations puissent être prises et maintenues réside dans l'assistance que le Secrétariat d'Etat fournirait aux associations provinciales afin de permettre l'augmentation du personnel assigné à ces services et tâches indispensables à nos besoins.⁵⁸

La Fédération est devenue principalement un "instrument à utiliser"⁵⁹ et a produit trop de paperasse qui n'était ni lue ni comprise par les Franco-Colombiens.⁶⁰ "Les études sont faites pour prouver au gouvernement qu'on existe, ce qui justifie les sommes reçues," dit un Franco-Colombien.⁶¹ Cette image bureaucratique inspire donc une confiance en la fiabilité instrumentale de la Fédération, mais n'offre qu'une affirmation symbolique d'une communauté franco-colombienne liée aux représentations faites auprès des instances gouvernementales.

GRAPHIQUE 4
 Dépenses sur les salaires en pourcentage
 des dépenses sur le développement communautaire, 1970-1985



Conclusions

Dans cette étude, nous avons tenté de dévoiler différents éléments de l'impact des politiques d'aide du Secrétariat d'Etat sur l'évolution financière de la Fédération des Franco-Colombiens. Trois tendances se sont dégagées: la diminution du rôle financier joué par la communauté franco-colombienne, la prépondérance grandissante du Secrétariat d'Etat par rapport à toute autre ressource financière et l'expansion des champs d'activités dans lesquels s'est impliquée la Fédération, accompagnée d'un penchant à dépenser pour maintenir une structure bureaucratique de professionnels salariés.

Quelles ont été les conséquences d'un tel impact? Nous en avons identifié trois. Les chefs de file franco-colombiens semblent avoir développé un grand appétit pour les fonds gouvernementaux, liant le niveau d'activité de la FFC au financement gouvernemental. Il en résulte une dépendance financière excessive qui risque de nuire au succès de la Fédération à long terme.

Deuxièmement, il devient plus difficile d'intéresser les Franco-Colombiens au travail de bénévolat quand ceux-ci se rendent compte des salaires gagnés à la Fédération. Cela met en danger la cohésion du réseau d'organisations car sa structure risque de n'être qu'un squelette du corps franco-colombien.

Finalement, la Fédération des Franco-Colombiens est dotée d'une sécurité financière "politique" à double tranchant. La Fédération dépend de la conjoncture politico-économique, qui à son tour joue sur les priorités financières.

Ces conséquences influencent la "vitalité" de la communauté vue à travers son réseau d'organisations. Raymond Breton admet que si le réseau dépend des ressources extérieures, "on pourrait dire que l'organisation

communautaire est maintenue de façon "artificielle"⁶² Pire encore, il affirme que les octrois venant de l'extérieur "peuvent permettre la perpétuation d'organisations pour lesquelles il n'y a vraiment pas de demande dans la communauté".⁶³

Notre étude et nos discussions révèlent une dépendance excessive sur les fonds gouvernementaux, et soulèvent certaines questions sur l'artificialité du réseau d'organisations franco-colombien. On a favorisé une structure centralisée qui a tendance à dissocier la tête du corps.⁶⁴

Le but premier des politiques fédérales a été de créer une visibilité "structurelle" des minorités francophones plutôt que de développer une réalité communautaire franco-colombienne. On s'est peut-être trop concentré sur l'infrastructure et pas assez sur la population minoritaire elle-même. Nous nous demandons alors jusqu'à quel point le gouvernement fédéral et ses "associations porte-paroles," comme la FFC ont travaillé dans un cadre analytique leur permettant de dégager l'esprit communautaire tant recherché. On peut se demander s'ils ont plutôt fonctionné pour la politisation des enjeux linguistiques dans la société majoritaire canadienne. Dans ce cas, la FFC n'était qu'une institution para-publique oeuvrant indirectement pour la population franco-colombienne en vue de satisfaire ses patrons politiques.

NOTES DE REFERENCES

1. Raymond Breton, "Les réseaux d'organisations des communautés ethnoculturelles," *Actes du premier colloque national des chercheurs: l'état de la recherche sur les communautés francophones hors Québec*. (Ottawa 9-11 novembre 1984), p. 6.
2. Nous nous limiterons ici au seul aspect financier sans pour autant nier l'importance d'autres champs d'activités étudiés dans la thèse, tels le structurel et la politique, qui furent aussi touchés par les initiatives des minorités francophones. Je veux remercier la Fédération des Franco-Colombiens et la Société Historique Franco-Colombienne de leur appui documentaire pour cette recherche.
3. Donat Savoie, "La vie française en Colombie Canadienne," *Mémoires du 3ème congrès de la langue française au Canada* (Québec: Editions Ferland, 1952), p. 68.
4. Dit dans des entrevues avec les personnes suivantes: Napoléon et Amélie Gareau, pionniers et activistes dans la FFC (Maillardville, 26 juillet 1986); André Piolat, propriétaire du *Soleil de la Colombie* et activiste (Vancouver, 4 juillet 1986); Jean Riou, ancien Directeur-Général de la FFC (Vancouver, 25 juin 1986); R.P. Jean-Louis Lemire, Eglise St-Sacrement (Vancouver, 13 novembre 1985 et 23 juin 1986).
5. Olivier Maurault, *Au Berceau de la Colombie* (1948). Selon le recensement de 1941, il n'y aurait que 21 876 francophones en Colombie-Britannique. Un tiers seulement résidait dans la région du Bas Fraser.

6. Deux paroisses canadiennes-françaises à Maillardville, Notre Dame de Lourdes et Notre Dame de Fatima, devinrent membres officiels de la FCFCB. Des activités sociales et des réunions de la Fédération ont souvent eu lieu dans la salle paroissiale, qui servait de centre de ralliement des Franco-Colombiens. Le clergé a toujours été le premier à encourager la participation communautaire, dit Napoléon Gareau. André Piolat nous apprend qu'il existait une compétition joviale entre les paroisses pour envoyer le plus de délégués aux Assemblées Générales Annuelles. "Le clergé s'est impliqué par la force des choses" dit R.P. Jean-Louis Lemire. Que ce soit la rédaction du bulletin de la FCFCB, la gérance des Comités d'éducation et des bourses ou encore les campagnes de financement, les prêtres regroupaient les Franco-Colombiens en communauté.
7. Certaines associations telles le Conseil de la vie française en Amérique, l'Association canadienne des éducateurs de langue française et la Fédération des Canadiens-Français de l'Ouest sont devenues des correspondantes régulières de la Fédération.
8. Victoria, Vancouver et Maillardville possédaient constamment le plus grand nombre de membres et organisaient la plupart des activités sociales.
9. Donat Savoie, op. cit., p. 68.
10. Catherine Lengyel et Dominic Watson, *La situation de la langue française en Colombie-Britannique*, Montréal: Conseil de la langue française, 1983, p. 18.
11. FCFCB, *Assemblée Générale Annuelle*, octobre 1965, archives de la Société historique franco-colombienne (SHFC), dossier P01.02.25.02.

12. Entrevues avec Messieurs Gareau, Riou, Piolat citées plus haut.
13. Catherine Lengyel, op. cit., p. 39, Monsieur André Piolat s'est très bien souvenu de cette remarque d'un prêtre lors des débats à l'Assemblée Générale Annuelle en 1965.
14. "Qu'est-ce que ça pourrait nous apporter?" s'est demandé un prêtre.
15. Le déclin est évident dans la diminution du nombre de délégués envoyés aux Assemblées générales annuelles. En 1961, le Cercle de Vancouver envoie 29 délégués; cela tombe à 18 en 1965; à Maillardville, les deux paroisses envoient 28 membres en 1961, et seulement 5 en 1965. On attribue cette stagnation à un taux d'assimilation croissant, une pénurie de ressources financières et au nombre décroissant de francophones dans certaines communautés au nord de la province. Egalement, une relève colombienne ne s'enracine pas très bien dans la communauté. "La relève colombienne," formée en 1956, a entrepris des activités, mais a perdu son entrain pendant les années 1960. Ce qui fait dire à Harry Beauregard, un pionnier du mouvement, à l'AGA en 1966:

Nous manquons d'hommes dévoués.
(...) Ce sont les mêmes personnes
aujourd'hui qu'hier. (...) Le seul
moyen d'arriver c'est de compter en-
core sur l'aide de l'extérieur.
16. En 1961, la Fédération a signé un contrat avec l'Assurance-vie Desjardins de Montréal qui était prête à offrir des polices d'assurances aux Franco-Colombiens par le biais de la FCFCB. En tant

qu'intermédiaire, la Fédération a établi un nouveau cadre pour les membres assurés, selon lequel ceux qui prenaient une police d'assurance-vie Desjardins devenaient automatiquement membres de la Fédération. En 1962, on compte 70 membres. L'absence de documents sur le nombre des membres nous empêche de vérifier combien d'entre eux étaient déjà membres et ont donc profité de l'occasion pour se procurer une police d'assurance. A l'AGA de 1966, on reporte en effet que cette tentative d'autofinancement n'a pas attiré assez de Franco-Colombiens puisque la plupart avaient déjà leur propre police d'assurance.

17. Pendant les années 70, la Fédération rehaussait son rôle de lobby politique. Ses revendications dans le domaine de l'éducation a porté fruit en 1977 lorsque le gouvernement a annoncé la mise en place de Programme Cadre de français (PCF) pour les francophones de la province. Elle développait aussi un contact plus solide avec le réseau national d'associations francophones. La formation de la Fédération des Francophones hors Québec (FFHQ) a accordé aux minorités francophones un porte-parole officiel à Ottawa et à Québec, ce qui permet à la Fédération de concentrer ses actions politiques à Victoria.
18. Trop de bureaucratie, peu de représentativité de la population et des conflits de personnalités ont précipité les tiraillements, ce qui demande éventuellement des modifications au fonctionnement de la FFC.
19. Un programme en particulier, "Opérations, Planification et Concertation" (OPEC), a regroupé les leaders locaux, le Comité exécutif et le personnel de la Fédération dans un processus de décision systématique. On établit les priorités communautaires au niveau local et, petit à petit, on dessine un plan

d'action global qui sert à orienter les projets et stratégies de la Fédération.

20. Un ancien président a condamné la Fédération pour son leadership artificiel. Puisqu'elle se finançait par l'aide extérieure, cela a reflété la manque de support communautaire pour ses actions. (Voir le *Soleil de Colombie*, volume 14 no. 10, 3 juillet 1981) En 1984, c'était le tour du "Groupe de réflexion de Vancouver," de critiquer le fonctionnement du leadership; on remet en question le secrétariat qui centralisait, qui coûtait trop cher et qui offrait peu de résultats concrets.
21. Entrevue avec M. André Piolat, op. cit.
22. Roméo Paquette, "La Fédération Canadienne-Française de la Colombie-Britannique... c'est quoi?" *Appel*, volumes 7, 8, 9 (octobre-décembre 1968), numéro spécial, "Un congrès nous renseigne! Un congrès nous engage!" p. 7.
23. Secrétariat d'Etat, *Rapport d'évaluation du programme des Groupes minoritaires de langue officielle (PGMLO) 1970-1982* (Directorat de l'Evaluation des programmes, Ottawa, 1983), p. 2.
24. Appelé le *Directorat de l'action socio-culturelle* en 1969, le PGMLO adopte son nom lors d'une révision structurale au Secrétariat d'Etat en 1973. On le change encore en 1982 pour "Programme des communautés de langue officielle."
25. Ibid., p. 38.
26. Ibid., p. 42. On lit dans le livre des octrois et subventions:

[Le gouvernement fédéral] sait toutefois qu'en ce domaine on ne peut entreprendre une action efficace sans la collaboration des organismes bénévoles que les groupes se sont eux-mêmes donnés. (...) Par leur travail de regroupement, ces organismes nous permettent de mieux atteindre l'ensemble des communautés minoritaires de langue officielle.

27. Groupe de travail sur les minorités de langue française, *C'est le temps ou jamais...*, rapport commandité par le Secrétariat d'Etat (novembre 1975), p. 16.
28. Dans le rapport du Groupe de travail cité plus haut, les leaders francophones se mettaient d'accord pour contrer les changements de politique mis de l'avant par le gouvernement fédéral. On y lit:

A une direction visant au respect du "pouvoir" local, régional et national des communautés francophones minoritaires et favorisant toujours leur potentiel d'épanouissement par la prise en main de toutes situations, on substitue un "programme" qui côtoie, au sein de la Direction de la Citoyenneté, les programmes qui s'occupent des droits de l'homme, de la promotion de la femme, des organisations de citoyens, des autochtones, du multiculturalisme, des voyages d'échanges. En d'autres mots, on ne parle plus de "direction" et "d'action," mais d'"aide" et de "minorité." Les minorités francophones minoritaires ne se voient plus les bénéficiaires d'une action spéciale, mais d'une aide quelconque...

29. Les recommandations couvrent les points suivants: que le gouvernement fédéral considère l'existence des communautés francophones minoritaires comme élément majeur de justification de la politique de bilinguisme; que le Secrétariat d'Etat reçoive le mandat officiel d'entretenir avec les minorités francophones; qu'on désigne un Sous-secrétaire d'Etat adjoint responsable des politiques de développement des minorités; qu'on ait une "direction" à l'intérieur du Secrétariat d'Etat chargée de fournir des services aux communautés francophones; qu'on forme un comité consultatif composé de représentants de chaque organisme provincial pour l'identification des besoins des communautés francophones; qu'on procède à une nouvelle répartition des fonds destinés à l'expansion du bilinguisme; qu'on ait un mécanisme de recherche et d'évaluation des programmes.
30. Le gouvernement fédéral publie un document en 1977, *Un Choix national*, qui réitère son engagement de promouvoir l'égalité linguistique à travers le pays.
31. On reçoit des fonds sous deux formes: subventions— ca-deaux sans obligations réelles; et contributions— octrois accordés moyennant certaines conditions de part et d'autre.
32. Secrétaire d'Etat, op. cit., voir le tableau 6, p. 72. Le nombre d'octrois croît de 264 en 1975-1976 à 419 en 1981-1982.
33. Ibid., voir tableau 2, p. 63.
34. Ibid., p. 73. Dans ce rapport d'évaluation, on constate deux choses: premièrement, près de 72% des organisations qui recevaient des octrois entre 1969 et 1982 ont été formées dans cette même période. Deuxièmement,

les contributions du PGMLO couvraient 44% des frais de projets développés par les organisations. On souligne que malgré une augmentation des fonds non-gouvernementaux, il y avait une hausse relative de l'importance des octrois gouvernementaux.

35. Entrevue avec Napoléon et Amélie Gareau, op. cit.
36. FCFCB, *Comité exécutif*, 6 décembre 1955. SHFC dossier P01.02.25.01.
37. Ibid., 19 janvier 1967. SHFC P01.02.09.11.
38. Entrevue avec Napoléon et Amélie Gareau, op. cit.
39. FCFCB, *Comité exécutif*, 5 février 1950. SHFC dossier P01.02.25.01.
40. Roméo Paquette à Paul E. Gosselin, Conseil de la vie française, 7 février 1963. SHFC dossier P01.05.07.20.01.
41. Voir référence 16.
42. FCFCB, *Comité exécutif*, 3 novembre 1966, SHFC dossier P01.02.09.14.
43. Ministère des Affaires culturelles du Québec, Service du Canada français d'outre-frontières, Déclaration du Premier Ministre du Québec au sujet des minorités canadiennes françaises, 3 mai 1965, p. 2. SHFC dossier P01.05.06.01.01. Le Québec adopte une politique envers les minorités, tentant d'établir en fait le principe d'égalité des deux peuples fondateurs. Dans cette déclaration, le Premier Ministre du Québec, Jean Lesage dit:

Le Québec se considère comme la mère-patrie des Français d'Amérique. Il doit donc veiller à ce que les intérêts des minorités françaises des neuf autres provinces soient sauvegardés et que leurs droits soient respectés intégralement de la même façon que le Québec sauvegarde les droits des Anglo-Canadiens dans ses limites.

44. En 1968, le gouvernement du Québec ralentit ses programmes d'aide culturelle, préférant des octrois directs aux associations provinciales pour leur propre développement culturel. Dans une lettre adressée à G.H. Dagneau, Directeur du service du Canada français d'outre-frontières, Roméo Paquette demande 10 000 dollars par année du gouvernement québécois, mais ne reçoit que 5 000 dollars. Cela force la Fédération à demander de l'aide d'Ottawa. Voir Paquette à Dagneau, 9 août 1968. SHFC dossier P01.05.06.01.03.
45. Groupe de travail, op. cit., p. 21.
46. Ibid., pp. 19-20.
47. Jean Riou, Directeur-Général au Conseil de la FFC, 28 mars 1979. SHFC dossier P01.05.01.14.01.
48. "Commentaires d'Edmond W. Lanthier, comptable agréé," 15 novembre 1973. SHFC dossier P01.05.01.14.03. Dans son rapport, cet auditeur du gouvernement constate que "la Fédération n'a pas su vivre selon ses moyens, c'est-à-dire qu'elle n'a pas été capable de contrôler ses dépenses."
49. Jean Riou, *Les Cahiers du Bilinguisme*, Secrétariat

d'Etat, juin 1976.

50. Fédération Canadienne-Française de l'Ouest (FCFO), "Mémoire présenté à l'Honorable Hugh Faulkner, Secrétaire d'Etat," 1975, p. 9.
51. Secrétariat d'Etat, *Besoins et perceptions des Franco-Colombiens*, rapport final, travail de recherche par le Centre de recherche et de consultation (CERECO) à Winnipeg, décembre 1982, p. 5.
52. Ibid., p. 5.
53. Groupe de réflexion de Vancouver, "Proposition d'amélioration de la Fédération des Franco-Colombiens," document présenté au Conseil des Présidents, 16-18 mars 1984, archives de la FFC, dossier 0.1.6.2.3., p. 5.
54. Entrevue avec Monsieur André Piolat, op. cit.
55. Soleil de Colombie, 3 juillet 1981.
56. Secrétariat d'Etat, *Besoins et perceptions des Franco-Colombiens*, op. cit., p. 7.
57. On a embauché alors des personnes formées en communication, en information, en développement communautaire, et en éducation.
58. Fédération Canadienne-Française de l'Ouest, op. cit., p. 9.
59. Entrevues avec les personnes bénévoles suivantes: Suzie Dionne, présidente, Association Francophone de Campbell River, 27-28 juin 1986. Peggy Sigouin, coordinatrice, Club Bon Accueil de Powell River, 7

juillet 1986.

60. Entrevues avec Peggy Sigouin, André Piolat, Napoléon et Amélie Gareau, op. cit.
61. Entrevue avec André Piolat, op. cit.
62. Raymond Breton, op. cit., p. 7.
63. Ibid., p. 7.
64. Les contributions du Secrétariat d'Etat favorisera la FFC aux dépens des organisations locales. En fait, de 1971 à 1973, la FFC reçut en moyenne 73% des fonds alloués aux associations francophones en Colombie-Britannique. En 1982, sa part resta près de 50% des fonds provinciaux.

ANNEXE 1

LISTE DES ORGANISATIONS PRIVEES DONATRICES

1951	Comité de la Survivance Permanente de Québec
1952	Société Saint-Jean Baptiste (Montréal)
1956	La Vie Française Club St.-Laurent Idées en Marche
1957	La Vie Française Voyageurs de la Liaison Française
1958	Conseil de la Vie Française
1959	La Vie Française
1960	La Vie Française
1961	La Vie Française Société Saint-Jean Baptiste (Montréal)
1962	Conseil de la Vie Française
1963	Centre Psychologique et Pédagogique

- 1964 Fraternité Française
 Association Canadienne des Educateurs de Langue
 Française
 Société Saint-Jean Baptiste (Montréal)
- 1965 Fraternité Française
- 1967 Conseil de la Vie Française
 Association Canadienne des Educateurs de Langue
 Française
 Fraternité Française
- 1968 Conseil de la Vie Française
- 1969 Les Etats-Généraux
- 1970 Conseil de la Vie Française
 Fédération des Canadiens-Français de l'Ouest
- 1971 Association Canadienne des Centres de Loisirs
 Association des Jeunesses Ontariennes Françaises
 Association Canadienne des Educateurs de Langue
 Française
 F.C.C.Q.
 Fédération des Canadiens-Français de l'Ouest
- 1974 Conseil Canadien de Théâtre

ANNEXE 2

DEPENSES DANS LES DIFFERENTES CATEGORIES

1945—1969

Administration

- frais de banque, frais de bureau
- frais de publication
- agent de liaison (après 1964)

Développement communautaire

- banquets, bazars, pique-niques, abonnements
- travail des comités
- éducation, radio, bourses
- prix de français, dons divers

Affaires de la Fédération

- réunions de la Fédération (AGA, comité exécutif)
- frais de transport des délégués à l'AGA
- frais des délégués en dehors de la province

1970-1985

Administration

- frais de bureau du secrétariat
- salaires du personnel (secrétaires, directeur-général)

Développement communautaire

- salaires du personnel (recherche, agents régionaux)
- projets spéciaux (Pacifète, Info-accueil, Jeunesse, etc)

- programmes divers
- animation régionale (1973 à 1981)
- visites régionales (président, directeur-général)
- centre d'information
- café bazar
- camps d'été

Affaires de la Fédération

- réunions de la Fédération (AGA, conseil général, comité exécutif)
- frais des délégués en dehors de la province.

Les outils de la francophonie
(Vancouver/Winnipeg:
Centre d'études franco-canadiennes
de l'Ouest, 1988)



A TRAVERS LES 40 ANS DE LA FEDERATION DES FRANCO-COLOMBIENS

par Catou Lévesque

Depuis le mois de décembre 1984, je travaille dans un comité formé pour la publication des 40 ans de la Fédération des Franco-Colombiens (FFC), et qui a pour tâche de rechercher les documents pertinents pour reconstituer les premiers quarante ans d'histoire de cette institution, devenue l'organe officiel de représentation de tous les francophones de la Colombie-Britannique aux niveaux municipal, provincial et national.

Au cours de ces années, il y a eu une période plus turbulente que les autres à tous les points de vue. Et c'est cette période, de 1962 à 1968 inclusivement, qui fait le sujet de mon étude. Je l'ai appelée: L'arrivée des intellectuels.

Je ne veux pas insinuer qu'avant 1962, il n'y avait pas de "courant cérébral" qui alimentait la FFC. Pas du tout, c'est d'ailleurs les hommes et femmes, prédécesseurs de l'élite de 1962-68, qui ont préparé le terrain. La raison pour laquelle je l'ai intitulée ainsi, c'est qu'on retrouve, à ce moment-là, un plus grand nombre d'universitaires siégeant au comité exécutif. Il s'agit d'étudiants diplômés du Québec, des Prairies et d'ailleurs qui amènent avec eux un nouveau souffle et de nouvelles énergies.

Ce sont les changements apportés par l'arrivée des intellectuels que nous verrons plus particulièrement dans cette communication: A) les changements au niveau administratif: structures, constitution des comités de direction et direction

générale. B) les changements au niveau des activités culturelles. C) les changements au niveau de l'éducation.

LA FFC: VUE D'ENSEMBLE 1945-1962

L'idée de fonder une Fédération (la Fédération Canadienne-Française de la Colombie-Britannique, de son nom original) répondait au besoin des groupes francophones de la C.-B. distants les uns des autres, de s'unifier. On espérait obtenir une concertation, une communication concrète et vivante entre tous et un mouvement d'ensemble vers une francophonie pratique en C.-B.

Selon le premier texte de la constitution approuvé au congrès de 1945, la Fédération était composée d'un comité exécutif formé de 10 membres: un président, deux vice-présidents, un secrétaire, un trésorier et cinq conseillers, en plus des membres ex officio. Un membre pouvait être un individu ou un "cercle." L'individu payait 1 dollar par année et le "cercle" 1 dollar par famille/année. Les buts et objectifs étaient "... de conserver, de défendre et de veiller à l'avancement des intérêts religieux et nationaux des Franco-Colombiens, en dehors et au-dessus de tout parti politique." Sa devise: "DIEU ET NOS DROITS NOUS MAINTIENDRONT!"¹

Dans les années qui ont suivi, la Constitution a été périodiquement amendée, révisée, réadaptée, etc. Les formules de délégation pour la représentation aux congrès ont changé presque chaque année. On note une faiblesse vraiment accentuée quant à ces deux points, dûe de toute évidence, aux règlements confus et imprécis qui les régissaient. Le principe fédératif de la Fédération n'a jamais été clairement défini: est-ce une union de groupements ou une union d'individus? Ce n'est qu'à la Refonte, en 1970-71 que le principe a été légiféré.²

En 1948, on a réaménagé le comité exécutif. Le poste de secrétaire a été scindé en deux: secrétaire général et secrétaire-archiviste. On établit des répartitions géographiques à l'intérieur du réseau de la Fédération: la

province est divisée en trois régions: Vancouver et Vallée du Fraser, Ile de Vancouver et Okanagan. Onze "cercles organisés" font partie de la FFC.³ Cinq ans plus tard, un nouveau poste au secrétariat est ouvert: assistant secrétaire général.⁴ Selon les résolutions votées lors du congrès de 1953, les membres de l'exécutif doivent maintenant être élus par l'assemblée générale. De plus, pour qu'il y ait un équilibre quant à la représentation des cercles plus éloignés, on demande que chaque cercle choisisse deux représentants qui siégeront au comité exécutif à l'exception du Président et secrétaire général. Ce qui fait que de dix membres originaux, l'exécutif est maintenant composé de 21 membres et plus, incluant les membres des comités connexes rattachés à la gestion interne de la Fédération: comités de la radio, éducation, placement, etc.⁵

LES ASPECTS SOCIAUX ET CULTURELS

Les débuts de la Fédération ont été bien modestes. Il ne pouvait en être autrement: c'était l'après-guerre, le taux de chômage avait augmenté dans la province, et entre les années 1945 à 1950 il y avait un va-et-vient continu d'émigrants des provinces de l'est. Quelques uns partaient, quelques uns restaient. Les communautés francophones de la région du Grand Vancouver et de l'île de Vancouver étaient celles qui démontraient le plus de stabilité et d'intérêt à l'idée de fonder une Fédération française. Les régions du nord et du centre intérieur manquaient de concentration quant à l'élément francophone, à cause, en grande partie, de la situation économique d'alors.

Qui étaient ces gens, nos pionniers? En majorité de classe ouvrière, catholiques fervents, travaillant d'arrache-pied pour conserver leur langue et leur religion. Les démonstrations culturelles consistaient en la célébration de la Saint-Jean Baptiste, les processions de la Fête-Dieu, les parties de cartes, les soirées de bingo, les représentations

théâtrales de la Troupe Molière et les soirées de chant des chorales paroissiales.⁶

EDUCATION, 1945—1962

Les paroisses établies (Notre-Dame de Lourdes et Notre-Dame de Fatima de Maillardville, Saint-Sacrement de Vancouver, Notre-Dame de la Paix de New Westminster, Notre-Dame des Victoires de Port Alberni et Saint-Jean Baptiste de Victoria) fournissaient pour la plupart des cours de français aux enfants des paroissiens. Il y avait trois écoles bilingues: les deux écoles de Maillardville et l'école Saint-Sacrement de Vancouver. Pour les autres paroisses, les cours étaient enseignés par des parents bénévoles. Au sein de la Fédération le comité d'éducation s'occupait de procurer des bourses d'études pour la poursuite d'études supérieures, d'organiser des concours de français rassemblant les enfants de toute la province, de nommer un inspecteur des écoles et de voir au fonctionnement du système en général.

L'ARRIVEE DES INTELLECTUELS

Les changements ... au niveau des structures administratives

L'“anatomie” de la FFC, 1961—1962

En 1958, la sixième et dernière paroisse catholique canadienne-française, Notre-Dame de la Paix de New Westminster était fondée grâce aux efforts de la Fédération. Avec cet événement, la Fédération Canadienne-Française de la Colombie-Britannique perdait sa raison d'être fondamentale, c'est-à-dire: l'implantation de noyaux-abris de religion, langue et culture canadienne-française. Il aurait fallu dès

lors changer la direction des activités de la Fédération. Mais le climat n'était certes pas propice. Les membres ne pouvaient concevoir une francophonie vivante et pratique sans l'ombre du clocher au-dessus d'eux. En plus, on se rendait vite compte, au niveau de la direction que tenter d'établir des écoles catholiques françaises privées en C.-B. n'était qu'une utopie pure et simple. Il fallait se tourner vers le système scolaire public: bref, quitter la sécurité trop limitée du clocher en ce qui concerne sa viabilité économique.

Le résultat de cette situation fut un climat de malaise à travers tout l'ensemble de la Fédération. On n'était plus certain des buts de l'organisme, de sa direction, de sa raison d'être... C'est pour trouver un remède à cela qu'en 1961, avant la tenue du congrès, l'exécutif de la Fédération prépara un questionnaire⁷ qui fut envoyé à chaque cercle. Ce questionnaire remettait tout en question: la nécessité d'une fédération, l'état de son exécutif, de ses membres en général, le financement des cercles, les programmes et activités, l'avenir... On voulait sonder les sentiments des cercles vis-à-vis du bureau central de la Fédération. Quelques unes des questions suggéraient que l'on dissocie la culture de la religion; que l'on instaure un poste salarié de propagandiste pour l'Assurance-vie Desjardins; que l'on installe un secrétariat permanent; que l'on essaie la formule qui équivaut au système d'animateurs-volants en province surtout dans les centres à faible concentration francophone...

On préparait le terrain pour les intellectuels. Les prises de conscience, les remises en question, le bouleversement de la philosophie franco-colombienne les ont attirés!

Le sang-nouveau

L'arrivée des intellectuels coïncide avec l'entrée de la Fédération dans l'âge adulte, pour citer M. Léo Comeau, Président de la FFC en 1963. En six ans, grâce à l'énergie, l'intelligence, la force d'esprit, le dévouement d'hommes tels

que Roméo Paquette, Gérard Moreau, Monsieur l'abbé Nestor Therrien pour ne citer que les plus véhéments, la Fédération avait achevé une entière réorganisation en commençant par sa base même: sa constitution.

Un nouveau texte fut préparé à l'effet que la Fédération devienne l'organe de revendication national de tous les francophones en C.-B. pour la défense de leurs droits civils et scolaires. Quant à la délégation représentative, on revenait à la formule originale adoptée en 1945, c'est-à-dire l'union de groupes et d'individus.

De par son nouveau statut lui donnant, entre autres, un mandat politique, la Fédération s'ouvrait aux organismes de l'extérieur de la province: le Conseil de la vie française, la Fédération canadienne-française de l'Ouest, les universités de l'Est du Canada, etc. Elle prépara des mémoires pour la Commission royale du bilinguisme et pour le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

Cette émancipation lui a valu une subvention du Conseil de la Vie Française accordée sur une période de trois ans pour l'établissement d'un secrétariat permanent dont Roméo Paquette était le chef et agent de liaison pendant 8 ans, après quoi il est devenu le Directeur Général de la FFC. La FFC a également reçu une subvention donnée par le Secrétariat d'Etat répétée d'année en année pour l'organisation du programme d'animation sociale à travers la province.

Bien sûr, la ligne de conduite des congrès a également changé. On a commencé à utiliser la formule des ateliers de travail: chaque atelier devait étudier un dossier préparé par le secrétariat et présenter à l'assemblée réunie en plénière, une série de propositions votées par les participants à l'atelier. L'assemblée était chargée d'élire les membres du comité exécutif devenus plus nombreux. L'organigramme de la Fédération se présentait comme suit: le Bureau exécutif, composé du Président, secrétaire général, secrétaire archiviste, trésorier et aviseur moral, élus par l'assemblée; et le Conseil d'administration, composé du Président d'honneur, de deux vice-présidents et de quatorze directeurs.

Les directeurs étaient des représentants de chacun des cercles membres en règle de la FFC, le président d'honneur était le président ex officio et les deux vice-présidents étaient élus par le Comité exécutif.

Donc, pour résumer, en moins de dix ans, la FFC s'est dotée d'un secrétariat avec employés payés, elle a décentralisé ses programmes pour rayonner à travers toute la province, elle a ouvert une voie active de communication avec les gouvernements municipal, provincial, et fédéral et elle s'est refait un corps tout neuf qu'elle a dûment enregistré sous l'Acte des Sociétés à Victoria en 1963.

Les changements au niveau social et culturel, 1962-1968

Les soirées de parties de cartes sont devenues les activités des clubs sociaux locaux. Au niveau de la FFC, les nombreuses activités culturelles reflétaient le goût des intellectuels. Il s'agissait de distribution de films et documentaires par l'entremise de l'Office national du film, d'un projet de création d'un centre culturel et de loisirs, de représentations théâtrales par la Troupe Molière (tournées en dehors de Vancouver), de la participation de la communauté francophone, via la Fédération, aux expositions annuelles du PNE (Pacific National Exhibition) (char allégorique, comptoir d'exposition où l'on mettait en étalage les brochures d'information de la FFC), de programmes de radio (activité entreprise depuis les tout débuts de la FFC sur des chaînes anglophones) et d'organisation de concerts d'artistes francophones du Québec (Jean-Pierre Ferland, par exemple en 1966).

Du point de vue social, la FFC parlait déjà du projet de création d'un centre communautaire, voté en 1964, mais qui n'a jamais vu le jour. Seul un centre d'accueil a été créé par la Fédération Jeunesse Colombienne en 1978-79. En outre, le Foyer Maillard ouvrait ses portes en 1968 à 130 pensionnés et remerciait la FFC de sa collaboration. La

Fédération gardait le contact avec l'ensemble de ses membres grâce au journal l'Appel qui servait à informer les membres, à les encourager à adhérer au Plan d'assurance-vie Desjardins et à recruter de nouveaux membres.

Les changements au niveau de l'éducation, 1962-1968

Le domaine de l'éducation était, sans contredit, le point fort de la Fédération et l'a toujours été. Les comités les plus actifs au sein de la Fédération étaient les comités d'éducation et de l'enseignement du français en C.-B. Lors de l'arrivée des intellectuels, ce sujet a été le plus sensible, le plus ardu et le plus controversé. Tel qu'expliqué plus haut, ce n'est qu'après dix-huit ans d'efforts acharnés pour l'obtention d'écoles catholiques françaises privées, qu'on s'est rendu compte de l'impossibilité sociale et économique d'une telle entreprise. La seule solution pour enseigner et sauvegarder la langue française en C.-B. consistait à accepter l'instauration des programmes de cours français à l'intérieur du système scolaire public de la province: des cours de français donnés dans des salles d'écoles anglaises. A part les trois écoles bilingues du Grand Vancouver, aucun programme scolaire solide n'existait pour la communauté francophone en C.-B. Selon le rapport du Conseil de l'enseignement du français en C.-B.¹ de 1963, 909 étudiants fréquentaient les trois écoles paroissiales: 430 à Notre-Dame de Lourdes, 312 à Notre-Dame de Fatima et 167 à Saint-Sacrement.

C'est à l'aide de mémoires présentés au Ministère de l'éducation de la Colombie-Britannique et au gouvernement fédéral et de rencontres répétées avec les autorités des commissions scolaires locales et provinciales que la FFC réussit finalement à percer le "mur du combattant." En 1968, le Conseil de l'enseignement rapporte avec plaisir.. "la création d'un secteur français à l'école publique. Le Ministère de l'éducation accepte une expérience de quatre ans. Cette expérience peut déboucher sur la création d'un programme

officiel d'enseignement en français pour la province de la Colombie-Britannique."⁹ La commission scolaire de Coquitlam fut engagée pour l'expérience.

Le Conseil de l'enseignement avait vu juste: en 1975, les deux écoles de Maillardville introduisaient les programmes d'immersion en français au niveau pré-maternelle et première année et Saint-Sacrement l'offrait au niveau de la maternelle. En 1978, le Programme-Cadre de français était implanté en C.-B. En septembre 1978, six cents élèves participaient aux classes de français dans près de dix commissions scolaires.

CONCLUSION

Le bouleversement qu'a connu la FFC et, par extension, la communauté francophone entière de la Colombie-Britannique, suite aux influences des intellectuels, ne s'est pas arrêté en 1968. En fait, plusieurs de ces mêmes hommes ont travaillé à la préparation de la Refonte 1970-71 qui a consisté en une réorganisation complète de tous les paliers de fonctionnement de la FFC. On a adopté par exemple une nouvelle formule du bureau de direction de la Fédération (la distribution déjà votée au congrès de 1964 et l'organigramme présenté plus haut). On assiste également à la centralisation de la FFC, à la solidification du programme d'animation sociale, à l'institution du poste de directeur-général, au changement de nom, au déménagement du siège social (secrétariat) de Maillardville à Vancouver et plus encore. Mais cela est une toute autre époque qui demande à être étudiée plus en profondeur.

Pour terminer ce court examen sur une note plus légère, j'aimerais partager avec vous un "bijou littéraire," dont la lecture m'a procuré un grand plaisir. Il s'agit du texte d'introduction d'un discours d'inauguration du congrès de 1965, lu devant les membres d'alors qui étaient, rappelons-le, pour la plupart de classe considérée "ouvrière moyenne."¹⁰

...Avant d'entamer la lecture de ce rapport et surtout avant d'en juger la facture qui, à mon humble aveu n'est que celle d'un écrivain se faisant volontairement plumitif pour répondre aux exigences de l'heure, il serait peut-être expédient d'aviser l'analyste littéraire que le seul but que se donnait son auteur était d'établir une ligne de communication d'abord, puis communier dans un climat de compréhension avec le lecteur. La longueur à première vue nauséuse dûe à son élucubration (que j'admets volontiers) dont la facture par moments lourds semble être sa rançon, pourra peut-être inciter chez vous une sorte de dyspepsie intellectuelle. Son destin ultimement réservé, sans doute un sarcophage poussiéreux, ne mérite pas son corps sans au préalable l'autopsier quitte ensuite à l'inhumer dans la papesse du panier.

Qu'on se garde d'y vouloir décerner un effort apocryphe; l'essence de ce rapport est issue non pas d'une expérience livresque mais d'une expérience vécue et s'inspirant dans la mesure du possible, de la troisième section de l'article 3 de notre constitution. Il est humainement admissible qu'un homme vague dans l'acquittement de son mandat; dans les vicissitudes extrinsèques et il serait en conscience fourbe de porter contre lui (l'auteur) une accusation de prévarication.

Le rapport tente d'éviter tout hermétisme apte à estourbir du premier coup et ainsi nuire fatalement à l'attention suivie du lecteur et, à fortiori, de l'écouteur; c'est pourquoi son auteur a délibérément rejeté simultanément un style apocalyptique et une forme rocambolesque. Le texte se divise en deux parties distinctes: la première, une récapitulation laconique d'ailleurs plus tard sustentée par d'autres rapports; et la deuxième, une discussion inévitablement proluxe de notre problème scolaire canadien-français en Colombie....

NOTES

Tous les documents utilisés pour préparer cette communication sont en dépôt aux Archives de la Société Historique Franco-Colombienne et proviennent des Fonds institutionnels de la FFC et de la paroisse Saint-Sacrement. Les cotes données entre parenthèses sont celles utilisées par la direction des archives.

1. Constitution charte FCFCB, septembre 1945, (P01.03.04.01).
2. Lire *Congrès de 1945*, Archives SHFC P01.01.04.01 et *La Survivance* (Alberta), article du mercredi 26 mars 1947, P01.03.04.01.
3. Procès-verbaux des réunions du Comité exécutif de 1948, P01.02.03.
4. Procès-verbaux des réunions du comité exécutif de 1953, P01.02.08.
5. Procès-verbal du congrès de 1953, P01.09.
6. Questionnaire du congrès de 1961, P03.18.01.
7. Procès-verbal du congrès de 1963, P01.03.20.
8. Condensé de statistiques de l'éducation 1963, pp. 7-11, P01.03.20.01.
9. Lire le procès-verbal du congrès de 1968 (P01.03.25) et les procès-verbaux des réunions du comité exécutif de 1968 (P01.02.08).
10. *Discours du président de la FFC*, congrès 1965 (P01.02.25.02).

Note supplémentaire

Autres documents étudiés pour la rédaction de cette communication:

Réunions des comités de 1946-1962 (P01.02.01 à P01.02.25)

Congrès Port Alberni (P01.03.08.01)

Les Congrès 1945-1962 (P01.01 à P01.19)

Les outils de la francophonie
(Vancouver/Winnipeg:
Centre d'études franco-canadiennes
de l'Ouest, 1988)

POUR LA SURVIVANCE
L'Association
canadienne-française
de l'Alberta¹

par Gratien Allaire

"Rester nous-mêmes pour être quelque chose"
(Georges Bugnet)

Entre 1840 et 1930, de nombreux Canadiens français quittèrent le Québec surpeuplé. Ils se dirigèrent en majorité vers les villes manufacturières de la Nouvelle-Angleterre, mais des groupes importants en nombre s'établirent dans les provinces canadiennes situées à l'ouest du Québec: l'Ontario d'abord, puis successivement, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et, simultanément, la Colombie-Britannique. Dans ces milieux neufs, les Canadiens français recréèrent plusieurs des associations "nationales" qui existaient au Québec: la Société Saint-Jean-Baptiste, la Société du parler français et d'autres. Mais ils sentirent tôt le besoin de regrouper ces associations et de concentrer leurs forces en des associations provinciales visant la préservation de leur "race." En 1905 fut fondée une Union canadienne-française à Vancouver.² L'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario vit le jour en 1910, dans un climat d'inquiétude relatif à la "qualité de l'enseignement dans les écoles bilingues de l'Ontario."³ L'Association catholique franco-canadienne de la

Saskatchewan fut établie en 1912-1913, pour regrouper les Canadiens français de cette province.⁴ L'Association canadienne-française d'éducation du Manitoba fut créée en 1916, à la suite d'un amendement à la loi scolaire.⁵ Quant à l'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA), elle fut établie en 1925-1926.⁶

La présente étude s'inscrit dans le cadre d'une réflexion sur le rôle de ces associations dans la francophonie hors-Québec. Dans le contexte des revendications subséquentes à la charte des droits, la question est d'actualité. Mais elle est analysée ici dans sa perspective historique et elle est traitée dans la particularité de l'ACFA, la dernière née de ces associations. Décidée en 1925 et fondée en 1926, cette dernière se donna comme objectif la survivance française. La première disposition déclaratoire de sa constitution de 1926 dit que les Canadiens français se sont organisés en association "en vue de conserver leur langue, leurs traditions nationales, leurs moeurs et coutumes particulières et d'assurer leur survivance comme entité catholique et française."⁷ Cette phrase fut reprise dans la constitution révisée de 1929 qui ajouta que l'association avait pour but l'"union des Franco-albertains."⁸

L'association a conservé cet objectif explicite de survivance tout au long de son existence: ni la charte adoptée par l'Assemblée législative albertaine en 1964, ni la nouvelle constitution de 1965 ne sont venus le modifier. Dans ces dernières, l'association a plutôt cherché à élargir la définition de l'objectif. Changement significatif à long terme, l'ACFA choisit d'utiliser au cours des années 1970 les termes positifs de "promotion" et d'"encouragement," plutôt que ceux, plus défensifs et plus négatifs, de "survivance" et de "conservation." Dans un mémoire de 1971, soumis au Comité parlementaire sur la constitution canadienne, l'association se définit comme "une Société dont le but principal est de répandre par tous les moyens possibles ce qui est de nature à favoriser la culture française."⁹ Un "Projet de Statuts et Règlements..." de 1972 va encore plus loin dans ce sens. Il

définit l'ACFA comme "un organisme qui cherche à grouper tous les francophones et francophiles" de la province et lui fixe les buts suivants: "promouvoir le bien-être moral, intellectuel, culturel, social et économique des francophones de l'Alberta, encourager, faciliter et développer l'enseignement de la langue française (et) favoriser la bonne entente et la coopération des membres" entre eux et avec les autres associations, peu importe leur origine ethnique.¹⁰

On peut se demander comment l'association s'y est prise pour atteindre cet objectif de survivance et de promotion des Canadiens français et des francophones de la province,¹¹ sans toutefois présumer des résultats concrets qu'elle a obtenus. Au stade actuel de la recherche, il serait extrêmement difficile de juger de l'importance de l'association et de son rôle dans la continuité francophone en Alberta. D'autres facteurs, comme la concentration des populations, leur déplacement vers les villes, la présence d'un clergé catholique de langue française et la transformation de l'agriculture, ont exercé sur la francophonie une influence dont le poids est difficile à déterminer. Aussi l'étude ne porte-t-elle que sur le discours de l'ACFA et les moyens que cette dernière a mis de l'avant pour atteindre ses buts. Dans cette optique, une source documentaire s'imposait d'emblée, *la Survivance*, l'organe de l'ACFA, qui fut suivi à ce titre par *le Franco-Albertain*. S'y sont ajoutés les rapports des présidents depuis les années 1960.

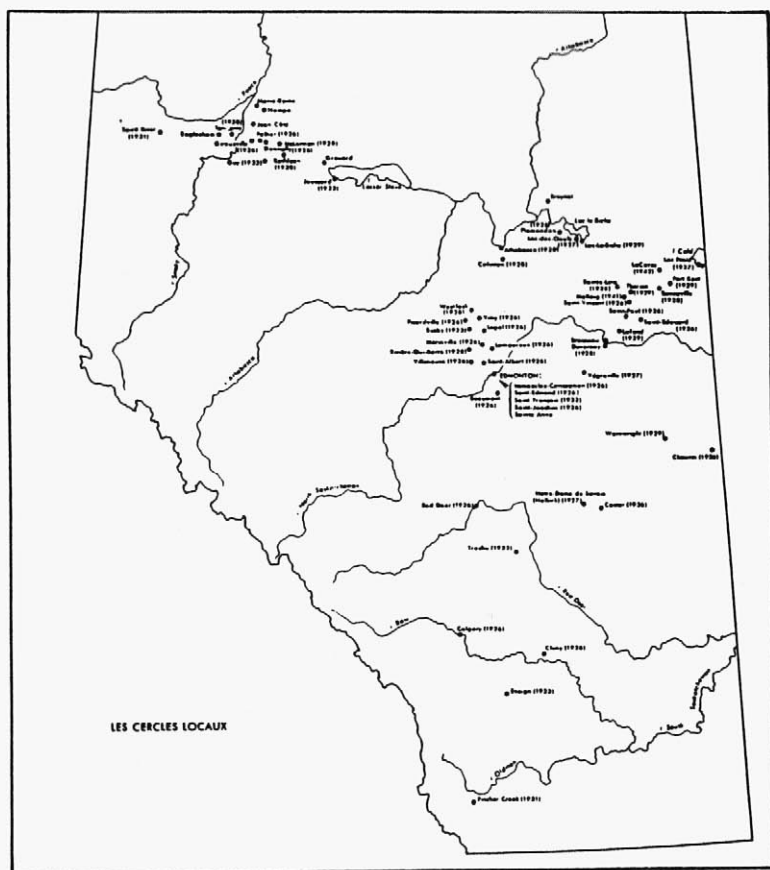
A l'instar des autres associations fondées au début du siècle par la francophonie hors-Québec, "l'Association"¹² a privilégié un champ d'action surtout, l'éducation. Elle y a consacré une bonne partie de ses énergies tout au long de son histoire, considérant que la survivance et la promotion du groupe de langue française passait par l'école et, surtout, par l'apprentissage du français à l'école. Elle a dévoué beaucoup moins de temps et de ressources à d'autres secteurs d'activité. Le deuxième en importance se situe surtout au niveau culturel: les média, journaux, radio et télévision, ont été perçus et utilisés comme moyens de survie et de promotion

culturelles et, dans ce domaine, la radio a occupé une place de premier choix. Quant aux questions économiques, l'association leur a en définitive accordé peu d'importance, intervenant brièvement et à quelques reprises dans le domaine du mouvement coopératif et en faveur de la colonisation et de l'établissement rural. En politique, elle a adopté la stratégie du groupe de pression et de la négociation tranquille, suivant l'exemple et les exhortations de certains membres influents. Elle n'est pas intervenue pour favoriser l'élection de Canadiens français sur la scène politique provinciale ou fédérale, peut-être parce que les Canadiens français de la province y étaient déjà régulièrement représentés.

Questions de représentativité

Dans toute cette activité, l'association s'est présentée comme le porte-parole de la francophonie albertaine. Elle l'a exprimé clairement en 1929, lorsqu'elle s'est objectée à la réforme scolaire proposée par le ministre Perren Baker en se disant la représentante de "tout l'élément de langue française de (la) province, élément important et par son nombre et par la position qu'il occupe dans tout le Canada à la base de la nationalité canadienne."¹³ Dans le mémoire qu'elle a soumis à la Commission Laurendeau-Dunton sur le bilinguisme et le biculturalisme¹⁴ et encore dans un mémoire de 1971 présenté au Comité parlementaire sur la constitution canadienne, l'ACFA se dit "le porte-parole des francophones de (la) province."¹⁵ Il ne s'agit pas ici d'analyser en profondeur la question de la représentativité de l'ACFA. On ne peut qu'en souligner les grandes lignes et indiquer certains éléments du débat.

La structure dont s'est dotée initialement l'ACFA avait pour objectif de toucher le plus grand nombre possible de Canadiens français. L'association s'était organisée autour de la paroisse, qui était perçue comme un élément très important de l'organisation sociale et comme le point de ralliement des communautés de langue française. Les cercles paroissiaux



durèrent jusqu'au milieu des années 1960 et servirent à la fois de moyens de connaître l'opinion des Canadiens français et d'outils de mobilisation du groupe. Toutes les communautés francophones d'importance et plusieurs communautés de petite taille avaient leur cercle. Indiqués sur une carte, avec leur année de création, les cercles fournissent un bon indice de l'expansion de l'association et de la localisation géographique de ses membres. Les sources consultées ne permettent toutefois pas de déterminer le nombre de membres de chacun de ces cercles, ni par conséquent d'établir la proportion des Canadiens français qui en faisait partie.¹⁶ Ce critère plus sûr de la représentativité de l'ACFA ne peut par conséquent être utilisé. La constitution de 1965 modifie la structure de l'ACFA et la hiérarchise davantage. Elle favorise la création de régionales, établit le Conseil général et le Comité exécutif. L'institution de ces divers paliers et la disparition des cercles locaux au cours des années suivantes eurent pour effet d'éloigner davantage les membres la direction et les lieux de décision.

L'orientation de l'ACFA avait été discutée vigoureusement et, même contestée de l'intérieur durant la décennie qui a suivi la création de l'association.¹⁷ Cependant, la hiérarchisation de 1965, entre autres facteurs, semble avoir eu aussi pour résultat de favoriser davantage la contestation. Au cours des années 1970, la représentativité de l'association fut remise en question par un groupe de francophones. Lucien Royer et Jacinthe Perreault produisirent, sous l'égide du Centre de recherche franco-albertain, une étude de la représentativité de l'association dont la conclusion principale était: "In short A.C.F.A. is not accountable to "Franco-Albertains" and thus does not represent anyone but the members participating within it."¹⁸ Pour soutenir leur conclusion, les auteurs du rapport soulignaient que les membres de l'association ne constituaient pas un échantillon statistiquement représentatif de la population franco-albertaine, que sa structure ne lui permettait pas de connaître les besoins de cette population et encore moins d'y répondre et que

l'association n'avait pas de moyens adéquats d'informer la population et de la faire participer au processus de décision.

A ces attaques, l'association répondit par la formation de la Commission Déchêne,¹⁹ qu'elle chargea d'étudier la question. S'appuyant sur le politicologue Gérard Dion, la commission conclut à la représentativité de l'association, en se basant sur les critères suivants: l'ACFA existait depuis 1925 et elle n'avait fait l'objet d'aucune tentative visant à la remplacer, elle avait été et était encore financée par ses membres et, enfin, elle était reconnue par la population anglophone, par les divers paliers de gouvernement et par les associations françaises des autres provinces comme la représentante des francophones de l'Alberta. Tout en reconnaissant que les dirigeants de l'association "(n'avaient) pas toujours renseigné et consulté suffisamment la population francophone,"²⁰ la commission soulignait le rôle d'une élite: historiquement l'Association a bénéficié des services de francophones représentant une élite qui a mis son éducation, ses compétences, son prestige, sa situation financière et son succès personnel au service de ses concitoyens. Sa connaissance du milieu albertain lui a permis de comprendre les besoins de la population. Tant que celle-ci acceptait ses directives, on pouvait les croire représentatifs même sans avoir à consulter fréquemment les membres de l'Association.²¹

L'association utilisait le congrès comme moyen de sensibilisation et de mobilisation. Tenu annuellement d'abord, puis à tous les deux ans, ensuite annuellement de nouveau et, même, deux fois par année,²² le congrès est perçu comme le "ralliement des forces canadiennes-françaises," comme le disait Maurice Lavallée en 1932, c'était l'occasion, pour les délégués des cercles locaux d'"étudier quelques-unes des questions intimement liées à la survivance religieuse et nationale du groupe franco-albertain, à son progrès au point de vue économique et social."²³ Le rédacteur de *la Survivance* continuait:

L'Association en convoquant à ses assises annuelles des

délégués des centres canadiens français des quatre coins de la province n'a pas d'autre but que de vouloir cimenter davantage les liens de langue et de religion qui doivent exister entre les membres d'une même famille, au moyen d'une étude sérieuse, faite en commun, des problèmes qui convergent tous vers une seule et même fin: la conservation de l'entité ethnique canadienne-française en cette province de l'Ouest par la conservation intégrale de sa langue et de sa foi.²⁴

C'est dans ce contexte que se situent l'action et les interventions de l'ACFA en faveur des Canadiens français et des francophones de l'Alberta.

L'éducation

L'enseignement français²⁵ a été le principal cheval de bataille de l'ACFA. Dans ce domaine, cette dernière fut guidée par un principe de base qu'elle explicita dans un mémoire présenté en 1958 à la Commission Cameron sur l'éducation. L'association considérait qu'"une connaissance approfondie du français peut s'acquérir plus facilement durant les années de formation de l'enfant" et elle préconisait "un enseignement de la langue française à l'école."²⁶ Pour arriver à la mise en pratique de ce principe, l'ACFA dut tenir compte des circonstances et du climat socio-politique. Pendant ses trente premières années d'existence, l'ACFA tenta d'empêcher la modification des districts scolaires et dut suppléer aux lacunes de la loi et de l'administration scolaires provinciales relativement à l'enseignement du français et à sa supervision. Au cours des trois décennies suivantes, alors que le climat socio-politique était favorable, elle contribua largement à faire augmenter la proportion de la journée scolaire consacrée à l'enseignement français.

L'importance que l'association a accordé à l'enseignement français paraît dans les statuts mêmes de l'association. Il y était stipulé, en 1926 et en 1929, qu'"un délégué de langue française de chaque district scolaire de la paroisse"²⁷ faisait partie de l'exécutif du cercle paroissial, avec le président, le

vice-président et le secrétaire-trésorier. On pouvait même y admettre des délégués des districts scolaires où il n'y avait pas encore de cercle de l'ACFA. De même, l'assemblée générale du cercle local devait recevoir, avec le rapport des délégués au congrès de l'association, le rapport des représentants de la paroisse à la dernière convention générale des commissaires d'écoles de l'Alberta.²⁸

La constitution révisée de 1929 confirma la place de premier plan occupée par les questions scolaires dans les préoccupations de l'ACFA. Elle stipulait que les cercles locaux devaient se réunir "le deuxième dimanche qui (suivait) la convention générale des commissaires d'école de l'Alberta."²⁹ Le "comité du cercle local" devenait "un intermédiaire par lequel l'Exécutif (de l'association devait) être informé de la situation scolaire dans chaque paroisse."³⁰ A cette fin, il devait communiquer à ce dernier la liste des personnes impliquées: les commissaires d'écoles de même que les instituteurs et les institutrices "enseignant dans chaque école de son territoire;" il devait aussi fournir des renseignements sur plusieurs aspects de l'école: "le nombre d'élèves de langue française, et d'élèves d'autres langues, inscrit dans chaque école de son territoire (...) le nom des commissaires élus comme délégués à la convention générale des commissaires d'école de l'Alberta (... et) toute autre information que l'Exécutif (demandait) et, en particulier, relativement aux concours de française (sic)."³¹ Les constitutions de 1926 et de 1929 ne font référence à aucun autre sujet spécifique, à l'exception de l'organisation interne de l'association.

La loi scolaire albertaine permettait un cours élémentaire en français. Cette clause avait été interprétée en 1925 comme signifiant l'enseignement en français durant les deux premières années du primaire avec introduction graduelle de l'anglais durant la deuxième année. De la troisième à la douzième année, les élèves francophones de l'Alberta n'avaient droit qu'à une heure d'enseignement de la langue française par jour.³² Les écoles étaient alors sous la juridiction de petits districts scolaires. Les parents francophones

pouvaient, au moyen de l'embauche des instituteurs, s'assurer de l'enseignement du français et même, selon le professeur Roger Motut, du caractère français de l'école.³³ Le nombre d'heures d'enseignement du français prévu par la loi était considéré comme insuffisant par les parents, mais le contrôle local sur l'embauche des instituteurs pouvait permettre de diminuer les effets de cette lacune.

A peine l'association avait-elle été fondée que la question de l'éducation faisait surface. Le ministre de l'Education de la province, Perren Baker, présenta en 1929, un projet de réforme scolaire qui visait essentiellement à regrouper en 20 grandes divisions scolaires les 3000 écoles rurales de la province, tout en maintenant les districts scolaires existants. Le projet remettait aux cinq directeurs de chaque grande division l'embauche, le déplacement et le renvoi des instituteurs de toute la division.³⁴ Le projet stipulait également que, "pourvu que les commissaires locaux aient voté une résolution réclamant l'application d'un cours primaire en français en conformité avec la Loi, le bureau divisionnaire devra EN AUTANT QUE FAIRE SE PEUT choisir et désigner à l'école de tel district un instituteur compétent pour donner cet enseignement."³⁵

L'association s'objecta à ce projet de loi au nom du droit des parents en matière d'éducation. Elle demanda, et fit publier dans *la Survivance*, l'opinion d'un "éminent professeur de philosophie," qui se déclara favorable à la position de l'ACFA. Elle s'opposait aussi au projet au nom du droit des minorités: "Nous avons le droit, écrivait le rédacteur du journal, de douter de la compétence du bureau divisionnaire quand il s'agit de choisir des instituteurs catholiques ou franco-canadiens."³⁶ L'ACFA avait sonné le premier coup de clairon d'une campagne qui, ralliant tous les opposants, résulta en l'abandon, en 1929 puis en 1930, du projet de loi. Repris et discuté l'année suivante, il fut finalement adopté en 1931, à peine modifié. Selon E.J. Hart, les députés francophones à l'Assemblée législative "pouvaient trouver une certaine consolation dans le fait que la réglementation relative au

français demeurait inchangée..."³⁷ Mais ce dut être une bien maigre consolation.

Devant l'impossibilité d'empêcher la formation de grandes divisions scolaires où les Canadiens français risquaient d'être noyés dans les groupes anglophones,³⁸ ou encore devant l'impossibilité d'obtenir plus d'enseignement en français, l'ACFA concentra ses efforts des années suivantes à s'assurer que les instituteurs, dans toutes les écoles de la minorité française, utilisaient tout le temps permis pour l'enseignement du français. Pour ce faire, elle se donna un moyen, le visiteur des écoles. Le père Fortier, un jésuite, fut le premier à occuper le poste. Ces visiteurs existaient encore en 1963 et ils étaient membres du Comité du programme de l'AEBA, (Association des éducateurs bilingues de l'Alberta) comitè chargé du programme de français.³⁹

L'association voulait aussi stimuler davantage le zèle des instituteurs quant à l'enseignement du français tout en rehaussant le prestige de la langue auprès des élèves. Les concours de français furent utilisés à cette fin. Ils avaient été créés en 1918 par le Cercle Jeanne-d'Arc, une association culturelle fondée cinq ans auparavant. Les concours étaient en déclin lorsque Rosaire Racette et Maurice Lavallée prirent les choses en mains et décidèrent de les faire revivre. Dans ce domaine, l'association profita de l'aide d'un autre organisme francophone, l'Association des instituteurs bilingues de l'Alberta, qui fut suivie de l'(AEBA).⁴⁰ L'organisation du concours, la préparation et la correction des examens exigeaient plusieurs mois de travail.⁴¹ Sa pertinence fut remise en question au début des années 1960 et, en 1969, on rendit les examens facultatifs, à l'exception de ceux de la 10ème à la 12ème année. Chaque année, des centaines d'écoliers participèrent au concours. On considère généralement que "les élèves trouvaient un 'stimulant' dans la publication des résultats d'examen dans le journal *La Survivance*."⁴²

Ces modalités restèrent en place, sans modification majeure, pendant une trentaine d'années. A chacun de ses congrès, L'ACFA consacra une partie de ses délibérations à

discuter de l'éducation; elle y dévoua entièrement celui de juillet 1945.⁴³ Dans un mémoire soumis en 1958 à la Commission Cameron, l'association présenta ses principales réalisations dans ce domaine: la fondation de l'AEBA pour la formation et le perfectionnement du personnel enseignant, une aide apportée à la fondation de l'Association des commissaires bilingues, l'organisation des concours de français et un système "volontaire" de visites et d'inspections des écoles françaises et bilingues. Il faut souligner aussi que dans ce mémoire, l'ACFA reprenait ses habituelles demandes relatives aux grandes divisions scolaires et au temps alloué à l'enseignement du français.⁴⁴ Loin de répondre aux demandes de l'ACFA, la commission recommanda que l'on réduise encore davantage ce temps.⁴⁵

La question scolaire retrouva toute son actualité au cours des années 1960 et la situation de l'enseignement français connut une nette amélioration. Le nationalisme canadien-français reprenait de la vigueur au Québec; c'était l'époque de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. A la faveur de cette agitation, et dans le sillage du mémoire de 1958 à la Commission, un mouvement se développa en faveur d'une révision de la loi scolaire, mouvement encouragé et soutenu par l'ACFA.

Le congrès de 1965, à Bonnyville, portait sur l'enseignement du français. Les résolutions adoptées visaient son amélioration par divers moyens: une meilleure préparation des instituteurs, l'inclusion de la littérature française dans le programme d'enseignement de l'AEBA et, enfin, la création de jardins d'enfants. Une résolution demandait "que l'ACFA continue son travail auprès du département de l'Éducation de la province pour obtenir un amendement à la loi scolaire qui permettrait l'usage du français comme langue d'enseignement dans d'autres sujets que le français et le catéchisme."⁴⁶ L'année suivante, à Falher, dans le cadre d'un congrès sur "la jeunesse franco-albertaine," l'enseignement français revint sur le tapis, et l'on proposa plus particulièrement l'amélioration du programme de français.⁴⁷ De même, en mai

1967 lors du congrès d'Edmonton cette question et, plus particulièrement, le rôle des enseignants, de leur formation et de leur préparation retinrent l'attention des membres présents.⁴⁸

En novembre de la même année, l'ACFA tenait un congrès à Saint-Paul, sous le thème des "conditions de survie des Franco-Albertains." La question de l'enseignement français y fut, une fois encore, discutée. Considérant que le nombre d'heures d'enseignement français était insuffisant "pour assurer une connaissance adéquate de cette langue, ainsi que la promotion de la culture française,"⁴⁹ les membres présents adoptèrent une résolution demandant, encore une fois, que la loi scolaire soit amendée "pour assurer plus d'enseignement quotidien en français à tous les niveaux," et ajoutant une précision bien connue depuis: "partout où un nombre raisonnable d'écoliers parlent le français ou désirent l'apprendre."⁵⁰ De plus, le congrès voulait faire porter au ministère le poids de l'organisation du programme et la surveillance de son application, fonctions que l'ACFA et l'AEBA remplissaient encore.

En avril 1968, le gouvernement albertain amendait enfin la loi scolaire pour permettre l'enseignement français pendant 50 % de la journée scolaire. Il mettait ainsi en application le concept de l'école bilingue, concept qui a marqué toute une génération de Franco-Albertains. Mais cette concession, ou ce gain, ne satisfaisait pas tout le monde. L'amendement à la loi scolaire et ses effets furent longuement discutés en novembre suivant, alors que l'association tenait un congrès à Calgary sous le thème de "l'Ecole française, une utopie"⁵¹ Plusieurs des membres présents, les "jeunes," considéraient que ce changement n'était pas une "réponse adéquate" à leurs besoins. Aussi demandèrent-ils que ce système "soit remplacé, en temps opportun, par un système d'écoles françaises plus conformes aux recommandations de la Commission B & B, où l'enseignement se donnera totalement en français" sauf l'enseignement de l'anglais. Ces jeunes voulaient aussi qu'on développe "une atmosphère française à

l'école."⁵² Ces propositions furent toutefois jugées trop avant-gardistes et le Comité des résolutions en présenta de plus conservatrices. Il proposait, dans une formulation très prudente:

de faire porter toutes les énergies pour que le système 50/50 donne le meilleur résultat possible; d'entreprendre dès maintenant les démarches nécessaires pour que tous les districts bilingues qui seront établis à la suite des recommandations faites par la Commission B & B ainsi que dans les centres où il y a une population suffisante, il soit possible d'établir des écoles françaises ou *des écoles avec classes françaises* où la langue d'enseignement et la langue de communication sera le français, *mais où une attention spéciale sera apportée à l'enseignement de l'anglais.*⁵³

Cette dernière partie de la résolution traduit sans aucun doute la préoccupation de plusieurs parents et de plusieurs membres de la communauté: l'enseignement français ne doit pas empêcher l'apprentissage adéquat de l'anglais.

Les résolutions de Calgary mirent en évidence la difficile situation de l'ACFA, et de la communauté francophone au sujet de l'enseignement pour les francophones. Devait-il être bilingue ou français? Cette préoccupation s'est par ailleurs traduite par la mise sur pied au Collège universitaire Saint-Jean d'un groupe de recherche sous la direction du professeur Ousmane Silla, groupe dont le premier rapport parut en 1974 et s'intitulait "Ecole bilingue ou unilingue pour les Franco-Albertains."

Au cours de la décennie suivante, l'ACFA tint un discours ambivalent. D'une part, elle favorisait les écoles bilingues qu'accordait la loi. C'est ce dont fait foi le discours de Roger Motut, alors président de l'association, à la veille de l'ouverture d'une telle école en 1972, l'école J.H. Picard⁵⁴: "il faut que cette école réussisse, disait-il. C'est probablement notre dernière chance de réagir contre l'assimilation totale de notre groupe."⁵⁵

D'autre part, l'association demandait une augmentation du pourcentage de l'enseignement en français, pour toucher "toutes les matières, sauf l'anglais, de la première à la dou-

zième année lorsqu'un nombre suffisant en fait la demande." Elle défendit cette position dans un mémoire soumis en 1972 à la Commission Worth sur la planification scolaire, soutenant que le système existant conduisait l'étudiant "vers une assimilation à la culture anglaise plutôt qu'à une intégration."

Cette position fut généralement celle de l'ACFA par la suite, et plus particulièrement lors du congrès de 1976 dont les discussions furent centrées sur le rôle de l'école. A ce congrès fut annoncé un nouvel amendement à la loi scolaire, permettant l'enseignement français à 80% du temps, c'est-à-dire de toutes les matières, sauf l'anglais. Pour la plupart des Franco-Albertains, c'était une réponse positive à leurs demandes et à leurs revendications antérieures. De plus, le développement rapide de la clientèle des classes d'immersion paraissait favoriser les communautés francophones.

Il faut voir dans le fait que le congrès du cinquantième anniversaire de l'ACFA ait porté sur l'éducation une très nette indication de l'importance qu'elle lui accorde. Le congrès de 1976 visait à "l'élaboration d'un plan d'action en éducation pour les francophones de l'Alberta," en mettant en commun les connaissances, l'analyse et la perception de quatre groupes d'intéressés, les enseignants, les parents, les administrateurs scolaires et les étudiants eux-mêmes. Il avait été longuement et minutieusement préparé et avait été précédé de mini-congrès tenus à Edmonton, à Bonnyville et à Falher. Un long document de travail, résumant les résultats de ces mini-congrès et soulevant les questions à discuter, fut publié dans le *Franco-Albertain* quelques jours auparavant.⁵⁶ Les rencontres durèrent trois jours. Le congrès accoucha de 81 résolutions qui, remaniées par un comité d'experts, formèrent la base d'un plan d'action de trois ans. Une première ébauche de ce plan fut publiée en décembre suivant.⁵⁷ L'ACFA devait se doter d'une "personne-ressource hautement compétente en éducation" pour coordonner le plan d'action. Il faut remarquer que, dans ce plan, il est question pour la première fois, de "faire reconnaître par la loi le droit à

l'enseignement en français en Alberta." Le terme d'école bilingue est retenu pour désigner "celle où tout se fait en français à l'exception de l'enseignement de la langue et de la littérature anglaise."⁵⁸ Enfin, l'on fixe comme troisième objectif "d'assurer une formation adéquate (première et permanente) aux enseignants et des conditions de travail qui permettent à ces enseignants de rejoindre les objectifs de l'école bilingue."⁵⁹

L'article 23 de la Charte canadienne des droits est venu ajouter une dimension nouvelle au débat, en faisant de l'école française un droit des minorités francophones. Plusieurs parents regroupés autour de l'Association Georges-et-Julia-Bugnet, ont voulu revendiquer ce droit, ayant par ailleurs constaté les lacunes des écoles d'immersion pour les francophones. L'ACFA a d'abord réagi de façon très conservatrice, refusant d'endosser les positions du groupe ou, même, de l'appuyer. Elle a ensuite décidé de se ranger derrière un second groupe, le Comité de parents, formé en réaction à l'Association Bugnet et qui réclamait une école française et catholique à la Commission des écoles séparées d'Edmonton. Elle a finalement accordé son appui à l'Association Bugnet, qui cherche à obtenir des tribunaux une définition de l'école française qui en comprenne la gestion.⁶⁰

Dans le domaine scolaire, l'ACFA a donc été de toutes les batailles. Considérant que l'école est un milieu propice à la promotion culturelle et linguistique, l'association s'est efforcée par ses revendications de faire en sorte que cette promotion se fasse à l'avantage des francophones. Condition essentielle de l'amélioration de l'enseignement français, la formation des maîtres a été l'une des grandes préoccupations de l'association. Comme on l'a vu, cette dernière a souligné à plusieurs reprises l'importance d'une bonne formation pour assurer l'enseignement élémentaire et secondaire. Elle seconda tous les efforts entrepris en ce sens, en particulier ceux du recteur du Collège Saint-Jean, le père Arthur Lacerte, pour l'établissement en 1963 d'un Collège de pédagogie affilié à l'Université Laval.⁶¹

L'ACFA a également joué un rôle important au niveau de l'enseignement post-secondaire. Lorsqu'en 1942 le Collège des Jésuites d'Edmonton dut fermer ses portes, l'ACFA intervint auprès des Oblats de Marie Immaculée et obtint qu'ils admettent à leur Juniorat Saint-Jean des étudiants qui ne se destinaient pas nécessairement au sacerdoce ou au service apostolique. Le Juniorat devint collège classique, lieu de formation d'une élite laïque, à la façon des collèges classiques du Québec. Elle participa aussi aux négociations qui, de 1968 à 1976, produisirent, graduellement, l'intégration du Collège Saint-Jean à l'Université de l'Alberta. Elle voyait dans le Collège une institution qui pouvait offrir aux francophones un enseignement universitaire bilingue ou en français, la continuation des écoles primaires et secondaires. Dans son mémoire à la Commission Worth, elle avait étendu le champ de ses revendications. Pour la première fois, elle avait demandé "la mise sur pied d'une commission au niveau universitaire et au niveau supérieur pour les étudiants qui voudraient poursuivre leurs études en français en Alberta."⁶²

Les média

L'ACFA, ayant consacré autant d'énergie à l'amélioration de l'enseignement français comme outil de survivance et de promotion de la francophonie, n'a pu accorder une importance aussi grande à ses autres activités et à ses autres revendications. Pourtant, il est un domaine, les média, où elle s'est beaucoup dépensée et qui viennent au second plan de ses champs d'action. L'association en avait besoin pour communiquer avec ses membres et avec les francophones de la province. Elle considérait surtout que les journaux, la radio et la télévision étaient nécessaires pour donner de l'actualité à la langue et à la culture françaises et pour limiter d'autant l'influence des média de langue anglaise. Selon André Miville-Déchêne, alors président, l'association a "porté une grande attention au domaine de la Radio et de la Télévision, étant donnée l'influence quotidienne que ces deux média de

culture et d'éducation peuvent avoir au foyer.”⁶³

Dans les années qui ont suivi immédiatement sa fondation, l'association se servit de l'hebdomadaire *l'Union*⁶⁴ comme moyen de communication. Georges Bugnet, l'un des promoteurs de l'ACFA, en était le rédacteur et favorisait cette utilisation du journal. Le propriétaire de l'hebdomadaire, Pierre Féguenne, considéra bientôt qu'il s'agissait d'annonces et exigea que l'ACFA paye l'espace dont elle se servait dans son journal. Celle-ci refusa de se plier à cette exigence.⁶⁵ L'exécutif de l'association décida le 17 octobre 1928, lors d'une réunion spéciale, de fonder son propre journal. Le président de l'association, le docteur Petitclerc, considérait qu'un journal était indispensable à la vie même de l'association: "Si nous restons sans organe, c'en est fait de l'A.C.F.A." Pour Paul-Emile Poirier, un jeune avocat, le journal était "une condition essentielle de notre survivance." Ce dernier continuait en indiquant le rôle que devait jouer le journal: "Le patriotisme est peu ancré dans l'âme de notre population. Il convient d'y travailler."⁶⁶ L'hebdomadaire *La Survivance* fut fondé pour répondre à ces besoins. Quelques mois plus tard, *L'Union* fermait ses portes et laissait tout le terrain à l'organe de l'ACFA. Le journal survécut au long des années grâce à l'aide des oblats qui en ont longtemps occupé la rédaction. Il servit d'outil de "propagande," de véhicule des idées de l'association et de moyen de mobilisation de la population lors des campagnes que l'ACFA mena.⁶⁷ Il changea de nom en 1968 pour devenir *le Franco-Albertain*.

L'une des campagnes les plus importantes visait à l'obtention de la radio française.⁶⁸ Depuis sa fondation, l'association avait obtenu de postes privés, en particulier de celui de l'Université de l'Alberta, qu'ils diffusent, plus ou moins régulièrement, des émissions en langue française. Cette solution était loin d'être satisfaisante. Aussi, de 1935 à la fin de la Deuxième Guerre mondiale, l'ACFA s'était efforcée de convaincre la Commission de la radio puis la Canadian Broadcasting Corporation de fournir un service adéquat en langue française. Ce en quoi elle avait eu très peu de succès.

Après la guerre, l'ACFA se joignit aux associations francophones des autres provinces des Prairies pour faire campagne en faveur de stations radiophoniques de langue française dans chacune des provinces. Le Conseil de la vie française en Amérique était l'un des principaux maîtres d'oeuvre de cette campagne⁶⁹ qui aboutit à la création de stations françaises au Manitoba, en Alberta et en Saskatchewan. Avant de pouvoir établir CHFA, la station française de l'Alberta, l'association et son hebdomadaire durent faire face à l'opposition farouche d'un groupe très actif d'anglophones. Elle dut même retirer le projet de loi qu'elle avait fait déposer à l'Assemblée législative albertaine et qui avait pour objet l'incorporation de la société de la radio. C'est une charte fédérale qui établit Radio-Edmonton Ltée. Par la suite, l'ACFA orchestra une campagne de financement pour la construction du poste et l'achat de l'équipement nécessaire. CHFA commença à diffuser en 1949. L'ACFA suivit de très près le développement et l'évolution de Radio-Edmonton; le président consacrait une partie de son rapport annuel au poste. Il était difficile pour l'ACFA et CHFA d'améliorer les services étant donné l'état financier précaire du poste. Radio-Canada pouvait offrir une solution. Elle se montra intéressée à acheter CHFA, et les pourparlers s'amorcèrent en novembre 1971.⁷⁰ Le 1er avril 1974, après trois années de négociations, le poste fut vendu à la société d'Etat et, par la suite, Radio-Edmonton Ltée fut dissoute.⁷¹

La lutte pour la radio française eut un effet secondaire imprévu. Deux hommes personnifiaient la campagne radiophonique en Alberta: le père Paul-Emile Breton d'Edmonton, le rédacteur de *la Survivance*, et le docteur Léon-Omer Beauchemin de Calgary, le président de l'association de 1934 à 1946. Lors de la construction du poste, on décida qu'il ne desservirait que la partie nord de la province. Les francophones de Calgary, qui avaient largement contribué à la campagne de financement, se sentirent trahis par cette décision et boudèrent longtemps l'association provinciale et ses dirigeants d'Edmonton.⁷²

Dès 1960, l'association entreprend des démarches pour obtenir des services de télévision en français. Dans un mémoire présenté en 1960 au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, elle réclamait "pour l'immédiat: des programmes en français; pour le future (sic): un poste satellite exclusivement français."⁷³ Au cours des années 1960, elle poursuit ses démarches en ce sens, accordant "une importance prioritaire à ce problème."⁷⁴ Radio-Canada reporta l'échéance à quelques reprises⁷⁵ puis, en mars 1970, elle ouvrit CBXFT, la station de télévision de langue française à Edmonton. Jusqu'en 1973, la station fut partagée avec MEETA, qui y diffusait des émissions éducatives en langue anglaise.⁷⁶ Les représentations de l'ACFA résultèrent en l'abandon de cette pratique à l'expiration du contrat.

Les autres champs d'action

Les autres champs d'intervention de l'ACFA pour le maintien de la francophonie albertaine font figure de parents pauvres. L'association a répété à plusieurs reprises que les Canadiens français devaient s'intéresser à la question économique. Comme au congrès de 1936 où le docteur Beauchemin, alors président, lança le mot d'ordre suivant: "Notre organisation économique est nécessaire pour notre survivance."⁷⁷ Mais elle ne paraît pas avoir consacré énormément d'énergie à la promotion de cette idée. Au niveau économique, l'ACFA s'est la plupart du temps limitée à un rôle d'appui.⁷⁸ Elle a consacré quelques congrès à la colonisation et à l'agriculture, afin d'encourager le développement des groupes francophones et d'améliorer leur connaissance. Elle a appuyé les sociétés d'établissement rural, qui ont donné CARDA. Elle a surtout favorisé le mouvement coopératif comme outil de promotion économique. Le sujet fut au centre des débats lors de deux congrès, le premier en 1939 lorsque le mouvement des caisses populaires prit son essor en Alberta francophone, le second en 1964 lorsque fut fondée une fédération des coopératives bilingues de l'Alberta, la

deuxième de l'histoire franco-albertaine et l'ancêtre du Conseil albertain de la coopération. Son journal joua, sous la direction de Paul-Émile Breton, un rôle de premier plan dans l'établissement des caisses populaires et des coopératives.⁷⁹

En 1969-1970, profitant des largesses du Secrétariat d'Etat, l'association s'engagea sur le terrain social. Dans son rapport du 25 avril 1970, le président indiquait comme un événement excessivement important pour l'année écoulée "l'adoption par l'ACFA de l'animation sociale comme méthode de travail."⁸⁰ Le Service d'animation sociale avait été incorporé au cours de l'année et il s'était donné comme buts "de regrouper les francophones de l'Alberta, de les réunir pour qu'ils se connaissent, de faire tomber les préjugés et provoquer une identification réel (sic) de chacun."⁸¹ Il y eut assez rapidement des frictions entre le service et l'association, le premier remettant en question la seconde.⁸² La situation s'était rétablie au début de 1972, puis au cours de la même année, la démission des quatre animateurs permit "de repenser ce service et de lui donner une nouvelle orientation."⁸³ Comme les gens voulaient des animateurs de l'Ouest, on décida de remettre le choix des animateurs à chacune des régions. Le service s'intégra assez rapidement aux activités de l'association et servit de base à une bonne partie de l'organisation et de l'action sociale de l'ACFA. Le président, Frank McMahon, considérait le service comme "l'instrument le plus important dont dispose l'Association pour atteindre ses buts" étant donné qu'il s'agit d'une "pédagogie du développement social, culturel, éducationnel" de la population.⁸⁴

L'association ne s'est jamais lancée ouvertement dans l'arène politique, pour présenter ou pour appuyer des candidats. Elle n'en a jamais senti la nécessité. L'Alberta francophone avait la plupart du temps un sénateur et l'ACFA se contenta de faire pression pour qu'un Canadien français soit nommé à ce poste lorsqu'elle craignait qu'il lui fut enlevé. Des Canadiens français étaient régulièrement élus à la Chambre des Communes ou à l'Assemblée législative. Certains, comme P.-E. Lessard et Lucien Maynard, occupèrent

des postes importants au sein du cabinet provincial. Surtout, ces élus appartenaient à des partis politiques différents (Libéral, Conservateur, Fermiers-Unis ou Crédit social) et il était à craindre que de graves scissions ne se produisent au sein de l'association si elle avait appuyé officiellement un candidat ou un parti. L'association a adopté plutôt la stratégie du groupe de pression. Des membres influents de la communauté, comme Mgr Emile Legal, avaient utilisé cette stratégie auparavant et avaient marqué des gains importants de cette façon.⁸⁵

Conclusion

L'ACFA a donc privilégié le secteur de l'enseignement français comme outil de survivance. Elle a jugé que le problème de l'éducation était, pour reprendre les termes d'un ancien président, le professeur Roger Motut, "le problème fondamental de notre progrès et de notre survie."⁸⁶ Les média viennent au second rang de ses préoccupations, puis, très loin derrière, la promotion économique et l'action sociale. Quant à l'action politique partisane, elle est totalement absente. Pour bien saisir toute l'ampleur de ces choix au niveau des champs d'action de l'ACFA, il faudrait en analyser les résultats concrets. Comme cette analyse devrait tenir compte d'un ensemble de facteurs comme le climat socio-économique et le climat politique canadien, elle dépasse les cadres de l'étude actuelle.

On peut cependant se demander si l'association a atteint son objectif de survivance. Le fait que l'ACFA a concentré son activité dans le domaine de l'enseignement ne semble pas avoir servi la francophonie autant qu'elle l'espérait. Il a fallu attendre longtemps la révision de la loi scolaire favorisant l'enseignement français dans les écoles élémentaires et secondaires. Et on peut penser que les travaux de la Commission Laurendeau-Dunton et le mouvement indépendantiste québécois ont pesé plus lourd que les pressions de l'ACFA.

Quant aux taux d'assimilation, ils restent très élevés. Au recensement de 1921, 59,6% des Albertains d'origine française ou belge disaient avoir le français comme langue maternelle. En 1971, il n'y en avait plus que 47% alors que 22,9% seulement des Albertains d'origine française ou belge déclaraient utiliser le français comme langue d'usage. L'utilisation de ces taux comme mesure de l'efficacité de l'action de l'ACFA peut toutefois mener à des conclusions très différentes. La première critiquerait l'ACFA pour n'avoir pas réussi à contrer les puissants facteurs d'assimilation qui étaient en action dans la province. La seconde prendrait un autre angle et considérerait qu'elle a réussi à en ralentir les effets par la promotion d'institutions et d'organismes de langue française.

NOTES

1. L'auteur tient à remercier les Archives provinciales de l'Alberta et l'Association canadienne-française de l'Alberta pour avoir mis leurs archives à sa disposition. Plusieurs chercheurs ont contribué à la cueillette des renseignements de base: Anne Genest, Patricia Laliberté, Annette Smith, Ginette Tremblay et Johanne Vachon. Les commentaires et l'aide de Claude Roberto ont été très appréciés dans la progression de cette recherche et de cet écrit.
2. Cette association locale dura jusqu'en 1912. Elle fut suivie de nombreuses autres durant les décennies suivantes. Ce n'est qu'en 1945 que fut fondée la Fédération canadienne-française de la Colombie-Britannique. Glen Cowley, *Le fait français en Colombie-Britannique*, s. l., Société historique franco-colombienne, 1979, p. 18.
3. Robert Choquette, *L'Ontario français: historique*, Montréal, Editions Etudes vivantes, 1980, p. 179.
4. Une thèse et plusieurs albums ont été consacrés à cette association. Raymond Joseph Armand Huel, *L'Association Catholique Franco-Canadienne de la Saskatchewan: un rempart contre l'assimilation culturelle 1912-34*, traduit et adapté de l'anglais par René Rotiers (Régina: Les Publications fransaskoises, 1981), 67 p.: traduction d'une thèse de maîtrise en histoire présentée à l'Université de la Saskatchewan en 1969; *Quinze ans de vie française en Saskatchewan: l'Association catholique franco-canadienne, 1912-1927*, travaux présentés à la convention conjointe de l'A.C.F.C. et de l'A.C.E.F.C. tenue à Régina les 15, 16 et 17 mars 1927, s.l., s.d., 144 p.; *Cinquantenaire de*

l'A.C.F.C., 1912-1962: l'Association Catholique Franco-Canadienne de la Saskatchewan: cinquante années au service des Canadiens français de la Saskatchewan, Saskatoon, 1962, 144 pages (album-souvenir); René Rottiers, réd., *Soixante-cinq années de luttes... Esquisse historique de l'oeuvre de l'A.C.F.C.* (Régina: Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan, 1977), 63 pages.

5. Cornelius J. Jaenen, *Regards sur les Franco-Manitobains*, Winnipeg, University of Winnipeg Press, 1976, pp. 32-33. Aussi: Lionel Dorge, *Introduction à l'étude des Franco-Manitobains, essai historique et bibliographique*, Saint-Boniface, La Société historique de Saint-Boniface, 1973, 298 pages.
6. Très peu d'albums ont été produits sur l'ACFA. Roger Motut (dir.), *A.C.F.A., 50 ans d'histoire*, Edmonton, *Le Franco-Albertain*, 1976, 21 p.; Comité historique de l'ACFA, *L'ACFA, Après soixante ans*, Edmonton, *Le Franco*, 1986, 37 pages.
7. Archives provinciales de l'Alberta (APA), 80.226/3, Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA), Statuts généraux de l'Association canadienne-française de l'Alberta, 1926, p. 3.
8. *Ibid.*, 1929, p. 1.
9. *Le Franco-Albertain* (LFA), 9 juin 1971.
10. APA, 80.226/7, ACFA, "Projet de Statuts et Règlements de l'Association Canadienne-française de l'Alberta," 1972, pp. 1-2.
11. L'évolution de l'usage de ces termes témoigne, en elle-même, de l'évolution des groupes de langue

française au Canada.

12. C'est le titre d'une émission de télévision produite en 1986 par Radio-Canada à Edmonton à l'occasion du soixantième anniversaire de l'ACFA.
13. *La Survivance* (LS), 31 janvier 1929.
14. *Almanach franco-albertain*, 1966, cité dans Lucien Royer et Jacinthe Perreault, "Political Validity of 'Franco-Albertans'; A Study of the Representativeness of l'Association canadienne française de l'Alberta," étude inédite, (ca1972), p. 6.
15. LFA, 9 juin 1971.
16. Il n'existe pas non plus d'étude de la répartition géographique des francophones de la province depuis le début du siècle.
17. Par exemple, la discussion sur la place du clergé et du catholicisme dans l'association. Voir: APA, 71.433/66, OMI, Calgary, "Société Saint-Jean-Baptiste, 1932-39."
18. Royer et Perreault, "Political Validity...", "Abstract."
19. Présidée par André Miville-Déchène, juge à la Cour supérieure de l'Alberta et président de l'ACFA de 1955 à 1962. Comité historique, L'ACFA, Après soixante ans, p. 22.
20. LFA, 18 avril 1973.
21. *Ibid.* Cette thèse du rôle central d'une élite, non seulement dans le fonctionnement de l'association, mais aussi dans la vie de la communauté, a été explicitée

par E.J. Hart dans *Ambitions et réalités: la communauté francophone d'Edmonton, 1795-1935* (Edmonton, le Salon d'histoire de la francophonie albertaine, 1981).

22. Au cours des années 1960, on a eu l'idée de séparer réunion administrative et congrès de réflexion. Le premier se tenait à Edmonton, le second dans l'un ou l'autre des centres francophones de la province.
23. LS, 27 janvier 1932.
24. *Ibid.*
25. Ce terme générique servira à désigner à la fois l'enseignement du français et l'enseignement en français. Pour l'Alberta, le premier a toujours existé et le second a été restauré en 1968.
26. LS, 30 avril 1958.
27. LS, 7 février 1929; APA, 80.226/3, ACFA, "Statuts généraux de l'Association canadienne-française de l'Alberta," 1926, pp. 5-6.
28. *Ibid.*
29. APA, 80.226/3, ACFA, "Statuts généraux de l'Association canadienne-française de l'Alberta," 1929, p. 2.
30. *Ibid.*, p. 3.
31. *Ibid.*
32. Hart, *Ambitions et réalités*, pp. 139-140.

33. LFA, 14 avril 1971.
34. LS, 31 janvier 1929.
35. LS, 14 mars 1929. Les majuscules sont de la *Survivance*.
36. LS, 31 janvier 1929.
37. Hart, *Ambitions et réalités*, pp. 140-141.
38. A ce sujet, voir un article du docteur L.-O. Beauchemin, président de l'ACFA sur "Les écoles catholiques et françaises d'Alberta," publié dans *Relations* et repris dans *la Survivance* le 20 janvier 1943.
39. Evelyne Foex-Olsen, "Qu'est-ce que l'AEBA?," dans Ousmane Silla (dir.), *Ecole bilingue ou unilingue pour les Franco-Albertains?* Premier rapport descriptif; recherche interdisciplinaire menée par un groupe de professeurs et d'étudiants du Collège universitaire Saint-Jean de l'Université de l'Alberta, Edmonton, 1974, p. 433.
40. On peut trouver l'histoire de cet organisme dans Foex-Olsen, "Qu'est-ce que l'AEBA?" dans Silla, *Ecole bilingue ou unilingue*, pp. 431-483.
41. Les différentes étapes du processus ont été décrites par Maurice Lavallée dans "L'enseignement bilingue en Alberta depuis les années 1920," dans A. Trottier, K.J. Munro et G. Allaire (dir.), *Aspects du passé franco-albertain*, Edmonton, Le Salon d'histoire de la francophonie albertaine, 1980, pp. 37-42.
42. *Ibid.*, p. 461.

43. Annoncé en avril 1945 dans *la Survivance*, avec une invitation à tous de se mettre à l'étude du problème de l'éducation. LS, 4 avril 1945.
44. Le mémoire fut publié par le journal. LS, 30 avril 1958.
45. O. Silla, "Analyse socio-historique de l'éducation bilingue albertaine: 'un travail de Sisyphe'," dans Silla, *Ecole bilingue ou unilingue*, p. 41.
46. LS, 10 novembre 1965.
47. LFA, 1er février 1967. Le procès verbal de cette réunion se trouve aux Archives provinciales de l'Alberta. APA, 80.226/40, ACFA, "Procès verbal du Congrès provincial de l'A.C.F.A., tenu à Falher les 11 et 12 novembre 1966."
48. LFA, 10 mai 1967.
49. LFA, 15 novembre 1967.
50. *Ibid.*
51. LFA, 23 octobre 1968. Il s'agissait là du "Document de travail..." du congrès. Les résolutions adoptées furent publiées dans le même journal le 6 novembre suivant. Quelques mois plus tard, le 29 janvier 1969, *le Franco-Albertain* publia la "Synthèse des discussions..."
52. LFA, 6 novembre 1968.
53. *Ibid.* Le souligné est de l'auteur du présent article.
54. L'école J.H. Picard est le résultat de la fusion (soutenue par l'ACFA) des sections secondaires du Collège Saint-Jean (garçons) et de l'Académie l'Assomption

(filles).

55. LFA, 15 mars 1972.
56. LFA, 3 novembre 1976.
57. LFA, 1er décembre 1976.
58. *Ibid.* Voir aussi LFA, 26 janvier 1977, 16 février 1977.
59. LFA, 16 février 1977.
60. Le jugement Purvis de 1985 est un pas dans cette direction.
61. LS, 16 octobre 1963.
62. LFA, 12 octobre 1972.
63. LS, 18 mai 1960.
64. Cet hebdomadaire est pratiquement introuvable. Seules quelques années ont pu être localisées, à la bibliothèque de la législature albertaine.
65. On trouvera une étude plus détaillée de ces événements dans Alice Trottier, "Les débuts du journal *La Survivance*," dans Trottier et al., *Aspects*, pp. 113-121.
66. APA, 80.226/79, ACFA, "Procès-verbaux, 1925-32," pp. 76-77.
67. Il n'existe pas d'étude de cet hebdomadaire, à l'exception de celle d'A. Trottier sur ses débuts et de la thèse de maîtrise de Guy Lacombe sur Paul-Émile Breton, qui en fut le rédacteur de 1939 à 1953. Guy Lacombe, *Paul-Émile Breton, journaliste français de l'Alberta*,

68. Cet épisode de l'histoire franco-albertaine est décrit en détail dans Céline Bélanger, "La fondation de CHFA," dans Trottier et al., *Aspects*, pp. 123-146.
69. C'est du moins l'interprétation que propose André Lalonde, dont les recherches récentes portent sur Raymond Denis, l'un des artisans de la radio française dans l'Ouest et l'une des personnalités marquantes de l'Association franco-canadienne de la Saskatchewan.
70. Il est difficile de déterminer laquelle des deux parties aborda le sujet la première. Jules VanBrabant indique dans son rapport présidentiel que la société d'Etat a pris l'initiative. APA, 80.226/51, ACFA, "Rapport présenté par le président général... le 15 avril 1972," p. 5.
71. APA, 80.226/57, ACFA, "Rapport du président... 15 mars 1975," p. 1.
72. Entrevue avec Françoise Sigur, 15 juillet 1986; entrevue avec Jean Durant, 22 juillet 1986.
73. LS, 18 mai 1960.
74. Les mots sont tirés du rapport du président, Gérard Diamond. APA, 80.226/46, ACFA, "Rapport présenté par le président général... le 12 avril 1969," p. 7.
75. Voir le rapport du président pour 1968. APA, 80.226/44, ACFA, "Rapport présenté par le président général... le 27 avril 1968," p. 6.
76. APA, 80.226/51, ACFA, "Rapport présenté par le président... le 15 avril 1972, p. 6.

77. LS, 29 juillet 1936.
78. Une étude plus systématique des thèmes traités dans les congrès, utilisant des facteurs de pondération pour en déterminer l'importance pourrait donner des résultats un peu différents et donner plus d'importance aux questions autres que l'éducation.
79. Voir à ce sujet Gratien Allaire, "Les débuts du mouvement coopératif franco-albertain, 1939-1946," dans Raymond Thériage et Jean Lafontant (dir.), *Demain, la francophonie en milieu minoritaire*, Saint-Boniface, Centre de recherche du Collège Saint-Boniface, 1987, pp. 229-256.
80. APA, 80.226/47, ACFA, "Rapport présenté par le président général... le 25 avril 1970," p. 1.
81. LS, 29 avril 1970.
82. APA, 80.226/51, ACFA, "Rapport présenté par le président général... le 15 avril 1972," pp. 2-3.
83. APA, 80.226/53, ACFA, "Rapport du président... 14 avril 1973," p. 3.
84. APA, 80.226/57, ACFA, "Rapport du président... 15 mars 1975," p. 3.
85. Voir sur le sujet la thèse de maîtrise de Stephen T. Rusack, *Relations in Education between Bishop Legal and the Alberta Liberal Government, 1905-1920* (Edmonton, The University of Alberta, 1966, M.Ed. thesis). Selon Rusak (pp.94-95), Mgr Legal tenait à éviter la répétition des difficultés survenues en Ontario autour du règlement 17.

86. APA, 80.226/50, ACFA, "Rapport présenté par le président... le 27 mars 1971," p. 12.

Les outils de la francophonie
(Vancouver/Winnipeg:
Centre d'études franco-canadiennes
de l'Ouest, 1988)



**POUR UNE HISTOIRE
DE L'ENSEIGNEMENT DU
FRANÇAIS
EN COLOMBIE-BRITANNIQUE
ET AU CANADA**

par

William Bruneau

**1. La question des langues en Europe et au Canada:
pourquoi faire de l'histoire?**

Tout le monde se souvient de la querelle des anciens et des modernes: faudrait-il retenir le latin et le grec, ou les laisser tomber en faveur des langues modernes et des sciences naturelles?¹ La querelle, qui a surtout sévi dans le monde industriel entre 1880 et 1914, *semble* avoir été résolue en Amérique du Nord.² Mais elle reste toujours à l'affiche en France et en Angleterre. Elle s'est élargie beaucoup depuis 1945 pour comprendre en même temps la controverse qui oppose les langues aux sciences et aux techniques.³

La querelle devient question politique lorsqu'un/une chef d'Etat associe l'apprentissage de telle ou telle langue à la survie économique et/ou culturelle. Il est typique à ces moments fatidiques que le/la chef cherche dans l'histoire (même ancienne) de son pays des justifications de la politique d'éducation linguistique qu'on aimerait faire passer.

Bref, la querelle des langues devient lutte entre différentes visions de l'histoire nationale et internationale.

Les leaders anglais et français font appel aux *historiens* de l'enseignement et de la culture pour s'assurer du bien-fondé de leurs propos. Dans les années 1980 les langues disputées viennent plutôt du côté des vivantes que des mortes; pourtant les arguments reposent sur des lectures particulières et révélatrices de l'histoire de l'enseignement des langues.

En Amérique du Nord, il est rare qu'un homme politique monte en épingle le sujet des langues et de leur enseignement. S'il le fait, il ne s'intéresse pas du tout aux contextes historique, politique et culturel du problème; il s'adonne plutôt à une réflexion économique et soi-disant "utilitaire."⁴

D'où vient cette différence Europe/Amérique? Et faut-il s'en inquiéter dans l'ouest canadien fin-de-siècle?

Pour répondre tout d'abord à la deuxième de ces questions: oui, il faut bien s'inquiéter de la différence Europe/Amérique. En Europe, l'on croit depuis cent ans que l'apprentissage de langues étrangères distingue automatiquement ceux qui méritent une promotion sociale rapide des autres.⁵ On accepte (peut-être trop aisément) qu'un apprentissage très répandu des langues étrangères a des effets économiques positifs.⁶ Les Européens croient que l'apprentissage d'une deuxième ou d'une troisième langue donne accès à d'autres cultures, à d'autres systèmes politiques, et que l'apprenant apprécie beaucoup plus le système dans lequel il vit en conséquence. (Il fait la connaissance d'ailleurs d'un marché possible.)

Le raisonnement européen est susceptible d'attaques, bien sûr; mais la présence apparemment inamovible de l'Europe dans les affaires du monde n'est plus à douter, et les qualités positives de sa vie socio-culturelle non plus. Il est alors naturel et même nécessaire que les Canadiens regardent de près le phénomène "histoire/éducation/apprentissage des langues," chez les autres et chez eux. Dans l'ouest canadien, le triple office du français parlé et enseigné—culturel, politique, et économique—exige qu'on amorce bientôt ce travail. C'est un travail en même temps de recherche historique, d'analyse de politiques, et de développement pédagogique.

Un dernier argument si besoin est: de nombreux critiques européens, souvent de gauche, cherchent à faire croire que le statut conféré par le latin, le grec ou n'importe quelle langue seconde vivante, est à sa base essentiellement structurel et traditionnel, que ces langues sont autrement inutiles. C'est-à-dire que l'acquisition de certaines langues confère une promotion sociale à l'apprenant, ou au moins améliore son statut. Les critiques soutiennent que seuls les apprenants *déjà privilégiés* se trouvent dans les cours de latin, d'anglais, et que la valeur culturelle d'une langue est nécessairement lésée partout où ses fidèles l'apprennent pour des raisons essentiellement ultérieures.⁷

L'analyse de la "querelle" des langues est donc en même temps une découverte de nos idées sur la société, la justice, et la répartition des biens (intellectuels dans ce cas) dans un pays. Il me semble extrêmement dommage que le discours politique au Canada, voire en Amérique du Nord, s'y attaque rarement, avec le sérieux qu'elle mérite.

* * * * *

* * *

L'énergie du débat européen peut s'expliquer de deux façons:

1°) les Européens s'interrogent sur l'enseignement des langues secondes pour des raisons éducatives (encouragement d'une certaine sensibilité, formation de citoyens capables de participer activement à la vie culturelle nationale, et ainsi de suite);⁸

2°) leurs motivations se révèlent à d'autres moments un peu plus matérialistes (avantages commerciaux de l'acquisition des *linguae francae* du commerce international, utilisation des langues comme matière "clef" qui fait automatiquement un tri *social* convenable).⁹

Ces raisons suffisent depuis 1945 à insuffler au débat linguistique une certaine énergie.

Les Canadiens ont sûrement des raisons équivalentes pour débattre intensément du "problème" des langues. Pourquoi alors ne s'y mettent-ils pas?

Une réponse possible: c'est le manque au Canada d'un grand corpus de recherches spécialisées en histoire de l'éducation littéraire et linguistique.¹⁰ Par opposition, les recherches européennes traitent souvent spécifiquement du problème de l'enseignement des langues secondes.

L'homme politique français qui s'attaque au programme d'études en langues asiatiques, ou autres, a la possibilité d'étayer ses arguments en se référant à ces recherches.¹¹ Il est improbable que notre politicien imaginaire ait cru la question valable en partant *si ce corpus de recherches n'avait pas existé* au préalable.

A fortiori un éducateur typique allemand ou français a la possibilité de se servir de ces travaux pour justifier la forme, la fonction, le rôle, et le budget des langues modernes dans son école, faculté, lycée, institut. Il a la possibilité de le faire dans la salle des professeurs, dans la rue, et dans la presse, grâce aux recherches pertinentes en histoire et politique qui existent déjà ou qui se font.¹² Et si au Canada un politicien ou un éducateur voulait mener une campagne pour les langues?

La situation européenne surprendra au Canada, où ni le corpus de recherches, ni le débat ne sont très présents aux esprits.

Les quelques articles et livres canadiens sur la question des langues en éducation publique ne sont en général ni historiques, ni politiques. L'énergie du débat français, anglais ou allemand est par comparaison de nature politique *et systémique*. L'Allemagne semble être un pays où les combats sociaux et politiques d'une part, et les analyses universitaires d'autre part, sont mutuellement fructifiants.

Les relations société-éducation et société-langue au Canada permettent *et appellent* évidemment une documentation analogue.

Depuis 1967, on veut que le Canada devienne un pays bi-culturel et bilingue.¹³ Cette fameuse politique se heurte cependant dès ses débuts à des conditions politiques, sociales et économiques que n'avaient pas prévues MM Laurendeau, Dunton et Trudeau. Que veut dire "bi-culturel" dans une communauté telle que la Colombie-Britannique, là où seulement 1% de la population se croit francophone, et où le taux d'assimilation s'approche de l'infini? Comment conceptualiser le Français Langue Seconde dans une situation aussi peu favorable?

M. Pierre Trudeau est venu intensifier les confusions en 1971 en annonçant encore une politique grandiose: le "multiculturalisme."¹⁴

A compter de septembre 1971 au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique, les enseignants du FLS se trouvaient annuellement devancés dans la compétition budgétaire scolaire soit par le français en tant que langue d'héritage (programmes d'immersion ou cadre), soit par l'ukrainien langue d'héritage, et ainsi de suite.

L'ouest canadien fait nécessairement partie de tout calcul politique sur l'unité du pays. Et toute expérience visant à la survie du "fait français" dans l'ouest doit attirer la sympathie de tous les Canadiens. L'histoire et l'analyse de politiques en matière de FLS restent quand même à faire, et dans l'ouest avant tout.

Comment rémédier le plus efficacement possible au manque? Il s'agit en partie de mettre l'accent sur des recherches *fondamentales* en sciences sociales dans les universités canadiennes de l'ouest, spécialement les universités qui s'intéressent depuis longtemps à la culture canadienne-française. Il faudra aussi utiliser des approches méthodologiques appropriées en histoire, en sciences politiques, en sciences de l'éducation, et en littérature canadienne-française pour moissonner éventuellement dans notre petit domaine FLS.

On fera bien de s'inspirer des cas français, allemand, anglais, voire européen en décidant des recherches à faire.

La suite de cet article propose une série d'approches de l'histoire de l'enseignement du français langue seconde (EFLS), et en offre enfin un exemple: une histoire de l'enseignement du français à Vancouver en Colombie-Britannique de 1886 à 1986.

2. Pour une méthodologie en histoire de l'enseignement des langues

2.1 La révolution 'contextuelle' en histoire sociale

L'équivalent d'un tremblement de terre a secoué l'histoire et

ses méthodes de recherche après 1945. L'histoire qui avant 1945 primait les faits législatifs, les institutions, les données biographiques et les idées, s'est alors retournée vers les *contextes* des événements.

Pour ceux qui faisaient de l'histoire de l'éducation au Canada, le résultat du virement contextuel s'est fait voir à partir des années 1970. Dans les cinq ans 1970-1975, le nombre d'études sur les structures et l'ambition sociales, et sur la croissance des systèmes d'éducation publique face à ce contexte, dépassait la production historique totale en histoire de l'éducation des trois décennies précédentes.¹⁵

Aux Canada français et anglais, l'abondance des possibilités a compliqué le choix de contextes explicatifs:

- a. la famille et la femme dans la société canadienne et les effets de leur évolution sur le monde connexe de l'éducation;
- b. la nouvelle histoire économique du Canada (l'idée que les formes industrielles et capitalistes de l'histoire canadienne aient eu un impact sur les buts et le fonctionnement des systèmes d'éducation);
- c. les ethnies du Canada, les formes culturelles et religieuses de leur vie quotidienne.

Les implications en histoire de l'éducation publique de ces réalités contextuelles commencent à se manifester.¹⁶ L'histoire, la sociologie historique, les sciences politiques, et toutes les sciences sociales étaient appelées à jouer un rôle dans le renouvellement des études en histoire et des politiques de l'éducation. Les contextes l'exigeaient!¹⁷

Ces analyses nombreuses n'ont cependant pas abouti à une nouvelle histoire de l'enseignement des langues au Canada. Le bon moment est arrivé pour le faire.

La "nouvelle histoire"¹⁸ invite au moins six sortes de recherche historico-politique sur l'EFLS.

2.2 La pédagogie et l'apprentissage des langues: vers une histoire intellectuelle de l'EFLS

L'histoire intellectuelle de la pédagogie existe au Canada en tant que domaine établi des sciences de l'éducation depuis très longtemps.¹⁹ Les travaux "classiques" d'histoire intellectuelle cherchent à décrire les antécédents politiques et psychologiques de la situation actuelle. Ils mettent l'accent sur la relation Etat/Ecole, le curriculum public, les influences américaine, écossaise, anglaise. Mais ils ont à peine établi les grandes lignes d'une théorie de la langue, des fonctions de la langue dans un enseignement général/libéral et/ou public, de la pédagogie des langues chez les jeunes et chez les adultes. Leurs croquis descriptifs de ce qu'était aux 18^e et 19^e siècles la psychologie acceptée de l'apprentissage, de l'enfance, de la croissance intellectuelle restent utiles. Mais là encore, il faudra mettre en application ces idées théoriques dans le domaine des langues et de leur enseignement.

Un inconvénient historiographique sape l'approche "classique:" le présentisme. Le présentisme se définit, au plus simple, comme une tendance anachronique à chercher dans le passé une justification du présent, ou une série de causes qui puisse "expliquer" les victoires et les défaites du système d'éducation public actuel. Le présentisme excuse l'historien par conséquent d'enquêter rigoureusement sur *tous* les contextes qui auraient pu informer la vie éducative, tels qu'on les aurait conçus à l'époque. Le présentiste se limite aux seuls contextes nécessaires à son activité justificatoire.²⁰

Depuis 1970 les historiens canadiens s'attaquent directement à ce problème logique. L'oeuvre de Michael Katz et de ses élèves—Susan Houston, Alison Prentice, Douglas Lawr, H. Graff, Neil McDonald, Paul Axelrod, l'auteur présent, et d'autres encore—est à signaler.²¹ Dans cette oeuvre, la vie dans les rues des villes, l'expérience des familles ouvrières, et les préoccupations des riches, sont mises en relation étroite avec l'évolution du système public d'éducation. L'apport des

techniques informatiques en histoire quantitative est ici énorme: par exemple, une nouvelle histoire quantitative de l'alphabétisme est en cours. Ce travail nous montre comment et pourquoi le caractère ethnique et le statut économique d'un groupe de personnes a eu tant d'impact sur leur vision du savoir écrit, de la langue maternelle écrite, et des langues secondes.²²

Du côté intellectuel proprement dit, la nouvelle histoire montre ce qu'a été le rôle des influences étrangères dans l'élaboration des programmes d'études en langue, en littérature, voire même dans tous les domaines.²³

Même si les Européens ont eux aussi péché par leur présentisme, ils ont devancé les historiens d'Amérique. En espérant en tirer des indications historiographiques utiles, regardons un moment leur produit à compter des années 1950.²⁴

On ne peut mieux faire que de commencer par le travail de Marrou, le grand historien français de l'Antiquité. Son *Histoire de l'éducation dans l'antiquité*,²⁵ à juste titre considéré un livre de fond, consacre des pages fort instructives à la relation entre l'éducation civique et l'apprentissage des langues. Le grec langue seconde était-il essentiel à l'éducation d'un bon républicain romain? d'un bon avocat? Pour de nombreux Romains, il semble que oui. Depuis la publication du livre de Marrou, on cherche à savoir si cette relation fut aussi étroite qu'il ne le pensait. Ces recherches ouvrent l'accès à des domaines de recherche historiques nouveaux, pas du tout limités à l'Antiquité.²⁶

Ces mêmes questions sur l'éducation en langues en relation avec la formation du citoyen, se posaient au temps de la Renaissance en Europe, à la différence qu'il s'agissait de former un citoyen *international*. Pour Erasme, Comenius et Vives, la solution était évidente: sous l'effet cumulatif de l'apprentissage du latin et de la littérature romaine, de Cicéron spécialement, le nationalisme militant et militaire se trouverait amoindri.²⁷ L'internationalisme de la *pas romana* se reproduirait automatiquement chez l'élève en langue

latine.

La relation langue/éducation civique se dispute partout en Europe au temps des Lumières, et encore plus au début du 19^e siècle, quand les langues anciennes commençaient enfin à perdre haleine—la fameuse querelle encore!²⁸ Mais c'est au Canada (et un peu en Belgique et en Suisse), de 1759 (la Conquête) jusqu'à présent, que se dessine la question de la façon de rendre une "nation" au moins bilingue sinon multilingue et multiculturelle.

Les idées que se faisaient les écrivains canadiens de programmes scolaires des concepts "nation," "Etat," "enfant," "curriculum" et "éducation" commencent tout juste à être mieux connues. Grâce aux travaux d'historiens francophones et anglophones sur les lois et les administrations scolaires, sur les manuels de sciences humaines et d'enseignement civique, l'histoire intellectuelle de l'enseignement des langues devient possible. Ce travail doit nécessairement être "contextualisé." L'exemple de l'EFLS à Vancouver suggère assez exactement une série de travaux possibles dans ce registre.

2.3 La nationalité, la citoyenneté et la langue

L'hétérogénéité des populations au Canada a nécessité très tôt une politique formelle nationale sur le rôle des ethnies, et des langues secondes et tertiaires. Cet état de choses a ensuite amené la communauté universitaire canadienne à entreprendre des recherches sur le problème de la nationalité, et ensuite, de l'enseignement civique. La part des langues secondes dans l'éducation publique canadienne est très discutée depuis la Confédération, non seulement par les professeurs et les professionnels de l'éducation, mais aussi par le grand public et les hommes politiques.

La documentation canadienne, surtout pour la période après 1890, est abondante. Et pourtant, l'analyse et la synthèse sont à compléter. La documentation est peut-être

trop riche; elle invite, semble-t-il, une approche essentiellement *descriptive*. La conséquence en est que la quasi-totalité des recherches n'est pas encore mise en contexte social.

Pour ce qui est de l'EFLS, il manque surtout des études d'histoire politique régionale, de sociologie historique également régionale, et de linguistique ethnographique. La part de l'inconnu reste encore vaste. Par exemple l'on sait, sans en être certain, que les commissions scolaires de l'ouest canadien se composaient surtout d'anglophones jusqu'en 1939, mais l'idée de la citoyenneté canadienne que se faisaient les commissaires est à peu près inconnue. Leurs attitudes envers les ethnies minoritaires non-officielles²⁹ sont un peu mieux cataloguées, tandis que leurs antécédents et intérêts sociaux et économiques ne le sont point. Et voilà une recherche d'intérêt capital pas encore faite et qui attend son historien!

2.4 Fonctions socio-économiques de la langue française

Les exemples français et anglais de la nouvelle histoire de l'enseignement et de l'apprentissage des langues sont particulièrement révélateurs sur l'aspect socio-économique. L'énorme livre de Furet et Ozouf sur l'alphabétisation des Français offre (parmi d'autres richesses) une vision précise et insolite des structures sous-jacentes du pays. L'on s'étonne devant l'éventail des destins possibles en société et en politique d'un analphabète français *circa* 1850 ou 1920.³⁰

L'avènement de la Troisième République française, et l'arrivée dans la terre promise de tout un peuple devenu presque universellement alphabète, ont profondément transformé la vision nationale de l'éducation, de la lecture, des langues étrangères. L'éducation est devenue enfin un moyen principal de mobilité géographique et sociale.³¹

Les études des époux Simon en Angleterre montrent l'effet de processus analogues au Royaume Uni. La nouvelle histoire de l'éducation, en expansion depuis trente ans,

promet d'en étaler les modalités et les causes.³²

Au Canada, quelques études sociologiques d'allure assez présentistes s'éditent au cours des années 1970. Leurs résultats montrent l'importance de l'alphabétisme et de l'apprentissage des langues secondes comme signes de tel ou tel statut socio-économique.³³

Dans une ville comme Vancouver, une recherche style "nouvelle histoire" sur l'EFLS doit intéresser ceux qui aiment fouiller dans les fondements d'éducation municipale, surtout afin de comprendre la distribution réelle du pouvoir dans cette municipalité.³⁴

2.5 Les fondements politiques du débat sur les langues

Les procédés et les questions de recherche des histoires intellectuelles, politiques, économiques, ethniques, se transforment facilement en histoire de la politique. Il n'y a qu'à noter que les centaines de livres de politologues canadiens parus depuis 1945 ne traitent que rarement de la langue comme variable explicative dans la vie politique de leur pays.³⁵ Les contextes appropriés d'une telle enquête—sociale, économique, intellectuelle—se dessinent à travers les enquêtes sur d'autres sujets non pas trop distants: les ethnies et leur impact, par exemple.³⁶

L'EFLS comme sujet de discussion, comme élément décisif dans l'argument politique municipal de Winnipeg, de Saskatoon, de Vancouver reste un arrière-pays à découvrir, un champ à défricher.

2.6 Les ethnies au Canada et la langue

Les francophones de l'ouest, sont-ils une ethnie? Si on accepte la vision dualiste d'un Diefenbaker, oui. Si l'on conçoit

un Canada unitaire à la Trudeau, non. Pour décider rigoureusement d'une manière ou d'une autre de la question, il faudrait des connaissances linguistiques, sociologiques, politiques, culturelles et économiques très étendues. La même question pourrait se poser pour les anglophones, dont la dominance numérique et politique *semble* exclure l'appellation "ethnique." Les connaissances voulues existent pour la période contemporaine, et partiellement pour les années d'avant 1970.

L'avantage de l'acquisition du français langue seconde est indirectement lié au statut sociologique. La nouvelle histoire se veut très sensible à tout cela, et ses fidèles ont récemment commencé à étudier l'histoire de la communauté anglophone de l'ouest canadien en répondant aux exigences de aux optiques sociologique et ethnique.³⁷ Mieux encore, cette nouvelle histoire ethnique se fait plus dans l'ouest que dans l'est du pays. Vancouver et sa région en ont bénéficié.

2.7 L'espace idéologique du français au Canada de l'ouest

Il reste une dernière forme de recherche historique, dépendante du fruit des autres, prônée par la nouvelle histoire: l'histoire des espaces idéologiques. Malgré l'extrême récence de son arrivée sur scène, elle mérite une description brève.

L'idéologie se définit ici comme système de valeurs et de principes partiellement "rationnel," c'est-à-dire, pas nécessairement fondé sur un raisonnement conceptuel ou empirique satisfaisant. Ces valeurs et principes sont considérés comme vrais avec ou sans réflexion consciente. Le principe, par exemple, de la propriété est inconsciemment tenu pour vrai par une majorité des Canadiens.

Le problème idéologique a motivé plusieurs enquêtes récentes sur la féminisation de la profession enseignante, sur le statut des femmes dans les villes des prairies, et sur l'opinion publique sur les ethnies et leurs langues depuis 1900.³⁸ En contraste, l'idéologie du français dans les provinces de l'ouest n'est que partiellement décortiquée.³⁹ Il serait utile de savoir quel système de valeurs soutient les programmes d'études en FLS, et quels principes motivent le discours politique sur l'EFLS.

L'exemple vancouverois fournit une base d'évidences juste suffisante pour commencer l'étude des idéologies pertinentes à l'EFLS. Pour la mener à bien, il faudra une série d'études intensives et extensives en sociologie et ethnographie des langues, et en analyse de discours littéraire surtout, mais politique et économique aussi. Il n'est pas évident que l'EFLS intéressera les chercheurs idéologiques autant que d'autres sujets pressants tels la propriété, le rôle de l'entreprise "privée," la liberté individuelle dans un contexte corporatiste, entre autres. Mais la possibilité d'une telle recherche mérite au moins d'être mentionnée.⁴⁰

3. L'EFLS à Vancouver et ses contextes possibles

3.1 Le problème et les sources

L'histoire de l'EFLS à Vancouver pose des difficultés d'ordre évidentiel, à tel point que certaines archives sont elles-mêmes encore à construire.⁴¹ Notre but sera d'esquisser des données chronologiques pour encourager de la recherche. Notre discussion se basera surtout sur des documents officiels et ceci à cause de la rareté d'information de première main sur l'EFLS et du fait qu'il n'existe pas d'études historiques ou d'opinion sur l'importance du français à Vancouver (ou d'autres langues).⁴²

Nous nous limiterons au départ à une étude du système d'éducation publique de la ville depuis 1886, y compris ses

collèges et universités. Il s'est avéré impossible de traiter, dans le cadre de cet article, du cas des écoles privées ou d'institutions non-publiques enseignant le FLS (Alliance Française, Centre Culturel Colombien, etc.). Cela ne veut pas n'est pas dire qu'une telle étude n'aurait pas une importance capitale pour l'histoire sociale et culturelle de Vancouver et du Canada, mais que les limites fatidiques du temps et de l'énergie ont borné l'enquête.⁴³

A certains égards, le FLS constitue à lui seul un phénomène éducatif d'importance: il a été et reste l'unique lien tangible qu'ont eu—ou qu'auront—95% des résidents de Vancouver et de Colombie-Britannique avec la langue, la culture et la vie françaises (y comprises canadiennes-françaises). Mais à ce jour, il n'y a pas eu d'étude sur son développement et son importance.

Par contre, nous en savons plus qu'auparavant sur l'histoire des ethnies de la ville, de la politique municipale,⁴⁴ de la classe ouvrière et son expérience collective,⁴⁵ des classes dirigeantes,⁴⁶ et de l'évolution générale des structures sociales et économiques.⁴⁷

Il reste à clarifier la relation de ces données de base d'un côté, et de la "petite histoire" de l'enseignement des langues de l'autre. Est-ce que la classe dirigeante se préoccupait à Vancouver de l'EFLS durant les cent ans 1886-1986? Quelle était l'opinion des classes ouvrières sur les langues et leur apprentissage? A quel point les ethnies voulaient-elles retenir chez leurs jeunes une connaissance linguistique et culturelle des vieux pays d'où ils venaient?⁴⁸ (C'est cette dernière question qui a eu pour résultat d'importants travaux sur l'enseignement et l'apprentissage des langues dans l'enseignement privé à Vancouver.⁴⁹) Croyait-on qu'apprendre le français équivalait à faire un premier pas vers un statut social amélioré?

Même si il y a pénurie historiographique générale, il existe depuis 1960 des études *indirectes* du fait français—en raison des activités de l'Office National du Film (Canada Ouest), de Radio Canada, de la Société Historique

Franco-Colombienne ainsi que, plus spécifiquement, de celles des Canadian Parents for French et de l'Association des Parents du Programme Cadre.⁵⁰ Mais ces recherches ne font que très rarement référence aux contextes explicatifs utilisés si efficacement par nos collègues historiens français, anglais et allemands. Bien que nous ne le ferois pas non plus, nous espérons établir un agenda de recherches qui auraient pour effet éventuel d'établir le lien EFLS/contexte. Certaines de ces recherches seront signalées au cours de notre texte par des étoiles.^(*)

3.2 Une périodisation bifurquée et ses conséquences contextuelles

[1ère période]

De 1890 à 1960, le FLS fonctionna à Vancouver un peu à l'instar du Latin au cours de la première moitié du 19^e siècle dans l'Est des Etats-Unis et du Canada. C'était un sujet "garde-fou" qui faisait office de test de capacité mentale pour les élèves des écoles secondaires. Le FLS résista au mouvement progressiste des années 1925-50 et resta populaire du fait qu'il était requis pour entrer à beaucoup d'universités. Ces traits essentiels de l'EFLS à Vancouver restaient les mêmes jusqu'en 1960.

Les contextes possiblement explicatifs de l'EFLS dans ces années seraient alors nombreux:

- a. l'idéologie supposément démocratique de l'époque et les conditions sociales qui laissaient prévaloir un élitisme discret;
- b. l'évolution des disciplines académiques en psychologie de la croissance adolescente, psychologie de l'intelligence, et de psychologie de l'éducation tout court, domaines qui cherchaient entre 1890 et 1960 à définir ce qu'était la capacité mentale chez l'enfant, et comment la faire grandir;

- c. la théorie de l'éducation "libérale" et le rôle de l'apprentissage des langues dans la formation d'un caractère libéral et d'un esprit "critique;"
- d. le mouvement "progressiste" et son échec dans la question de l'EFLS;
- e. la société vancouveroise et la corrélation entre l'acquisition du français au secondaire, et le statut social adulte.

[2e période]

En comparaison, la période après 1960 est contradictoire. D'une part, Vancouver accepta le principe du FLS au niveau de l'enseignement élémentaire à partir de 1961; la Commission Scolaire de Vancouver finança durant les années soixante l'expansion de l'infrastructure de l'enseignement des langues; la ville fut favorable à la législation fédérale sur le bilinguisme et le biculturalisme;⁵¹ les départements de Français s'agrandirent à l'Université de la Colombie-Britannique et au nouveau City College;⁵² les Vancouverois soutenaient avec une tolérance amusée les cours d'immersion française en 1970, puis ils ont montré un grand et vrai enthousiasme à la fin des années 1970 et au début des années 1980.⁵³

D'autre part, cette même ville accepta—avec bienveillance—la décision de l'Université de la Colombie-Britannique, en 1972-3, de faire du français une matière à option pour l'admission en première année.⁵⁴ Les critères nécessaires à une évaluation sérieuse de l'EFLS ou des programmes immersifs, restaient dans le vague. Vancouver—ou plutôt les groupes et classes de la société vancouveroise motivés—n'avaient visiblement pas pris de décision à l'égard de ce que devrait être la "fonction" du FLS.

En plus des contextes explicatifs utiles à faire de l'histoire de la première période, il faudrait ajouter pour cette

deuxième certaines catégories de faits:

- a. la bureaucratie de la Commission Scolaire de Vancouver, ses fonctionnaires face aux parents, sa vision de l'innovation dans la ville, sa volonté de suivre les propositions fédérales sur le bilinguisme et le bi-culturalisme;
- b. l'évolution des programmes d'études d'éducation publique au Canada, et plus particulièrement en Colombie-Britannique—et les mécanismes cachés de cette évolution au niveau du Ministère de l'Education en C.-B.

3.3. Présence sans prospérité: l'étude du français jusqu'en 1960

Les modèles extérieurs

De tous temps, l'éducation publique à Vancouver devait beaucoup aux modèles en cours dans l'Est du Canada, aux Etats-Unis et en Angleterre. Les enfants de l'enseignement privé de l'Est canadien des années 1830 et 1840 apprenaient, selon leur sexe, le français comme "langue de culture" ou de "préparation aux tâches gouvernementales."⁵⁵ Depuis le tournant du XXe siècle le français est devenu très populaire partout au Canada, et ceci dans les deux secteurs privé et public. Une majorité de la population veut que ses enfants apprennent le français, même s'ils ne savent pas toujours exactement pourquoi. Une explication partielle de cette évolution viendrait du fait de son introduction au niveau élémentaire en Ontario et dans les Provinces Maritimes, et

des débuts d'un enseignement secondaire de masse.⁵⁶ Mais une recherche appropriée en histoire intellectuelle de l'opinion publique au Canada anglophone n'est pas encore faite et serait la bienvenue.*

La situation du FLS en Colombie-Britannique est particulière par comparaison à celle de l'Ontario et du Nouveau Brunswick où les étudiants d'obédience protestante auraient trouvé bizarre d'étudier une langue qu'ils associaient au catholicisme. Cette association manquait en C.-B. Mais à Vancouver comme dans l'ensemble de la Colombie-Britannique, la question des écoles catholiques, qui fut résolue une première fois en 1872, devint à nouveau l'objet d'une controverse en 1977.⁵⁷ En effet, les Francophones constituaient une petite minorité en Colombie-Britannique, ne dépassant jamais les 2% du total de la population après la confédération avec le Canada en 1871.⁵⁸ A qui et à quoi alors les Colombiens associaient-ils le français? Que cachait le discours colombien éducatif?

Par ailleurs, la présence dans l'Est du Canada de plusieurs millions de locuteurs francophones conférait une signification et une importance spéciales à l'apprentissage du français partout au pays. La présence française dans l'est favorisait une industrie florissante du livre francophone et, de même, l'établissement de programmes de formation de professeurs de français dans les écoles secondaires. Tout cela nourrissait une vision élitiste de l'enseignement des langues et en particulier du français.⁵⁹ On sait trop peu sur la démographie du français dans l'Ontario et les provinces maritimes,⁶⁰ et on ne sait presque rien sur l'histoire de l'édition française destinée aux anglophones (manuels de langue française, plaidoyers pour l'apprentissage de cette langue, etc.).*

Les débuts de l'enseignement du français à Vancouver

Le Vancouver des pionniers n'était pas la ville rude et simple à laquelle on pourrait s'attendre. Déjà en 1890, la jeune agglomération ouvrit une école secondaire. Sur les 31

premiers élèves, 8 suivaient des cours de latin, 3 de grec et 10 de français. Seulement l'anglais (composition, rhétorique, littérature) était obligatoire.

Il semble qu'il aurait été possible—en théorie en tout cas—d'étudier le français à l'école élémentaire. Pourtant, il faudra attendre 70 ans avant que le système des écoles élémentaires en décide ainsi. Parfois, un enseignant ou une école se lançait dans cette direction, mais le système dans son ensemble ne suivait pas. Ce serait utile de savoir dans quelles circonstances un individu ou une école aurait pu trouver avant 1970 le courage nécessaire pour expérimenter un programme d'EFLS élémentaire.* Une telle recherche en dirait long sur la capacité innovatrice du système vancovérois/colombien d'éducation publique.

Comme partout ailleurs, les administrations scolaires et les enseignants de Vancouver semblent avoir accepté l'idée que le français ait deux fonctions essentielles et quelques facteurs bénéfiques mineurs. On pensait ainsi stimuler le pouvoir intellectuel "formaliste" et, aussi, repérer les éléments capables de leadership dans la société colombienne. (Ce serait intéressant de savoir exactement quelle a été l'importance du français dans l'éducation des leaders colombiens depuis 1871.*)

Des écoles secondaires furent créées à Nanaimo, New Westminster et Victoria. Le profil de la population étudiante révèle, par niveau et matière enseignée, un mélange de vieilles attitudes britanniques victoriennes envers les classiques et d'idées pragmatiques nord-américaines.

En 1897, Alexandre Robinson, le directeur de l'école secondaire de Vancouver, demanda que le latin et le grec soient obligatoires et tout spécialement pour ceux qui se destinaient à l'enseignement. L'effet de cette politique se reflète dans sa propre école où le français se trouvait au deuxième rang des matières enseignées. Ailleurs dans la province, le français était aussi populaire que le latin, non loin derrière la grammaire anglaise, matière obligatoire.

TABLEAU

Fréquentation scolaire en res et classes en 1896-7

Ecoles secondaires	1*	2*	3*	4*	5*	6*	7*	8*	9*	10*	11*	Total nbre élèves 1896-7	
Nanaimo	53	53	53	44	29	4	19	9	—	—	—	53	
New Westminster	94	52	94	94	89	9	87	7	—	—	—	94	
Vancouver	150	—	117	150	135	22	58	42	—	—	—	153	
Victoria	161	161	161	161	140	2	140	64	—	53	161	161	
TOTAUX	1896/7	395	266	425	449	393	37	304	122	—	53	161	461
	1895/6	372	326	422	448	371	72	295	196	—	50	66	445

Note: les étoiles (*) et colonnes numérotées renvoient aux matières suivantes: (1) Lecture 6e niveau, (2) Dictée & Orthographe (3) Géographie, (4) Algèbre (5) Latin, (6) Grec, (7) Français, (8) Littérature anglaise, (9) Musique, (10) Civisme, (11) Gymnastique.

NOTES ET SOURCES

[1. Source: Département d'éducation, Colombie-Britannique, *Rapport Annuel, 1896-1897* (Victoria, C.-B.: Imprimerie de la Reine, 1898), pp. vii, xiii, xxxv.

[2. L'école secondaire de Victoria était organisée selon 4 "divisions" ou "années grades", Vancouver en 5, New Westminster en 2 et Nanaimo en 1. Les élèves étaient âgés de 12 à 20 ans, le rapport numérique nombre d'élèves/enseignant allait de 1:1 à 59:1 selon les classes et les matières.

[3. Matières non considérées dans cette discussion: "Lecture 6e niveau", dictée et orthographe, dessin géométrique, géographie, rédaction, rhétorique, anatomie, histoire de Rome, histoire de la Grèce, histoire de l'Antiquité, histoire générale, comptabilité, arithmétique, mesures, géométrie, trigonométrie, philosophie, botanique, zoologie, astronomie et chimie.

Ceci peut s'expliquer partiellement à la lumière des examens d'enseignement et de fin d'études secondaires.⁶¹ En 1897, les élèves quittant l'école secondaire étaient supposés

pouvoir écrire en français les nombres cardinaux de 1 à 100, savoir conjuguer au présent et au futur les verbes suivre, aller, connaître et traduire en anglais un paragraphe assez difficile d'un texte d'Anatole France.⁶² Ceux qui passaient l'examen d'enseignement travaillaient des textes de Du Bellay et de Voltaire.⁶³ En dépit du niveau relativement bas du statut de la profession enseignante de l'époque, les futurs instituteurs des écoles primaires étaient censés passer cet examen. Seule explication facilement trouvable: les sortants d'école secondaire, même s'ils ne se préparaient pas aux études supérieures, préparaient leur activité future de citoyens. L'enseignement du français dans la plupart des écoles secondaires de Vancouver a dû être perçu comme relevant de la responsabilité civique des citoyens.

L'abstraction et le formalisme

Ceci est particulièrement surprenant à la lumière du matériel d'enseignement de grande abstraction que devaient utiliser les élèves de Vancouver. Dans l'ouvrage de Fraser et de Squair—encore un "classique" dans les écoles de la Colombie-Britannique—la grammaire et la lecture étaient arrangées selon l'ordre suivi dans l'ouvrage publié en 1820 par Kennedy sur le *Latin Primaire*.⁶⁴ A l'exception de nombreuses orientations sur la prononciation du français,⁶⁵ l'accent était mis sur la grammaire en se basant sur la "littérature de qualité."

249. Utilisation des impersonnels. 1. Verbes dénotant des phénomènes naturels et un lien sont impersonnels, comme en anglais: il tonne, il a plu; il pleuvra... Il a gelé hier; il dégèle...

et l'exercice pertinent, 300 pages plus loin:

Ex. XVIII, a. 1. Si le temps le permet, nous irons ramer cet après-midi. 2. S'il pleuvait cet après-midi....⁶⁶

L'objectif poursuivi était d'enseigner les structures formelles,

d'abord en corrigeant de longs exercices à structure décousue. L'enseignement du français à Vancouver portait, dès le départ, les germes d'une maladie redoutable : le formalisme. Le formalisme soutient que la compétence linguistique "formelle" est "transférable" à d'autres domaines en dehors de l'éventuelle "performance" de la langue. Donc, un bon étudiant en grammaire française devrait automatiquement être bon en arithmétique ou dans ses tâches professionnelles ou encore dans la conduite visible de sa vie. Bien que Thorndike montra la non-validité de cette position dans ses recherches de 1920, cette croyance n'en continua pas moins dans les écoles de Vancouver.⁶⁷

Dans la pratique, le formalisme revenait à une mémorisation de la conjugaison des verbes et de listes de vocabulaire, un tableau noir couvert de phrases bien structurées et de modèles de phrases (et parfois de tentatives de traduction par l'étudiant).⁶⁸

Certains commentateurs pensaient que les Vancouverois ne pourraient jamais apprendre à parler et à utiliser la langue française à moins que le formalisme ne fût remplacé par une pédagogie vivante et pratique. Mais ces voix mal assurées ne furent pas entendues.⁶⁹

3.4 Comment le FLS résista au progrès: 1925-1960

Le pourcentage des élèves du secondaire suivant des cours de français à Vancouver est demeuré relativement élevé (entre 80% et 94%) depuis 1925. Et pourtant, le recensement de 1981 montre que le pourcentage de résidents nés en Colombie-Britannique et utilisant couramment le français était bien en-dessous de 1%, comme cela avait été le cas depuis un siècle. Ceci suggère que les réformes pédagogiques efficaces espérées dans les années 1920 n'ont peut être pas encore effectivement eu lieu.

De fait, ces réformes ont eu un peu lieu! En 1925, l'enquête de Putman et Weir, la *Survey of Public Education in British Columbia*⁷⁰ montre que

les écoles secondaires de la Colombie-Britannique ... suivent un programme étroit et rigide—pas nécessairement rigide dans son intention ou en théorie mais dans... son résultat pratique. Ces écoles répondent aux besoins capricieux de deux classes d'étudiants—ceux qui espèrent entrer à l'université et ceux qui veulent enseigner.⁷¹

L'enquête recommandait que le français devienne encore plus une matière à option qu'elle ne l'était déjà, mais ne parlait pas de changement dans sa pédagogie.⁷² Cela se passait douze ans avant le changement des programmes provinciaux dans lesquels Norman Black et K. Brain, tous deux de Vancouver, jouèrent un rôle crucial. Et même durant cette réforme la plus radicale dans l'histoire de l'éducation dans la province, les objectifs officiels de l'EFLS restèrent de deux ordres: développer la capacité de lire le français et élever l'estime des élèves pour les autres pays (non compris le Québec).⁷³

En novembre 1937, Kathleen Brain ne put trouver que trois raisons pour lesquelles l'enseignement du français était digne d'intérêt: le français avait une utilité étymologique pour l'étudiant en anglais; il aidait certains étudiants à comprendre le sens des nouvelles venant de l'Est du Canada et de France; et cela pourrait être de quelque utilité pour un futur homme d'affaires.⁷⁴

Le cataclysme de la Deuxième Guerre Mondiale fut nécessaire pour changer définitivement le FLS dans les écoles de Vancouver. De nouvelles techniques d'enseignement des langues virent le jour; les relations entre le Canada et le reste du monde augmentèrent en qualité et devinrent meilleur marché. Les vétérans de la guerre s'inscrivirent en grand nombre dans les écoles secondaires et les universités et, tout naturellement, suivirent des cours de français.⁷⁵ A l'Université de Colombie-Britannique, l'inscription en français fleurit et on assista à l'élaboration de nombreuses thèses. Au cours des années cinquante, de nouvelles techniques d'enseignement furent appliquées aux niveaux secondaire et même primaire. Vancouver introduit, en 1961, le FLS

aux niveaux VI-VII, quand apparut, à la suite du Rapport Chant, la législation provinciale sur les programmes d'enseignement.⁷⁶

3. FLS démarre: 1960-1986

Ce sont deux documents officiels qui marquent le début du changement réel du FLS à Vancouver: le rapport de la Chant Royal Commission on Education et le rapport Macdonald sur l'enseignement supérieur en Colombie-Britannique.⁷⁷ Le Rapport Chant était l'excuse dont avaient besoin les enseignants pour renforcer l'importance du français oral, pour l'introduire plus tôt dans la carrière scolaire des élèves, et pour canadieniser le sujet d'étude.

La Commission et la législation sur le bilinguisme et le biculturalisme eurent des effets immédiats. A Vancouver—bien que le phénomène immersif soit en dehors de l'aire considérée ici—cela conduisit à organiser dès 1970 des classes d'immersion en français au niveau de la maternelle et à augmenter d'un grade annuellement par la suite. Vers le milieu des années 1980, il existait 12 écoles d'immersion et 1980 élèves, de l'école maternelle au secondaire qui suivaient une éducation largement française.⁷⁸ Entre temps, l'inscription au FLS en Colombie-Britannique augmenta de 6% en 1971 à 29% en 1980.⁷⁹

L'université de Colombie-Britannique changea les règles d'admission entre 1972 et 1986 et ne requérait plus ni le français ni une autre langue. Malgré ce changement, l'inscription dans les cours pour gradués et sous-gradués resta stationnaire durant cette période. La recherche sur le "fait français" en Colombie-Britannique connut un début de développement; des résultats furent publiés par des membres des départements d'anthropologie, sciences politiques, éducation et d'histoire et non pas seulement par ceux du département de français.⁸⁰ C'est en 1983 que commença à l'université de Colombie-Britannique l'enseignement du premier cours complètement en français—formation

professionnelle pour les enseignants de l'école d'immersion et du programme cadre.

Notre discussion des périodes d'avant 1960 et d'après montre l'intérêt d'une série de recherches en histoire curriculaire, en histoire politique (qui distinguerait, entre autres, les buts et les moyens administratifs des commissions scolaires urbaines de leurs analogues rurales), et en histoire sociale.*

4. Conclusion

L'héritage du FLS indique que le futur reste incertain. Les motivations d'ordre économique, politique et culturel des parents en faveur du FLS restent peu claires. Et le vieux formalisme reste pratiquement intact comme le montre la décision du Ministère de réinstaller les examens formels en français à l'échelon de la province.¹¹

L'histoire déjà faite sur l'EFLS, et sur l'éducation publique à Vancouver, justifie un certain nombre de conclusions curriculaires. Le vieux formalisme doit être vaincu et les nouvelles techniques et méthodologies de l'enseignement adoptées si l'EFLS veut fleurir.

Du côté social, et dans l'optique de la politique et de l'idéologie, il reste à clarifier les motivations des parents, des profs, et des bureaucrates dans cette affaire. Si on veut que la langue et la culture francophones deviennent des traditions permanentes dans la vie vancouveroise, il est essentiel que l'on découvre un lien entre les structures du pouvoir à Vancouver, comme ailleurs au Canada, et le fait d'avoir appris le français.*

Les Vancouverois doivent et devront leur expérience personnelle de la "francophonie" à leurs cours de FLS. Une recherche historique sérieuse pourrait assurer l'élaboration de politiques envisageant une large présence du FLS. Une telle politique amènerait inévitablement une certaine ouverture d'esprit, et enfin un accueil favorable au fait français. Que la recherche historique commence!

NOTES

1. Stock, P. *"New Quarrel of Ancients and Moderns: the French University and its Opponents, 1899-1914,"* Ph.D. thesis, Yale University, 1965, et la même, "Students Against the University in Pre-World War Paris," *French Historical Studies*, 7, 1 (1971): 93-110.
2. Voir L.-P. Audet, *Bilan de la réforme scolaire au Québec, 1959-1969* (Montréal: Presses de l'Université de Montréal, 1969); Fédération des Collèges Classiques, *L'organisation et les besoins de l'enseignement classique dans le Québec* (Montréal: Fides, 1954), et des mêmes, *Notre réforme scolaire* (Montréal: Centre de psychologie et de pédagogie, 1964) [vis-à-vis Rapport Parent]; Roger Magnuson, *A Brief History of Quebec Education: From New France to Parti Québécois* (Montréal: Harvest House, 1980); Enquête Parent, *Les structures pédagogiques du système d'éducation publique* (Québec: Desmarais/ Imprimerie Nationale, 1965), t. II, pp. 4 et seq. sur les études "classiques" versus les études générales. Cf. pour la période d'avant 1939, W.A.F. Hepburn, comp., *Report of the Quebec Protestant Education Survey* (Montréal: s. éd., 1938), Ch. XIII, "Teaching of French," pp. 149-177. Pour les Etats-Unis, v. Joshua Fishman, et al., *Language Loyalty in the United States* (La Haye: Mouton, 1966), et T. Andersson et Mildred Boyer, *Bilingual Schooling in the United States: History, Rationale, Implications, and Planning* (Detroit: B. Ethridge, 1976).
3. N. Newcombe, *Europe at School: a Study of Primary and Secondary Schools in France, West Germany, Italy, Portugal and Spain* (Londres: Methuen, 1977), esp. pp. 66-74; James Bowen, *A History of Western Education*,

- t. 2, *The Modern West* (Londres: Methuen, 1981), *passim*; C. Stray, "From Monopoly to Marginality: Classics in English Education Since 1800," in I. Goodson, ed., *Social Histories of the Secondary Curriculum Subjects for Study* (London: Falmer / Taylor and Francis, 1985), pp. 19-54; Liliane Delwasse, "Latin et grec: valeurs en hausse," *Le Monde de l'Education*, 139 (juin 1987): 18-21.
4. Le gouvernement de la Colombie-Britannique a décidé ainsi de l'introduction du chinois mandarin à l'école secondaire. Le ministre compétent, M. Brummet, se félicite des "bienfaits économiques qui s'ensuivront automatiquement pour nous, participants dans une économie 'centrée' sur le Pacifique." *Sun*, 86.12.02. A comparer, entre autres, M. X., "Chinoiseries...pour les Chinois," *Le Monde de l'Education*, 138 (mai 1987): 3-4.
 5. P. Bourdieu et J.-Cl. Passeron, *Les héritiers: les étudiants et la culture* (Paris: Editions de Minuit, 1964), pp. 26-36, 110, 173; Moody, Joseph. *French Education Since Napoleon* (Syracuse, N.Y.: Syracuse University Press, 1978); T. Zeldin, *France, 1848-1945. Vol. I: Ambition, Love and Politics; Vol. II: Intellect, Taste and Anxiety* (Oxford: Clarendon Press, 1973), et du même, *The French* (Harmondsworth, Mddx.: Penguin, 1984).
 6. Grignon, C. and J. C. Passeron. *Innovation in Education: The French Experience Before 1968* (Paris: Organisation for Economic Cooperation and Development, 1970).
 7. Argument "démocratique" pour l'apprentissage "universel" des langues secondes in Pascale Gruson, *L'Etat enseignant* (Paris: Mouton-Ecole des Hautes Etudes en

8. Voir les remarques bibliographiques dans G. Eley, "Educating the Bourgeoisie: Students and Culture of 'Illiberalism' in Imperial Germany," *History of Education Quarterly*, 26 (Spring, 1986): 287-300.
9. Voir la contribution de Manfred Heinemann dans son ouvrage collectif, *Die historische Pädagogik in Europa und den USA: Berichte über die historische Bildungsforschung* (Stuttgart: Klett-Cotta, 1979-1985), 2 vols., esp. 2:244-5.
10. Se référer aux bibliographies annuelles de production en histoire de l'éducation au Canada dans le *Bulletin de l'Association canadienne d'histoire de l'éducation* (London, Ont.: University of Western Ontario, tous les six mois).
11. Council of Europe Committee of Ministers, *On an Intensified Modern Language Teaching Programme for Europe*, Resolution 69, 2 (Strasbourg: Council of Europe, 1969). Un livre clef, pas du tout périmé malgré son antiquité, discute de ces aspects de la question des langues: S. Wilkinson, *The Nation's Need* (Londres: Westminster, 1903).
12. E. Hawkins, *Modern Languages in the Curriculum* (Londres: Cambridge University Press, 1981); L. Kelly, *Twenty-five Centuries of Language Teaching* (Rowley, Mass.: Newbury House, 1969); W.K. Richmond, *The Literature of Education* (London: Methuen, 1972). Claudie Bert, "La formation des professeurs de langues," *Le Monde de l'Education*, 124 (février, 1986): 55-57.
13. Canada, *Royal Commission on Bilingualism and*

Biculturalism: t. I: The Official Languages; t. II: Education; t. III: The World of Work (Ottawa: Queen's Printer, 1969). Voir aussi Rapport Préliminaire de 1965.

14. Voir T. Aoki, J. Dahlie et W. Werner, eds., *Canadian Ethnicity: the Politics of Meaning* (Vancouver: Centre for the Study of Curriculum and Instruction / University of British Columbia, 1978); Jean Burnet, "The Policy of Multiculturalism within a Bilingual Framework," in Aaron Wolfgang, ed., *Education of Immigrant Students: Issues and Answers* (Toronto: OISE Press, 1975), pp. 205-214.
15. Voir J.D. Wilson, "Some Observations on Recent Trends in Canadian Educational History," in J.D. Wilson, ed., *An Imperfect Past: Education and Society in Canadian History* (Vancouver: Centre for Curriculum and Instruction / University of British Columbia, 1984), pp. 1-29.
16. Harvey Graff, "Literacy Past and Present: Critical Approaches in the Literacy/Society Relationship," *Interchange*, 9, 2 (1978/9): 1-20, discute des sciences sociales en histoire de l'éducation par rapport à un problème bien défini, l'alphabétisation au Canada anglophone.
17. Pour argument justificatoire, cf. F. Gilbert, "Introduction," in F. Gilbert and S.R. Graubard, eds., *Historical Studies Today* (New York: W.W. Norton, 1972), pp. xi-xxi.
18. J. Le Goff, R. Chartier et J. Revel, eds., *La Nouvelle Histoire* (Paris: CEPL, 1978).
19. L.P. Audet et A. Gautier, *Le système scolaire au Québec*

- (Montréal: Beauchemin, 1967); et C.E. Phillips, *The Development of Education in Canada* (Toronto: Gage, 1957).
20. Sur le contextualisme *versus* le présentisme, voir Dig-
gins, J. P. "The Oyster and the Pearl: the Problem of
Contextualism in Intellectual History," *History and
Theory*, 23, 2 (May, 1984): 1-28.
 21. M.B. Katz, *The Irony of Early School Reform: Educational
Innovation in Mid-Nineteenth Century Massachusetts* (Cambridge: Harvard University Press, 1968);
S.E. Houston, "The Impetus to Reform: Urban Crime,
Poverty and Ignorance in Ontario, 1850-1875," thèse
de PhD, Université de Toronto, 1974); A. Prentice,
*The School Promoters: Education and Social Class in
Mid-Nineteenth Century Upper Canada* (Toronto:
McClelland and Stewart, 1977); D.A. Lawr et R.D.
Gidney, "Community vs. Bureaucracy? the Origins of
Bureaucratic Procedure in the Upper Canadian School
System," *Journal of Social History*, 13 (mars 1980):
438-457; H.J. Graff, "The Reality Behind the Rhetoric:
the Social and Economic Meanings of Literacy in
the Mid-Nineteenth Century," in N. McDonald et A.
Chaiton, eds., *Egerton Ryerson and His Times: Essays
on the History of Education* (Toronto: Macmillan,
1978); Paul Axelrod, *Scholars and Dollars: Politics,
Economics, and the Universities of Ontario, 1945-1980*
(Toronto: University of Toronto Press, 1982); W.A.
Bruneau, "An Apologia for Biography in French History,"
*Proceedings of the Annual Meeting of the Western
Society for French History*, 8 (1980): 568-76.
 22. Roger Chartier, "Alphabétisation, changement social et
développement," *MSH-Informations: Bulletin de la
Fondation Maison des Sciences de l'Homme*, 30 (1979):
36-41; Allan Greer, "L'Alphabétisation et son histoire

au Québec," in Y. Lamonde, ed., *L'imprimé au Québec: aspects historiques (18e-20e siècles)* (Québec: Institut québécois de recherche sur la culture, 1983), pp. 25-51.

23. George Tomkins, *A Common Countenance: Stability and Change in the Canadian Curriculum* (Toronto: Prentice-Hall, 1986).
24. Il est intéressant de considérer combien les travaux des années 1950 doivent à une tradition déjà vieille: v. par ex. un livre assez typique du début du siècle qui commence à faire de l'histoire de l'enseignement des langues secondes: F. Delattre, *La culture par l'anglais* (Paris: Didier, 1914). Pour d'autres de la sorte, voir Margeurite Rocher, "Les langues vivantes," in Joseph Majault, ed., *Encyclopédie pratique de l'éducation* (Paris: Institute Pédagogique National, 1960), pp. 643-662.
25. H.I. Marrou, *Histoire de l'éducation dans l'antiquité* (Paris: Seuil, 1956), 3e éd., esp. pp. 342-366 sur le bilinguisme à Rome antique, et les méthodes employées à l'assurer.
26. Voir bibliographie annuelle, *Histoire de l'éducation* (Paris, INRP, trimestrielle).
27. Robert P. Adams, *The Better Part of Valor: More, Erasmus, Colet, and Vives on Humanism, War, and Peace, 1496-1535* (Seattle: University of Washington Press, 1962).
28. Georges Snyders, *La pédagogie en France aux XVII^e et XVIII^e siècles* (Paris: Presses Universitaires de France, 1965), pp. 353-356, "Le problème des langues."
29. Voir D.C. Jones, et al, eds., *Shaping the Schools of the*

Canadian West (Calgary: Detselig, 1979), Part II. "Minorities," pp. 39-106.

30. François Furet et Jacques Ozouf, *Lire et écrire* (Paris: Editions de Minuit, 1977), 2 vols.
31. Eugen Weber, *The Making of Frenchmen* (Stanford, Ca.: Stanford University Press, 1983), et traduction française, 1985.
32. Brian Simon, "History of Education," in W.B. Davies, et al, *Educational Theory and its Foundation Disciplines* (London: Routledge and Kegan Paul, 1983), pp. 62-83.
33. Voir bibliographie dans Conseil des Ministres canadiens d'éducation, *The State of Minority Language Education in the Provinces and Territories of Canada* (Toronto: Council of Ministers of Education, 1983).
34. Voir discussion de G. Weiss, "'As women or as citizens': Vancouver Clubwomen, 1910-1928," thèse PhD, Université de Colombie-Britannique, 1984, surtout les premier et dernier chapitres.
35. Léopold Taillon, *Diversité des langues et bilinguisme* (Moncton: s.ed., 1958).
36. Etude classique sur l'ethnicité et la promotion sociale: J. Porter, *The Vertical Mosaic* (Toronto: University of Toronto Press, 1965).
37. La population anglo-canadienne colombienne se comporte comme groupement "ethnique," malgré le fait qu'elle soit majoritaire dans la province de Colombie-Britannique. Pour une étude d'un seul aspect de ce comportement, voir Jean Barman, *Growing*

Up British in British Columbia: Boys in Private School
(Vancouver: University of British Columbia, 1984).

38. Voir Apolonja Maria Kojder, "The Saskatoon Women Teachers' Association: A Demand for Recognition," in D.C. Jones, N.M. Sheehan, et R.M. Stamp, éd., *Shaping the Schools of the Canadian West* (Calgary: Detselig, 1979), pp. 177-191.
39. Voir par ex. A. Trottier, K. Munro, et G. Allaire, *Aspects du passé Franco-Albertain* (Edmonton: Salon d'histoire de la Francophonie albertaine, 1980).
40. Une série récente de livres et d'articles français est à signaler comme modèle possible pour de telles recherches: J.-Cl. Chevalier, "Analyse grammaticale et analyse logique: esquisse de la naissance d'un dispositif scolaire," *Langue française*, 41 (1979): 20-34; Roger Fayolle, "Naissance d'une discipline: l'enseignement de la littérature française, II: Du régent d'humanités et de rhétorique au professeur de français," *Le Français aujourd'hui*, 45, 2e suppl. (1979): 4-5; Antoine Compagnon, *La Troisième République des Lettres: de Flaubert à Proust* (Paris: Seuil, 1983); Jacques Cellard, "L'anglicisation de la jeunesse française," *Le Monde de l'Education*, 27 (1987 avril): 4-8; France, Ministère de l'Education Nationale, *Textes officiels relatifs à l'enseignement des langues et cultures régionales* (Clermont-Ferrand: CRDP, 1977); Michel Tricot, "Le Basque: une langue pour sept provinces," *Pourquoi?*, 142 (1979): 47-61.
41. On se base sur des rapports d'enseignants lus dans *The B.C. Teacher*, organe officiel de la Fédération des Enseignants de la C.B. (BCTF) depuis 1920. En ce qui concerne l'enseignement des langues modernes, la Fédération publie des rapports spécialisés depuis

1950, et soutient des associations de professeurs intéressés.

42. En ce qui concerne l'opinion publique des Vancouverois adultes, consulter les travaux de Gillian Weiss "Women's Clubs in Early Twentieth Century British Columbia," thèse de Ph.D., Department of Social and Educational Studies, University of British Columbia, 1984; et Ian Hunt "Mutual Enlightenment in Edwardian Vancouver," thèse de Ed.D., Department of Adult, Administrative and Higher Education, Université de Colombie-Britannique, 1986. Pour la situation au Canada de l'Est, v. I. Goldstick, *Modern Languages in the Ontario High School: a Historical Study* (Toronto: University of Toronto Press, 1928).
43. V. l'analyse de Daniel Savas du présent volume.
44. J.V. Minghi, éd., *Peoples of the Living Land: Geography of Cultural Diversity in British Columbia* (Vancouver: B.C. Geographical Series, 1972), 15e vol. de la 1ère sér. Cf. R. Robson et B Breems, *Ethnic Conflict in Vancouver: An Empirical Study* (Vancouver: B.C. Civil Liberties Association, 1985).
45. Elaine Bernard, et al., *Working Lives* (Vancouver: New Star Books, 1985).
46. R. McDonald, "Business Leaders in Early Vancouver, 1886-1914," thèse PhD, Université de Colombie-Britannique, 1977.
47. Source inattendue pour l'histoire économique de Vancouver, surtout utile du point de vue contextuel: *Urban Quarterly*, trimestriel, publiée depuis 1970 par le Planning Department, Hôtel de ville, Vancouver.

48. Ex. les familles nippono-colombiennes depuis 1890: K. Hutchinson, "History of Japanese Education in Vancouver and its Region," thèse MA, Université de Colombie-Britannique, 1972.
49. Voir Jean Barman, *Growing Up British in British Columbia* (Vancouver: University of British Columbia Press, 1983). Cette étude porte sur des écoles privées pour garçons depuis l'entrée de la C.B. dans la Confédération et inclut les écoles "indépendantes" de Vancouver. Voir aussi J. Laflamme, "La fondation de la paroisse St-Sacrement," *Le Chronographe*, 2, 4 (automne-hiver, 1985): 5.
50. G. Halpern, "Second Language Teaching Programmes," in S. Shapson, et al, eds., *Bilingualism and Multiculturalism in Canadian Education* (Vancouver: University of British Columbia: Centre for the Study of Curriculum and Instruction, 1982), pp. 12-23.
51. Nous nous référons aux pages éditoriales des journaux vancouverois, *Sun* et *Province*.
52. John Dennison, *The Impact of Community Colleges in British Columbia* (Vancouver: B.C. Research, 1972); S. Carey, "Trends in Enrolment and Needs for French University Programmes at the Post-Secondary Level," *Canadian Modern Language Review*, 41, 5 (1985): 877-886.
53. Monique Layton, *French Immersion Programmes in the Vancouver School District* (Vancouver: Vancouver School Board, 1978).
54. University British Columbia, Calendar, 1971-1973.
55. D. Lawr and R. Gidney, *Educating Canadians: a*

Documentary History (Toronto: Van Nostrand Reinhold, 1978, 3rd ed.).

56. C.E. Phillips, *The Development of Education in Canada* (Toronto: Gage, 1957), chapitres sur l'histoire de l'enseignement secondaire au Canada, surtout anglophone et surtout depuis 1850.
57. L. Downey, "The Aid to Independent Schools Movement in British Columbia," in J.D. Wilson, et al, eds., *Schools in the West* (Calgary: Detselig, 1985).
58. S. Carey, *op.cit.*
59. American and Canadian Committees on Modern Languages, *Modern Language Instruction in Canada* (Toronto: University of Toronto Press, 1928), vol. II, *passim*.
60. Robert Stamp, *The Schools of Ontario, 1876-1976* (Toronto: University of Toronto Press, 1982).
61. Les examens du diplôme d'enseignant étaient publiés intégralement chaque année jusqu'à 1902 dans les rapports annuels du Département d'Education. Après l'ouverture du Vancouver Normal School en 1901, le rapport annuel ne mentionnait plus que les examens de fin d'études et du Grade XI.
62. Annual Report (ci-après AR), 1896-7, p. cxi.
63. AR, 1896-7, p. cxxxix.
64. Voir W.H. Fraser, B.A., Associate Professor Italian and Spanish (!), University of Toronto, et J. Squair, B.A., Associate Professor of French, University College, Toronto, *High School French Grammar and Reader*

(Toronto: Copp Clark, 1900), 3e éd., 1ère en 1893.

65. *Loc. cit.*, p. iii:

“Pour ne pas induire le lecteur en erreur par de trop minutieux détails, nous n’avons pas indiqué les voyelles ‘semi-longues’ et la même règle s’applique en général dans le cas de voyelles des syllables accentuées optionnellement longues ou courtes.”

66. Fraser and Squair, *op. cit.*, p. 350. Lire aussi J. Squair, *The Autobiography of a Teacher of French* (Toronto: University of Toronto Press, 1928); et comparer avec J.H. Cameron, *Elements of French Composition* (New York: Holt, 1901) (Cameron un professeur torontois, et ce manuel très populaire à Vancouver) et L. Enault, ed. Sykes et McIntyre, *Le chien du capitaine* (Toronto: Copp, Clark, 1895).

67. Voir M. Mackay et A.G. Thomson, eds., *Dominion French Readers* (Toronto: Macmillan, 1938), vols I and II. Mackay et Thomson étaient des enseignants de Victoria écrivant pour un marché qui venait d’être créée par la réforme curriculaire en C.-B.

68. Sur la pédagogie formaliste au Canada lire C.E. Phillips, *The Development of Education in Canada* (Toronto: Gage, 1957), et surtout les chapitres sur la pédagogie aux 18e, 19e et 20e siècles.

69. Neil Sutherland, “The Triumph of Formalism,” essai inédit, University of British Columbia, Vancouver, Canada, 1982.

70. J.H. Putman et G.M. Weir, *Survey of the School System of British Columbia* (Victoria: Queen’s Printer, 1925).

71. *Survey*, p. 112.
72. Les écoles de Vancouver demeuraient fascinées par les tests standardisés américains pour évaluer le "rendement"—taux de réussite—en latin et en français. Voir *AR*, 1923-4, p. M-24; 1924-5, p. T-35. Cf. *Junior Secondary Curriculum Guides, 1927-8* (Victoria: Queen's Printer, 1928), pp. 79ff.
73. British Columbia, Department of Education. *Programme of Studies, Bulletin 1: Senior High School* (Victoria: King's Printer, 1937), pp. 386-406. Cf. G.A.V. Thomson, *Survey of Academic Programmes and Requirements Prescribed for the Secondary Schools of British Columbia, 1876-1972* (Victoria: Queen's Printer, 1973) [Government Publications Division, Bibliothèque principale, Université de Colombie-Britannique, microfilm AW5 B7 23535].
74. K.F. Brain, "Can French Become a Practical Subject?" *The B.C. Teacher*, 17 (November 1937): 110-120.
75. Cf. R. Harris, *A History of Higher Education in Canada, 1660-1960* (Toronto: University of Toronto Press, 1976); D.M. Hayne, et al., "L'enseignement de la littérature canadienne-française au Canada," *Culture*, 24 (1963): 325-342.
76. British Columbia, Department of Education, Division of Curriculum, *Programme and guide for French in the Elementary School: First Course* (Victoria: Department of Education, 1961).
77. S.N.F. Chant et al., *Royal Commission on Education in British Columbia* (Victoria: Queen's Printer, 1960); J.B. MacDonald, *Higher Education in British Columbia and a Plan for the Future* (Vancouver: University

of British Columbia, 1962), dont les propositions donnèrent lieu à la formation de deux nouvelles universités--Simon Fraser et l'Université de Victoria--et de nombreux collèges communautaires.

78. Vancouver School Board, *Annual Report* (Vancouver: VSB, 1985).
79. S. Shapson, *et. al.*, *B.C. French Study* (Burnaby: Simon Fraser University, 1978); et *AR*, 1980-1981. Voir aussi S. Shapson and D. Kaufman, "A Study of Elementary French Programmes in British Columbia," *Interchange*, 12, 4 (1982-1982): 211ff.; Shapson and Kaufman, "French: a Western Perspective," *C[anadian] S[ociety for the] S[tudy of] E[ducation] Yearbook* (Edmonton: CSSE, 1976); and F. Genesee, "French Immersion Programmes," in S. Shapson, *et. al.*, *Bilingualism and Multiculturalism*, *op. cit.*
80. Consulter à ce propos la bibliographie publiée entre 1950 et 1970 dans *Annual Reports of the University of British Columbia*, et depuis 1970 dans la revue *B.C.Studies*.
81. Voir P. Regin, "Sacrificing Intellectual Excellence to Administrative Convenience: the Revival of Departmental Examinations in British Columbia," M.A. thesis, Department of Social and Educational Studies, Université de Colombie-Britannique, 1986.

Les outils de la francophonie
(Vancouver/Winnipeg:
Centre d'études franco-canadiennes
de l'Ouest, 1988)

**PEDAGOGIE GENERALE ET
PRATIQUE
DU FRANCAIS LANGUE
MATERNELLE
EN MILIEU MINORITAIRE**

par France Levasseur-Ouimet

Les problèmes rencontrés lors des luttes menées dans le but d'assurer, en milieu minoritaire, l'existence d'écoles françaises ne disparaissent pas une fois que l'école ouvre ses portes. Les expériences franco-ontariennes et albertaines indiquent en effet que c'est à ce moment précisément que certaines réalités connaissent une acuité et une importance encore plus accrues.

Au coeur même de la question de l'école française en milieu minoritaire se situe le problème de l'enseignement du français, problème inquiétant que Churchill décrit, avec un peu d'ironie, comme étant "...la recherche constante d'être à la dernière page" (1985, p. 188) "le malheur, dit-il, c'est qu'on n'est jamais certain d'avoir le bon livre" (1985, p. 188).

Les questions que se posent les éducateurs du français en milieu minoritaire sont d'autant plus vitales si nous acceptons le fait que

L'éducation dans sa langue maternelle est probablement un facteur crucial au maintien et au développement d'un bilinguisme additif chez les groupes ethniques minoritaires.
(Landry, 1982, p. 234)

A notre avis, il est indispensable de réorienter une partie des énergies employées à assurer la présence et la légitimité

de l'école française vers le domaine de la pédagogie générale et pratique du français langue maternelle en milieu minoritaire. Ceci, afin que cet enseignement n'agisse pas à titre de processus de dévalorisation du minoritaire et de sa langue, mais bel et bien à titre de soutien de l'étudiant minoritaire dans sa lutte contre l'assimilation à la langue et à la culture dominantes.

Toute réflexion sur la pédagogie du français langue maternelle en milieu minoritaire doit tenir compte, non seulement de stratégies pédagogiques particulières ou en d'autres termes de pédagogie pratique, mais aussi de ce que nous appelons les éléments de la pédagogie générale. Autrement dit, le contexte social dans lequel l'action éducative se produit; l'étudiant minoritaire et ses besoins linguistiques et culturels; la matière, les connaissances et les habiletés linguistiques et paralinguistiques, — car l'action éducative ne s'exerce pas dans le vide, elle s'applique à des réalités (Mialaret, 1964) —; les buts et les objectifs qu'on se propose et en dernier lieu le "comment," c'est-à-dire les méthodes et moyens pratiques qui conviennent à l'objectif choisi. Il importe de se rappeler que la pédagogie pratique, c'est-à-dire le comment, est en somme une des composantes de la pédagogie générale. En autant que la pédagogie pratique doit "répondre" aux questions que posent les autres composantes de la pédagogie générale, il est impossible de parler du comment sans avoir d'abord replacé le comment dans son interaction avec le "qui," le "où," le "quoi," et le "pourquoi." Comme les limites d'espace ne nous permettent pas de faire une étude exhaustive de chacune des composantes de la pédagogie générale, nous cherchons plutôt à en faire synthèse dans l'espoir d'assurer une vision globale de la pédagogie de la langue première en milieu minoritaire.

Les deux optiques que Churchill présente dans l'introduction du chapitre V de son étude *Education et besoins des Franco-Ontariens: Le diagnostic d'un système d'éducation*, sans doute, viennent appuyer la distinction que nous établissons entre la pédagogie générale et la pédagogie

pratique dans le domaine de l'enseignement du français langue première en milieu minoritaire.

En somme, parler de l'enseignement du français dans les écoles franco-ontariennes, pour ne prendre que cet exemple, c'est évoquer un problème qui peut être envisagé selon deux optiques: selon une optique individuelle (même si elle est généralisée pour inclure toute la population) ou selon une optique collective. Si l'on adopte la première perspective, on voudrait examiner surtout la question de l'efficacité des stratégies pédagogiques actuellement en usage, étant donné le contexte de l'enseignement en situation minoritaire. Si l'on adopte la deuxième perspective, il est question de déterminer quelles mesures sont appropriées pour commander l'ensemble des décisions ponctuelles pouvant amener un enseignement plus pertinent dans les écoles franco-ontariennes. (Churchill, 1985, p. 188)

L'optique collective de Churchill souligne l'importance de dépasser, dans nos réflexions sur la pédagogie du français en milieu minoritaire, la salle de classe et la psychologie de l'individu pour retrouver une perspective plus large qui met l'accent sur l'ensemble des "besoins collectifs en matière de l'enseignement du français" (Churchill, 1985, p. 188).

Où—le contexte social

Il est impensable de vouloir parler de didactique ou de pédagogie pratique du français langue maternelle sans vouloir d'abord regarder de près le contexte social dont celles-ci dépendent. Cependant, il ne suffit pas de répéter qu'il s'agit d'un contexte social minoritaire car ce serait à la fois tout dire et ne rien dire. Il ne suffit pas non plus de croire avoir tout compris du milieu social minoritaire uniquement parce que nous y vivons. Evidemment, l'expérience vécue y est pour beaucoup mais les luttes que mènent certains francophones minoritaires contre l'établissement des écoles françaises en milieu minoritaire nous portent à croire que l'expérience vécue, n'ayant pas été suffisamment objectivée

ou informée, peut demeurer obstinément aveugle.

Si nous voulons décrire la situation sociale dans laquelle va se produire l'enseignement du français langue maternelle en situation minoritaire, il faut s'informer au sujet de l'histoire de l'éducation française au Canada. Il y a lieu de se tourner vers la recherche et vers l'objectivation d'expériences vécues ailleurs. Il faudrait donc reprendre par exemple le travail de Churchill en Ontario, de Mougeon, de Hamers, de Nogue en Alberta, revoir les notions de bilinguisme additif et soustractif formulées par Lambert et reprises entre autre par Cummins et Landry. Il est important de se rappeler par exemple que le fait d'avoir droit à l'éducation française ne change pas, pour le minoritaire, le fait qu'il vit dans une situation de bilinguisme soustractif où:

les deux entités linguistico-culturelles sont plutôt compétitives que complémentaires (Hamers, 1980). Une situation de rapports de force confère au groupe ethnique majoritaire un statut supérieur et attribue des valeurs moins prestigieuses au groupe ethnique minoritaire. Les membres de ce dernier groupe peuvent alors dénigrer leur propre culture et leur langue au profit d'un apprentissage plus ou moins harmonieux de la langue du groupe ethnique majoritaire. Les données sur l'assimilation croissante des francophones hors Québec à la culture anglo-saxonne nord-américaine (AFHQ, 1977; Roy, 1980; Landry, 1979) attestent la nature soustractive du contexte d'acquisition de la langue seconde pour eux. (Landry, 1982, p. 226)

Ces rapports de force entre les groupes majoritaires et minoritaires font aussi nous dit Landry (1982) que seul le groupe minoritaire devient bilingue "et ceci toujours en portant les stigmates de la lutte pour le maintien de la langue maternelle" (p. 230). Pour les groupes fortement minoritaires, donc de vitalité ethnolinguistique faible, les contacts avec les membres de la culture du groupe ethnique majoritaire deviennent tellement imposants que l'on aboutit à une intégration forcée, c'est-à-dire l'assimilation. (Landry, 1982)

Le minoritaire vit dans un milieu où les individus ont "la quasi universelle conviction qu'ils parlent "mal" et qu'ils sont

inaptes à exercer des fonctions publiques, du moins en français." (Churchill, 1985, p. 200)

En plus, nous disent les auteurs, ils ont la conviction que le français est difficile et qu'ils seront incapables de suivre des cours ou même des sessions informelles en français de peur de ne pas comprendre (Churchill, 1985, p. 200). Et pour cause, leurs expériences scolaires et sociales nous disent ces mêmes auteurs leur ont démontré qu'il ne fallait pas avoir confiance en leur propre capacité linguistique (Churchill, 1985, p. 200). Selon Landry (1982, p. 233), "la langue est l'un des facteurs déterminants de l'identité d'un groupe ethnique." Or Churchill (1985, p. 201) nous dit que remettre en question la qualité de cette langue c'est remettre en question leur identité.

Dans la langue de la majorité il se produit de multiples occasions en dehors de l'école et de la famille où l'individu se trouve spontanément dans des situations de communication. Il se produit alors un apprentissage sans que l'école intervienne (Churchill, 1985, p. 203). Cela n'est pas le cas en situation minoritaire. L'étudiant minoritaire ne peut, par conséquent saisir les nuances de l'utilisation du français à des fins de communication élaborées. Ces situations de communication véritable et spontanée devront être assurées dans le milieu scolaire car, rappelons-le, maîtriser une langue:

"c'est posséder la capacité de produire et de comprendre une multitude de sens véhiculés par la langue dans une multiplicité de situation de discours." (Churchill, 1985, p. 203)

Evidemment l'éducation dans sa langue maternelle est un facteur crucial au maintien et au développement d'un bilinguisme additif à condition cependant que cet enseignement valorise la langue de l'étudiant. Il est assez évident qu'il est facile de perdre ce à quoi on n'attache aucune valeur ou ce que les autres dévalorisent.

Dans son étude, *Language Dominance of Francophone Students in Northwestern Alberta*, Nelly McEwen (1984, p. 363) affirme qu'il faut savoir prendre des mesures extraordinaires

si nous voulons maintenir l'héritage culturel et linguistique du minoritaire. Ces mesures extraordinaires seront malheureusement trop souvent identifiées comme étant la responsabilité de l'école uniquement et encore plus particulièrement de la classe de français. Raison de plus pour bien réfléchir lorsque nous discutons de pédagogie générale et pratique du français langue maternelle en milieu minoritaire.

A cause du mandat que nous nous donnons, offrir une vision globale de la pédagogie générale du français langue première en milieu minoritaire, nous devons nous limiter à ce que nous venons de dire tout en gardant l'espoir que ces quelques commentaires vont créer chez nos interlocuteurs le goût de continuer la réflexion, la discussion et la recherche.

Qui—l'apprenant en situation minoritaire

La relation entre le contexte social et l'apprenant est évidente. La pression du milieu fait que, sur le plan linguistique, l'apprenant francophone minoritaire fait preuve de besoins langagiers et d'un niveau de langue qui lui sont particuliers. Il est impossible de songer à l'élaboration de techniques méthodologiques de l'enseignement du français langue maternelle sans s'être d'abord renseigné sur l'état du corpus linguistique de l'étudiant francophone minoritaire et sans avoir cherché à comprendre certaines de ses réalités linguistiques.

Les recherches de Mugeon (1984) par exemple nous démontrent très clairement l'écart qui existe entre la langue du minoritaire et celle d'un locuteur natif dont le français est jugé comme étant standard. Nous ne voulons pas reprendre ici les résultats de ces recherches. A notre avis il importe plutôt de souligner l'importance de voir au-delà des emprunts, des calques et des apprentissages incomplets. Il importe de se débarrasser de notre hantise des anglicismes et de se défaire de notre habitude de ne voir que les faits de

surface, ce qui fait que l'enseignant trop souvent se préoccupe plus du détail que de l'essentiel. Celui qui met l'accent uniquement sur la correction de la langue, aussi important que cela soit, oublie parfois l'importance de développer chez l'étudiant les capacités d'analyse, de synthèse, d'inférence, la capacité de savoir s'informer et d'informer, de persuader, de s'exprimer, en d'autres mots d'utiliser la langue pour communiquer. Bien exprimer une idée, c'est aussi bien parler et bien écrire le français et en plus c'est le meilleur moyen de l'apprendre nous dit Churchill (1985, p. 224).

De plus, bien connaître sa langue c'est non seulement en connaître l'usage, (l'usage c'est "l'aspect de la performance qui indique dans quelle mesure l'utilisateur de la langue démontre sa connaissance des règles linguistiques") (Widdowson, 1981, p. 14), c'est aussi en connaître l'emploi (l'emploi, c'est "l'aspect qui indique dans quelle mesure l'utilisateur de la langue démontre sa capacité à se servir de sa connaissance des règles linguistiques pour communiquer efficacement") (Widdowson, 1981, p. 14). Widdowson, (1981, p. 14) nous rappelle aussi ceci:

Cette distinction entre usage et emploi est liée à celle établie par Saussure entre langue et parole et à la distinction similaire de Chomsky entre compétence et performance.

C'est une distinction très importante. Une recherche bien menée nous permettrait peut-être de découvrir que malgré ses faiblesses évidentes au niveau de l'usage, l'apprenant francophone minoritaire démontre une force au niveau de l'emploi.

Une pédagogie qui ne tiendrait pas compte du niveau de langue déjà acquis ou pire encore qui le dévaloriserait serait vouée aux tâtonnements inefficaces ou pire encore à l'échec ce qui ne ferait qu'augmenter le sentiment d'impuissance et d'incapacité du minoritaire francophone qui, après douze ans de scolarité, n'arrive toujours pas à s'exprimer et à communiquer dans sa langue.

Le quoi—la matière à l'étude

Le troisième constituant de la pédagogie générale que nous voulons examiner c'est le quoi, c'est-à-dire la réalité à l'étude et dans notre cas il s'agit de la langue maternelle.

Les définitions que nous pouvons donner à la langue varient selon le point de vue de celui qui la définit. Pour le linguiste et le grammairien, la langue devient un objet à analyser, à étudier et cela dans le but d'en expliquer le fonctionnement, d'en expliquer les mécanismes et les particularités. Depuis que certains linguistes et didacticiens ont établi qu'il ne suffit pas de décrire la langue à titre de produit linguistique mais qu'il faut aussi chercher à comprendre "comment fonctionne le langage dans le déroulement de sa production, quel rôle il joue pour ses utilisateurs," (Bautier-Castaing, 1982, p. 1) il est possible de voir la langue du point de vue de celui qui l'emploie. Or, qu'est-ce qu'un utilisateur sinon "un auditeur-locuteur-lecteur-auteur qui maîtrise une certaine compétence spécifique, qui réalise des actes de communication et qui a pour objectif de parvenir à transformer une situation donnée au moyen du processus verbal" (Laforge, 1982, p. 67).

Selon Frédéric François (1974) pour l'utilisateur, seuls les résultats de l'acte de communication l'intéressent.

Lorsqu'un homme parle, il s'intéresse à ce qu'il veut dire et non aux procédés qu'il utilise pour le dire, qui, normalement, restent inconscients. (François dans *Martinet*, 1974, p. 12)

Selon Widdowson (1981, p. 14):

Lorsque nous sommes en train de converser, en général, nous ne prenons pas garde à des phénomènes d'usage tels que les irrégularités grammaticales... dans le discours de notre interlocuteur, à moins qu'ils ne fassent obstacle à la communication et forcent ainsi notre attention. Nous nous intéressons à l'emploi et cet intérêt est une sorte de filtre qui élimine les irrégularités d'usage.

De même, nous dit Valiquette (1979, p. 12):

...l'enfant n'essaie pas de pratiquer des mots et des structures pour le plaisir de se les approprier. Il tente plutôt de réaliser une intention signifiante (par exemple démontrer un objet, appeler sa mère, etc.).

En d'autres termes:

...acquérir une langue, c'est acquérir les habitudes inconscientes de communication propres à une communauté donnée. C'est cela qui fait toute la différence entre savoir quelque chose sur une langue et savoir une langue. (François dans *Martinet*, 1974, p. 12)

Ayant fait cette distinction si importante, il nous est possible désormais de ne plus chercher à voir la langue comme un objet intéressant en soi et pour soi mais de mettre plutôt au centre de nos préoccupations pédagogiques l'utilisateur et son apprentissage des connaissances pouvant être intégrées à son emploi de la langue. Désormais notre "matière" ne sera plus l'étude du système de la langue mais l'utilisation de la langue, à savoir les connaissances nécessaires et pertinentes à un utilisateur pour réussir ses actes langagiers.

Ce ne sont pas les structures linguistiques employées qui intéressent l'étude fonctionnelle mais plutôt l'acte de les employer (...) (cette étude) s'intéresse donc au *sujet parlant* dans sa réalité d'être communicant et non pas au *système de la langue* tel qu'employé par le sujet parlant. (Brunet et Pagé dans Valiquette, 1979, p. 5)

Pour savoir communiquer, il ne suffit pas d'être fidèle aux règles de la syntaxe, il faut aussi savoir choisir un code linguistique particulier, approprié à la situation et aux circonstances. Il ne suffit plus de connaître le code et ses restrictions aux combinaisons possibles, il faut aussi savoir le mettre à l'oeuvre selon le contexte. Enseigner la communication, c'est donc enseigner à l'apprenant à agir dans différentes situations, selon différentes intentions avec différents moyens.

En parlant des éléments du schéma de la communication et en faisant varier les modalités tour à tour, on parvient dans cette optique à multiplier à l'infini les situations de communication potentielles à proposer en classe. (Valiquette, 1979, p. 37)

Mais comme nous ne pouvons pas faire vivre en classe toutes les situations de communication que nous pourrions inventorier, il faut en assurer un choix judicieux. C'est ici, nous dit Valiquette (1979) qu'interviennent les fonctions de la communication.

Pour comprendre à fond la matière à l'étude en classe de français langue maternelle, nous devons regarder de près ces fonctions de la communication. S'inspirant des études de Britton, Valiquette (1979) dont la taxonomie des fonctions du langage n'a été que légèrement modifiée par l'équipe des maîtres qui ont créé le programme de français langue maternelle au Québec, nous propose un modèle contenant cinq fonctions de la communication: les fonctions expressive, informative, persuasive, régulatrice et ludique. Or "chacune de ces fonctions correspond à un usage linguistique différencié" (Germain, 1981, p. 105). Désormais, selon le programme québécois, l'objet de la classe de français sera les divers genres de "discours" qui représentent en somme les fonctions diverses de la communication.

Ainsi l'étude du code normatif de la langue sera remise dans la position qui lui convient le mieux: un outil au service de la communication. Il en est de même en ce qui a trait à l'enrichissement du lexique et l'étude de la syntaxe. Loin d'être négligés, ces éléments et leur étude seront replacés dans un contexte réel de communication et seront présentés de manière à ce qu'on puisse en ressortir les éléments qui conviennent le mieux aux discours que l'on veut tenir. Il s'agit en somme du décroïsonnement de ce qui a longtemps été perçu comme étant la matière en classe de français.

... ce décroïsonnement du français n'empêche pas, par ailleurs, de prévoir des "moments" d'analyse d'une difficulté

spécifique (vocabulaire, ou grammaire ou orthographe); mais la notion considérée n'est pas étudiée "à vide," sans motif: elle est expliquée dans la mesure où elle est nécessaire à l'enfant pour qu'il réalise son projet. (Toresse, 1978, p. 28)

Lors de notre étude du milieu nous avons indiqué que le minoritaire n'a pas l'occasion de négocier des situations de communication complexes et que c'est l'école qui doit assurer ces situations. Or, nous n'avons qu'à regarder la matière, les connaissances, les habiletés langagières et paralangagières, les formes écrites et orales que chacun de ces cinq discours privilégie pour comprendre qu'enfin nos étudiants auront l'occasion de vivre ces situations de communication que ce soit lorsqu'ils apprennent à s'informer, à prendre des notes, à faire des inférences, à jouer avec le langage lors d'un discours ludique ou à choisir leurs arguments un à un et, à les présenter de manière à utiliser tous les éléments du langage de la persuasion.

Le pourquoi—les objectifs de la classe de français en milieu minoritaire

Etant donné que le cours de français aura comme "matière" les différentes fonctions de la communication, quels seront les objectifs que devront suivre les enseignants? La question est presque superflue étant donné tout ce que nous venons de dire. Les auteurs de *Parcours*, Rousselle, Desrochers-Meury, Monette, Robillard (1983, p. 9) nous disent:

...la classe de français doit rendre l'élève capable de lire, d'écouter, de rédiger et de formuler oralement différents discours propres à répondre à ses besoins de communication personnelle et sociale.

En d'autres termes:

La pédagogie de la communication vise avant tout le développement de l'habileté à communiquer et non la

connaissance de règle ou des lois de la communication. Elle n'exclut pas cette connaissance mais elle la met entièrement au service du développement de l'habileté. (Milot, 1981, p. 105)

En dernière analyse, l'enseignement en classe de français langue maternelle en milieu minoritaire doit avoir pour but de permettre à l'apprenant l'utilisation de sa langue en situation de communication. Loin de nous contenter de faire acquérir un savoir —des connaissances— nous devons aussi en tant qu'enseignant permettre à l'apprenant d'acquérir un savoir faire —des méthodes de travail— et surtout un savoir-être quand l'apprenant est un francophone minoritaire. Par savoir-être, nous entendons un comportement, une attitude de fierté qui résulte d'un acquis considérablement plus important sur le plan de la capacité de fonctionner à titre de locuteur natif tout comme son homologue du Québec (Torresse, 1978)

Le comment—la pédagogie pratique

Comment allons-nous réussir ceci? Une nouvelle conception de la langue nécessite évidemment une nouvelle méthodologie. Or, il ne faut pas minimiser l'emprise de nos anciennes méthodes et stratégies pédagogiques. Avant de pouvoir remplacer une habitude, il faut bien la connaître et en plus il faut savoir comment elle se distingue du nouveau fonctionnement qui doit la remplacer. Ainsi, comment les nouvelles orientations pédagogiques se distinguent-elles des méthodologies plus traditionnelles?

Il s'agit de remplacer une méthodologie déductive allant de la règle à l'application par le processus inverse où l'étudiant procède par induction, où l'étudiant procède du concret à l'abstrait, du particulier au général, de la manipulation à la règle, de l'implicite à l'explicite.

Les disciplines traditionnelles de l'orthographe, du vocabulaire, de la grammaire, l'expression orale et l'expression

écrite étant décroisées, on peut parler de l'interdisciplinarité qui résulterait d'une pédagogie globale. Cette pédagogie globale n'accepte plus qu'il faille procéder du simple au plus complexe, du mot à la phrase. Par le biais de la communication, elle tâche surtout d'introduire la vie réelle dans la classe et cela avec toute la complexité que cela comporte.

Plus spécifiquement, les étapes méthodologiques à suivre lors d'un enseignement de ce genre seront les suivantes:

Les pratiques du programme contenues dans le matériel exigent une démarche rigoureuse de la part de l'enseignant et de l'élève: mise en situation, activité de pratique, activités d'objectivation, activités d'acquisition de connaissances au besoin. Il apparaît important que l'élève puisse, en dehors de ces démarches systématiques, communiquer oralement ou par écrit de façon spontanée et que ces diverses activités participent, elles aussi, au développement de son habileté à communiquer. (Rousselle et al, 1983, p. 6)

Ces orientations s'appliquent-elles aux francophones minoritaires? Sans aucun doute, les orientations générales de la nouvelle pédagogie du français langue maternelle ne peuvent que permettre au francophone de s'approprier davantage ses réalités culturelles et linguistiques. Cependant, si nous voulons que les situations de communication et les discours proposés soient signifiants, c'est-à-dire qu'ils reflètent comme le proposent les auteurs de *Parcours* (Rousselle et al, 1983, p. 5) "l'environnement socio-culturel dans lequel évolue l'élève," il faudra veiller à ce que le choix des matériaux, des situations de communication, le choix des discours soient faits en fonction des besoins et des réalités du jeune minoritaire. Les activités d'objectivation devront aussi permettre aux apprenants de dépister les réalités de sa langue minoritaire, et les activités d'acquisition de connaissances devront viser à faire acquérir les connaissances qui sont significatives pour lui.

Compte tenu du contexte social qui se caractérise surtout par les luttes qu'il faut mener contre l'assimilation, compte

tenu du niveau de langue et des habiletés linguistiques du francophone minoritaire et compte tenu des occasions si peu fréquentes de communiquer dans sa langue maternelle dont dispose le minoritaire, les nouvelles orientations dans l'enseignement du français langue maternelle semblent répondre de manière générale aux besoins du francophone minoritaire, mais non sans quelques ajustements. C'est aux responsables de la programmation, aux enseignants, aux didacticiens qu'il faut faire appel si nous voulons assurer cette pédagogie chez nous. Ce sont eux qui doivent, grâce à leur souplesse, à leur prévoyance, voir à ce que l'enseignement du français langue maternelle en milieu minoritaire réponde au besoin d'assurer la survie des réalités culturelles et linguistiques françaises en milieu minoritaire, car tel est l'enjeu de nos efforts.

REFERENCES

1. Beautier-Castaing, E. (1983). Les différents plans du fonctionnement du discours: aspects psycholinguistiques et sociolinguistiques. Dans Alvarez et Huot, *La classe de langue face aux recherches en pragmatique*. Québec: Centre international de recherche sur le bilinguisme, B-131.
2. Beniak, E., Carey, S. Mougeon, R. (1984). A Sociolinguistic and Ethnographic Approach to Albertan French and its Implications for French-as-a-First-Language Pedagogy. Dans Carey, Rédacteur invité, *La revue canadienne des langues vivantes*, Numéro supplémentaire, 41, (2).
3. Billaut, J., Dronne, G., Fouliard, A., Sauvy, S. (1976). *L'enfant à la découverte de sa langue maternelle*. Belgique: Casterman.
4. Churchill, S. Frenette, N., Quazi, S. (1985). *Education et besoins des Franco-Ontariens: Le diagnostic d'un système*, Volume 1: Problèmes de l'ensemble du système, L'élémentaire et le secondaire. Toronto: Le Conseil de l'éducation franco-ontarienne.
5. François, F., (1974) Les caractères généraux du langage. Dans J. Martinet (Ed.), *De la théorie linguistique à l'enseignement de la langue*. Presses Universitaires de France.
6. Gagné, G. (1979). *Pédagogie de la langue ou pédagogie de la parole?* Recherches et essais, Numéro 2. Université de Montréal: Faculté des sciences de

7. Gagné, G., Lazure, R. (1983). *Recherches américaines en pédagogie de la langue maternelle (1960—1980): essai de synthèse*. Montréal: P.P.M.F. primaire, Université de Montréal.
8. Germain, C., (1982). Langue maternelle et langues secondes: pédagogie intégrée ou rapprochement? Dans Alvarez, Huot, Sheen (Ed.), *Interaction L1-L2 et Stratégies d'apprentissage*. Québec: Centre international de recherche sur le bilinguisme.
9. Grenier-Francoeur, M., (1983). Les discours didactiques: interprètes et interprétants. Dans Alvarez et Huot (Ed.), *La classe de langue face aux recherches en pragmatique*. Québec: Centre international de recherche sur le bilinguisme, B-131.
10. Holec, H., (1983). *La classe de langue face aux recherches en pragmatique*. Dans Alvarez et Huot (Ed.), *La classe de langue face aux recherches en pragmatique*. Québec: Centre international de recherche sur le bilinguisme, B-131.
11. Laforge, L. (1983). *La classe de langue face aux recherches en pragmatique*. Dans Alvarez et Huot (Ed.), *La classe de langue face aux recherches en pragmatique*. Québec: Centre international de recherche sur le bilinguisme, B-131.
12. Landry, R. (1981). Les Acadiens sont-ils des "semilingues": réflexions sur quelques théories concernant le bilinguisme. *Revue de l'Université de Moncton*, 14, (1).
13. Landry, R. (1982). Le bilinguisme additif chez les francophones minoritaires du Canada. *Revue des sciences*

de l'éducation, 8, (2).

14. Mager, R. (1974). *Comment définir des objectifs pédagogiques*. (Traduit et adapté par G. Décote). Paris/Bruxelles/Montréal: Gauthier-Villars.
15. Marquet, P. (1974). *Est-ce le français que j'ai enseigné?* Belgique: Casterman.
16. Martinet, A. (1974). Le parler et l'écrit. Dans J. Martinet (Ed.), *De la théorie linguistique à l'enseignement de la langue*. Presses Universitaires de France.
17. McEwen, N. (1984). Language Dominance of Francophone Students in Northeastern Alberta. Dans Carey, Rédacteur invité, *La Revue canadienne des langues vivantes*, 41, (2).
18. Mialaret, G. (1964). *Introduction à la pédagogie*. Paris: Les Presses Universitaires de France.
19. Mougeon, R., Heller, M., Beniak, E., Canale, M., (1984). Acquisition et enseignement du français en situation minoritaire le cas des Franco-Ontariens. Dans Carey, Rédacteur invité, *La Revue canadienne des langues vivantes*, 41 (2).
20. Nogue, A., (1985). La sirène de l'Immersion est déchue, *Notre langue et notre culture*, 12 (1).
21. Poulin, D., (1980). Grammaire traditionnelle et grammaire nouvelle. *Québec français*, décembre.
22. Rousselle, J., Desrochers-Meury, H., Monette, M., Robillard, N. (1983). *Parcours I Guide de l'enseignant*. Montréal: Centre Educatif et Culturel inc.

23. Toresse, B. (1978). *La nouvelle pédagogie du français I les activités de communication* (6e édition). Paris: O.C.D.L.
24. Valiquette, J. (1979). *Etudes et documents; les fonctions de la communication, au coeur d'une didactique renouvelée de la langue maternelle*. (Collection SREP). Gouvernement du Québec, Ministère de l'éducation.
25. Widdowson, H.G., (1981). *Une approche communicative de l'enseignement des langues*. (Traduction de Katsy et Blamont). Paris: Hatier-Crédif.

Les outils de la francophonie
(Vancouver/Winnipeg:
Centre d'études franco-canadiennes
de l'Ouest, 1988)

**LE DICTIONNAIRE
DES ECRITS DE
L'ONTARIO FRANÇAIS
(DEOF)**

**par Gaétan Gervais
et Jean-Pierre Pichette**

INTRODUCTION

Cette présentation vise à faire connaître un projet de recherche, le *Dictionnaire des écrits de l'Ontario Français* (DEOF). Notre intention, est de profiter de cette occasion pour vous raconter les origines du projet, pour vous décrire les outils que nous avons tenté de forger dans le cadre de ce travail, enfin pour vous présenter la démarche que nous entreprenons maintenant, la plus importante de toutes, c'est-à-dire la rédaction.

Notre communication se divise en quatre parties: dans la première moitié, je traiterai des origines du projet puis de la phase de la documentation, tandis que mon collègue, Jean-Pierre Pichette exposera en deuxième partie la phase de la rédaction.

Le Dictionnaire des écrits de l'Ontario français (DEOF) est un projet dont l'aboutissement, dans dix ans, sera la publication, sous la forme d'un dictionnaire, d'un répertoire complet de tous les écrits (livres, brochures, journaux, revues) qui se rattachent à l'Ontario français soit par leur auteur, soit par leur sujet, soit par le lieu de leur publication. Tous les domaines trouveront une place dans ce projet, de la

littérature à la science, du folklore à la philosophie, de l'histoire à la linguistique.

I. LA NAISSANCE DU PROJET

La diffusion de l'écriture, au XVe siècle, découle directement de l'emploi de la typographie et des caractères mobiles d'impression. Cette découverte permit une large diffusion du livre à travers l'Europe et à travers le monde. Les écrits purent alors se multiplier et répandre partout les connaissances qui s'accumulaient. Très tôt, certains éditeurs ont senti le besoin de regrouper dans des ouvrages de synthèse la somme des connaissances.

On trouve donc, depuis cinq siècles, plusieurs savants ou éditeurs qui tentent de publier ces résumés du savoir. Ces grands efforts de synthèse ont connu leur sommet au XVIIIe siècle avec la publication de la grande Encyclopédie de Diderot. Mais il a existé, avant et depuis, plusieurs autres encyclopédies ou dictionnaires. Alors que les premières encyclopédies eurent un caractère général, celles des deux derniers siècles sont plus spécialisées. Ainsi prirent place les encyclopédies nationales dans plusieurs grands pays (Allemagne, France, Grande Bretagne, Etats-Unis). Aussi, à côté des grandes encyclopédies générales, le dernier siècle a vu la parution de nombreux dictionnaires spécialisés, traitant non de l'ensemble des connaissances, mais d'une partie seulement du savoir selon le pays, selon les domaines ou selon les régions.

Au Canada, les premiers instruments de recherche sont rédigés dans la deuxième moitié du XIXe siècle, il s'agit de dictionnaires linguistiques et biographiques surtout, et aussi d'encyclopédies. Les chercheurs connaissent bien *Canada: An Encyclopedia of the Country* (de Castell Hopkins, 6 volumes, 1898, la *Encyclopedia of Canada* (Steward Wallace, 1935-1937, 6 volumes, avec un supplément en 1949), ainsi

que *The Encyclopedia of Canada* qui lui succède (10 volumes, 1957-1958). L'an dernier paraissait la dernière encyclopédie canadienne, la *Canadian Encyclopedia*, publiée en Alberta par la maison Hurtig (la version française de cette encyclopédie a paru en 1987 chez Stanké).

Plusieurs dictionnaires de langue ont aussi vu le jour au Canada depuis celui d'Oscar Dunn en 1880, suivi en 1894 par Sylva Clapin qui publia son *Dictionnaire canadien-français ou lexique-glossaire des mots, des expressions...* Narcisse-Eutrope Dionne publia en 1909 *Le parler populaire des canadiens français*, et la Société du parler français fit paraître en 1930 son *Glossaire du parler français au Canada*. Enfin, Alexandre Bélisle publia en 1944 son *Dictionnaire général de la langue française au Canada* (1944, 1954), Gaston Dulong et Gaston Bergeron, leur *Atlas linguistique de l'est du Canada* (1980), et l'équipe mise sur pied par Marcel Juneau prépare le Trésor de la langue française au Canada.

Mais au Canada ce sont les dictionnaires biographiques qui sont les plus nombreux. Henry James Morgan publia dans les dernières décennies du XIXe siècle plusieurs ouvrages biographiques *Sketches of Celebrated Canadians* en 1862, *Bibliotheca Canadensis* en 1867, *Canadian Men and Women of the Time* en 1898, *Canadian Men and Women of the Time* en 1912). En français, le premier dictionnaire biographique est celui de Louis-Marie Lejeune *Dictionnaire général de biographie, histoire, littérature*, 2 volumes, 1931. En anglais, l'ouvrage contemporain qui a eu le plus de succès fut le *MacMillan Dictionary of Canadian Biography* (1926, 1945, 1963). Mais le plus grand dictionnaire biographique du pays est sans contredit le *Dictionnaire biographique du Canada*. Ce travail, bien qu'inachevé, s'impose déjà comme instrument de recherche fondamental en études canadiennes.

Enfin, une dernière entreprise est pertinente à notre travail: le *Dictionnaire des oeuvres littéraires du Québec* (DOLQ, quatre volumes parus) réalisé à Québec par l'équipe de Maurice Lemire.

Comme vous le voyez, notre projet d'un *Dictionnaire des écrits* n'est pas le premier du genre. Il n'est que la manifestation régionale d'une préoccupation qui compte de nombreux antécédents canadiens. Les particularités du projet se sont élaborées au cours des quatre dernières années.

A. Les deux objectifs

La parution du premier tome de ce dictionnaire littéraire (Le DOLQ) a initialement stimulé la réflexion qui a engendré notre projet. Il nous a fait prendre conscience que l'Ontario français ne possédait aucun outil équivalent pour connaître sa production, littéraire ou autre. C'est une carence que connaissent toutes les personnes qui ont étudié l'Ontario français. A la réflexion, deux grands motifs expliquent et justifient à la fois le projet de DEOF.

Au départ, les besoins de la recherche en Ontario français ont fourni une première justification à l'idée d'un dictionnaire des oeuvres dont il existe des modèles célèbres (Laffont-Bompiani, *Dictionnaire des oeuvres*, 5 volumes, 1952-1955). Car depuis une décennie, le nombre des chercheurs qui s'intéressent à l'Ontario français ne cesse d'augmenter. On les retrouve désormais dans presque toutes les disciplines: en histoire et en folklore évidemment, mais aussi en littérature, en sociologie, en sciences politiques, en économie, dans les arts, en linguistique et en éducation. La reconnaissance de ce fait culturel s'étend même à quelques universités où apparaissent maintenant des cours sur les réalités franco-ontariennes.

Où trouver la documentation nécessaire pour supporter ces cours et ces travaux de recherche? Comment compiler les bibliographies qui s'imposent au départ? Par quel moyen retracer les diverses publications énumérées dans ces bibliographies? Mieux, comment en connaître le contenu sans les avoir consultées et lues? Cette série de questions suggère déjà la réponse que nous proposons à ce problème de source.

Il existe manifestement un grand besoin d'inventorier les sources, de les réunir de toute urgence dans des collections de bibliothèque, enfin d'en recenser le contenu.

Ce besoin de documentation est certes la première justification du projet que nous avons entrepris. Les chercheurs, les enseignants et les étudiants profiteront de cette documentation. Mais une raison plus significative encore justifie le projet à nos yeux.

Disons-le clairement: ce projet comprend une dimension politique importante. Pour s'épanouir, la communauté franco-ontarienne doit acquérir une meilleure connaissance d'elle-même. L'amélioration de son statut culturel passe par une plus grande prise de conscience de ce qui la distingue et la rend différente. On ne trouvera pas, pour expliquer le présent, de meilleure source qu'une connaissance et une compréhension adéquate du passé. Le travail que nous avons entrepris s'inscrit comme contribution à la prise de conscience d'une communauté culturelle.

Cette raison est, dans le plein sens du mot, politique. Dans son acception grecque de polis, la vie dans la cité est une affaire politique qui touche le gouvernement des personnes. Un projet qui vise à augmenter la conscience que les Franco-ontariens ont de former une communauté distincte, une histoire, un système de valeurs et de significations, est donc d'essence politique. Le DEOF cherche à organiser une information qui favorisera cet objectif selon le vieux conseil de Socrate: connais-toi toi-même (gnoti se auton). Il se veut la mémoire de la communauté culturelle des Franco-Ontariens.

Privée de sa mémoire, une personne perd non seulement son identité, mais surtout le sens de la vie. C'est au niveau du sens et des significations que l'absence de mémoire perturbe la personnalité. Il en va de même pour les communautés. Est-il imaginable qu'une minorité culturelle puisse longtemps survivre sans une conscience claire de ses origines, de son histoire, de son évolution, de ses valeurs et de ses idées. Privée de mémoire et donc de passé, une communauté est

vouée à la disparition culturelle. Ce qui est soustrait à la mémoire collective cesse à toute fin utile d'exister. Connaître son patrimoine, c'est donc garder le sens et les valeurs que ce passé portait.

Comme les personnes, les sociétés ne peuvent pas vivre sans une mémoire. De quels éléments se composent cette mémoire? Une grande partie se transmet dans les familles et les écoles tandis que la tradition orale en fait connaître d'autres sections. Mais une partie importante de cette mémoire, dans les sociétés modernes, existe sous la forme écrite. Il est à peine nécessaire d'insister sur l'importance de l'écrit dans nos sociétés contemporaines. Les imprimés sont les témoins les plus abondants de notre passé et de ce que nous sommes devenus comme groupe. Ainsi les écrits de toutes sortes jouent un rôle critique dans la diffusion des idées et dans la force des liens qui unissent entre eux les membres d'une communauté culturelle comme l'Ontario français. En fait, les écrits représentent un outil fondamental pour étudier et pour connaître le groupe franco-ontarien.

Ainsi deux raisons justifient le projet: le besoin d'une banque de documentation pour les chercheurs et la nécessité politique de créer une mémoire comme support à la prise de conscience des Franco-Ontariens en tant que communauté.

B. Les paramètres du projet

Au début, le Comité du dictionnaire a connu plusieurs mois de tâtonnements. Ces inévitables hésitations découlaient de la volonté de mieux cerner l'objet de notre démarche. Les membres du comité se sont penchés longtemps sur la définition de termes élémentaires comme "écrit" ou sur les limites de "l'Ontario français." Ce travail de maturation a permis aux membres d'élaborer leur projet pas à pas.

Bien que les frontières de la province aient changé plusieurs fois et que différents noms aient désigné depuis trois

siècles le territoire qui forme aujourd'hui l'Ontario (Pays d'en Haut, Haut-Canada, Canada-Ouest, Ontario), le cadre géographique de ce projet est l'Ontario actuel. Des raisons pratiques commandent cette approche, mais le point de référence du Dictionnaire est surtout la communauté franco-ontarienne qui veut s'affirmer de plus en plus comme entité distincte et qui, aujourd'hui, entend faire reconnaître son patrimoine écrit.

C. La mise en marche du projet

Le projet de DEOF remonte au début de 1981 quand un littéraire (Fernand Dorais) et un historien (Gaétan Gervais), ont réuni un comité de chercheurs convaincus de la nécessité de développer pour l'Ontario français un dictionnaire semblable au premier tome du DOLQ, publication qui venait de sortir. Cette équipe étant multidisciplinaire donna au projet un caractère trans-disciplinaire. Très tôt, il fut convenu que pour l'Ontario français, non seulement la littérature, mais tous les secteurs avaient besoin de sortir de l'ombre.

Depuis ce moment, l'équipe comprend sept personnes, toutes professeurs à l'Université laurentienne de Sudbury. Il y a deux ans, la santé du professeur Dorais l'a obligé à renoncer à la co-direction et le comité a confié cette responsabilité à Jean-Pierre Pichette, folkloriste. Ainsi, le comité comprend deux co-directeurs, ici présents, un historien (Gervais) et un folkloriste (Pichette). A cette équipe s'ajoutent un linguiste (Benoît Cazabon), un philosophe (René Champagne), trois littéraires (Fernand Dorais, André Girouard et Yves Lefier), et un autre historien (Robert Toupin).

Ce comité a tenu plus d'une centaine de séances de travail, sans compter les nombreuses heures que les membres ont individuellement consacrées à des recherches, dépouillements, corrections, etc. Tout ce travail se réalise en dehors du travail d'enseignement régulier. Nous estimons que le caractère multidisciplinaire est essentiel pour atteindre

l'objectif du Dictionnaire et pour assurer la qualité de nos travaux de recherche.

Pour réaliser le travail accompli jusqu'ici, nous avons reçu le secours financier de certains organismes que nous tenons à mentionner. L'Université laurentienne et la Fondation Bertrand ont accordé au début des petites subventions de lancement. Mais notre grande source d'appui fut l'attribution, à trois moments différents, de projets de création d'emploi. Ces fonds nous ont permis d'entraîner des chercheurs et des secrétaires qui ont grandement facilité la tâche du comité. Trois projets successifs de création d'emploi ont mis à la disposition du comité du Dictionnaire autant d'équipes d'adjoints de recherche.

Plus de cents réunions régulières du Comité du dictionnaire lui ont permis de préciser, peu à peu, la nature et l'ampleur du projet. Par exemple, ces premières années auront amené les chercheurs impliqués dans le dictionnaire à définir le sens du mot "écrit," à dresser les critères qui admettent une oeuvre dans le dictionnaire ou qui la rejettent, à se familiariser avec une documentation encore peu connue. Au fil des mois, divers fichiers (oeuvres, auteurs, bibliographies) se sont constitués. Les dimensions de l'entreprise sont aujourd'hui mieux connues.

La première tâche du comité fut de trouver des données fondamentales. En tout premier lieu, on a dû se demander quel était le nombre de ces "écrits de l'Ontario français." Les définitions d'écrit et d'Ontario français modifiaient la réponse selon que le filet recouvrait ou non certains domaines. Combien y avait-il "d'écrits de l'Ontario français"? 500? 5,000? Qui pouvait nous renseigner à ce sujet? De toute évidence, le projet exigeait une première phase de documentation. Ensuite viendrait la rédaction dont mon collègue vous parlera tantôt, et enfin, la publication. La première phase, celle de la documentation, est à peu près terminée présentement. C'est d'elle dont je veux vous entretenir maintenant.

II. LA DOCUMENTATION

Nous avons réalisé la phase de la documentation en deux temps: premièrement en nous attaquant à la question de la bibliographie et deuxièmement, en cherchant à réunir de la documentation sur les auteurs, c'est-à-dire une phase biographique. A la suite de ces deux étapes, le comité dispose d'un certain nombre d'outils qui lui permettent maintenant d'organiser la phase de la rédaction. La phase de documentation était à peu près complétée en 1985. Elle s'avérait d'autant plus nécessaire qu'aucune étude existante ne pouvait renseigner le chercheur ni sur le nombre ni sur le contenu de la plupart de ces écrits. Il importait donc de fixer les paramètres du projet.

A. La bibliographie

Combien de titres pouvaient constituer le répertoire des "écrits de l'Ontario français"? C'est la première question à laquelle nous avons tenté de répondre. Les premières subventions, en 1983, nous ont fourni la main-d'oeuvre nécessaire pour commencer les premiers ratissages des sources bibliographiques.

Les dépouillements bibliographiques.

Notre première tâche fut donc de dresser un relevé des instruments bibliographiques existants et donc capables de nous renseigner sur l'Ontario français. En dehors des grands inventaires comme *Canadiana*, il existe une foule d'autres bibliographies et répertoires que nous voulions mettre à contribution. L'équipe du dictionnaire, aidée des chercheurs, a donc entrepris les dépouillements systématiques de toutes les bibliographies disponibles. Nous avons aussi bien utilisé les bibliographies du Canada français que celles de l'Ontario

pour en extraire tous les titres qui, de près ou de loin, pouvaient avoir un rapport avec l'Ontario français.

Il n'existe, sur l'Ontario français, que deux bibliographies importantes: celle de Jean-Pierre Gavoury et de Benjamin Fortin, *Bibliographie analytique de l'Ontario français* (Ottawa, Editions de l'Université d'Ottawa, Cahiers du Centre de recherche en civilisation canadienne-française, 1975, xii-236 p.) et celle de René Dionne, *Bibliographie de la littérature outaouaise et franco-ontarienne*, 2ème édition (Ottawa, Editions de l'Université d'Ottawa, "Documents de travail du Centre de recherche en civilisation canadienne-française," no. 10, 1981, 204 p.) La première commence à être surannée (elle date de 1975), la deuxième ne traite que de littérature.

Notre approche visait donc à exploiter systématiquement cinq sources de documentation bibliographique. Premièrement le dépouillement systématique de toutes les bibliographies disponibles dans divers secteurs de la recherche. Deuxièmement, la consultation en bibliothèque des fichiers et de divers ouvrages ou études. Dans un troisième temps, nous avons fait faire une fouille par ordinateur de certaines banques bibliographiques de données. En quatrième lieu, nous avons fait une recherche dans le catalogue d'union de la Bibliothèque nationale du Canada. Finalement, nous avons utilisé les notes, bibliographies et renseignements accumulés par les membres du comité.

Nos recherchistes et les membres de l'équipe ont donc procédé à relever systématiquement toutes les bibliographies utiles. A cette fin, ils ont consulté les bibliothèques et les répertoires. En gros, deux groupes de bibliographies se sont avérés les plus riches: celles qui touchaient l'ensemble du Canada français puis celle de l'Ontario. La liste des bibliographies pertinentes a fait l'objet d'une publication, un cahier intitulé *Liste des bibliographies pour l'étude de l'Ontario français* (Sudbury, DEOF, 1984, ii-48 p.). Toutes les bibliographies énumérées dans cette liste ont fait l'objet d'un dépouillement systématique, ce qui nous a donné d'innombrables références.

Le nombre de ces données bibliographiques a vite mis le Comité du dictionnaire devant la nécessité de préciser davantage ce qu'il entendait par un "écrit de l'Ontario français." Qu'est-ce qu'un écrit? Qu'est-ce qui peut entrer dans le dictionnaire? Quels auteurs faut-il retenir? Ces questions ont imposé au comité une longue démarche et de nombreuses discussions pour en arriver finalement à des définitions qui permettent d'établir des règles sur ce qui serait retenu et ce qui serait exclu.

Finalement, nous avons commencé à compiler les listes de journaux, de revues et de périodiques qui ont paru en Ontario français. Cette information est difficile à réunir, mais le comité estime qu'il est important de dresser l'inventaire de tous les périodiques, y compris les bulletins divers venant des associations, des paroisses et des nombreux organismes qui en ont publié.

Les diverses compilations.

Ce travail préliminaire a permis au Comité de constituer des documents de travail. Ainsi, bien que ces compilations ne soient pas encore complètes, elles donnent déjà une mesure de l'étendue de ce domaine. En résumé, le Comité a constitué, avec ses chercheurs, une liste des périodiques (journaux, revues, bulletins, etc.), une liste alphabétique des écrits, une liste de tous les auteurs retenus, et enfin une liste alphabétique des oeuvres.

Comme complément à ces premières compilations, le Comité a également confié à certains de ses membres la préparation de bibliographies dans les divers secteurs où l'Ontario français a besoin de renseignements. Il s'agira ici non seulement d'identifier les écrits appelés à figurer dans le dictionnaire, mais généralement tous les articles, thèses ou ouvrages utiles pour l'étude de l'Ontario français.

Ainsi, des bibliographies sont en cours en éducation (Lionel Bonin), sur l'essai (Fernand Dorais), en linguistique (Benoît Cazabon), en littérature (Yves Lefier, avec la collaboration de Georges Bélanger et de Robert Dickson), enfin une

bibliographie sur les voyageurs français (Yves Lefier). Notre espoir est de créer des bases bibliographiques pour la préparation des articles du dictionnaire.

Cette phase bibliographique aura principalement servi à prendre la mesure du projet. De plus, une série de bibliographies, sous la direction des membres du comité, feront le point sur la documentation de chaque discipline et devront précéder la publication du premier tome du dictionnaire.

B. Les biographies

Le deuxième volet de la documentation visait principalement à réunir une documentation de base sur chaque auteur retenu pour le DEOF. Le Comité a essentiellement poursuivi deux voies: le travail en bibliothèque et le contact avec les auteurs vivants.

Par de nouveaux dépouillements des différentes sources biographiques (dictionnaires biographiques, répertoires, articles divers), le comité du DEOF a pu, avec l'aide indispensable de son équipe de recherche, réunir une documentation biographique. En plus, nous avons tenté de rejoindre tous les auteurs encore vivants pour leur demander de nous faire parvenir leur curriculum vitae.

Ces deux sources nous ont permis de constituer des dossiers qui se composent principalement de photocopies d'articles ou de biographies pour chacun des auteurs, et qui figureront au moins une fois dans le dictionnaire. Le DEOF a tenté de rassembler dans chaque cas les données de base: les dates (naissance, mariage, décès), l'éducation, la carrière, la période de temps passé en Ontario, les écrits de l'auteur. La période passée en Ontario s'avère être une donnée particulièrement significative pour nous parce que nous avons décidé d'inclure les oeuvres d'écrivains qui n'ont vécu qu'un certain temps en Ontario si ces auteurs vivaient en Ontario au moment de la publication.

La documentation biographique réunie sur chaque auteur représente un complément essentiel à notre projet de dictionnaire. Au total, le dictionnaire contiendra les écrits d'environ 800 auteurs différents. Les bibliographies permettront de constituer des bio-bibliographies contenant les écrits (livres ou articles) d'un auteur ainsi que les études faites à son sujet. D'autres renseignements biographiques compléteront cette documentation: le lieu et la date de naissance, de mariage, et de décès, les précisions sur l'éducation et sur la carrière, la famille, et tout autre renseignement utile.

Le Comité du dictionnaire entend présenter les biographies dans un appendice accompagnant chacun des cinq tomes prévus.

C. La documentation en fichiers

Le produit de nos quatre années d'efforts se concrétise en une documentation organisée en cinq séries documentaires qui nous sert de base pour la rédaction du dictionnaire.

Cette documentation se trouve principalement sous forme de fichiers, mais aussi dans un système de chemises. Toutes nos listes (titres, auteurs, thèmes, bibliographies, etc), existent dans des dossiers informatisés auxquels nous avons accès avec une machine à traitement de texte. Le Comité possède, au terme de cette phase de la documentation, les cinq séries documentaires suivantes:

Nous avons d'abord un *fichier bibliographique* général (fiches 7,62 x 12,7: 3 x 5) qui contient le titre des oeuvres, les articles, les manuels et toutes les références recueillies. Nous avons comme politique de ne jamais détruire une fiche, même si le titre qu'elle contient ne nous intéresse plus ou pas afin de ne pas risquer de reprendre plus d'une fois des titres et de faire à leur sujet des recherches inutiles. Ce grand fichier contient donc tout ce qui a été recueilli, que la référence s'avère pertinente à notre projet ou non.

En deuxième lieu, nous possédons un *fichier des écrits*: (fiches 12,7 x 20,32: 5 x 8) qui contient la liste en ordre alphabétique des titres de tous les écrits retenus pour le dictionnaire. Un troisième fichier, le fichier des auteurs (toujours codé par des couleurs) contient un double des fiches précédentes en ordre alphabétique des auteurs des oeuvres, mais cette fois par ordre des auteurs. Puis nous trouvons dans un *fichier chronologique*: (fiches 12,7 x 20,32: 5 x 8) une liste qui regroupe tous les écrits retenus pour le dictionnaire selon l'ordre chronologique de publication.

A ces fichiers, il faut ajouter les séries de chemises biographiques que nous avons tenté de constituer autour de chaque auteur.

Ces cinq séries documentaires sont le fruit de la première phase: la documentation du Dictionnaire des écrits de l'Ontario français.

Le Comité a toujours souhaité mettre l'accent sur l'effort collectif. Non seulement veut-il faire de ce projet une entreprise commune, mais il a tenu, tout au cours de sa démarche à consulter les autorités à l'extérieur. Ainsi, tout au cours de cette première phase, le comité du DEOF a eu le souci d'obtenir l'avis de chercheurs intéressés et compétents. En plus de consultations par courrier, le comité a tenu le 18 novembre 1983 une première consultation importante auprès d'une vingtaine de chercheurs pour les inviter à examiner la marche du projet. Une deuxième réunion de même nature a eu lieu le 1er novembre 1985. Le comité accorde une grande importance à ce processus de consultation continue et il souhaite le poursuivre pendant la phase de la rédaction.

La phase de la documentation a donc permis au Comité du dictionnaire de prendre la mesure du projet, de mieux connaître l'objet de sa recherche, de compter les oeuvres, les auteurs et les écrits divers. Avec cette documentation comme point de départ, le Comité s'engage maintenant dans la phase de la rédaction du DEOF. Les premiers résultats que nous vous énumérons ici sont le fruit de la collaboration de nos collègues dans le comité et des chercheurs qui, à divers

moments, nous ont fourni l'aide nécessaire.

III. LA DÉFINITION DU PROJET

La définition de ce qu'il faut entendre par "écrits de l'Ontario français" a connu plusieurs versions avant de parvenir à sa forme actuelle que nous souhaitons définitive.

1. Premièrement, il s'agit d'un texte écrit directement en français et non pas d'une traduction.

2. Deuxièmement, cet écrit doit être une publication, ce qui exclut les manuscrits et les autres oeuvres de création inédites. La diffusion de l'écrit par l'imprimé nous est apparue comme une condition essentielle.

3. Troisièmement, l'écrit sera une publication autonome, c'est-à-dire un livre ou une brochure, à l'exclusion des articles de revues, des parties de livres et des tirés à part. Toutefois, la taille de cette publication pourra varier de plusieurs centaines de pages à quelques feuillets, voire à une seule page comme ce poème-affiche, un cas extrême qui semblait vouer ce critère au ridicule.

4. Enfin, ce dictionnaire accueillera les écrits de tous les domaines du savoir du XVII^e siècle à nos jours provenant des écrivains de toutes tendances ou des chercheurs de toutes sciences.

Ainsi, notre intention n'est pas de limiter ce projet à une seule discipline, mais bien de faire la somme de toutes les oeuvres ayant l'Ontario français comme point de référence. Cette entreprise est donc par définition multi-disciplinaire et le comité du Dictionnaire fera appel à des collaborateurs de tous les horizons.

A. Les critères d'admission

Pour valider notre définition, nous avons précisé des critères d'admission qui prennent en compte l'identité et la

nature de chaque écrit que nous avons placé dans la liste initiale. En règle générale, nous postulons que l'écrit doit être franco-ontarien.

Un écrit est franco-ontarien si son auteur est franco-ontarien. Mais il existe plusieurs façons d'être franco-ontarien. La première façon, la plus évidente, c'est d'avoir l'Ontario comme lieu de naissance. La deuxième façon, c'est d'y avoir son lieu de résidence ou son lieu de travail. La troisième façon, c'est d'avoir choisi l'Ontario comme lieu d'édition. Une dernière façon, c'est d'avoir un contenu ontarien soit dans sa totalité, soit dans une proportion significative.

Des exemples rendront ces critères d'admission plus clairs.

1. Le lieu de naissance

a) Les cas de Jean-Marc Dalpé, Patrice Desbiens, Doric Germain, Gaétan Gervais, Albertine Hallé, Séraphin Marion et Régis Roy, tous auteurs francophones natifs et résidents de l'Ontario, sont les plus simples et ne posent aucune difficulté; toutes leurs oeuvres sont recensées, qu'elles soient publiées en Ontario ou ailleurs. Le cas particulier de Robert Dickson, anglophone de l'Ontario qui a écrit de la poésie en français, peut même être assimilé à ce premier groupe.

b) Plusieurs auteurs franco-ontariens de naissance ne résident plus en Ontario. Issus de parents franco-ontariens, élevés et formés en Ontario français avant de quitter leur province, ou même partis en bas âge avec leur famille, ils n'en continuent pas moins d'être les héritiers d'une vision du monde et d'une tradition culturelle qu'ils véhiculent constamment (qu'ils l'acceptent ou la refusent). Des auteurs comme Robert Lalonde et Jean Ethier-Blais appartiennent à ce deuxième groupe. Chez ces derniers, leurs racines franco-ontariennes expliquent directement certains de leurs écrits: *les Contes du portage* du premier et *Les pays étrangers*

du second par exemple.

2. Le lieu de travail ou de résidence

c) Nous considérons aussi comme franco-ontarien un auteur né hors de l'Ontario mais qui travaille ou réside dans cette province. Des auteurs comme Marius Barbeau, Hélène Brodeur, Germain Lemieux, Fernand Ouellet, le sénateur Pascal Poirier, Benjamin Sulte et d'autres ont définitivement adopté l'Ontario et ont publié toutes leurs oeuvres durant leur période ontarienne. Leur situation à tous est suffisamment claire pour qu'on recense l'ensemble de leur production.

d) D'autres, en plus grand nombre, ont adopté temporairement l'Ontario, puis sont repartis vivre ailleurs. Après avoir bien circonscrit la durée de leur séjour, le comité a choisi de retenir tous les écrits publiés ou préparés durant cette période. Ces auteurs de passage sont de loin ceux qui ont exigé le plus de recherche afin de démêler la part franco-ontarienne de leur oeuvre. Mais c'est aussi dans ce groupe qu'on réserve le plus de surprises aux écrivains dits québécois: l'historien Thomas Chapais, l'indépendantiste Marcel Chaput, le traducteur Pierre Daviault, le romancier Léo-Paul Desrosiers et son épouse Michelle Le Normand, le député-poète Louis-Honoré Fréchette, le philosophe Placide Gaboury, le bibliographe Réginald Hamel, le médiéviste Benoît Lacroix, le politicologue Laurier Lapierre, le journaliste André Laurendeau, le Père Georges-Henri Lévesque, la romancière et animatrice de radio Claire Martin, le poète Gaston Miron, le sociologue Marcel Rioux, le romancier Yves Thériault, le premier ministre Pierre-Elliott Trudeau et tant d'autres ont publié une partie plus ou moins considérable de leur oeuvre alors qu'ils résidaient en Ontario. Notre Dictionnaire se propose de faire la part des choses.

e) A cette importante cohorte, il faut évidemment ajouter la légion de fonctionnaires qui se sont installés en permanence ou temporairement aux abords de la capitale fédérale en

raison de leur travail.

3. Le lieu de publication

f) L'Ontario français a exercé suffisamment d'attraction sur des auteurs québécois pour que certains d'entre eux acceptent d'y être publiés même s'ils n'y vivent pas; c'est le cas du politicologue Gérard Bergeron, des poètes Jacques Brault et Alfred Desrochers, de l'archiviste Narcisse-Eutrope Dionne, du bibliophile Philéas Gagnon, de l'écrivain Jacques Godbout et du médecin et ambassadeur Philippe Panneton (pseudonyme: Ringuet). Entrent également dans cette catégorie les périodiques, revues et journaux publiés en Ontario; tous leurs numéros seront décrits et analysés globalement sous le titre du périodique.

4. Le contenu

g) Enfin, le contenu ontarien d'un ouvrage rend son auteur apte à figurer dans notre Dictionnaire. C'est ainsi qu'un ouvrage du journaliste Arthur Buies y apparaîtra auprès du journal des voyages de l'explorateur Samuel de Champlain, des écrits des historiens François-Xavier Charlevoix et Lionel Groulx, des missionnaires Emmanuel Crespel et Joseph-François Lafitau et du voyageur Frédéric de Larochevoucault-Liancourt.

5. Recherche d'objectivité

Plusieurs s'étonneront sans doute qu'on ait rangé dans notre *Dictionnaire des écrits de l'Ontario français* des oeuvres d'auteurs habituellement identifiés comme québécois. On se rappellera toutefois qu'une association n'empêche pas l'autre. Pour nous, il n'est nullement question d'arracher à ces

auteurs des concessions ou des complaisances à l'endroit de l'Ontario français. Il s'agit plutôt de cerner une activité d'écriture de la façon la plus objective possible, de la reconnaître et de rendre à l'Ontario ce qui lui revient tout en laissant au Québec ce qui lui appartient.

C'est pourquoi, il nous a fallu rejeter tous les critères subjectifs, comme le sentiment d'appartenance à l'Ontario français. Qu'on se sente ou non franco-ontarien, qu'on s'identifie ou qu'on mésestime sa communauté d'origine ou son milieu de vie, n'a rien à voir avec les critères objectifs que nous avons recherchés. Un écrivain d'origine européenne, vivant en Ontario depuis une vingtaine d'années, s'exclamait il y a quelque temps: "Mais je ne suis pas franco-ontarien, ce que j'écris n'a rien à voir avec l'Ontario français et je le publie en France! Je ne veux pas être dans votre dictionnaire!."

Cette personne oublie que, par sa présence comme professeur francophone, elle contribue à la culture de l'Ontario français de même que les Franco-ontariens contribuent financièrement à son activité intellectuelle dont elle publie les fruits ailleurs. Il est raisonnable qu'on rapatrie les écrits de cet auteur dans le milieu qui les favorise. D'ailleurs, les responsables du DOLQ n'ont pas demandé à Gabrielle Roy, née à Saint-Boniface au Manitoba, ou à Antonine Maillet, Acadienne de Bouctouche au Nouveau-Brunswick, si elles se sentaient québécoises, et au Brestois Louis Hémon, comme au Malouin Jacques Cartier s'ils se sentaient Canadiens français, avant de recenser leurs oeuvres dans leur dictionnaire. Et que penser de l'Académie française qui range parmi ses immortels Eugène Ionesco, un écrivain d'origine roumaine, Julien Green, un écrivain américain d'expression française et Marguerite Yourcenar, une femme de lettres française d'origine belge? Si cinq années (on parle de trois maintenant) seulement suffisent pour qu'un parfait étranger devienne légalement canadien, combien en faut-il pour qu'un Québécois ou un Français, voire un Franco-Colombien, ou un Acadien devienne franco-ontarien? On le voit, le critère du sentiment d'appartenance est trop subjectif et nous entraîne

dans des considérations qui n'en finissent pas ou mènent à l'impasse.

B. Les critères d'exclusion

Si d'une part, nous avons tenu à recenser un grand nombre d'ouvrages qui ne paraissent pas à première vue franco-ontariens, mais qui le sont en raison des critères précédemment définis et illustrés, nous avons dû d'autre part en éliminer un plus grand nombre qui, même s'ils répondent apparemment à ces critères, y dérogent d'une façon ou de l'autre, ou ne conviennent tout simplement pas à la démarche scientifique de ce projet.

C'est le cas des publications officielles, issues des gouvernements canadien et ontarien, qui même lorsqu'elles sont écrites en français s'adressent à tous les Canadiens ou à tous les Ontariens indistinctement, comme *La Mère canadienne et son enfant* et *Emprisonnons la chaleur* qui ont connu pendant longtemps une large diffusion. Cependant, le Dictionnaire retiendra celles qui concernent spécifiquement l'Ontario français, comme le Rapport Savard-Beauchamp-Thompson, *Cultiver sa différence*, et le Rapport Laurendeau-Dunton de la *Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*.

De même, les publications d'organismes nationaux et internationaux dont le siège social est établi en Ontario n'appartiennent pas en propre à la francophonie ontarienne; elles n'ont pas été retenues. Quant aux catalogues de vente et autres brochures commerciales, même lorsqu'elles sont des productions indigènes pour le marché local, leur part d'écrit et de créativité est si minime et leur caractère mercantile si net que leur présence dans notre Dictionnaire serait inappropriée.

Les traductions en français d'ouvrages anglo-canadiens, comme les travaux de Donald Creighton et de Pierre Breton, ne visent pas précisément le marché franco-ontarien et

seront systématiquement exclues de notre Dictionnaire. Néanmoins, on consacrera un article thématique aux travaux de ce type qui ont nécessité une part d'adaptation et de création.

Enfin, les manuels scolaires feront aussi l'objet d'un article thématique; mais, comme ils sont destinés à un auditoire captif, il ne nous a pas semblé opportun de les présenter individuellement. Les quelques centaines de titres de cette catégorie nécessitent plutôt un ouvrage à part.

Après ces nombreuses opérations d'addition et de soustraction, nous pouvons dénombrer tout près de 3000 écrits franco-ontariens que notre Dictionnaire décrira.

IV. LA REDACTION

A. Le Dictionnaire

A la différence des autres dictionnaires du genre, le DEOF recensera tous les ouvrages qui correspondent aux critères retenus. Il ne s'agira donc pas d'une sélection des écrits les meilleurs ou des plus marquants, ni d'un répertoire des oeuvres littéraires. Sans négliger ce genre d'ouvrages, il faudra également faire connaître les écrits oubliés ou introuvables, car ce sont ceux que les chercheurs rencontrent rarement et pour lesquels ils ont le plus besoin d'une bonne description.

Chaque écrit aura droit à un article proportionnellement à sa valeur intrinsèque et à ses dimensions. En outre, le Dictionnaire fera place à quelques dizaines d'*articles thématiques*; c'est là qu'on regroupera quantité d'écrits qui traitent partiellement de l'Ontario français ou qui ne coïncident pas complètement avec nos critères d'admission. A titre d'exemple de l'importance de ces articles thématiques, je ne veux ici signaler que le thème de la *vision française de l'Ontario francophone* pour lequel Yves Lefier, un membre de

notre équipe, a constitué une bibliographie d'au moins 400 titres.¹

Comme nous voulons constituer un dictionnaire des écrits, les articles apparaîtront dans le Dictionnaire selon l'ordre alphabétique des titres et seront distribués en cinq volumes (comme suit: A à C, D à I, J à M, N à S et T à Z). Une période de deux ans sera nécessaire pour la rédaction de chaque volume.

Pour en faciliter la consultation, la bibliographie des auteurs dont un écrit aura été recensé se trouvera en annexe dans chacun des volumes. Quand les auteurs auront des écrits dans plus d'un volume, nous avons décidé de répéter leur bio-bibliographie à chaque fois. Chaque volume comportera alors environ 600 articles, 200 bio-bibliographies et les index pertinents (collaborateurs, auteurs, etc.)

Comme nous l'avons déjà indiqué, les 3,000 écrits que nous avons découverts n'ont ni la même étendue ni la même valeur: des brochures de dix pages côtoieront des ouvrages de plus de vingt tomes; des textes anodins voisineront des oeuvres capitales. C'est pourquoi le comité a conçu une classification à cinq échelons qui servira à répartir par ordre d'importance tous les écrits retenus et à déterminer par le fait même la longueur des articles qui leur seront consacrés.

Voici ces cinq catégories:

L'échelon supérieur sera réservé à un écrit capital ou extraordinaire. A cette première catégorie appartiennent les oeuvres magistrales, les rares chefs-d'oeuvre, les écrits d'importance primordiale pour l'Ontario français et tous les articles thématiques. Parmi ces quelques dizaines de titres, on peut déjà signaler *L'Appel de la race*, roman de l'abbé Lionel Groulx, *Les Vieux m'ont conté*, compilation de contes populaires en trente-deux tomes du Père Germain Lemieux, les articles consacrés au journal *Le Droit* d'Ottawa et à des thèmes comme la colonisation, les manuels scolaires, les maisons d'édition, les récits de voyages et d'autres encore. La longueur des articles de cette catégorie a été fixée à 1 250 mots, avec une possibilité d'augmenter ce nombre après entente

avec le comité.

A l'échelon suivant, on situera un *écrit majeur*, c'est-à-dire une étude sérieuse de grande importance, un ouvrage remarquable qui a reçu un accueil très enthousiaste du public ou a beaucoup influencé le milieu franco-ontarien; en somme, les grandes productions des bons auteurs. Dans cette catégorie, figurent en bonne place un ouvrage de l'historien Fernand Ouellet, *Le Bas-Canada, 1791—1840, Changements structuraux et crise*, un roman de Gérard Bessette, *La Bagarre*, la trilogie d'Hélène Brodeur, *Chroniques du Nouvel-Ontario* et *Le Rapport Saint-Denis*. Une longueur de 1000 mots limitera l'inclusion des articles de cette seconde catégorie.

L'échelon intermédiaire s'intéressera à un *écrit moyen*. Cette troisième catégorie regroupe les bons écrits d'une certaine étendue, les ouvrages savants de bonne tenue dont l'impact a été faible en Ontario français. Par exemple, le livre de Gaston Carrière, *Aux sources de la pensée philosophique*, et les actes du colloque de l'Institut franco-ontarien, *L'Avenir de la francophonie ontarienne*, appartiennent à ce groupe. Un exposé de 750 mots a été prévu pour ce type d'écrits.

L'échelon qui suit identifiera un *écrit secondaire*, c'est-à-dire une oeuvre de faible dimension ou d'importance réduite. Cette catégorie comprend la plupart des brochures, les petites choses des grands auteurs et les recueils de poésie ordinaires. *Le Bûcheron d'autrefois*, brochure de Joseph-Alphonse Desjardins, *Ames et paysages* de Léo-Paul Desrosiers de même que *Plein soleil* du poète Louis Leriche constituent des échantillons bien représentatifs. On recensera ces écrits en 500 mots.

Enfin, le dernier échelon récupérera tout *écrit mineur*, petits recueils de poésie, textes de conférences, albums souvenirs et écrits divers. En font partie le recueil de poèmes *Cannelles et craies* de Cécile Cloutier, *A propos de la guerre hispano-américaine*, prose et poésie de William Chapman et *L'Album-Souvenir de la paroisse du Sacré-Coeur* de Bourget, 1885-1935. Un texte de 250 mots suffira à la description

des titres de cette catégorie.

A n'en pas douter, les échelons inférieurs comporteront plus d'écrits divers que les échelons supérieurs. Cela correspond à la réalité, puisqu'il y a toujours beaucoup moins de chefs-d'oeuvre que d'écrits publiés. C'est donc la valeur de l'ouvrage qui déterminera la catégorie et également la longueur du compte-rendu que le comité du DEOF lui accordera.

B. La forme des articles

En dépit des variations dans la longueur des articles, et pour conserver au dictionnaire une certaine homogénéité, le comité a prescrit un modèle auquel devront se conformer les textes de nos collaborateurs. L'article-type contiendra obligatoirement les éléments suivants:

a) *la référence bibliographique complète*, y compris la liste des éditions, les traductions, etc.;

b) *la situation et la justification de l'oeuvre*, soit sa situation chronologique et sa portée franco-ontarienne;

c) *la description de l'organisation de l'écrit*, c'est-à-dire une indication de la longueur, du format, des parties, des divisions, des sujets traités, le tout correspondant à la table des matières;

d) *le contenu de l'oeuvre*, les thèmes, la narrativité,

e) *l'évaluation de l'oeuvre*

En outre, les auteurs respecteront, dans la rédaction de leurs articles les proportions suivantes:

a) *un cinquième* pour la situation et la justification de l'écrit;

b) *trois cinquièmes* pour la description de son contenu;

c) *un dernier cinquième* pour l'évaluation et la fortune de l'oeuvre.

Ces canons n'ont d'autre but que de permettre au lecteur du Dictionnaire d'acquérir une bonne connaissance de chaque écrit et de son contenu et de s'y retrouver facilement grâce à un plan uniforme, plutôt que d'après des conceptions ou des

humeurs anarchiques.

Nous avons résumé ces exigences dans notre *Guide du collaborateur* publié en automne 1986.

C. Les collaborateurs et le financement

Enfin, deux étapes majeures restent encore à franchir avant le lancement définitif de la rédaction du *Dictionnaire des écrits de l'Ontario français*: l'obtention d'octrois de recherche substantiels et la compilation d'une liste de collaborateurs. Nous venons de mettre la dernière main à des demandes de fonds dont les résultats nous semblent d'ores et déjà très prometteurs.² Nous ferons très bientôt appel à plusieurs centaines de collaborateurs de toutes disciplines et de toutes les provinces du Canada.³ Nous comptons fortement que plusieurs d'entre vous en serez puisque cet espoir justifie en grande partie notre présence ici, parmi vous, aujourd'hui.

NOTES

1. On retrouvera une étude préliminaire de ce sujet dans *La Revue du Nouvel-Ontario*, no. 6, (1984) 15-24.
2. Le Ministère des affaires civiques et culturelles de l'Ontario nous octroyait la substantielle somme de 250,000 dollars en avril 1987 par l'entremise de son ministre, la très honorable Lily Munro.
3. Nous remercions la direction du CEFCO de Saint-Boniface, spécialement Messieurs Hubert Balcaen et Raymond Théberge qui nous ont gracieusement communiqué leur liste des 300 chercheurs intéressés à l'Ouest.

Les outils de la francophonie
(Vancouver/Winnipeg:
Centre d'études franco-canadiennes
de l'Ouest, 1988)



**LA DIALECTIQUE
DU CONSERVATISME
ET DE L'INNOVATION
DANS L'OEUVRE
DE MARGUERITE PRIMEAU**

par Jules Tessier

Marguerite Primeau, écrivain de l'Ouest canadien, à ce jour, a publié trois romans. Le premier, paru en 1960, intitulé *Dans le Muskeg*, a pour personnage principal un enseignant qui vient ouvrir la première école dans un petit village de pionniers du nord de l'Alberta, en 1919. L'histoire se termine à la fin de la Deuxième guerre mondiale. Une vingtaine d'années plus tard, elle publie, presque coup sur coup, deux autres romans: *Maurice Dufault, sous-directeur* en 1983 et *Sauvage Sauvageon*, en 1984.¹ Dans les deux cas, cette fois, l'action se déroule en milieu urbain. Maurice Dufault est sous-directeur dans une école secondaire d'une petite ville de l'Alberta. Nous sommes témoins d'une remise en question brutale alors qu'il s'approche de la quarantaine. Quant au dernier roman, le personnage central y est une femme, Maxine Lefebvre, qui raconte sa vie, à partir de son enfance en Alberta, en mettant l'accent sur un stage d'études en Europe, lequel lui permettra d'occuper par la suite un poste dans une université de la Colombie-Britannique. L'enseignement est une fatalité qui guette l'un ou l'autre des personnages créés par Marguerite Primeau, quel que soit le roman...

Dans son premier roman, Marguerite Primeau condamne le nationalisme d'inspiration québécoise préconisé par un

enseignant venu lui-même du Québec, Joseph Lormier.² Ce dernier, en arrivant en Alberta, en 1919, décide de prendre des mesures pour conserver au village d'Avenir son caractère homogène français des débuts. Avec une apparente objectivité, la romancière fournit à l'enseignant l'occasion d'exposer et de défendre la théorie qui sous-tend pareil objectif. A l'occasion d'une leçon d'histoire du Canada, par exemple, ou en lui prêtant de belles formules comme "rester pur de tout alliage," "une vie bien française," etc. (*Muskeg*, p. 99).

Très tôt, les opinions discordantes se font entendre et elles sont loin d'être dénuées de bon sens. La réplique est servie à Lormier par Tom Lalonde, un simple trappeur devenu marchand: "Je ne prêterai jamais mon nom à Hébert ou aux autres qui veulent étouffer Avenir. On ne bâtit pas un pays en le cernant de murailles, Monsieur Lormier, on ne fait pas aimer une langue en l'isolant." (*Muskeg*, p. 101)

Le père LeTournec va combattre l'idéologie isolationniste du haut de la chaire, en prêchant la bonne entente et l'accueil à tous. Quand on a le curé-missionnaire contre soi, s'entêter confine à l'immoralité. Il ne faut donc pas s'étonner si Lormier est châtié pour avoir fait partir du village le médecin anglophone, en perdant le fils que sa femme allait mettre au monde, à cause de l'absence de médecin sur place.

Voici que survient la "crise" et, ironie du sort, c'est un Irlandais anglophone du nom de Patrick O'Malley qui tire Avenir de son marasme économique. Ce sauveur va amorcer la bilinguisation du village. Ainsi, à l'occasion d'une "Spring Sale" destinée à liquider la marchandise du magasin qu'il vient d'acheter d'un francophone acculé à la faillite, on note que "bientôt, de part et d'autre, des mots anglais, rudes, mal prononcés avec des voix grasseyantes, se mêlèrent au français, tandis que les achats se faisaient petit à petit." (*Muskeg*, p. 157)

La situation se corse quand le fils de l'Irlandais O'Malley décide d'épouser la fille de l'instituteur Lormier. Les parents se rebiffent mais heureusement, il y a le Père Letournec qui veille au grain: "Vous verrez, ajouta le prêtre, vos pères

seront là le matin de votre mariage. C'est moi qui vous le dis. Le nord est au-dessus des préjugés, et la petite ville d'Avenir va montrer aux autres ce que c'est que d'être réellement canadien." (*Muskeg*, p. 209)

Marguerite Primeau dramatise à souhait le dénouement de cette histoire. La veille du mariage, l'église paroissiale est incendiée, au milieu de la nuit, à cause d'une cheminée défectueuse.³ Cette catastrophe permet de mettre en relief le courage de tout un chacun et de souligner un geste oecuménique: en effet, c'est le pasteur protestant Albright qui va sauver du sinistre la statue de saint Joseph. Alors que le feu achève de consumer l'église, vers cinq heures du matin, le Père Letournec qui a de la suite dans les idées, convie la foule rassemblée à se rendre sur le champ à la chapelle du couvent pour assister au mariage de Tommy O'Malley et de Lucette Lormier.

Le prêtre vient à peine de sceller l'union des jeunes gens que le clocher de l'église, rongé par les flammes, s'effondre. Bien myope qui ne verrait là qu'une simple coïncidence: "Un son de cloche joyeux comme un renouveau printanier résonna tout à coup dans la nuit. (...) ... son dernier chant fut un chant de joie, mélange de défi et d'espoir." (*Muskeg*, p. 218). Au lecteur un peu lent qui n'aurait pas encore compris que Dieu approuvait ce mariage et endossait l'option canadienne, la romancière sert un argument irréfutable, tiré de la bible: "Un mariage entre Irlandais et Canadien français, voilà qui promettait bien. (...) Oublié sur son piédestal de neige, Saint-Joseph méditait devant sa petite ville d'Avenir. Il savait mieux que personne que les nations ne sont qu'une devant l'Enfant Jésus et que Celui-ci avait dit un jour: "Il a des demeures nombreuses dans la maison de Mon Père." (*Muskeg*, p. 219). Et le roman se termine sur cette citation extraite des Saintes Ecritures.

Dans le *Muskeg* n'est pas un roman à thèse mais tout le côté didactique que nous venons d'évoquer nous empêche d'y voir une oeuvre de fiction pure et simple. Il faut admettre que le roman aurait mieux vieilli—il date de 1960—s'il

n'avait été ainsi alourdi par cette confrontation entre deux nationalismes dont l'un est chimérique et l'autre pernicieux, pour peu qu'on ait à coeur le maintien du français en ce pays, bien entendu. La solution imaginée par Lormier est irréalisable, l'infiltration par l'anglais étant inévitable en Alberta, encore que le concept de la communauté homogène soit loin d'être insensé pour la sauvegarde d'une langue minoritaire. L'option canadienne cristallisée autour de ce mariage "mixte," une fois dépouillée du ton de propagande avec lequel on l'a présentée, apparaîtra sous son vrai jour, c'est-à-dire "Canadian," attendu que l'exogamie, quels qu'en soient les mérites et les avantages par ailleurs, constitue rarement un lieu propice à l'épanouissement du français.

Quittons le domaine de la socio-linguistique dans lequel nous avons dû faire une incursion, à contrecœur, et sans abandonner pour autant le champ de la langue, abordons la question des régionalismes dans un corpus littéraire.

Des trois romans de Marguerite Primeau, c'est *Dans le Muskeg*, qui renferme le plus de régionalismes, le contexte rural de l'action aidant sans doute. Pour insérer des mots particuliers dans un texte, au demeurant très normalisé par rapport au français standard, l'auteur a recours à différentes techniques. Soit qu'elle isole le mot, en le mettant entre guillemets: "bagote"⁴ (alcool de fabrication domestique—occurrences multiples), "démocrate" (genre de voiture à traction animale) p. 24, "atocas" p. 67, "grosse picote" p. 112, le "cassage" des terres essouchées, p. 131, etc.; soit qu'elle ait recours aux italiques, comme pour "muskeg," "mémère," p. 69. D'ailleurs tous les mots anglais apparaissent invariablement en italiques dans le texte et sont groupés, en appendice, dans un petit glossaire explicatif comprenant vingt-cinq entrées.

En revanche, quelques canadianismes ne bénéficient d'aucune signalisation et rien ne permet de les distinguer du français général environnant. Exemple: "élévateur" p. 15, "chantier" (lieu d'exploitation forestière) pp. 70, 150, 164, 170, "jardin" (potager) pp. 106, 193, 201, "police montée" p.

A l'occasion, le terme, déjà mis en évidence par le procédé des guillemets ou des italiques, est accompagné d'une note métalinguistique: "Mais il fallait abattre les arbres, essoucher le terrain, le "clairer," *comme disaient les fermiers.*" (nous soulignons) p. 33: "... lui mettre la main "sur le collet," *comme disaient les Averinois.*" (nous soulignons) p. 68. D'ailleurs, les allusions aux particularités du français de l'Ouest sont nombreuses et plutôt sympathiques:

Les fautes de grammaire, les voyelles trop accentuées du langage paysan, disparaissent sous la tendresse anxieuse de la mère. p. 13

Lormier n'avait jamais entendu un langage à la fois si fluide et si léger. (celui des Métis) p. 17

Lormier était étonné d'entendre un français si pur sur les lèvres d'un trappeur. p. 26

Dans sa bouche, les mots qui se terminaient en "oi" prenaient vite le son de "oué," reste d'héritage des ancêtres paysans de Normandie. p. 30

Dans son deuxième roman, *Maurice Dufault, sous-directeur*, l'auteur élimine tous les régionalismes (nous sommes à la ville!) et n'utilise aucun commentaire de type métalinguistique. Seuls quelques mots anglais émergent ça et là du texte, généralement en italiques: "juke-box" p. 11, "bonspiel" p. 118. La règle de l'italique s'applique également lorsque le mot anglais apparaît dans les dialogues: "boy-friend," pp. 172, 173, "foolproof" p. 180.

Dans *Sauvage Sauvageon*, les régionalismes et les notes de métalangue réapparaissent, de façon bien timide cependant. La période albertaine du roman ne comporte qu'une mention: "...ceux d'chez nous," comme il disait." p. 12, et on ne trouve qu'un commentaire laconique pour toute la partie européenne: "(Angela) refuse de "parler pointu," comme elle dit. Elle accepte sans étonnement mes canadianismes; ..." p. 86. Dans la dernière partie du roman, laquelle a pour théâtre la Colombie-Britannique, l'auteur fait une réflexion sur "... la vieille Europe (...) américanisée avec ses

drug-stores et ses 'self-service.'..." p. 128. On trouve encore dans le roman des anglicismes courants en français, présentés sans guillemets "hamburger" p. 91, "milk-bar" p. 100, "bock de blonde" p. 112; un calque de l'anglais, courant chez nous, et présenté entre guillemets: "collet blanc" p. 24 et deux régionalismes qui ne sont soulignés d'aucune façon: "traversier" pp. 11, 158 et "poudrerie," p. 152. C'est là une maigre moisson si l'on compare aux matériaux recueillis dans le premier roman.

Nous ne pouvons clore le "dossier" linguistique sans toucher à la question du style direct dans l'oeuvre de Marguerite Primeau. L'auteur, dans son premier roman, s'efforce, dans une certaine mesure, de mettre dans la bouche de ses personnages un français qui soit vraisemblable, en y insérant quelques régionalismes, la transposition phonétique consistant, pour l'essentiel, à élider certaines voyelles, particulièrement lorsqu'elle fait parler des Métis:

—Bonjour, M'sieu...eu...t'cherches l'chef d'train? L'est allé faire un tour à cheval. (*Muskeg*, p. 17)

—Achetez pas de "bagote" à Popol de sitôt. Sa dernière "batch" va être ben trop parfumée, sauf vot' respect. (*Muskeg*, p. 32)

Le procédé est cependant loin d'être constant et certains personnages, sans prévenir, se mettent tout à coup à parler en un français impeccable. C'est ainsi que l'agriculteur-charpentier Poulin s'excuse en ces termes de n'avoir pas eu le temps de donner la touche finale aux pupitres de la nouvelle école:

Je viens d'essayer les pupitres, et je crois que vous allez en être satisfait. Ils sont peut-être encore un peu rudes au toucher, mais je reviendrai samedi pour les passer au papier de verre. Avec l'épinette, c'est pas comme avec l'érable, on attrape beaucoup plus d'échardes. (*Muskeg*, p. 39)

"Rudes au toucher," "papier de verre," "échardes.".. Ne serait-il pas plus conforme à la réalité de lui faire dire "rough," "papier sablé" et "écharpe"?... Et que penser de

cette explication fournie par le jeune Métis L'Hirondelle qui doit s'expatrier, au plus fort de la "crise"?:

La ferme est hypothéquée et on a besoin d'argent. Il y a assez longtemps que les enfants sont en guenilles (...). En allant travailler dans les scieries de New Westminster, je pourrai gagner de l'argent plus vite. (*Muskeg*, p. 153)

Au Canada français, ce sont les professeurs qui disent "scierie" plutôt que "moulin à scie"..

On ne peut reprocher à Marguerite Primeau d'avoir opté pour un style direct conforme au français général, particulièrement dans ses deux derniers romans, le cadre urbain se prêtant mieux à pareille normalisation de la langue parlée. D'autre part, ce choix confère aux dialogues une note artificielle, un ton légèrement guindé, et même carrément débranché du réel lorsque l'auteur fait converser ses personnages... au subjonctif imparfait:

—Croyez-en mon expérience de médecin qui vous assure qu'une famille à soi vaut mieux que les quatre murs d'une chambre, fût-ce la plus luxueuse? (*Maurice Dufault*, p. 52)

—Je suis convaincu que c'était le seul châtiment qui convînt à une brute comme Larry Ross (*Maurice Dufault*, p. 71)

—Il a même eu l'audace d'expliquer qu'il était de son devoir de s'assurer que rien d'immoral ni de subversif ne tombât entre les mains des enfants. Tu entends? (*Maurice Dufault*, p. 156)

Nous reviendrons un peu plus loin sur ces subjonctifs imparfaits et plus-que-parfaits dont on retrouve un usage surabondant—pour ne pas dire systématique—dans les trois romans de Marguerite Primeau.

Mais s'il fallait mettre au jour un fil conducteur qui relie ces trois romans—outre ces temps verbaux tombés en désuétude en français moderne—c'est du côté des trois personnages principaux que l'on pourrait trouver ce dénominateur. Laissons donc de côté la forme du roman pour nous occuper à nouveau du fond.

Quel trait commun partagent donc Joseph Lormier du Muskeg, Maurice Dufault et Maxime Lefebvre de Sauvage Sauvageon? Parvenus au mitan de leur existence, un événement plus ou moins dramatique servant de déclencheur, les trois sont contraints d'admettre l'échec de leur vie amoureuse. Ce constat est accompagné de réflexions sur la solitude dans laquelle ils sont emmurés, sur une langueur, une lassitude face à la vie, morosité qui peut même mener au suicide.

Il s'en faut de peu pour que Lormier épouse celle qu'il aime, la blonde Métisse Antoinette Bolduc. Une ruse féminine l'en empêche et il prend pour femme une personne effacée et, partant, connaît une vie conjugale plutôt morne.

Maurice Dufault, après une aventure de jeunesse, traîne avec lui un ennui profond. Il se contente d'une liaison avec une femme mariée et il termine son tour de piste par un geste chevaleresque en épousant une jeune fille enceinte lui évitant ainsi le déshonneur et s'octroyant de combler tardivement et putativement—il n'est pas l'auteur de l'enfant—son instinct de paternité.⁵ Mieux encore, Zosia Lupaniuk a un frère, Peter, auquel Dufault s'est attaché comme à son propre fils, ce qui lui permettra d'acquérir une famille "toute faite," la seule façon pour lui de réaliser son rêve car ses jours sont comptés, vu qu'il est frappé d'une maladie incurable. Maxime Lefebvre a poussé plus loin que les deux autres sa réflexion sur l'absurdité de la vie. Victime d'une fixation paternelle assez évidente, elle accumule les relations amicales ou amoureuses gâchées, sabotées même, et toute cette émotivité bousillée la mène sur une plage de la Colombie-Britannique qui sera témoin d'une tentative de suicide. Marguerite Primeau ouvre son récit sur cette scène.

Comment expliquer tous ces problèmes de relations humaines? Il est frappant, en tout cas, de constater combien les femmes sont présentées sous un jour qui ne leur est pas particulièrement favorable, dans *Maurice Dufault* notamment. Elles sont de deux types: d'âge moyen et alors jalouses, intrigantes, un peu sottes ou carrément bonasses;

l'autre type n'a qu'une seule représentante dans tout le roman, et c'est Zosia... belle, jeune, mais aussi légère et étourdie. Il faut que pareils privilèges se paient et, victime d'une fatalité teinté de jansénisme, elle devient enceinte et tente de se suicider. Quant aux femmes du premier type, la vie les a eues, le sort peut bien les laisser tranquilles. Leurs seules descriptions physiques, sans complaisance aucune, suffisent à susciter chez le lecteur un état d'âme dépressif.

Voici quatre portraits de femmes, esquissés en quelques mots. Mary Romaniuk, l'enseignante dévouée dont on abuse: "teint mat, cheveux blond cendré trop fins pour que la permanente tienne et qui encadraient de mèches clairsemées un visage sans jeunesse." (*Dufault*, p. 36) Mary Ann Forsythe, l'amante maternelle: "A quarante ans, (...) petite, blonde et potelée, elle vivait sur un seul plan, faisant bonne chère, aimant la bière et les biftecks, les petits gâteaux et l'amour." (p. 44) Madame Legerton, la femme de ce directeur d'école jaloux de son autorité et mesquin, une dame "dont les cheveux oxygénés dissimulaient à peine le fait qu'elle avait doublé depuis longtemps le cap de la quarantaine." (p. 47) Enfin, la femme d'Edmonton rencontrée dans un bar, la veille de Noël et examinée par son compagnon d'un soir, pendant son sommeil: "En se penchant sur elle, Maurice Dufault remarqua que la couleur dorée disparaissait avant d'atteindre la racine des cheveux grisonnante et qui perçait à travers un sol cendré. (...) Deux rides sillonnaient les tempes transparentes de la jeune femme. La peau des joues détendue par le sommeil paraissait lâche au-dessus des mâchoires, mais la bouche, restée jeune, semblait faite pour sourire." (p. 107)

Les femmes du *Muskeg* ne vieillissent guère mieux, mais on dirait que cela prête moins à conséquence dans un univers de pionniers et de défricheurs. Là aussi, la description est sans merci: "le torse était d'une monotonie terne, d'une égalité repoussante. C'était un corps asexué, enroulé dans du noir, la seule couleur qu'elle portât maintenant." (*Muskeg*, p. 44) Voilà le portrait physique de Madame Ducharme, le portrait moral n'est pas plus attirant, puisqu'elle "était

méchante, méchante comme seule peut l'être une femme envers une autre femme." (p. 93)

L'une d'entre elles préfigure déjà le type de citadine que l'on verra évoluer dans *Maurice Dufault*, et c'est la femme de "chez Eaton." (*Muskeg*, p. 119) Elle arrive à Avenir auréolée du prestige des femmes de la ville, puisqu'elle vient de Saint-Boniface, au Manitoba. C'est le brave agriculteur-menuisier Poulin qui est allé l'épouser là-bas, mais les commères nord-albertaines ont le diagnostic juste en voyant débarquer du train cette personne qu'on dirait tirée d'une page de catalogue: "Elle ne restera pas, la dame de "chez Eaton." Je ne lui donne pas un an," avait prédit Madame Cousineau. (*Muskeg*, p. 122) Incapable de s'adapter au milieu rural, elle abandonne son mari et retourne à la ville.

Il est cependant très important de voir dans quelles circonstances ce départ s'est effectué. Jacques Poulin est sommé par son épouse de choisir entre elle ou la vie à la campagne. Les événements auraient pris une autre tournure s'il avait accepté de se rendre à son ultimatum de vendre sa ferme, sa boutique, pour ensuite déménager à la ville. A l'origine de cette rupture, il y a donc un conflit, une rivalité entre la femme, l'épouse et... la nature, la terre. Et c'est cette dernière qui l'emporte:

Mais Poulin refusa de quitter Avenir. (...) il y avait de la terre! De la bonne terre noire sans pierres, qui tournait aisément sous le soc de la charrue. Sans doute, il fallait la "clairer" cette terre, quelquefois pied par pied, et il fallait enlever les souches. Mais ça sentait bon un feu de souches au printemps, et le soir, même si on avait les reins cassés, on pouvait se dire: "Encore ça de fait!", et aller fumer sa pipe l'âme en paix. (*Muskeg*, p. 124)

La femme belle, attirante, sensuelle, équilibrée, non aigrie, sottée ou perfide ne se trouve pas parmi la distribution des personnages de sexe féminin que l'on voit agir dans l'un ou l'autre des trois romans. Non, elle se dissimule, à peine, sous le couvert de la nature et c'est une constante dans l'oeuvre de Marguerite Primeau. Ainsi, voyons comment

Maurice Dufault perçoit la femme-nature, dans une vision idéalisante:

Il se disait aussi que la nature accepte sans poser de questions, sans ergoter sur tout et sur rien. Il se répétait que si elle paraît froide, détachée, insensible à nos pauvres désirs comme à nos tourments, c'est que tout est simple chez elle et que nous, au contraire, nous compliquons tout. Il n'y a en elle nulle illusion, nul désespoir (*Maurice Dufault*, p. 174)

La nature est internationale et constitue le partenaire idéal, que l'on soit dans le nord de l'Alberta ou sur la côte d'Azur: "L'ombrelle de ses pins parasols, l'éventail de ses palmiers. Le drapé des bougainvillées sur les murs, c'étaient les "noces" avec la Nature." (*Sauvage*, p. 85) Il n'est donc pas étonnant que le passage le plus nettement et le plus librement érotique dans toute l'oeuvre romanesque de Marguerite Primeau s'applique à une relation amoureuse vécue, non pas entre deux êtres humains, mais bien entre un homme et la nature:

C'était l'heure de la volupté avant le long sommeil d'hiver. Matrone à la poitrine bien arrondie, aux larges flancs riches en promesses, la nature nord-albertaine s'étalait dans toute son opulente nudité. L'air chaud des moissons apportait des parfums d'amour, non pas les parfums mièvres et doux du printemps, mais bien ceux de la maturité accomplie qui sait ce qu'elle veut et qui le prend. Jamais auparavant, Lormier n'avait vu un paysage se montrer femme, désir et cruauté à la fois. Il en ressentait un vague malaise, mais chaque après-midi le retrouvait sur la grand-route, aspirant avec délices cette odeur de grain mûr que l'on engrange, de pins ruisselants de résine, et son sang coulait plus vite dans ses veines. (*Muskeg*, p. 49)

L'aboutissement ultime de cette vision anthropomorphique de la nature, c'est Maurice Dufault qui nous y mène, le jour des funérailles de sa mère, après une somptueuse description d'un paysage d'automne:

Il n'y avait pas le moindre bruit, pas le plus léger souffle; c'était comme si la Nature, elle-même éblouie par tant de

splendeur, s'adorait en silence. Il avait semblé à Maurice Dufault qu'il était juste de célébrer ainsi les épousailles de sa mère avec la terre du Nord qu'elle aimait. (*Maurice Dufault*, p. 24)

Grâce à cette connivence amoureuse, l'auteur est à son meilleur lorsqu'elle peint des scènes de la nature, des paysages, à la manière de miniatures en demi-teintes ou de tableaux d'une rare puissance évocatrice, tel ce décor automnal d'un jour de funérailles justement:

Dès sept heures, le soleil était apparu au-dessus des bois environnants, énorme, insolent, narguant l'hiver menaçant. Des flots de lumière étaient allés tirer des brumes de la nuit les plus humides de rosée. Coiffée d'or et de pourpre, les bouleaux au tronc blanc s'avancèrent telle une armée de jeunes chevaliers, et les feuilles des trembles, légères, dorées, avaient dansé un moment dans l'air frais. (*Maurice Dufault*, p. 24)

La côte du Pacifique est décrite avec une note d'exotisme propre à susciter un dépaysement de bon aloi (pour un lecteur de l'Est en tout cas!):

....le sentier disparissait à tout moment sous des fougères géantes, sous des lianes de mousse qui s'entrecroisaient d'un arbre à l'autre, pour enfin se dérober complètement, bloqué par un éboulis de roches glissantes. (...) Outre les innombrables et diverses fougères qui proliféraient d'une année à l'autre, des arbrisseaux rabougris et des pins tordus ou abattus par les vents de l'hiver en rendraient l'accès de plus en plus difficile. (*Sauvage*, p. 16)

Ces descriptions sont rarement statiques et le mouvement qui les anime nous met en présence de tableaux vivants fort réussis:

Une fois de plus, les nuits empiétèrent sur les jours. Petit à petit, le Nord se préparait à son grand sommeil.

Il n'y avait pas de veillottes dans les champs, les moissonneuses-batteuses ne laissant derrière elles qu'un

chaume raide qui disparaîtrait bientôt sous la neige.

Un soir, le long cri rauque et bouleversant des oies sauvages se fit entendre, annonçant qu'il était temps de s'envoler vers le sud, là où il n'y avait ni neige ni vent. Les feuilles tombèrent les unes après les autres, tapissant les rues d'Avenir. La terre se durcit, la *Muskeg* se tut. De nouveau, l'hiver apportait la paix et le silence aux gens du Nord. (*Muskeg*, p. 203)

Peut-on imaginer façon plus belle et plus simple de faire sentir la fuite du temps, au rythme des saisons?

Avant de clore ce développement on nous permettra de donner un rapide aperçu de ces comparaisons et métaphores inspirées de la nature et dont Marguerite Primeau a généreusement doté son oeuvre. La romancière semble avoir une prédilection particulière pour le pin, dans le *Muskeg* en tout cas, puisque ce nom d'arbre y est employé vingt fois.⁶ Après lui avoir consacré un hymne (p. 51), elle s'en sert pour illustrer trois comparaisons qui, assez étrangement, servent toutes à illustrer le phénomène de la décrépitude et de la mort:

Le grand Cousineau fut trouvé mort dans un champ (...) On l'avait trouvé allongé parmi les gerbes comme un grand pin noirci que l'éclair aurait foudroyé (*Muskeg*, p. 172)

Ils avaient disparu, l'un après l'autre.... Le Grand Cousineau, sec comme un pin de "muskeg.".. (*Muskeg*, p. 197)

...tombé en plein travail comme un vieux pin desséché...(*Muskeg*, p. 216)

Les champs de blé constituent la deuxième source d'inspiration, sans négliger l'hiver: "D'une voix aussi froide que le vent d'hiver au-dessus des prairies..." (*Sauvage*, p. 12) Peut-on suggérer davantage en si peu de mots?

Avant de terminer cet exposé, nous allons nous attarder quelques instants sur le roman le plus récent de Marguerite

Primeau et également celui qui a la facture la plus moderne, *Sauvage Sauvageon*. L'influence du "Nouveau Roman" y est évidente et elle se manifeste sur deux plans: les bris dans la chronologie et les alternances de pronoms.

Ainsi que nous l'avons mentionné plus tôt, le roman débute par une scène, sur la côte du Pacifique, où une universitaire, à l'orée de la quarantaine, s'apprête à mettre fin à ses jours, non sans avoir d'abord évoqué sa vie, par tranches, entrecoupées de retours sur la plage...et de verres de whisky. Il n'est pas nécessaire d'avoir lu le livre pour voir déjà à quel genre de va-et-vient dans le temps et dans l'espace le lecteur doit se plier. Cette technique, particulièrement prisée par les néo-romanciers—on peut penser à un classique comme *La Jalousie* de Robbe-Grillet—risque de produire un récit décousu, difficile à suivre. Tel n'est pas le cas cependant pour *Sauvage Sauvageon*, l'auteur ayant pris soin de bien baliser son texte en y donnant toutes les indications nécessaires pour signaler une rupture dans la chronologie, poussant le scrupule jusqu'à délimiter les séquences avec des astérisques et réitérer un avertissement qui avait déjà été formulé neuf lignes auparavant, afin que le lecteur ne se perde point: "Je répète que nous sommes à Florence.." (page 104)

Nous profitons de l'occasion pour nuancer la critique formulée par Carol J. Harvey et parue dans le *Bulletin du CEFCO* du mois d'octobre 1985: "...ce n'est pas sans une certaine difficulté que s'établissent les rapports entre le passé et le présent, entre la vie et la mort. Car le premier chapitre—celui qui donne le ton au roman entier—s'avère décousu et difficile à suivre." (p. 31) A partir du moment où l'on décide d'adopter la double chronologie, il est évident que l'on complique la tâche du lecteur. Cela dit, Marguerite Primeau a tout mis en oeuvre pour que cette technique n'enlève rien à la clarté du récit, et elle y a pleinement réussi.

Par ailleurs, on trouve dans *Sauvage Sauvageon* une autre innovation, passée sous silence, celle-là, par Carol J. Harvey dans sa recension.⁷ Dans sa narration, la romancière utilise, en alternance, les pronoms des première, deuxième et

troisième personnes du singulier. Ces variations de pronoms ne sont pas nouvelles, les artisans du "Nouveau Roman" en ayant beaucoup usé. C'est ainsi que *La Modification* de Michel Butor continue d'être analysée dans les universités pour la simple raison que le roman est (bien) écrit à la deuxième personne du pluriel. Marguerite Primeau pousse plus loin la license en jouant sur le triple clavier du "je," "tu," "elle."

D'entrée de jeu, le "je" conditionne le lecteur et l'oriente dans un récit de type autobiographique. Lorsque Maxine Lefebvre ("je") est interpellée, à la deuxième personne, on a l'impression qu'un autre intervenant se glisse dans le récit, un peu à la façon de ces chœurs qui, dans les tragédies antiques, interrompaient le dialogue des acteurs. Quant à la troisième personne, qui désigne toujours Maxine Lefebvre, elle produit un effet de détachement, d'éloignement instantané. C'est un peu comme si on entendait la voix du "Deus ex machina" évoqué dans le texte même. La romancière a su tirer un bon parti de cette technique d'écriture, d'un maniement plutôt délicat, il faut l'admettre.

Cependant, si Marguerite Primeau lorgne du côté des nouvelles techniques d'écriture, elle n'en reste pas moins attachée aux formes et aux tournures anciennes, archaïsantes, et le contraste n'est pas toujours heureux. On sait que la romancière affectionne les imparfaits et les plus-que-parfaits du subjonctif, temps verbaux qui ont commencé à faiblir, en français général, dès le XVIII^e siècle. Passe encore qu'on se limite à la 3^e personne du singulier, comme c'est le cas dans *Le Muskeg*. En revanche, sur les soixante-quatorze emplois recensés dans Maurice Dufault, trois sont à la troisième personne du pluriel: "revinssent" p. 24, "s'infiltrassent" p. 133, "ratachassent" p. 175. Ici, l'oreille commence à tiquer. Puisqu'une grande partie de *Sauvage Sauvageon* est écrite à la première personne, il ne faut donc pas s'étonner outre mesure de buter sur des "...jusqu'à ce que j'eusse reconnu..."(p. 60), "...sans que je parvinssse ..." (p. 97).

Les tournures archaïques détonnent elles aussi dans le cadre d'un roman de facture moderne. L'inversion du sujet se pratiquait couramment à l'époque romantique¹ mais le procédé fait un peu désuet aujourd'hui: "Flotte une odeur de jardin dévasté..." (p. 149), "Disparaissent l'amertume et les rancoeurs." (p. 150), "Passent devant mes yeux des images de toits défoncés..." (p. 153). Le mot "force," qu'il fasse partie d'une locution verbale ou qu'il ait valeur adverbiale, fait lui aussi démodé et on le retrouve ainsi employé quatre fois dans le roman: "Force me fut de reconnaître que tout subterfuge serait inutile." p. 50, "... avec force gestes..." (p. 87), "je lance force bouquets..." (p.112), "... force n'est donc d'aller ouvrir" (p. 119. On a parfois l'impression que certaines lignes viennent tout droit des caractères en plomb d'un compositeur du XVIIIe siècle: "(Elle) ne se fait pas faute de se mouiller l'instant d'après..." (p. 46), "Plût à Dieu que cette heure n'eût jamais sonné!" (p. 105). A l'occasion, cependant, une phrase commence sur le ton ancien et voilà qu'elle se trouve rajeunie, regaillardie, grâce à l'adjonction d'un élément inspiré par le Nouveau Monde: "Mais les paroles qu'il aurait fallu prononcer étaient noyées sous les récriminations, les reproches, les injures tombaient de mes lèvres, amers et drus, comme sous la moissonneuse les épis dorés..." (p. 143). Mais ce genre d'ajointement n'est pas très courant.

Si la lecture de *Sauvage Sauvageon* est un peu difficile, ce n'est pas à cause des bris de chronologie ou des alternances de pronoms. Ce qui ennuie, dans ce roman, c'est la multiplicité des références culturelles, surtout littéraires et historiques. On trouve dans ce texte pas moins de:

- 9 auteurs français nommés ou évoqués (Baudelaire, Pascal, la madeleine de Proust, etc.);
- 5 auteurs anglais (Gulliver, Wordsworth abondamment cité à la fin du roman, etc.);
- 1 oeuvre espagnole (*Don Quichotte*);
- 7 personnages de l'histoire européenne (de Vercingétorix à Napoléon);

- 5 personnages de l'histoire du Canada (de Champlain à Papineau en passant par Wolfe);

- 14 allusions à la mythologie

sans compter quatre grands musiciens, une chanteuse, des chefs-d'oeuvre de la sculpture, de la peinture, plusieurs lieux touristiques, des citations en anglais, en latin... et un menu en italien! Toutes ces références qui témoignent d'une culture d'"honnête homme" ("honnête femme"?) alourdissent le roman et distraient inutilement le lecteur, écartelé entre l'ancien et le moderne.

Ces quelques réserves ayant été formulées, en conclusion, il convient de rendre hommage à Marguerite Primeau pour avoir produit une oeuvre littéraire de qualité. Avoir réussi à écrire trois bons romans dans un contexte qui n'est pas particulièrement stimulant pour ceux qui choisissent de s'exprimer en français, pareille prouesse mérite d'être soulignée. Qui plus est, parmi tous les écrivains qui oeuvrent actuellement sur le territoire de l'Amérique française, il en est peu qui s'expriment dans une langue aussi soignée, travaillée et polie que Marguerite Primeau.

NOTES

1. Marguerite Primeau, *Dans Le Muskeg* (Montréal et Paris: Fides, 1960); *Maurice Dufault, sous-directeur* (Saint-Boniface: Editions des Plaines, 1983); *Sauvage Sauvageon* (Saint-Boniface, Editions des Plaines, 1984). A partir de maintenant, les références à ces trois romans apparaîtront ainsi abrégées: *Muskeg*, *Maurice Dufault* et *Sauvage*.
2. Le nationalisme intransigeant en milieu minoritaire est souvent le fait d'écrivains québécois. L'abbé Lionel Groulx qui situe l'action de son roman *L'Appel de la race* (1922) en Ontario en profite pour souligner les faiblesses et les travers de la race anglo-saxonne d'une manière qui paraît pour le moins audacieuse aux yeux des Franco-Ontariens. On pourrait formuler le même commentaire à propos de *La Métisse* (1923) du Québécois Jean Féron (Joseph-Marc Lebel). L'exaltation des valeurs catholiques et françaises confine sans doute au chauvinisme pour les "gens de l'Ouest."
3. Quand on compare cet incendie d'église à la "Catastrophe de la Fête-Dieu" racontée par la Franco-Américaine Emma Port-joli dans son roman *Mirbah* (1910—1912), c'est à se demander s'il n'y a pas là un thème propre aux francophones minoritaires. Emma Port-joli, à la façon d'une journaliste, nous fait assister à la destruction par le feu de l'église du Précieux-Sang de Holyoke, en 1875. Le récit y est encore plus dramatique que chez Marguerite Primeau. V. François Roche, *Les Francos de la Nouvelle-Angleterre* (1981), pp. 154-166.
4. Les sources que nous avons consultées n'ont pas retenu

cette variante de "bagosse" ou "baboché." V. *Le Glossaire du parler français* (1930), Ghislain Lapointe, *Les Mamelles de ma grand-mère*, etc. (1974), Gaston Du-long et alii, *Atlas linguistique de l'Est du Canada* (1980).

5. Annette Saint-Pierre dans son roman *La Fille bégue* (Régina, Editions des Plaines, 1982) utilise le même stratagème pour camoufler la grossesse d'une jeune fille. Un homme âgé épouse Lucie, devenue enceinte après avoir été violée.
6. Les écrivains de l'Alberta auraient-ils un attachement particulier pour le pin? V. *Le Pin du Muskeg* (1924) par Georges Bugnet.
7. Carol J. Harvey, "Marguerite A. Primeau, Sauvage Sauvageon" *Le Bulletin du CEFCO* 21 (octobre 1985), pp. 30-31.
8. V. St. Ullman, "L'Inversion du sujet dans la prose romantique" P. Guiraud et P. Kuentz, eds., *La Stylistique* (Paris: Klincksieck, 1970), pp. 126-130.

Les outils de la francophonie
(Vancouver/Winnipeg:
Centre d'études franco-canadiennes
de l'Ouest, 1988)



UNE CENDRILLON FRANCO-MANITOBAINE

par M. Kapetanovich

"Cette personne à qui vous refusez le pardon, le Seigneur l'aime autant que vous. Qu'elle soit la lie de la société, elle est toute aussi précieuse à Ses yeux. Qui êtes-vous pour vous ériger en juge et pour condamner?" (Annette Saint-Pierre, *La fille bègue*)

Dans son effort de protéger le courant marxiste, au moment où il semblait à jamais submergé et englouti par le dogmatisme bureaucratique et le formalisme linguistique, Lucien Goldmann a essayé, avec son Université Libre de Bruxelles, d'administrer une dose massive sinon meurtrière de matérialisme historique au corps régnant du structuralisme contemporain. Toute esthétique de représentation abandonnée ou surpassée, il renonce à l'oeuvre comme si elle était un reflet simple ou une reproduction directe de la réalité sociale en défendant cependant avec acharnement l'existence d'une caractéristique universelle valable pour tout comportement humain.

Mais, s'il n'y a pas de faits sociaux séparés, toute création culturelle, et en particulier un fait littéraire, exige une prudence extrême de la part du sociologue dès qu'il envisage d'approfondir son analyse interne de l'oeuvre. Au lieu de forger une transposition imaginaire abrupte du social en négligeant l'opulence si séduisante d'intermédiaires, il doit chercher la valeur du message et la définition même de la réussite ou de la défaite esthétique aussi bien dans la forme de l'expression qu'au niveau de son insertion dans

l'intertextuel et l'interdisciplinaire. Les répercussions de cette attitude goldmannienne se font entendre de plus en plus sérieusement. Michel Zéraffa en faisait son mot d'ordre:

Pour nous, la sociologie du roman doit permettre de lire l'histoire d'une société non pas dans des oeuvres, mais par des oeuvres, par des objets formels constitués.¹

Parmi les principes et les idées que cette sociologie régénérée et génétique du roman et de la littérature en général inspire, proclame et affiche il y en a qui bouleversent tous les rapports entre l'art et la réalité. Une nouvelle sorte de hiérarchie s'établit au niveau des sciences humaines. Les approches voisines souffrent évidemment de cette attitude totalitaire. Chaque orientation ou interprétation prend avec plus ou moins de réticence, sinon refuse carrément, ce rôle subalterne que l'on choisit et décide à ses frais. Quoi qu'il en soit, les termes d'analogie et d'homologie caractérisent spécialement ce mariage renaissant entre la politique et l'esthétique.

C'est dans ce sens que Goldmann et ses disciples proposaient et avançaient même d'une manière presque agressive la fusion, apparemment relative et approximative mais farouchement tenace, du sujet et de l'objet. La forme et le contenu sont inséparables. Les structures mentales de ce qui est transindividuel s'inclinent devant l'évolution de formes et de genres.

La forme met l'inconscient au service d'une classe. Et finalement, l'histoire et la lutte de classes organisent leur performance la plus heureuse, se laissant séduire par les charmes de l'imaginaire. Une telle entente a de quoi non seulement surprendre mais tout simplement saborder l'absolutisme du cordon ombilical psychanalytique et le réductionnisme stérilisant de la dissection structuraliste.

Il y a pourtant dans cette contribution dialectique et intégrante de la sociologie aux affaires de l'art littéraire de quoi déranger même ses partisans les plus militants. Sa distribution complémentaire sinon complimenteuse de privilèges

et de fonctions semble pencher jalousement vers les performances spectaculaires. Elle favorise en frisant l'exclusivité les chefs-d'oeuvre et les créations géniales. Mais faut-il vraiment et obligatoirement que l'écrivain fasse preuve d'une réalisation originale révolutionnaire et d'une imagination débordante pour mériter que les sondes du sociologue descendent au creux de son discours? Même un manque évident de maturité dans la manipulation de certains éléments fondamentaux du système artistique ou du discours littéraire peut suggérer un changement plausible de fonctions au sein de la structure en question. Notre actualité abonde en exemples où la mode et l'imposture usurpent la prééminence avec leurs grimaces de l'authenticité.

Qu'est ce qui se passe si, le cas échéant, le topique général domine l'écrivain? Si l'idéologie particulière d'un groupe, avec la perméabilité excessive du public, prépare et organise une facilité inadmissible de la réception? Si le respect inconsciemment dégradant des conventions d'un genre s'y ajoute aussi pour que ces faits dépassent ensemble et largement la valeur, la singularité et le rôle de l'individualité créatrice en déclarant ainsi l'absence totale de conscience possible chez lui!

On sait par exemple que l'un des écueils de l'analyse thématique consiste dans la difficulté qu'elle rencontre souvent à distinguer la part qui revient en propre à la singularité irréductible d'une individualité créatrice, de celle qui appartient plus généralement au goût, à la sensibilité, à l'idéologie d'une époque, ou plus largement encore aux conventions et aux traditions permanentes d'un genre ou d'une forme littéraire. Le noeud de cette difficulté réside en quelque sorte dans la rencontre entre la thématique originale et "profonde" de l'individu créateur et de ce que la rhétorique ancienne appelait "la topique," c'est-à-dire le trésor des sujets et des formes qui constituent le bien commun de la tradition et de la culture. La thématique personnelle ne représente qu'un choix effectué entre les possibilités offertes par la topique collective. On voit bien—pour parler d'une manière très schématique—que la part du topo est plus grande dans les genres dits "inférieurs," et qu'il faudrait

plutôt dire fondamentaux, comme le conte populaire ou le roman d'aventure, et le rôle de la personnalité créatrice y est assez affaibli pour que l'enquête critique se tourne spontanément, à leur propos, vers les goûts, les exigences, les besoins qui constituent ce que l'on nomme couramment l'attente du public.²

N'importe quel moyen d'expression, chaque type d'activité, les expériences et les aventures personnelles les plus frivoles ou saugrenues peuvent offrir des prétextes à l'éclatement de l'analyse et susciter le surgissement d'un sens nouveau. Même la sortie d'un livre quelconque peut coïncider avec le dévoilement d'un secret et permettre à la critique d'en faire un événement!

La littérature ne peut être réduite aux grands auteurs et aux grandes oeuvres... son étude doit rendre compte tout autant des oeuvres ratées, mal écrites, qui ont été éditées et lues à une époque donnée...³

La prolifération sinon la pollution actuelle sur le marché de publications romanesques d'une multitude abracadabrante de catégories invite à la diagnose respectueuse de chacun de ces phénomènes. Si l'écrivain authentique éblouit et demande une investigation scrupuleuse et acharnée de son univers, l'épigone et l'écrivain restent néanmoins bien éloquents par le fait même que cette écriture, franchement envahissante d'ailleurs, trahit plus directement, par son apanage documentaire lui-même, les problèmes de l'auteur et l'idéologie sous-jacente de son groupe ou de son milieu. Il transpose surtout moins et plutôt gauchement la crudité du réel. L'intrusion serpentine du social par les pores de l'écriture s'y fait bien plus indiscrete sinon criarde.

Comment se lancer aujourd'hui même dans la nébuleuse d'entreprises littéraires au creux de la francophonie d'une province à l'ouest canadien? Comment orchestrer l'improvisation stylistique sous l'ombre du clocher de Saint-Boniface, aux abords du frigidaire winnipégois? Ajouter les retombées aléatoires du jansénisme catholique vétuste à son

puritanisme qui s'éternise! Angliciser ou banaliser? Changer de nom ou imaginer Sisyphe heureux, comme Albert Camus rêvassait lui-même? Même son génie finissait par poétiser la progéniture absurde de sa vision méditerranéenne et en flattant les pupilles mal aimées de sa fiction, ses ratés de la révolte! Entre l'impossibilité flagrante d'une contestation véridique au sein de cette impasse linguistique, ethnique et historique et les griffes de la récupération que l'américanité consommatrice fait peser sur tous les textes et contextes, les champs de la littérature dans la francité de l'ouest canadien semblent condamnés d'avance à une clôture où la perception nouvelle du monde et toute anticipation culturelle s'avèrent exclues. Difficile d'envisager un affranchissement ou un progrès sous l'égide d'un absolu chrétien qui propose la perpétuation d'une crise de valeurs et de langage à la place d'une prise de conscience! Faut-il croire pourtant que, même au fond de ce cul-de-sac, l'obstacle peut être transformé en tremplin? Le piège pourrait-il miraculeusement devenir une plateforme pour lancer des livres?

Ce qui consolide et favorise la survie d'une idéologie, c'est son caractère fonctionnel pour certains groupes vivant dans une situation sociale et politique donnée, c'est le fait qu'elle correspond à leurs valeurs et à leurs intérêts...⁴

Tout le problème de la liberté d'expression serait remis en question? Conditionner et abrutir jusqu'au bout et laisser bavarder et prêcher jusqu'au délire! Sans aucun doute, certaines facilités bien placardées et frauduleusement exploitées deviennent vite désarmantes, une menace sournoise. Il faut se méfier d'une certaine liberté d'expression retardataire que ne survient qu'une fois le lavage de cerveau bien assuré! Les avantages criards parce que superficiels ne sont que le décor, le vernis d'une mendicité institutionnalisée. C'est pourquoi au premier abord, entamer une création romanesque au fond de la plaine manitobaine ne semble pas du tout un défi d'envergure prométhéenne. De toute façon, la modestie d'un français populaire, avec la frugalité fâcheuse de son vocabulaire et la pénurie de trouvailles, n'est pas ici forcément

canadienne mais plutôt régionaliste.

Par conséquent, avec son roman *La fille bègue*, Annette Saint-Pierre nous offre, inconsciemment ou non, un écrit dont la fonction critique réside surtout dans l'incarnation éponymique, par le titre même du livre, d'une parole maladroite, confuse et d'une idéologie de l'hésitation rachetée. La forme et le contenu du livre inscrivent leur conformité avec l'ordre absolu qu'identifie le geste scriptural avec la parole sacerdotale. La messe et l'écriture fusionnées! C'est la répétition saccadée d'une litanie paroissiale sournoisement figée et contrôlée. L'appartenance doctrinale d'une écriture bancale à la profusion marginale de l'agitation littéraire correspond ici à la rencontre de l'élitaire et du réactionnaire dans un cercle vicieux bien minoritaire. Se mettre en spectacle en exprimant ses propres faiblesses dans une forme qui manque de maturité et avec l'assistance et même la jubilation des mécènes, c'est comme si une âme bénévole et frivole faisait une sorte de danse folklorique de l'enrôlement précoce aux prétentions artistiques.

S'agit-il vraiment d'une procédure de scotomisation? Le récit prend sa source et son bain dans le cadre d'un idéalisme abstrait. Les prétentions éducatives et la prédication patronale promettent monts et merveilles. Composé dans un élan superbement retardataire au plus fort des années 80 de notre siècle, il s'accapare subrepticement d'un ton didactique et mélodramatique. Ces prédilections féériques l'autorisent à exhiber un milieu rural vague, éphémère et surtout une famille ingrate, branlante et opaque. La disgrâce et les immondices d'un foyer si trouble affichent cette gratuité de l'ambiance, son obscurité inviolable. Et cette opacité spatiale secrète l'engrais pour l'intronisation d'une Cendrillon qui incarnerait la résignation et l'innocence de la francophonie récidiviste. Un roman social avance trahit ses tendances naturalistes dans une sorte d'allégorie missionnaire où le temporel et l'historique s'enlisent par défaut de conviction dans un conte de fées qui n'ose pas dire son nom.

Pourquoi faut-il que ce pitoyable souillon manitobain soit dégradé ainsi dès le départ? Il est précipité féroce­ment dans une sorte de forclusion. Relégué ainsi au rang le plus vil. Pourquoi faut-il qu'il soit vautre dans la boue par les forces hostiles et méprisables de sa propre cage familiale? Assurément, pour que sa supériorité immaculée apparaisse comme un nouveau phoenix de la charité chrétienne! Pour qu'elle surgisse fabuleusement de ce foyer d'humiliations, de ses imperfections mêmes. Ses cendres avilissantes symbolisent la pénitence. Un tel être ne peut qu'inviter à s'avachir et dénote la crédulité morale d'une rengaine médiévale.

Dès le bas âge, elle avait eu peur de quelqu'un ou de quelque chose. Gardait-elle encore le souvenir des coups reçus de sa mère qui ne l'aimait pas, qui ne l'avait jamais aimée? Quant son père quittait la maison pour son travail, elle se mettait à trembler et courait se réfugier à la cave...⁵

Le diaspora de cette famille originaire et rudimentaire s'effectue trois décennies avant que ce narrateur moniscient et condescendant entreprenne de broder sa chronique. Une marâtre volage et sauvage, adultère et sommaire. Une vraie mégère sortie tout droit et brusquement de l'inventaire de sorcières que tout conte de fées arbore. Un père évanescent qui ne fait rien pour arracher ses rejetons de la saleté. Il tarde sans aucune motivation pertinente à s'insurger contre cette émas­culation dans un accouplement de fatalité et de calamité. Et, bien entendu, une galerie ou plutôt une galère d'enfants qui tournent plus ou moins mal pour que la méchanceté soit punie bien proprement. Et la vertu récompensée délicieusement. Alors, tous les feux de la rampe sont braqués sur le protagoniste narcissique copieusement encensé. C'est Lucie, le bouc émissaire et le noyau du message angélique! Un héros fabuleux qui confond les exploits de l'engagement avec l'inertie de la soumission. Tout promet et prépare l'agenouillement dans l'enclos du confessionnal. C'est un échantillon candide, aussi monacal que fantômatique de l'intervention miraculeuse! La fusion de la conversion romantique et du mensonge romanesque. Digne mandataire et

plagiaire des marionnettes qui fréquentent et documentent le catalogue universel de René Girard.⁶

Lucie, cette folle du clan Lauzon, est balancée au fil des pages sans qu'aucune réflexion personnelle ou élaboration psychologique ébranle son obéissance aveugle à la fatalité janséniste, à l'inertie de la cathéchèse et la trivialité de l'enseignement biblique. La rivalité fraternelle, la présence de l'ogresse domestique et les escroqueries de petits criminels sortis de la même souche et crasse patriarcale, tout est disposé pour que la position humble du cadre initial et du code rituel résulte béatement dans la délivrance finale et éblouissante de l'héroïne dans les bras de son prince charmant. La violence est subie d'une manière séraphique. Les bourreaux embrassés. Les obstacles insurmontables fracassés. Et l'événement providentiel ressuscité. Une vraie parousie! La gardienne au foyer, de la religion et de la narration brille à merveille dans ce message et brassage livresque du pardon et de la philanthropie. Et Lucie et son auteur à dire amen à l'unisson au sermon encore plus édulcoré et adulateur que transcendantal du jeune vicaire de la paroisse des Saints-Anges. C'est pourquoi d'ailleurs le passage crucial de cette homélie figure ici en forme d'épigraphe! Et beaucoup d'autres fragments en confirment la futilité.

La charité n'était-elle pas le pivot de l'Eglise catholique? Est-ce que la Bible ne demandait pas de pardonner septante fois sept fois...S'il est difficile de pardonner c'est donc que le pardon exige un altruisme qui transcende l'humain.⁷

L'intrusion de l'inadmissible prend ainsi une allure mystificatrice et interdit toute possibilité d'une évolution authentique de la fille bègue. L'identité sociale du climat romanesque en général et la prodécure narrative en particulier souffrent de pair d'une telle commande du discours par les catégories mentales du lieu. Le stéréotype flagrant que cette effigie rhétorique incarné n'a évidemment rien d'un héros problématique ou dramatique. Il condamne et abîme le roman. C'est la même hésitation si nocive sur le plan idéologique et dans les griffes de cet animal que l'on prenait

au premier abord pour une proie littéraire. Entre le roman social qui n'aura pas lieu et les virtualités du conte de fées maltraitées et trahies, Lucie reste inexorablement déchirée, amputée. Personne ne peut écrire et publier de surcroît impunément!

Le côté plutôt répugnant que les premières pages du roman réservent à son protagoniste si choyé et broyé contraste fâcheusement avec la suite de la romance. Le romancier n'est tout de même pas un magicien qui engendre d'un seul bond de sa plume ou de sa page une nouvelle et forte personnalité en maquillant son épave!⁸ Lucie s'avère une victime exemplaire et extraordinaire. Entre le mariage blanc à rayures oedipiennes et un viol obnubilé par l'instance supérieure du conteur, sa sexualité vacante et sa virginité encore survivante entraînent le lecteur au comble de stupeur. Un être surnaturel, capable de neutraliser, éliminer ou dominer ses proches ou ses rivaux avec une nonchalance époustouflante. Son triomphe est renversant! Et sa sacralisation finale si puérile au sein d'un épilogue "deus ex machina." Violée et épousée par la même comparse masculine, peut-elle symboliser la réconciliation cruciale et finale franco-anglaise sur la scène canadienne du théâtre? Pourquoi pas! En attendant, la grâce divine, la générosité évangélique et la bonté sublime descendent directement du plus haut des sphères célestes sur ce portrait littéraire miraculeux qui prend en horreur toute argumentation psychologique. Les conseils rudimentaires de vicaires accompagnent et imprègnent en forme de refrains cette histoire merveilleuse. Ce sont les seules balises possibles pour soutenir un itinéraire fantastique, le calvaire et le sacre de la Lucie miséricordieuse.

Malheureusement, la société moderne n'est pas un abri bucolique que des bergeries onctueuses placeraient en serre chaude! Aucune relation conflictuelle à l'horizon! C'est un modèle du conformisme le plus poussé et le plus arriéré. Le respect de conventions usées et abusées au niveau d'une conception primitive de l'art littéraire s'accompagne d'une

absence totale de clivages, de ruptures, et de perspectives. Tout s'arrange et trop confortablement dans cette platitude romanesque. La critique ne peut pas rester insensible devant cette berceuse qui se veut en dehors et au-dessus de toute lutte concrète. Fréquenté ou non, pratiqué ou écarté dans une sorte de silence courtois et salulaire, cet espace textuel de la périphérie littéraire invite bien paradoxalement à l'exploration de son vide. L'absence de perspectives dans cette affabulation couventine et pastorale est la plus pernicioieuse des présences.

On demeure souvent stupéfait devant tout ce qui n'a pas été vu, ce qui n'a pas été lu, même dans les textes les plus couramment pratiqués, simplement parce que les lecteurs manquaient de certains instruments de détection, parce que certaines préoccupations leur étaient étrangères, parce que, ne voulant pas ou ne pouvant chercher certains éléments du réel transcrits dans les oeuvres, ils ne pouvaient les trouver. C'est que, tout savoir et toute compréhension sont liés à l'existence de perspectives, à une aptitude à la mise en question, c'est-à-dire dépendent de leur insertion et de leur rôle dans les luttes concrètes.⁹

NOTES

1. Michel Zeraffa, *Roman et Société* (Presses Universitaires de France, 1971), p. 79.
2. Gérard Genette, "Struturalisme et critique Littéraire," *Figures I* (Ed. du Seuil, 1969), p. 162.
3. Luci Robert, "Institution, forme institutionnelle et droit," dans *L'institution littéraire* (Crelaq, 1986), p. 18.
4. Lucien Goldmann, *Essais sur les formes et leurs significations* (Denoël/Gauthier, 1981), p. 14.
5. Annette Saint-Pierre, *La fille bègue* (Editions des Plaines, St. Boniface, 1982), p. 13.
6. Etonnante rencontre de pur hasard entre notre auteur et l'ethnologue et l'archéologue foncièrement catholique, René Girard, l'auteur de livres bien en vogue comme *Mensonge romantique et vérité romanesque*, *La violence et le sacré*, *Le bouc émissaire*, et surtout *Des choses cachées depuis la fondation du monde*.
7. Annette Saint-Pierre, *La fille bègue* (Editions des Plaines, St. Boniface, 1982), pp. 182, 184, 185.
8. *Ibid.*, p. 84.
9. Pierre Barberis, *Lectures du réel* (Editions Sociales, Paris, 1973), p. 254.

Les outils de la francophonie
(Vancouver/Winnipeg:
Centre d'études franco-canadiennes
de l'Ouest, 1988)



**LE TRAITEMENT DU
FONDS OBLAT (1842-1986)
AUX ARCHIVES
PROVINCIALES
DE L'ALBERTA:**

**Des concepts traditionnels
à l'ère de l'informatisation**

par Claude Roberto

Le fonds des pères Oblats de Marie-Immaculée, déposé aux Archives provinciales de l'Alberta, compte parmi les documents écrits les plus anciens permettant de connaître l'histoire de l'Ouest canadien. Cette collection donne des renseignements uniques, non publiés, sur le développement de l'Ouest, l'histoire de l'église catholique, les Métis et les Indiens, ainsi que sur le développement des communautés francophones. Les documents remontent à 1842, soit à l'arrivée des premiers missionnaires au pays.

Le fonds conservé à Edmonton provient de l'ancienne province oblate de l'Alberta-Saskatchewan qui a été intégrée le 1er mai 1986 à la nouvelle province Grandin recouvrant maintenant, en plus de l'Alberta-Saskatchewan, la zone de Grouard et le Mackenzie. A la suite d'un contrat établi entre les Oblats de Marie-Immaculée et les Archives provinciales de l'Alberta, divers dépôts de documents ont été régulièrement faits à mon bureau depuis 1971. Le fonds oblat n'est donc pas rentré aux Archives provinciales de l'Alberta d'un seul coup, mais au contraire par étapes successives. Il compte maintenant 196 mètres linéaires de documents, plus de 10,000 photos, environ 200 plans, cartes et

dessins architecturaux, à peu près 150 bandes sonores et une centaine de films.

On précisera d'abord l'état dans lequel le fonds a atteint les Archives provinciales de l'Alberta. On expliquera ensuite quels principes durent être suivis afin de classer les documents et de les rendre accessibles. On terminera avec une vision vers l'avenir.

Le classement des documents au moment de l'entrée aux Archives provinciales dépendait surtout d'une accumulation naturelle, ce qui était entièrement inévitable. Les papiers des paroisses et des missions qui avaient fermé, avaient atteint le centre oblat de Saint-Albert par vagues successives et assez imprévisibles. Un certain ordre avait pu être établi aux archives oblates à Saint-Albert. Les documents avaient été groupés par sujets, tels que affaires indiennes, écoles, circulaires, état du personnel, correspondance, sermons ou journaux. On avait subdivisé la correspondance en diverses unités. On avait aussi mis ensemble les documents des pères décédés. Mais à cause de l'accumulation naturelle selon laquelle la collection s'était formée, les divers sujets apparaissaient à plusieurs endroits à l'intérieur de la collection et chaque sujet recouvrait parfois plusieurs paroisses; de plus, le contenu des boîtes n'était pas décrit en détails, ce qui ne donnait pas un accès facile aux documents. Il fallait avoir en mains plusieurs boîtes et disposer de beaucoup de temps afin de consulter un dossier.

Il existait aussi quelques autres complications. Les papiers d'une même paroisse, en plus d'être dispersés dans plusieurs boîtes, pouvaient, par exemple, être groupés selon les pères ayant été responsables de la paroisse. Cet ordre était entièrement normal. Mais il n'était pas pratique, étant donné que plusieurs Oblats s'étaient évidemment établis sur la même paroisse et que les chercheurs ne connaissaient pas toujours les noms des curés successifs.

C'est pourquoi, dans le but de rendre le fonds oblat facilement accessible, il a fallu modifier l'ordre dans lequel la collection était parvenue aux Archives provinciales de l'Alberta.

Ajoutons aussi que les archives sonores et visuelles n'étaient absolument pas classées et pouvaient seulement servir les besoins de ceux qui, les ayant créées, les connaissaient très bien.

Pour améliorer l'organisation du fonds, nous avons dû suivre plusieurs principes archivistiques et prendre des décisions en consultation avec les pères Oblats. Le premier principe fut de respecter la provenance des documents, c'est-à-dire de garder le fonds oblat séparé des autres collections et de le considérer comme un tout en lui-même.

Le deuxième principe fut de respecter, autant que possible, l'ordre original donné par la source qui avait créé, maintenu et accumulé une partie de la collection. Mais cela demandait d'affronter divers problèmes. L'ordre original et le créateur n'étaient pas toujours connus et la collection oblate n'avait pas été créée par une seule personne. Au contraire, elle est le résultat évident de l'activité d'une communauté structurée.

Le troisième principe était de protéger toute la valeur de l'information, primaire et secondaire, contenue dans la collection oblate. L'information primaire comprend tous les renseignements concernant le fonctionnement, l'organisation, la structure administrative et l'histoire de la communauté oblate. L'information primaire sert le plus souvent les besoins actuels des donateurs, c'est-à-dire des pères Oblats.

L'information secondaire est l'évidence concernant les sujets contenus dans la collection. Ces disciplines couvrent l'ethnologie, l'histoire de l'Ouest, l'éducation, l'architecture, la linguistique, la religion, la philosophie, les études généalogiques, les communications (les pères Oblats influencèrent en effet le développement des média en Alberta). Cette information secondaire sert surtout les besoins actuels des chercheurs.

Le quatrième grand principe que nous avons appliqué, était d'adopter une méthode de classement qui rendrait le fonds facilement accessible aux donateurs et au public et qui permettrait de produire des outils de recherche efficaces.

L'objectif final de l'archiviste n'est pas de classer une collection, mais au contraire de la rendre accessible, rapidement et avec précision.

Nos chercheurs proviennent de divers milieux et ils ont chacun leurs besoins. Nous recevons des auteurs d'histoires locales, des Métis et des Indiens essayant de retracer leurs origines, des personnes impliquées dans des projets communautaires touchant la francophonie albertaine, des universitaires, des étudiants, de nombreux média cherchant des données sur un événement ou une personne précise et aussi divers chercheurs essayant d'obtenir des certificats de baptême, mariage, sépulture. Bien sûr, nous recevons en outre des requêtes provenant des donateurs, les pères Oblats. Certains chercheurs viennent en personne, d'autres écrivent ou téléphonent.

Ce service à la recherche nous demande de trouver l'information nécessaire en général en une dizaine de minutes, il est donc important d'avoir un système facilitant l'accès à la collection. Pour cette raison, nous avons adopté un système de classement permettant de produire des outils de recherche, c'est-à-dire des inventaires descriptifs, précis donnant l'accès intellectuel (ou contenu) de la collection ainsi que l'accès physique (ou emplacement dans le dépôt). Chaque inventaire offre aux chercheurs, aux archivistes et aux donateurs des commentaires sur les restrictions possibles ainsi que sur l'état du matériel, des numéros de classement pour les dossiers, le lien entre les divers documents et la description de chaque dossier. Ces inventaires permettent aux chercheurs, qui n'ont pas directement accès à toute la collection, de définir et de commander les documents qu'ils désirent consulter.

Comme le fonds oblat est rentré aux Archives provinciales par étapes successives et comme il est très complexe, nous avons d'abord étudié la collection dans son ensemble. Nous avons ensuite établi un plan de base très flexible, qui pouvait correspondre aux autres parties du fonds devant éventuellement rentrer aux Archives provinciales. Dès le

début, le système de classement adopté permettait donc d'ajouter des documents si une branche de la structure oblate se développait.

Le fonds oblat fut alors séparé en plusieurs parties, en groupes, puis en séries et en articles individuels contenus dans une seule chemise. Pour cela, de grandes unités furent créées puis chaque grande unité fut divisée en plusieurs petites unités subdivisées à leur tour en sections encore plus petites, mises en relations les unes aux autres. Les 196 mètres linéaires de documents ont été séparés selon ces 6 grandes unités:

- les dossiers des paroisses et des missions
- les dossiers du personnel
- les papiers personnels
- la partie administrative
- la partie financière
- les affaires indiennes

A ces six unités, s'ajoutent les publications, les cartes et les plans architecturaux, les archives audio-visuelles (photos et films) et les bandes sonores.

La première unité, les papiers des paroisses et des missions, comprend des registres de baptêmes, mariages et sépultures, des *codex historicus* (ou journaux quotidiens de la paroisse), des *liber animarum* (ou recensements paroissiaux), des livres d'annonces et des bulletins, la correspondance du curé avec l'évêché ou les paroissiens, les finances et parfois d'autres documents concernant des activités passées dans la localité.

La deuxième grande unité, les dossiers du personnel, fut organisée selon les noms des pères Oblats suivant l'ordre alphabétique. Cette section va du père Antonio Alberti au père Raoul Yott. Elle contient la correspondance avec l'administration provinciale, des renseignements biographiques et divers documents liés à la formation et à la carrière des pères Oblats.

La troisième unité, les papiers personnels, est elle aussi organisée selon les noms des pères Oblats suivant l'ordre alphabétique. Elle va du père Antonio Alberti au père Adolphe Watelle. Elle contient des documents assez personnels, correspondant aux intérêts et aux passe-temps de chaque père Oblat. Il s'agit de correspondance, d'études, de notes de recherche, de traités en langue indienne, de sermons, de journaux, de poésies, de chansons ou cantiques.

Ces documents sont conservés pour la valeur de l'information qu'ils contiennent, et non pas comme évidence de l'organisation oblate. Ils sont maintenus dans un ordre facilitant leur consultation, peu importe l'ordre donné par le créateur. Leur information peut être de nature économique, sociologique, religieuse, philosophique, ethnologique, historique ou autre. Prenons, par exemple, les 132 dossiers du père Breton. Ce dernier dirigea pendant 15 ans le journal *La Survivance* publié à Edmonton, fut directeur de Radio-Ouest française et secrétaire du poste de radio française à Edmonton, membre de l'exécutif de l'Association canadienne-française de l'Alberta et fondateur de la Librairie française d'Edmonton. En 1953, le père se retirait de ces activités pour devenir historiographe des Oblats de Marie-Immaculée. Ses papiers personnels couvrent donc de multiples sujets. Nous les avons divisés en plusieurs unités facilitant leur consultation selon cet ordre:

- la correspondance avec les supérieurs, en commençant avec les plus hauts dans la hiérarchie de la communauté oblate

- la correspondance avec des pères Oblats individuels, classée suivant l'ordre alphabétique selon le nom du destinataire

- la correspondance au sujet de ses publications suivant l'ordre chronologique

- la correspondance générale en ordre chronologique et par sujets, chaque sujet étant contenu dans un même dossier

- les manuscrits suivant l'ordre alphabétique et par sujets

- les sermons par sujets
- les journaux quotidiens écrits à la main
- et enfin des notes biographiques

Cette façon de classer des papiers personnels respecte la hiérarchie de la structure oblate, tout en identifiant des types de documents et des sujets, ce qui facilite la consultation de cette partie de la collection. La quatrième unité, la partie administrative du fonds oblat, a été classée en allant des éléments les plus importants aux moins importants et en présentant dans chaque subdivision d'abord les documents de l'Alberta-Saskatchewan puis ceux des autres provinces oblates du Canada et de l'étranger. La première partie de cette unité traite des relations avec le Vatican, les supérieurs généraux et les provinciaux. La seconde section présente les relations avec les autres provinces oblates, à l'extérieur de l'Alberta-Saskatchewan. Dans la troisième section on retrouve les documents des maisons de formation oblates et dans la quatrième section, les relations avec les diocèses, d'abord en Alberta-Saskatchewan, puis à l'extérieur de cette province oblate et ensuite au centre et à l'Est du Canada.

La cinquième unité, c'est-à-dire les finances, comprend tous les papiers financiers se rapportant à l'administration de la province Alberta-Saskatchewan. La sixième unité, les affaires indiennes, contient des documents touchant l'histoire, la culture, l'éducation et les associations amérindiennes. À noter que cette unité ne contient pas les documents concernant les écoles dirigées par les pères Oblats sur les réserves ou les missions, papiers qui se trouvent dans la partie de la collection portant sur les paroisses et les missions.

Actuellement il nous reste à classer une centaine de mètres linéaires. Nous avons fini la partie administrative en mars 1987. Nous travaillons maintenant au classement des finances. En même temps qu'à l'organisation des documents, nous travaillons au classement des photos, tâche très laborieuse. Celles-ci sont en effet indexées par sujets, selon leur contenu. Les mots utilisés pour définir les sujets proviennent d'un système d'indexation développé par les Archives

provinciales pour faciliter l'accès à la collection. Ce classement des photos demande de préparer plusieurs cartes d'index pour une même illustration, étant donné que plusieurs sujets sont le plus souvent représentés sur la même photo, d'où la nécessité de progresser lentement et avec grande précision.

En ce qui concerne l'avenir...Nous songeons à établir un outil de recherche sur ordinateur qui reproduirait ce que nous avons sur les inventaires descriptifs manuels mais aussi qui améliorerait le système d'accès à la collection.

Pour faciliter l'accessibilité du fonds, on pourrait produire une banque de données par sujets, basée sur les renseignements déjà contenus dans nos inventaires, et la combiner avec un système de recherche informatisé. Il serait aussi profitable de lier ces données à un réseau pour pouvoir aider plus de chercheurs, sans qu'ils aient à se déplacer ou à écrire, et pour être capable de mettre la collection dans un contexte informatisé dépassant les Archives provinciales de l'Alberta. Dans ce cas-là, la collection serait liée par ordinateur à d'autres dépôts d'archives.

Ainsi à travers un système informatisé, nous pensons mieux remplir notre rôle qui est, bien sûr de préserver, mais aussi de rendre accessible la collection oblate aux donateurs et aux chercheurs.

Les outils de la francophonie
(Vancouver/Winnipeg:
Centre d'études franco-canadiennes
de l'Ouest, 1988)



LE PERE LEON FOUQUET OMI (1831—1912)

par Thomas A. Lascelles OMI

Cet exposé est un résumé des conclusions d'une thèse de maîtrise en histoire que l'auteur est en train de compléter sur Léon Fouquet. Il traite spécialement du ministère de Léon Fouquet parmi les indiens Kootenays de la Colombie-Britannique, depuis son arrivée dans la région en 1874 jusqu'à son départ en 1887. L'étude compare Fouquet et les autres missionnaires dans la province à cette époque.

En 1841, les missionnaires Oblats de Marie Immaculée (OMI) sont arrivés au Canada. Six ans après, on les trouve en Oregon, et en 1858, ils sont venus travailler en Colombie-Britannique. Fouquet y arriva en 1859.

Léon Fouquet, missionnaire Oblat de Marie Immaculée, a passé plusieurs dizaines d'années au milieu des indiens de la Colombie-Britannique. Né et élevé parmi les paysans, dans le nord est de la France, il entra à vingt ans dans la congrégation des Oblats, fut ordonné en 1854 et, après plusieurs années d'enseignement en théologie, il vint sur la Côte Pacifique en 1859, à l'époque de l'apogée de la ruée vers l'or. Fouquet évangélisa les indiens et les blancs sur l'île de Vancouver et à l'intérieur de la province durant quinze ans; il fut ensuite affecté à la région des Kootenays en 1874. Là, il prit en charge le travail préalablement fait par les Jésuites de Montana et d'Idaho qui avaient cessé de se rendre dans les Kootenays. Il y resta jusqu'en 1887, année où la Police montée du Nord-Ouest arriva dans la région pour y maintenir la paix.

L'oeuvre du missionnaire Léon Fouquet parmi les indiens des Kootenays ne différait guère, en apparence tout au moins, de celle des autres missionnaires travaillant dans la province à la même époque. Comme eux, il désirait avant tout convertir les indiens au christianisme et les civiliser. Au XIXe siècle, ses collègues et lui-même n'acceptaient que leur propre religion et n'attachaient que peu de valeur aux cultures indigènes: il était encore trop tôt pour un mouvement oecuménique, quant à l'anthropologie, elle était encore dans son enfance. Les indiens n'avaient donc d'autre choix que de renoncer à leurs croyances ancestrales, d'éviter les hérésies des autres dénominations et d'adopter les coutumes et les éthiques européennes.

Fouquet et tous les autres missionnaires s'étaient fait un devoir de prendre les mesures nécessaires pour convertir les indigènes et les protéger des aspects les plus déplaisants de la société des blancs. Un grand nombre de missionnaires, y compris les Oblats proposaient comme idéal d'établir des villages indiens isolés, tel que Metlakatla. Lorsqu'ils ne pouvaient pas complètement isoler leurs paroissiens, ce qui était habituellement le cas, ils n'épargnaient aucun effort pour les isoler au moins moralement. Afin de préserver un esprit chrétien dans les villages, les missionnaires nommaient les chefs indigènes juges, policiers ou gardiens.

D'une façon générale, l'éducation avait une importance primordiale pour les missionnaires et Fouquet ne faisait pas exception à la règle. Il essaya, non sans difficultés, de fonder une école dans les Kootenays et fit de grands efforts pour catéchiser les indiens afin de les préparer à recevoir les sacrements. Il existait d'ailleurs d'autres ressemblances entre Fouquet et les autres missionnaires de son temps dans la province. Fouquet, comme beaucoup d'autres s'efforça d'apprendre les langages indiens. Il se montrait très intéressé par leur histoire et leurs coutumes et il se fit leur avocat dans la question épineuse de leurs territoires. D'autres missionnaires ont, comme lui, vécu avec les indiens et ont beaucoup voyagé vers des missions isolées. Dans l'ensemble, leur vie

était une suite de pénibles épreuves et l'isolement les obligeait à se suffire à eux-mêmes, ce dont nombre d'entre eux souffrirent gravement au point de vue psychologique.

De plus, les missionnaires Oblats et par conséquent Fouquet avaient certaines caractéristiques qui les différenciaient des pasteurs protestants. Leur vie de communauté et de prière était très différente du style de vie familial des missionnaires protestants. En général, les Oblats étaient guidés par les mêmes principes. Ils préconisaient les sociétés de tempérance, ainsi que la fondation de confraternités et de confréries. Ils insistaient sur les sacrements de confession, de communion et d'extrême-onction. Ils utilisaient également les sacramentaux, rituels et cérémonies susceptibles de rendre la religion plus convaincante. Nombre de ces principes avaient, bien entendu, pris origine dans des théologies différentes et ces différences étaient accentuées par des divisions ethniques. Les Oblats étaient enclins, par leur théologie, à avoir une vue plus indulgente de la nature humaine que les protestants évangéliques. Par contre, ils se trouvaient désavantagés par leur nationalité dans une société composée en majeure partie d'Anglo-Saxons protestants qui détenaient le pouvoir politique dans la province.

En dépit de ses ressemblances avec les autres missionnaires, Fouquet s'en distinguait par plusieurs aspects importants. Sa personnalité forte et bien dessinée, par exemple, eut une grande influence sur sa vie de missionnaire. Entêté et homme de principes, il pouvait en même temps se montrer souple et tendre avec les gens. Il attendait beaucoup de ses confrères mais était cependant dévoué à sa congrégation Oblate et à la population indienne. Pénétré d'un sens aigu de la justice, il ne mâchait pas ses mots lorsqu'il fallait combattre pour elle contre les membres influents de l'église ou du gouvernement. Il avait la réputation d'être ingouvernable; cependant, l'obéissance signifiait tout pour lui, si difficile que ce fût pour son tempérament.

Léon Fouquet était beaucoup plus conservateur que la plupart de ses confrères, eux-mêmes conservateurs dans leur

théologie. Son conservatisme régional, sa carrière d'enseignant et les bouleversements causés par les révolutions en France ont sans doute contribué à son insistance sur l'orthodoxie et sur la correction juridique. Comme il était mieux renseigné que ses supérieurs en matière de loi, on le blâmait parce qu'il comptait trop sur la théologie et le droit canon. Ses compagnons riaient même de lui et ce qu'ils appelaient ses "caprices théologiques." Le missionnaire, cependant, ne se laissait pas facilement influencer et continua à s'opposer aux principes, aux pratiques et au libéralisme de ses confrères, parfois jusqu'à la caricature. Il était le plus sévère de tous vis-à-vis de ses supérieurs, spécialement Monseigneur Paul Durieu, et vis-à-vis de tous ceux avec qui il vivait. Le sentiment de sa responsabilité pour le salut des autres s'ajoutant à toutes les autres tensions qu'il subissait formait une tâche trop lourde pour qu'il puisse s'en occuper sereinement. Lorsque le fardeau fut allégé, son caractère devint plus doux et il se montra moins tranchant dans ses jugements. Ceci avait, du reste, toujours été le cas dans ses relations avec les indiens: hommage qui leur était adressé et témoignage de l'affection qu'il éprouvait pour eux.

La mauvaise santé de Fouquet lorsqu'il était à la mission de St. Eugène des Kootenays et ses longues et difficiles années de labeur pour bâtir la ferme de la mission furent exceptionnelles. Les rigueurs de la vie missionnaire avaient, bien sûr, un effet sur la santé de la plupart des missionnaires, et certains étaient astreints à un grand labeur physique afin de survivre. Peu d'entre eux, cependant, avaient des problèmes de santé aussi sérieux et fréquents que Fouquet et peu d'entre eux étaient aussi complètement absorbés par un travail manuel aussi lourd que le sien. Evidemment, ces éléments l'ont beaucoup limité dans son ministère pastoral. De plus, la plupart des missionnaires n'étaient pas aussi profondément engagés dans des controverses, n'écrivaient pas autant de lettres aux journaux et n'avaient pas à subir des restrictions aussi étroites que celles imposées au directeur de St. Eugène.

D'autres traits qui ont rendu son ministère différent tenaient aux gens et à la région qu'il servait. L'isolement de la région des Kootenays a empêché un effrondement social étendu avant la venue de Fouquet et même durant son séjour à la mission. Les indiens n'étaient pas affectés gravement par l'alcool et la prostitution à l'époque de la recherche de l'or et des autres minéraux. La région des Kootenays se peupla plus lentement, et de façon moins dense que certaines régions de la côte. Par ailleurs les indiens Kootenays étaient des gens résolus qui s'adaptaient au changement de façon à pouvoir conserver beaucoup de leur style de vie traditionnel. De ce fait, ils optaient pour l'élevage du bétail plutôt que l'agriculture tandis que la chasse au buffle se faisait de plus en plus rare. Ce choix leur permettait d'être plus mobiles, comme c'était le cas dans leur style de vie traditionnel. Enfin, les habitants des Kootenays avaient été exposés au christianisme durant plusieurs décennies, longtemps avant que Fouquet devint leur premier missionnaire résident. Cet intervalle leur permit de déterminer quels éléments de leur tradition étaient en harmonie avec la nouvelle religion et leur donna amplement le temps de s'engager résolument dans la pratique de leur foi. Lorsque Fouquet arriva, ils étaient tous baptisés et pratiquaient le catholicisme. Plus Fouquet apprit à les connaître, plus il fut satisfait de la façon dont ils pratiquaient leur foi, mais surtout de la façon dont ils étaient devenus croyants.

Les outils de la francophonie
(Vancouver/Winnipeg:
Centre d'études franco-canadiennes
de l'Ouest, 1988)



**FRANZ XAVIER
DEGGENDORFER,
ARCHITECTE**

par Gilles Cadrin

Arrivés très tôt en Alberta, les francophones ont marqué le début de l'histoire de l'architecture de la province. Certaines créations artisanales des colons et des missionnaires, parmi les plus vieilles de l'Alberta, témoignent encore de leur savoir-faire hérité de la tradition populaire. Au plan professionnel, par contre, ce n'est qu'indirectement que les francophones sont liés au début de l'histoire de l'architecture grâce à un jeune architecte qui, au commencement de sa carrière à Edmonton, a mis ses talents au service de la population catholique et, par le fait même, les a soumis à l'influence du clergé francophone. Cet architecte, à qui revient le mérite d'avoir fondé l'Association des Architectes de l'Alberta, c'est Franz Xavier Deggendorfer.

Nous avons peu de données sur la vie de Franz X. Deggendorfer: le journal qu'il a laissé couvrir la dernière partie de sa vie et très peu de sa correspondance a été conservée. On sait qu'il est né le 30 décembre 1868 à Strasbourg, en Autriche, et qu'après ses études secondaires, il est entré à l'École nationale de génie et d'architecture de sa ville natale. En 1887, il en sortait avec un diplôme en génie et en architecture.¹ Il acquiert ses premières expériences de travail comme ingénieur à la construction d'un chemin de fer entre Linz et Rohrbach. Il passe ensuite à la fonction de commis des travaux à la centrale de réfrigération de Hallein, près de Salzbourg, puis comme ingénieur adjoint à la construction du chemin de fer de Jenbach.² En moins de deux ans, le jeune

Deggendorfer a exercé trois emplois différents.

Est-ce la nature du travail qui explique la brièveté de ses emplois ou est-ce la personnalité du jeune homme de vingt ans qui ne semble pas faite pour la vie sédentaire? Cette dernière explication est sans doute la plus probable car Deggendorfer est possédé d'un goût de l'aventure qui l'amènera à faire un séjour de 13 ans à Edmonton, de 1894 à 1907. Cependant, avant d'arriver dans l'Ouest canadien, il fait un grand détour par l'Amérique du Sud.

C'est d'abord par l'Argentine que Deggendorfer se laisse attirer. Ce pays vient de procéder à des réformes agraires qui ouvrent les terres à la population générale. Ces réformes coïncident aussi avec une révolution industrielle qui entraîne la création d'un réseau ferroviaire très élaboré reliant tous les points principaux du pays à la ville de Buenos Aires.

L'Argentine a donc besoin de l'aide technique et financière de l'Europe. Les Anglais la lui fournissent en grande partie mais les Français et surtout les Allemands se taillent aussi une place considérable; de nombreux Allemands sont accueillis dans ce pays latin. C'est sûrement la popularité de l'Argentine et ses possibilités de travail qui expliquent le choix du jeune Deggendorfer.

Arrivé en Argentine en 1889, il se trouve un emploi à Rosario, au service d'une compagnie de chemin de fer, le Central d'Argentine. Il travaille à l'établissement d'un tracé de chemin de fer pendant quelques mois puis on le retrouve à Cordoba travaillant au service des eaux de la ville. Enfin, au début de 1890, on le voit comme inspecteur des travaux de construction d'un chemin de fer qui relie Monteros à San Francisco de Cordoba.³ Mais ce dernier emploi sera de courte durée car la situation politique du pays se gâte soudainement.

Si l'Argentine a connu depuis dix ans une période de prospérité sans précédent, en 1890 les conflits intérieurs ébranlent le pouvoir du général Rosa, le dernier des conquistadores qui, depuis la fin de la guerre des Indiens en 1880, domine le pays avec une oligarchie composée principalement

d'anciens propriétaires terriens. Les mesures prises par son gouvernement telles la sécularisation de l'éducation et du mariage, l'arrivée d'une période de récession inattendue et enfin le mécontentement général du prolétariat suscitent la formation de groupes d'insatisfaits qui seront les instigateurs de la Révolte de Juillet. Bien que la révolte, mal organisée, ait été vite étouffée, l'Argentine perd certainement son attrait aux yeux de Deggendorfer car, vers la fin de 1890, il se rend au Brésil, à Sao Paulo.

Dans ce nouveau pays qui connaît un essor économique considérable auquel participent les nombreux immigrants d'origine allemande, Deggendorfer passe environ deux ans. Il travaille comme ingénieur en charge de la construction d'un viaduc en fer, au tracé de divers embranchements de ligne de chemin de fer et au développement des chemins de fer pour le service de tramway de la banlieue de Sao Paulo.⁴ Puis vient le temps de partir et, cette fois-ci, sa nouvelle destination c'est Portland, aux Etats-Unis, où son frère s'est installé.⁵

Dans cette ville américaine où il est arrivé à la fin de 1892, il travaille à la construction du chemin de fer de la Southern Pacific. Mais deux ans à peine se sont-ils écoulés qu'il songe à un nouveau départ. Avant de partir, il épouse Pauline Ehrenbech, son amie d'enfance, qui était restée à Munich et qui était venue le rejoindre par la suite à Portland.⁶ Puis, il se met en route pour Edmonton où il arrive le 25 juillet 1894.⁷

A cette époque, Edmonton compte une population d'environ 2 000 personnes. C'est un village composé de bâtiments en bois, peu élaborés, et de rues non pavées. Il y a peu d'édifices de plus de deux étages et en briques. Les pères Oblats ont cependant fait construire une imposante maison sur le terrain qu'ils avaient acheté en 1883 de la compagnie de la Baie d'Hudson. Comme les colons arrivent à un rythme régulier par le train de Calgary, le village d'Edmonton, qui n'a qu'un seul architecte, offre à Deggendorfer un avenir prometteur si l'on considère que celui-ci est un même temps ingénieur civil et architecte.

Nous ne savons encore à quoi il consacre sa première année à Edmonton, mais le printemps suivant, la communication suivante paraît dans la colonne des nouvelles locales du *Edmonton Bulletin*:

Messrs. Pigeon and Deggendorfer, civil engineers, draftsmen, etc.,(sic) have opened an office in the building occupied by L. Cowie on Jasper Avenue, where they are prepared to do business.⁸

Cette association se comprend bien puisque Deggendorfer et Pigeon sont des paroissiens de Saint-Joachim.⁹ Mais elle est de courte durée et, le 25 juillet, la colonne des nouvelles locales rapporte que:

Pigeon and Deggendorfer have dissolved partnership; F. Deggendorfer will continue the business as civil engineer and architect.¹⁰

En dépit de cet échec apparent, Deggendorfer demeure l'architecte, pour ainsi dire, officiel de la population catholique d'Edmonton, où les francophones exercent un rôle considérable à cause du clergé et du nombre important d'hommes d'affaires. Ils seront responsables de l'octroi de contrats qui donneront à Deggendorfer la possibilité de se tailler, au tournant du siècle, la place la plus en vue sur la scène de la construction à Edmonton.

Le couvent des Fidèles Compagnes de Jésus

La première grande commande que lui passent les religieux d'Edmonton, c'est la préparation des plans du couvent des Fidèles Compagnes de Jésus. Ces religieuses, associées à la paroisse de Saint-Joachim, étaient arrivées à Edmonton le 11 octobre 1888¹¹, à la demande de Mgr Grandin qui désirait des religieuses capables d'enseigner en français et en anglais aux jeunes filles et, si possible, aux garçons de peur que ceux-ci soient obligés d'aller à l'école protestante.¹² Leur

premier couvent qu'avaient fait construire les Oblats n'était qu'un modeste bâtiment de 30 pieds par 24, à deux étages et pouvant accueillir environ 15 élèves. Comme à Noël 1888, les élèves se chiffrent à 35, on comprend pourquoi les religieuses ne tardent pas à envisager la construction d'un couvent plus spacieux.¹³

C'est au printemps de 1896 que la Mère Générale consent à la construction du nouveau couvent. A cet effet, on déménage l'église de Saint-Joachim qui était rattachée au couvent des religieuses au centre du terrain des Oblats.¹⁴ Ensuite, à la fin de juin, la cuisine du couvent, le parloir et le réfectoire sont détachés des salles de classe qui sont placées derrière le nouveau couvent que l'on est en train de construire.¹⁵ Ces dernières sont complètement rénovées et sont prêtes la première semaine d'octobre. Voici comment on les décrit dans les "Annals" de 1896:

The school room is forty feet long and twenty-four wide, but is divided across the middle by folding doors. It is 12 feet high plastered and finished off with hard wood, fir and cedar from British Columbia. There is a perfect system of ventilation throughout the house, besides which the windows are hung on pulleys. Some of the children had never seen this before, and looked in wonderment to see the window remain open without a stick to support it...¹⁶

Bien qu'aucun contrat ou autres documents ne nous permettent d'affirmer que Deggendorfer ait été responsable des aménagements, les innovations techniques et surtout les matériaux employés pour la finition intérieure portent la signature de l'architecte. Pour ce qui est du couvent, on le décrit comme suit:

The first storey consists of Chapel, parlour and two refectories. The second storey is at present dormitories, but when the 3rd storey is finished we may have a boarders' school room on the 2nd storey, that is if our numbers increase.¹⁷

Le 20 novembre 1896, le couvent est assez avancé pour que les pensionnaires puissent emménager dans leur

nouveau dortoir et, le 1er décembre, Mgr Grandin bénit le couvent ¹⁸

Ce couvent de l'extérieur se compare à quantité de couvents à travers le Canada français. (Photo 1) Il est peu décoré à l'exception de la façade qui comprend des fenêtres en saillie. Celles-ci encadrent la porte et lui donnent l'allure d'un portail. Les ouvertures du premier étage adoptent l'arc ceintré tandis que celles du deuxième étage se terminent par l'arc segmenté. Son toit à la mansarde est percé de lucarnes avec pignon à croupe. Seule la lucarne centrale de la façade est surmontée par un fronton et entre ses deux fenêtres se loge une niche où est placée une statue de la Vierge. En somme, l'apparence extérieure donne l'impression d'une très grande sobriété. L'architecte ne s'est laissé aller à aucune fantaisie. Le jeu des matériaux et des briques est quasi inexistant si ce n'est dans les corniches et autour de certaines fenêtres, et par la présence de bandeaux discrets qui indiquent la ligne des étages. C'est sans doute à cause de cette trop grande sobriété que les religieuses, en 1912, feront faire des rénovations qui donneront à ce couvent une allure plus victorienne.

L'église Saint-Joachim

L'église Saint-Joachim sera le prochain grand travail que Deggendorfer réalisera pour la population catholique d'Edmonton. Il devra cependant attendre quelques années après la construction du couvent des Fidèles Compagnes de Jésus même si depuis quelque temps le besoin d'une nouvelle église se fait sentir. Auparavant, il s'agit de régler la question d'une église nationale. "Nos Canadiens réclament toujours leur église en ville," rapporte le Père Alphonse Lemarchand le 21 août 1895, "et je n'ai guère d'espoir. Cependant je le désire beaucoup."¹⁹

D'après ce commentaire, il n'y a pas de doute que les Canadiens français auraient voulu une église dont ils auraient

eu l'usage exclusif, située plus près du centre de la ville. Mais la population catholique tout entière est incapable en 1895 de financer la construction d'une nouvelle église. Ceci ayant été reconnu, il reste à déterminer l'emplacement de la future église de Saint-Joachim. Enfin, au début de 1896, les paroissiens consentent à construire sur le terrain des Oblats²⁰, et s'engagent à fournir plus de 1 000,00 dollars, à laquelle somme Mgr Grandin ajouterait l'équivalent.²¹ Mais en dépit des efforts financiers des paroissiens, Saint-Joachim doit se contenter de sa vieille église qui est toutefois démenagée au milieu du terrain des Oblats et rénovée.²²

Les rénovations que subit l'église en 1896 ne mettent pas fin cependant au rêve qu'ont les paroissiens de se construire une grande église en briques. Ils continuent à organiser des bazars, des concerts et des soupers au profit de la future église tandis que le Père Lemarchand, vicaire de la paroisse, assisté du comité de souscription, passe par les rues d'Edmonton²³ et envoie de nombreuses lettres en France pour solliciter des dons en faveur de l'église.²⁴ En novembre 1898, les recettes s'élèvent à 2 010,00 dollars et les pères Oblats doublent cette somme: ²⁵ la paroisse est alors en mesure d'entreprendre la construction d'un édifice imposant.

Dans son édition du 6 février 1899, l'*Edmonton Bulletin* annonce que F. Deggendorfer est en train de préparer les plans d'une église qui pourra accueillir environ 500 personnes. La paroisse compte alors 547 âmes (195 Canadiens français, 175 Métis, 116 Irlandais, 29 Anglais, 16 Allemands, 9 Français de France, 10 Polonais, 2 Galiciens, 2 Belges, 1 Suisse).²⁶ Les coûts de la construction sont évalués à 15 000,00 dollars. Neuf mois plus tard, on trouve dans le *Bulletin* une description détaillée de cette "église en brique" de "style roman" qui fera la fierté de la ville.²⁷ Puis, le 8 décembre 1899, la nouvelle église est assez avancée pour être bénite par Mgr Grandin et ouverte au culte.

Pendant les années qui suivent, les travaux progressent: en avril et mai 1901, on monte le clocher; à l'automne de cette année, on passe à la finition du chœur et du sanctuaire.

Mais, le 2 mars 1902, la paroisse n'a plus de fonds et le comité de construction vote en faveur de remercier l'architecte de ses bons services en vertu d'une entente qui permet à la fabrique de mettre fin à son contrat avec Deggendorfer lorsque les dépenses auront atteint 8 000,00 dollars. Comme le montant dépensé à ce jour s'élève à 16 645,52 dollars, on accepte de verser à l'architecte le restant des honoraires de 3.75% qui lui sont dus.²⁸ Les souscriptions vont cependant se poursuivre et, en 1903, l'église aura ses bancs et ses vitraux et, en 1907, Mgr Legal consacrera le nouvel autel.

L'église Saint-Joachim est le seul bâtiment conçu par Deggendorfer qui est resté intact. (Photo 2) On l'a surnommée "la grande dame" des églises d'Edmonton parce qu'au début du siècle elle rivalisait honorablement avec tout ce qui avait été construit à l'ouest de Saint-Boniface. Elle se distingue par son mélange de styles. A l'extérieur, par son toit aigu, son clocher élancé, ses tourelles surmontées de pinacles qui se projettent très haut au dessus de la ligne du toit, par l'encorbellement des briques et par les consoles qui suggèrent les mâchicoulis des forteresses gothiques, on se trouve en présence d'éléments liés au style gothique. Par ses ouvertures en plein cintre, par le jeu des briques en retrait qui découpent dans les murs d'autres arcs en plein cintre, par les colonnes en saillie doublées de contreforts, c'est le style roman qui apparaît. Enfin, les pierres peintes en blanc des entablements, des impostes de la corniche et du fronton créent un jeu de couleur qui se rattache au style baroque.

Tout comme à l'extérieur, la décoration intérieure est d'une richesse remarquable. Au milieu de l'ornementation qu'ajoutent les statues, les autels et les vitraux, le blanc des murs se marie harmonieusement au brun rougeâtre du cèdre et du pin de la Colombie-Britannique. Ces bois recouvrent la voûte dans des assemblages variés sous forme de caissons. Ils revêtent et décorent les voûtes des bas-côtés, les arcades, les piliers et même les cadres des vitraux. Plus bas, on retrouve la même couleur sur les lambris et les bancs. Au milieu de cet ensemble, où domine la couleur du bois teinté et

verni, le blanc des murs plâtrés et les riches couleurs des vitraux créent un contraste qui donne à l'intérieur de l'église une impression non de surcharge mais de richesse harmonieuse.

La cathédrale de Saint-Albert

Lorsque Mgr Grandin arrive à Saint-Albert en 1869 comme coadjuteur du diocèse de Saint-Boniface, la petite chapelle du Père Lacombe, bâtie en 1861, n'est déjà plus en état de servir encore longtemps. Le Père Leduc entreprend donc en 1870 la construction d'une église de 84 pieds par 32 qui devient la cathédrale de Saint-Albert, bénite le 2 avril 1872. Cette église dessert une population à majorité métisse jusqu'à la dernière décennie du 19^{ème} siècle. Mais avec l'arrivée de nombreux colons blancs qui achètent les terres des Métis et s'emparent des endroits encore inoccupés, on se rend compte que la cathédrale ne suffit plus aux besoins de la population. De plus, la cathédrale n'est qu'une église de mission qui ne convient plus à un village où est établi le siège épiscopal du diocèse.

Même si Mgr Grandin se rend à l'évidence que la cathédrale est trop petite, il procède avec prudence et essaie de s'en tirer avec le moins de frais possible. Pour accueillir tous les paroissiens, en novembre 1898, il fait doubler les bancs et ajouter des chaises dans la nef.²⁹ Mais cette mesure crée une situation qui nuit au bon déroulement des offices religieux. On note alors dans le *Codex de Saint-Albert*, le 4 décembre 1898, le commentaire suivant:

La procession du Saint-Sacrement qu'on avait coutume de faire aux vêpres le 1^{er} dimanche du mois est supprimée à cause de rétrécissements des allées.³⁰

et deux mois et demi plus tard, le dimanche, 26 février 1899:

Le P.M. Mérier fait le prône et annonce officiellement l'intention de bâtir une nouvelle église: c'est pour cela qu'il faut commencer à amasser des fonds. Les deux bourses données à leurs Grandeurs cet hiver par la population catholique de Saint-Albert formeront le premier appoint à cette oeuvre. Mgr Grandin veut bien m'accorder aussi les quêtes du dimanche pour les fonds de la nouvelle cathédrale. De plus, l'on quètera désormais à la basse messe et aux vêpres.³¹

Le Père Mérier note le lendemain que la population est satisfaite de l'annonce qu'il vient de faire. Cette année-là, les quêtes passent de 220,50 à 422,25 dollars, et à 440,90 dollars en 1900.³² Les choses vont donc dans la bonne voie et même si les plans ne sont pas encore tracés, à la demande de Mgr Grandin, le délégué apostolique du Canada, Mgr Diomède Falconio, en visite dans l'Ouest canadien, bénit le 7 octobre 1900 la pierre angulaire de la future cathédrale de Saint-Albert.

C'est à Franz Deggendorfer que revient la tâche de créer les plans d'une église digne d'être le siège épiscopal du diocèse. Le 19 avril 1901, il signe donc un long contrat avec la Corporation Episcopale Catholique Romaine de Saint-Albert, représentée par Mgr Legal. Il a comme témoins les Pères Lacombe et Leduc. Par ce contrat, Deggendorfer s'engage à dresser les plans de la nouvelle cathédrale et à suivre les progrès de la construction. Dans ce contrat, il entre quantité de détails quant aux honoraires, aux personnes à employer, à l'interdiction de travailler le dimanche et aux remboursements des dépenses de l'architecte. Par contre, il n'est fait nullement mention du style de l'église ou des modèles dont l'architecte pourrait s'inspirer.³³

En juin 1901, les plans sont approuvés et l'*Edmonton Bulletin* fait une description de la future cathédrale, (Photos 3,4) remplie d'éloges des plus enthousiastes:

A new cathedral, at a cost not less than \$35,000.00 is about to be erected by the Roman Catholic congregation of Saint-Albert on the church property there. The plans of

this handsome edifice have been drawn by F. Deggendorfer, architect, Edmonton, and show the handsomest and most striking structure of any place in the west. The building will be of brick and stone. The preliminary sketches show an exceedingly handsome front, flanked on each side by massive towers...³⁴

Comme l'indique l'article, les plans sont encore provisoires et les premiers travaux ne commencent pas à la date annoncée mais plutôt en mai 1902, après que Mgr Legal a eu tourné la première pelletée de terre.³⁵ On creuse la crypte et, dans son numéro du 8 août 1902, l'*Edmonton Bulletin* rapporte que les travaux de maçonnerie ont été entrepris sous la direction de M. Compain.³⁶ Les travaux se poursuivent pendant toute l'année 1902 et, au cours de l'année 1903, ils sont arrêtés, faute d'argent tout probablement. En 1905, ils reprennent, mais on décide alors de terminer la crypte et de prolonger les murs de quatre pieds par dessus le plancher de l'église et de bâtir un toit sur ce mur incomplet. Le 14 janvier 1906, la crypte terminée est bénite et ouverte au culte. La somme dépensée se monte à ce point à 23 000,00 dollars.³⁷

Pendant les années qui suivent, la croissance générale de la population vient changer l'importance de Saint-Albert par rapport au reste de la province. Mgr Legal reconnaît ce fait et demande la création d'un autre diocèse pour le sud de l'Alberta. Le diocèse de Calgary est alors créé le 30 novembre 1912 et, en même temps, le Saint-Siège décide qu'il conviendrait de déménager le siège archiépiscopal à Edmonton. Le sort en est jeté: Saint-Albert ne peut plus logiquement et financièrement justifier la réalisation du rêve de Mgr Grandin selon les plans grandioses dressés par Deggendorfer. C'est pourquoi lorsqu'il est question de reprendre les travaux en 1918, il faut songer à réduire les coûts.

Cette année-là, la guerre vient de prendre fin et la paroisse a très peu d'argent en caisse. Mais la prospérité revient et les rapports financiers indiquent qu'à partir de 1918 on met en moyenne 3 000,00 dollars par année dans le fonds de

construction.³⁸ Encouragé par la générosité des paroissiens, on décide à la fin de 1919 de finir l'église aussitôt que possible. Mais comment procéder? Les avis sont partagés: les Pères Lemarchand et Simard suggèrent que l'on enlève 60 pieds de terre autour de l'église et que le plancher de la crypte devienne le plancher de l'église principale. Sans doute Mgr Legal n'était pas en faveur de ce plan car il exige qu'avant de reprendre les travaux sur l'église, l'excavation soit complètement terminée et que la paroisse ait 20 000,00 dollars en mains.³⁹

Pendant encore plus d'un an rien n'avance jusqu'à ce qu'un incendie détruise, le 20 janvier 1921, l'ancienne cathédrale qui avait été convertie en salle paroissiale.⁴⁰ Le temps était venu de passer à l'action et, le 4 décembre 1921, à une réunion où tous les paroissiens sont convoqués, le Père Larose lit un rapport de l'architecte Underwood et présente ses plans.⁴¹ Ceux-ci sont acceptés et, le 12 mars 1922, on annonce que les travaux vont commencer la semaine suivante.⁴²

L'allure de la nouvelle église ressemble très peu à celle que proposait Deggendorfer. (Photo 5) Sans ses tours, ses transepts et son déambulatoire elle perd son caractère grandiose. A part la coupole, les plans modifiés révèlent peu d'intérêt et la comparaison des deux plans ne peut que faire regretter que le sort ait voulu faire d'Edmonton la métropole de la région plutôt que Saint-Albert.

Sans aucun doute, Deggendorfer avait voulu faire de la cathédrale son oeuvre maîtresse. Il l'avait voulu osée pour l'époque et le milieu, chargée de décorations, et ouverte à la lumière en créant des bas-côtés qui encadrent la nef. On a décrit son style comme étant mauresque. Certes l'oeil s'arrête d'abord aux baies, lesquelles présentent une variété d'arcs: l'arc lancéolé, l'arc surpassé, et même l'arc ogival dans le portail. Ces deux premiers arcs appartiennent à des bâtiments de l'Espagne maure tels l'Alhambra et la Grande Mosquée de Cordoba, mais, avant de conclure que ceux-ci ont servi d'inspiration à Deggendorfer, il faut se souvenir qu'au XIXe siècle la France avait produit des oeuvres

architecturales assez hardies par le retour aux formes héritées de l'art islamique. Certaines de ces oeuvres ont été construites à Marseille: la basilique de Notre-Dame de la Garde et la cathédrale de la Major. Ces oeuvres de style romano-byzantin ont été créées par l'architecte Espérandieu à la demande de Mgr de Mazenod, fondateur des Oblats. Comme Notre-Dame de la Garde est un lieu de pèlerinage bien connu et que la cathédrale de la Major, entreprise en 1853, venait d'être terminée en 1893, il nous semble possible que Deggendorfer ait voulu concevoir un monument qui s'apparente à cette architecture de Marseille et qui rendrait un ultime hommage à un grand bâtisseur oblat: Mgr Grandin.

Autres oeuvres de Deggendorfer

Comme on le sait, l'expérience de travail de Deggendorfer avant d'arriver à Edmonton n'inclut pas l'architecture: c'est à titre d'ingénieur civil qu'il gagne sa vie. En déménageant à Edmonton, s'il change d'orientation, ses occupations ne se limiteront pourtant pas à l'architecture et surtout pas à l'architecture religieuse. L'architecture civile occupe aussi une grande place dans sa carrière en Alberta. Pour s'en rendre compte, il s'agit de feuilleter l'*Edmonton Bulletin*. Par exemple, dans le numéro du 6 novembre 1899, on fait la description des constructions importantes de l'année en y indiquant le nom de l'architecte qui en est responsable. Au crédit de Deggendorfer, on attribue les plans de l'église Saint-Joachim mais aussi ceux de plusieurs bâtiments commerciaux et résidentiels: l'immeuble Sandison, les maisons de J.-H. Picard, de P. Heiminck et de P.L. McNamara.⁴³

Parmi ses autres travaux importants, il faut mentionner l'immeuble Frazer, construit en 1903, et en 1907, l'école (Photo 6) située sur la 3ème rue et qui est désignée tout simplement sous le nom de R.C. Separate School.⁴⁴ On sait aussi, d'après les poursuites judiciaires intentées à des particuliers qui sont en dette avec lui, qu'il a réalisé de

nombreux autres travaux d'architecture. Entre autres, il est question d'un Alies Ochsner qu'il poursuit en 1903 pour rupture de contrat après qu'il eut préparé les plans d'un hôtel en briques qui devait être construit à Fort Saskatchewan.⁴⁵

Lorsque Deggendorfer ne se consacre pas à ses travaux d'architecture, c'est à titre d'ingénieur civil qu'il sert la population albertaine: il s'emploie à la construction de chemins et de ponts; il établit le tracé du chemin de fer entre Edmonton et le village d'Athabaska Landing qui, au début du siècle, entrevoit un développement phénoménal comme endroit stratégique donnant accès au nord de l'Alberta; il fait l'arpentage préliminaire de la rivière Saskatchewan, d'Edmonton jusqu'à Rocky Mountain House, pour le service des eaux du village d'Edmonton et, à tous ces travaux, s'ajoute la préparation d'une étude en vue de l'installation d'un service d'eau pour une population de 10 000 personnes à Edmonton.⁴⁶

Enfin, à la veille de quitter Edmonton, Deggendorfer accomplit une oeuvre qui lui assure une place de choix dans l'histoire de l'architecture en Alberta. En effet, conscient du développement extraordinaire auquel est promise la province, il décide de convoquer chez lui les architectes de la province à une réunion préliminaire, le 17 février 1906, en vue de discuter de la création d'une association des architectes de l'Alberta.⁴⁷ Comme première étape, on décide de formuler une demande d'incorporation des membres du corps architectural de la province. A la suite de la signature de l'acte d'incorporation, se tient le 21 juin 1906, la première réunion de l'association. Deggendorfer qui dirige cette première réunion générale fait un bref discours, à la suite duquel on passe à l'élection du conseil de l'association. Reconnaisant son mérite, les membres présents élisent Deggendorfer président et choisissent les autres officiers parmi les architectes des divers centres de l'Alberta. A partir de ce jour, l'association est bien en marche et commence à tenir ses réunions mensuelles au bureau du président.

Au début de l'année 1907, lors de la réunion annuelle générale, Deggendorfer est à nouveau élu président à l'unanimité. C'est au cours de cette année-là que le conseil décide qu'un examen sera offert pour la première fois à ceux qui demandent d'adhérer à l'association à titre d'étudiants associés ou de membres. Parmi les exigences de l'examen on note le sujet suivant:

The candidates shall measure and prepare drawings (complete plans and elevations to 1/8" scale and section) of the St. Joachim Catholic Church, Edmonton..⁴⁸

Par ce choix de sujet, les examinateurs rendent hommage à un homme qui a marqué l'architecture d'Edmonton. C'est un témoignage du respect qu'on lui porte comme citoyen. Mais plus encore, on valorise son oeuvre, jugeant déjà en 1907 que l'église de Saint-Joachim par l'originalité de son style, ses proportions et l'harmonie de ses lignes peut dignement faire l'objet d'études de la part des futurs membres de l'Association des Architectes de l'Alberta. Ainsi cette église pourra servir d'inspiration et de modèle même après le départ de l'architecte.

Peu de temps après, lors de la réunion du conseil le 26 octobre, Deggendorfer annonce qu'il va passer quelques mois sur la côte de l'Ouest et qu'il a l'intention de donner sa démission.⁴⁹ Après avoir vécu à Edmonton pendant près de 13 ans, il sent qu'il est temps de passer à autre chose. Comme ses frères et soeurs vivent à Portland, Oregon, c'est auprès d'eux qu'il choisit de s'installer. Là, pendant dix ans, il prend un genre de retraite qui lui permet de s'occuper de sa jeune famille. Lorsqu'il reprendra le travail en 1917, c'est à titre d'ingénieur qu'il participera à la construction de silos à grains et d'installations portuaires jusqu'à sa retraite définitive en 1944.

En quittant l'Alberta, Deggendorfer a mis fin à sa carrière d'architecte. Cependant, par son oeuvre, cet homme venu d'Autriche continue de faire sentir sa présence en Alberta. Par l'église Saint-Joachim, désignée monument

historique, Deggendorfer demeure étroitement lié à la francophonie de l'Alberta tandis qu'à titre de fondateur de l'Association des Architectes de l'Alberta, il s'assure une place d'honneur dans l'histoire de l'architecture de la province.

NOTES

1. "Franz Deggendorfer, Personal Papers," Provincial Archives of Alberta (PAA), Edmonton.
2. Ibid.
3. Ibid.
4. Ibid.
5. Entrevue avec Paul Deggendorfer, Portland, Oregon, 29 juillet 1985.
6. Ibid., "Personal Papers."
7. Ibid., "Personal Papers," Corr., P.C. Arends—F. E. Deggendorfer, 23 décembre 1969.
8. *Edmonton Bulletin*, 21 mars 1895, p. 1.
9. *Le Liber Animarum* de 1895 a disparu mais les documents de cette année indiquent que les deux partenaires appartenaient à la paroisse Saint-Joachim; le baptême du premier enfant de Deggendorfer, Mary Elizabeth Catherine, le 21 janvier 1895, est inscrit dans le *Registre des baptêmes, mariages, et sépultures de Saint-Joachim*; le Père Lemarchand mentionne qu'il est allé dire la messe à Edmonton-Sud et il note: "M. Pigeon, l'ingénieur est venu chanter avec moi hier," *Codex Historicus* de Saint-Joachim, 1895-1900, juin 1895, Collection des Oblats. (PAA)
10. Ibid., *Edmonton Bulletin*, 25 juillet 1895, p. 1.

11. "Annals," Edmonton 1888, p. 32. Archives des Fidèles Compagnes de Jésus, Edmonton.
12. Lettre de Mgr Grandin à la Mère Générale, 26 mars 1882, in Shirley Majeau (ed.), *Journeying Through a Century: Sister Pioneers, 1883-1893* (Edmonton: Faithful Companions of Jesus, 1983), pp. 11-12.
13. Ibid., "Annals," p. 33.
14. Ibid., "Annals," 1896; *Edmonton Bulletin*, 16 mars 1896, p. 1; *Codex Historicus de Saint-Joachim*, 27 mai et 2 juin 1896.
15. Ibid., "Annals," 1896.
16. Dans plusieurs autres bâtiments conçus par Deggendorfer on trouve le cèdre et le pin de la Colombie-Britannique comme matériaux de finition intérieure.
17. Ibid., "Annals," 1896.
18. Ibid., "Annals," 1896.
19. Ibid., *Codex Historicus*, 21 août 1895.
20. Ibid., 25 janvier 1896.
21. Ibid., 22 avril 1896.
22. Ibid., 27 mai au 16 juillet 1896.
23. Ibid., 16 janvier, 7 février 1898.
24. Ibid., 1er avril 1897.
25. Ibid., 13 novembre 1898.

26. *Liber Animarum de Saint-Joachim*, 1898, p. 233, PAA.
27. Ibid., 6 octobre 1899.
28. *Comptes de l'église Saint-Joachim d'Edmonton: 1899-1906*, pp. 59-60, PAA.
29. *Codex de Saint-Albert: 1897-1941*, 12 novembre 1898, PAA.
30. Ibid.
31. Ibid.
32. Paroisse de Saint-Albert, *Livre de compte: 1893-1917*, pp. 32-37, PAA.
33. Ibid., "Personal Papers."
34. Ibid., 24 juin 1901, p. 6.
35. Emile Legal, *Short Sketches of the History of the Catholic Churches and Missions in Central Alberta* (Winnipeg: Western Canada Publishing Co., 1914), pp. 21-22.
36. Ibid., p. 7.
37. Ibid., p. 22.
38. Paroisse de Saint-Albert, *Rapports financiers 1918-1934*, PAA.
39. Ibid., *Codex...*, 19 décembre 1919.
40. Ibid., *Codex...*, janvier 1921.
41. Ibid., *Livre des prêches*, 1921-1928, notes sur feuille

détachée, PAA; Codex..., 22 mars 1922.

42. Ibid., *Livre des prônes*, 1921-1928.
43. Ibid., p. 2.
44. Ibid., "Personal Papers...", Corr. Arends...
45. "Dockets from the Supreme Court of the Northwest Territories, Edmonton District: 1901-1907." Acc. no. 69, 305, File 4197, PAA.
46. Ibid., "Personal Papers..."
47. "Minutes," 21 juin 1906. Coll., Alberta Association of Architects, University of Calgary, Canadian Architectural Archives.
48. Ibid., "Minutes," 16 septembre 1907.
49. Ibid.



Photo 1 Couvent des Fidèles Compagnes de Jésus, Edmonton, 1896. (PAA)



Photo 2 Eglise Saint-Joachim, Edmonton, 1899. (PAA)

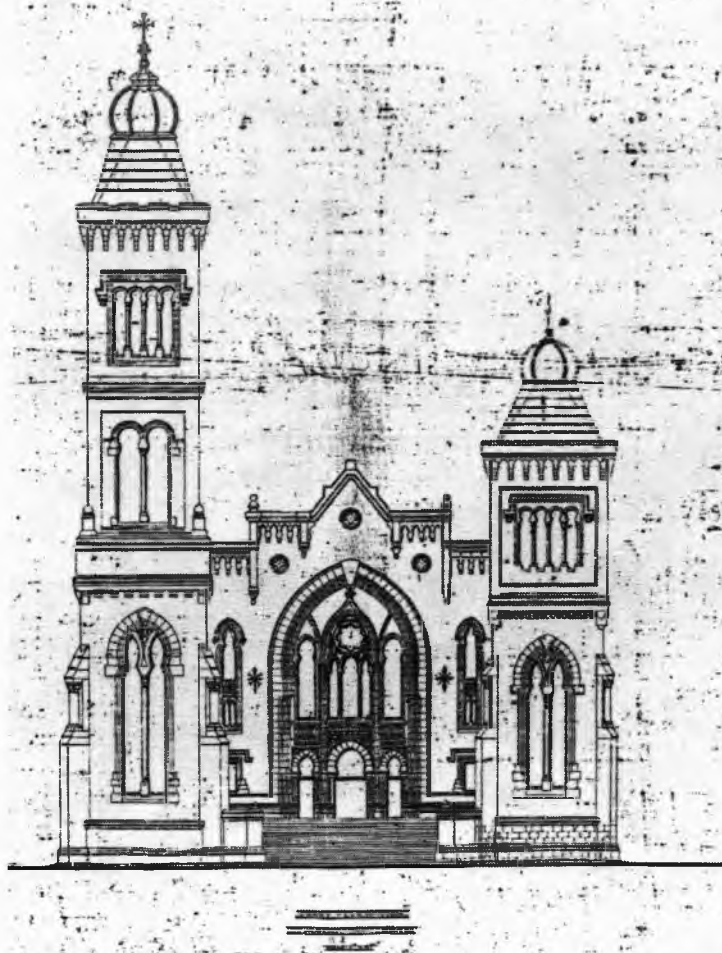


Photo 3 Cathédrale de Saint-Albert, Saint-Albert, 1902.
(PAA)

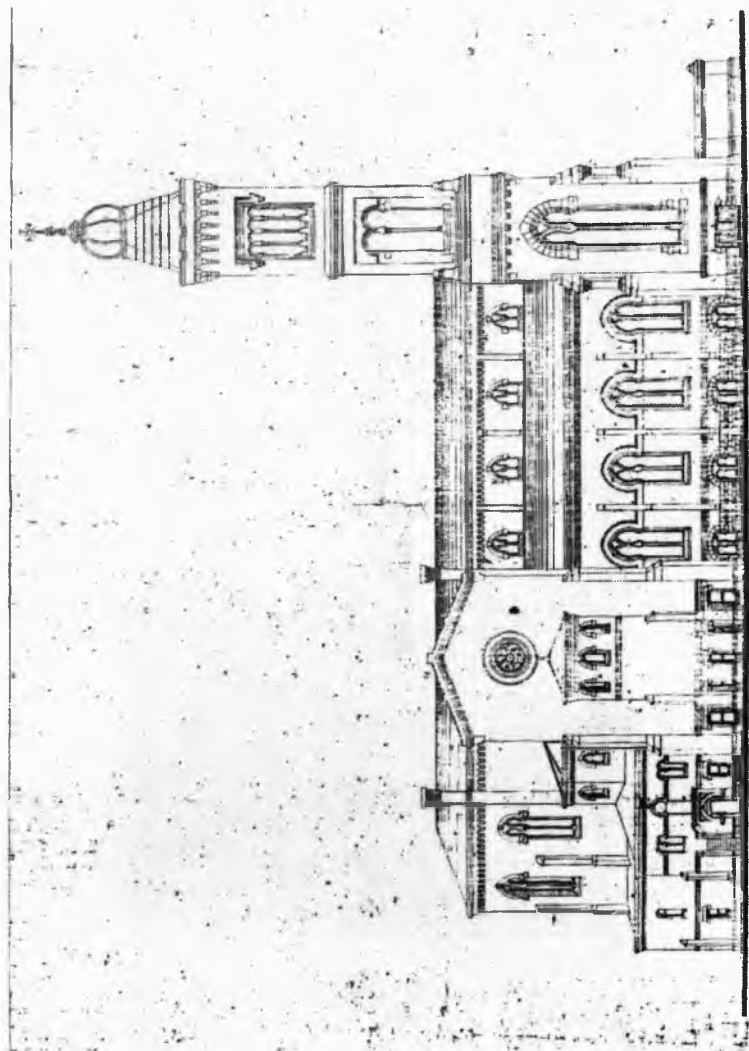


Photo 4 Cathédrale de Saint-Albert, Saint-Albert, 1902.
(PAA)



Photo 5 Eglise de Saint-Albert, d'après les plans modifiés, 1922.



Photo 6 R.C. Separate School, Edmonton, 1907. (PAA)

Les outils de la francophonie
(Vancouver/Winnipeg:
Centre d'études franco-canadiennes
de l'Ouest, 1988)



LES CHARRETTES DE LA RIVIERE ROUGE

par Jean-Guy Quenneville

Les charrettes de la Rivière Rouge qui caractérisent si bien la culture de l'Ouest canadien furent inventées par des Métis à l'emploi d'Alexander Henry, à son fort de Pembina. L'invention ou plutôt la redécouverte de la charrette se fit progressivement depuis l'été de 1801 et culmina le 30 mars 1803, avec l'inauguration de la première roue typique à douze rayons de la charrette de la Rivière rouge.

Le premier prototype de la charrette de la Rivière Rouge classique n'était qu'un piètre effort d'adaptation. Il ne s'agissait ni plus ni moins que de placer un essieu et une paire de roues sous le travois indien. Ce dernier de son côté était d'une construction fort simple: deux longues perches attachées au sommet par un bout de "shaganappi" (shaganappi est le mot indien pour désigner un câble fait de peau de bison taillé en lanières d'à peu près un demi-pouce de largeur), de façon à former un "V" inversé que l'on plaçait alors sur les épaules d'un cheval. Une plate-forme était ensuite construite sur les deux perches qui traînaient derrière le cheval. C'est ainsi que, jusqu'en 1801, les indiens et métis transportaient à travers les plaines le nécessaire à leur vie de nomades. Les premières roues construites à Pembina n'étaient rien de plus que des rondelles de bois tirées des plus gros arbres de la région. Ces roues de bois solide avaient, nous raconte le journal d'Alexander Henry, au moins trois pieds de hauteur. Voici ce qu'il nous raconte à ce sujet:

Men now go for meat, with small carts, the wheels of which are each of one solid piece, sawed off the ends of trees whose diameter is three feet. Those carriages we find much more convenient and advantageous than to load horses, the country being so smooth and level that we can use them in every direction.¹

Il faut reconnaître que ces premières charrettes étaient des plus primitives que l'on puisse trouver. Ces roues faites de grosses rondelles de bois percées par le feu pour prendre un essieu de bois étaient d'énorme épaisseur, 18 pouces pour le moins, et ne représentaient qu'un premier effort vers l'évolution de la charrette de la Rivière Rouge classique.

L'année suivante, 1802, vit la construction d'un premier modèle de charrette avec roues à rayons. Voici ce que l'on retrouve à ce sujet dans le journal d'Alexander Henry:

Sept. 20th: I sent Mr. Cameron, with his boat and eight men, to build at Turtle River; Augustin Cadotte, with Antoine Payet and five men, to build at Pinancewaywinning a post for the Crees, Sonnants, and Stone Indians; Michel Langlois, with a writer (commis), goes to Red Lake with a band of Saulteux. The two latter posts are overland, and require horses to transport the property. We have enough for all purposes, and a new sort of cart which facilitates transportation, hauling home meat, etc. They are about four feet high and perfectly straight; the spokes are perpendicular, without the least binding outwards ("dishing"), and only four to each wheel. These carts carry about five pieces, and are drawn by one horse.²

L'origine des charrettes de la Rivière Rouge ne nous semble plus incertaine. Il nous reste cependant à démontrer quelles influences ont été à l'origine de la configuration classique de ce fameux type de charrette, surtout de ses roues inusitées. Nous retournons donc encore au journal d'Alexander Henry, en date du 30 mars 1803, où l'on trouve:

One of my men undertook to make a real pair of wheels on the plan of those in Canada; he finished them to-day, and they are very well done. I made him chief wheelwright, and

shall soon have some capital carts.³

Les nouvelles charrettes avec leur roues "canadiennes" démontrèrent vite leur supériorité et les métis de la Prairie du cheval Blanc et de Portage la Prairie, grâce surtout à Augustin Cadotte, eurent l'occasion d'examiner et d'apprécier les mérites de l'invention. Voici ce qu'on retrouve en date du 23 mai:

I sent a man with a new cart to Portage La Prairie by way of White Horse Plains, which is a little above the Grand Pasage on the Assiniboine.⁴

Et en date du 5 mai:

I started Mr. Cadotte with a man for Rivière aux Islets de Bois, with one of our new carts. This invention is worth four horses to us, as it would require five horses to carry as much on their backs as one will drag in each of those large carts.⁵

Ce même auteur fait une description intéressante de la sortie de son fort des gens de Michel Langlois:

The men were up at break of day and their horses tacked long before sunrise; but they were not ready to move before ten o'clock, when I had the curiosity to climb on top of my house to watch their motions and observe their order of march. Antoine Payet, guide and second in command, leads the van, with a cart drawn by two horses and loaded with his private baggage, casse-têtes, bags, kettles, and mashqueminctes. Madame Payet follows the cart with a child a year old on her back, very merry. Charles Bottineau, with two horses and cart loaded with 1 1/2 packs, his own baggage, and two young children with kettles and other trash hanging on to it. Madame Bottineau with a squalling infant on her back, scolding and tossing it about. Joseph Dubord goes on foot, with his long pipe-stem and calumet in his hand; Madame Dubord follows on foot, carrying his tobacco pouch with a broad bead tail. Antoine Tellier, with a cart and two horses, loaded with 1 1/2 packs of goods and Dubois's baggage. Antoine La Pointe with another cart and horses, loaded with two pieces of goods and with baggage belonging to Brisebois, Jasmin, and Pouliot, and a kettle hung

on each side. Auguste Brisebois follows with only his gun and a fresh-lighted pipe in his mouth. Michel Jasmin goes next, like Brisebois, with his gun and pipe puffing out clouds of smoke. Nicolas Pouliot, the greatest smoker in the NorthWest, has nothing but pipe and pouch. Those three fellows, having taken a farewell dram and lighted fresh pipes, go on brisk and merry, playing numerous pranks. Domin(ique) Livernois, with a young mare, the property of Mr. Langlois, loaded with weeds for smoking, and old worsted bag (Madame's property), some squashes and potatoes, a small keg of fresh water, and two whelps howling. Next goes Livernois' young horse, drawing a *travaille* (*travois*) loaded with his baggage and a large worsted mashguemcate belonging to Madame Langlois. Next appears Madame (John) Cameron's mare, kicking, rearing, and snorting, hauling a *travaille* loaded with a bag of flour, cabbages, turnips, onions, a small keg of water, and a large kettle of broth. Michel Langlois who is master of the band, now comes on leading a horse that draws a *travaille* nicely covered with a new painted tent, under which his daughter and Mrs. Cameron lie at full length, very sick; This covering or canopy has a pretty effect in the caravan, and appears at a great distance in the plains. Madame Langlois brings up the rear of the human beings, following the *travaille* with a slow step and melancholy air, attending to the wants of her daughter, who notwithstanding her sickness, can find no other expressions of gratitude to her parents than by calling them dogs, fools, beasts, etc. The rear guard consists of a long train of 20 dogs, some for sleighs, some for game, and others of no use whatever, except to snarl and destroy meat.⁶

Outre la qualité indubitable de l'observation et la puissance narrative d'Alexander Henry, ce récit démontre l'usage à l'intérieur d'un même groupe de la charrette de la Rivière Rouge et du *travois*. Ce récit est donc en quelque sorte une "pierre Rosette" de l'évolution de la charrette.

Permettons-nous encore une dernière référence au journal d'Alexander Henry où le succès de la charrette est rendu évident par l'existence des fameux "cart trails":

At ten o'clock we fell upon the great cart road which goes to Lac Plat.⁷

Ce "Lac plat" est sans doute le lac qui est aujourd'hui appelé Shoal Lake et est situé entre le lac Manitoba et le lac Winnipeg.

Les migrations bien organisées et disciplinées des métis au printemps et à l'automne vers leurs terrains de chasse aux bisons nécessitaient un moyen de transporter familles et baggages jusqu'aux abords des grands troupeaux dans la vaste plaine. Les charrettes de la Rivière Rouge remplirent admirablement ce rôle, en plus de servir subséquemment au ravitaillement des campements de chasse et au transport de grandes quantités de peaux et de pemmican que produisait cette chasse organisée.

Comment décrire cette charrette qui allait à jamais symboliser la culture matérielle des métis, et même être un peu la marque historique distinctive de ce peuple. Il faut d'abord remarquer qu'il s'agit d'un véhicule à l'apparence plutôt délabrée qui a suivi une longue évolution avant d'arriver au dernier modèle. Le fait que celui-ci ait obtenu la faveur générale est évident lorsqu'on considère l'augmentation rapide du nombre de ces charrettes en usage pour la chasse aux bisons (voir annexe A). Il me semble approprié de conclure non seulement qu'il y avait un modèle de charrette universellement en usage mais aussi que les métis étaient des artisans habiles et industriels.

Les roues concaves de la charrette avaient pour résultat d'augmenter considérablement la distance entre les jantes et de donner ainsi une plus grande stabilité au véhicule. Ce qui veut dire qu'à une époque où il n'y avait pas de route au sens moderne du mot et où il fallait descendre et remonter le flanc des collines en bordure des rivières, les cargaisons ne basculaient pas, bien que les roues soient hautes de cinq pieds. Ce grand diamètre des roues était nécessaire afin de fournir par tout temps et partout un support adéquat à la charrette.

La jante de la roue était assemblée de pièces de chêne courbes d'une largeur moyenne de trois à cinq pouces; chaque pièce formant un sixième du périmètre de la roue et recevait

deux des rayons. L'espace entre les extrémités de ces segments servait de joint d'expansion de sorte que le choc, s'il advenait que la roue heurte une pierre ou une souche, soit absorbé sans dégâts. La flexibilité de la roue était assurée par sa concavité, la flexibilité des rayons de bois de chêne, et surtout par le jeu de toutes ces pièces ensemble. Il faut admettre que ces roues étaient des merveilles d'ingéniosité.

Le plus souvent on se servait d'une pièce d'orme pour le moyeu à cause de la grande résistance à la fracture de ce bois. L'essieu était de chêne mais, si une fracture advenait en route, une pièce tirée de l'arbre le plus proche faisait l'affaire.

Le reste de cette fameuse charrette était de construction fort simple. Les deux perches du travois indien devenaient les deux brancards. Ces perches devaient mesurer au moins douze pieds et être de chêne bien séché. La moitié de la longueur de ces perches servait à l'attelage de la bête de trait, alors que l'autre moitié servait de charpente à la charrette. Les perches étaient équarries et des mortaises y étaient faites pour recevoir le tenon des pièces transversales formant le fond de la charrette. Des pièces verticales étaient insérées dans des trous vrillés dans ces mêmes perches équarries et formaient les échelles ou ridelles de la charrette. Toutes ces pièces étaient aussi fixées avec des lanières de peau de bison que l'on laissait ensuite sécher. En séchant, ces lanières se raccourcissaient et retenant toutes les pièces solidement ensemble. Il en résultait une charrette versatile et bien solide, capable de porter une cargaison de plus de 1 000 livres presque partout.

Lorsqu'il fallait passer une rivière à gué, la charrette s'avérait commode puisque ses roues avaient un grand diamètre et que la cargaison était au-dessus de l'essieu. De plus, si l'on rencontrait une rivière en crue ou sans gué, on pouvait facilement transformer la charrette en une sorte de barge rudimentaire. Une telle transformation est mentionnée dans un des rapports de Monseigneur Provencher:

Arrivé sur les bords d'une rivière qu'il fallait traverser, on enlevait les roues de la voiture, on les liait l'une à l'autre horizontalement, puis à l'aide d'une peau d'animal ou d'un prélar, on complétait une embarcation sur laquelle on traversait bagages et voyageurs; les chevaux et cavaliers n'avaient pas besoin d'embarcation, ils passaient à la nage, quelquefois au milieu des glaces flottantes. Rendu sur l'autre rive, on reprenait sa route, se félicitant de n'être point resté dans le fleuve, qui souvent semblait ne pas pouvoir être franchi par de pareils procédés.¹

S'il advenait une malchance et que la charrette ait besoin de réparations le long du chemin, les outils nécessaires étaient peu nombreux et se limitaient à une hache, une vrille ou un tarière, une plane, ainsi qu'un bon approvisionnement de "shaganappi" et de "babiche" (babiche désigne une ficelle de peau de chevreuil composée de lanières d'à peu près un quart de pouce de largeur).

Le boeuf était la bête de trait généralement utilisée par les charretiers métis pour leurs brigades. Les longs convois étaient composés de brigades d'une dizaine de charrettes chacune sous la direction d'un charretier métis. Chaque boeuf tirant une charrette était attaché à la charrette précédente par une courroie de shaganappi autour de ses cornes. La besogne d'un charretier consistait donc à aiguillonner ou à fouetter le premier boeuf de sa brigade pour qu'enfin la brigade entière se déplace sur une distance d'à peu près 20 miles par jour.

A la tombée de la nuit, les charrettes étaient placées en cercle à l'intérieur duquel les bêtes de trait étaient protégées pour la nuit. Le charretier devait voir à ce que tous les travaux nécessaires soient complétés avant de prendre son repas et de se retirer pour la nuit. Même si il n'était pas de garde, il devait dormir sous une des charrettes de sa brigade afin d'assurer la protection intégrale du cercle des charrettes. A la pointe du jour le convoi de charrettes reprenait son lent progrès à travers les vastes horizons de nos plaines.

La plupart des charretiers préféraient marcher à côté de leurs charrettes plutôt que d'y monter. Le pas lent et

délibéré des boeufs était très facile à suivre. De plus il était quelque peu hasardeux de se balader en charrette de la Rivière rouge. Si on essayait de se tenir debout dans une de ces charrettes, on risquait d'être soit projeté sur le dos du boeuf soit balancé par-dessus l'échelle arrière. En fait, il fallait que le passager s'assoit sur le fond de la charrette, les jambes pendantes près de la queue du boeuf. Il devait prendre soin d'avoir pour siège une couverture pliée plusieurs fois sous lui car les pièces du fond étaient en mouvement constant, ce qui entraînait un sérieux risque d'être pincé douloureusement. Une large bande de "shaganappi" attachée aux échelles de côté servait aussi à supporter le dos. C'était, disait-on, la meilleure et peut-être la seule manière de voyager en sécurité en charrette de la Rivière rouge. Il est donc facile de comprendre que les charretiers métis préféraient marcher à côté de leurs charrettes et surveiller leur brigade.

Toutes les chroniques de l'époque mentionnent le bruit infernal produit par ces charrettes à cause du montage bois-sur-bois, et du manque de graisse au niveau des essieux et des moyeux. Deux raisons expliquent ce manque de graissage. D'une part, le graissage était inutile vu la petite vitesse de rotation. La température à l'essieu, due à la friction, était très basse et ne représentait aucun problème. D'autre part, la graisse combinée à la construction ouverte aurait accumulé tout de suite de la poussière et se serait bientôt transformée en abrasif. C'était certes plus facile de ne rien faire!

Les métis étaient bien vite devenus une "nouvelle nation," itinérante en grande partie, et dont la culture matérielle distinctive était reliée à l'usage de la "charrette de la Rivière Rouge." Que ce soit pour faire la chasse aux grands troupeaux de bisons ou encore pour faire le ravitaillement des tribus et des postes de traite éloignés, on les retrouvait partout avec leurs charrettes. Ces charrettes furent donc à la base même de l'économie initiale des plaines de l'ouest.

NOTES

1. Elliot Coues, Ed., *New Light on the Early History of the Greater Northwest: The Manuscript Journals of Alexander Henry and of David Thompson, 1799—1814, Exploration and Adventure Among the Indians of the Red Saskatchewan, Missouri and Columbia Rivers*, 3 vols. (New York: Harper, 1897), 1:191.
2. Ibid., p. 205.
3. Ibid., p. 210.
4. Ibid., pp. 210-211.
5. Ibid., pp. 211.
6. Ibid., pp. 226-227.
7. Ibid., p. 289.
8. Monseigneur Provencher, *Rapport de la Société Historique de Saint-Boniface*, (s.d.), pp. 7-8.

ANNEXE A

ESTIMATES OF THE NUMBER OF RED RIVER CARTS INVOLVED IN THE BUFFALO HUNT⁶

Year	Alexander Ross ¹	Year	Edmund H. Oliver ²	Years	William Hornady ³
1820	540	1831	302	1821-1825	610
1825	680	1832	372	1825-1830	750
1830	820	1833	486	1830-1835	895
1835	970	1834	608	1835-1840	1,090
1840	1,210	1835	709		
		1838	1,199		
		1840	1,371		
		1843	1,677		
		1846	1,436		

Others:

John McLean⁴

1845 5,000 carts

Paul Kane⁵

1846 1,500 carts

1. Alexander Ross, *Red River Settlement* (London: Smith, Elder and Co. 1856), p. 246.
2. Edmund H. Oliver, (ed.), *The Canadian North-West*, 2 vols. Summary of Census Statistics, 1831-1846 (Ottawa: Publications of the Canadian Archives, 1914-1915), 2: 74.
3. William T. Hornaday, *The Extinction of the American Bison* Smithsonian Institution United States National

Museum, (Washington: Government Printing Office, 1889), p. 437.

4. John McLean, *Notes of a Twenty-Five Year's Service in the Hudson's Bay Territory*, 2 vols, (London: s. éd., 1849), 2: 298
5. Paul Kane, *Wandering of an Artist Among the Indians of North America*, 1846-48 (Toronto: s. éd., 1849), p. 51.
6. Frank Gilbert Roe*, *The American Buffalo* (Toronto: University of Toronto Press, 1951), p. 406 et pp. 411-412.

**Roe critique tous les chiffres mentionnés ci-dessus.*

Les outils de la francophonie
(Vancouver/Winnipeg:
Centre d'études franco-canadiennes
de l'Ouest, 1988)



**LES NOUVEAUX
FRANCOPHONES DANS UN
MILIEU MULTICULTUREL**
(compte rendu d'une table ronde)

par Réjean Beaudoin

Même sans l'épithète "nouveaux" qui ajoutait, selon moi, à la difficulté de l'entreprise, le thème qu'on m'avait proposé pour animer cette table ronde me paraissait périlleux. Si la francophonie n'avait à mes yeux rien d'évident en terre nord-américaine, à plus forte raison sa présence à l'ouest des Rocheuses me semblait-elle fantaisiste, sans parler encore du multiculturalisme dont le concept n'avait jamais rien signifié pour moi de bien précis, si ce n'est une sorte de ruse bureaucratique pour atténuer les dernières conséquences d'un bilinguisme guère plus consistant et dont personne ne voulait vraiment. J'en étais là dans mes réactions lorsque je décidai paradoxalement de jouer le jeu, peut-être parce que j'y devinais l'éventuelle aventure d'une espèce de défi. Je me mis donc en chasse de participants à qui je proposai le thème, gardant pour moi les réserves et les réticences qui me tracassaient. Je cherchais des "nouveaux francophones" en ratisant de mon mieux les arcanes du "milieu multiculturel". Tâche ardue bien plus que je ne l'avais d'abord estimé. Le problème n'était pas de trouver des francophones, fussent-ils "nouveaux", mais l'existence d'une expérience distincte attachée à l'usage du français ne sautait aux yeux de personne. Je me rendais compte que je cherchais la perle rare, quelque chose comme le corbeau blanc ou le serpent de mer. Mais ce n'était pas une raison de lâcher prise: le fait que

personne n'ait jamais entrevu ces spécimens étranges n'empêche pas la légende de courir. Et je finis par aligner 5 noms sur ma liste de participants dont 3 au moins allaient oser se présenter à l'heure dite devant une cinquantaine d'auditeurs.

J'étais heureux et soulagé certes (je n'aurais donc pas à annuler la joute "faute de combattants"), mais aussi inquiet et fort embarrassé, car il me fallait maintenant proposer un contenu à ce qui, dans mon esprit du moins, n'en avait toujours pas. Il s'agissait donc d'ouvrir le débat.

Je commençai par présenter mes trois invités sur qui reposait tout l'enjeu de la séance: M. Gilles Aerts, étudiant gradué en littérature québécoise, autrefois en affaires, d'origine française et vivant à Vancouver depuis 20 ans; Mme Vuong-Riddick, professeur à l'université de Victoria, d'origine sino-vietnamienne, arrivée sur la côte ouest il y trois ans, après quelques années de séjour à Montréal; enfin M. Sion Assouline, réalisateur-radio, juif marocain installé à Vancouver depuis une quinzaine d'années. Je consacrai quelques minutes d'introduction à situer le thème dans ce que j'appelai la "dualité historique du Canada classique", entendant par là le discours politique qui polarise depuis toujours la condition minoritaire du fait français au Canada. Puis mes invités y allèrent d'un premier tour de table sur leur perception respective de la question que je m'étais efforcé de formuler comme suit: à quoi ressemble concrètement votre expérience d'une réalité francophone en contexte multiculturel? Il ressortit rapidement des réactions de mes invités que la place du français dans leur milieu respectif (une station française de Radio-Canada, deux départements de littérature française dans des universités anglophones) ne pouvait pas prétendre être représentative de quoi que ce soit. Mais leur appréciation de la réceptivité de leur entourage à une certaine présence du français s'avérait positive et la faveur croissante des classes d'immersion fut évoquée à l'appui d'une grande ouverture d'esprit des milieux anglophones. Des intervenants de la salle rétorquèrent que mes invités

reflétaient l'atmosphère feutrée de leurs milieux privilégiés. On leur demanda carrément s'ils avaient fait l'effort de se lier à des franco-canadiens. Il leur fut répondu avec pondération mais sans complaisance que l'on était conscient de ne pas débarquer en plein Boulevard St-Germain quand on partait d'Afrique pour atterrir à Vancouver. L'occasion se prêtait mal à la célébration du drapeau de Maillardville dont tout le monde finit par convenir qu'il était un mythe: s'il existait une francophonie virtuelle, on faisait fausse route à la chercher de ce côté. On commençait à mieux comprendre toute la portée de l'épithète "nouveaux" (francophones) dans l'énoncé du thème de la discussion. La situation évoluait vers un clivage de la table et de la salle, ce qui n'est après tout que le signe du succès en matière de débat. Une métaphore ironique (lancée par M. Assouline dès le début) connut une certaine fortune tout au long des échanges: le français et l'anglais seraient à la culture canadienne ce que furent à son économie les deux rails du chemin de fer!

Contrairement aux "anciens" (de souche canadienne-française s'entend), les "nouveaux francophones" vivent disséminés dans un complexe urbain auquel le tissu socio-économique les intègre généralement bien. Au sein de ce contexte élargi et dépourvu des vieilles solidarités communautaires (héritées du Québec rural du XIXe siècle), les "nouveaux francophones" vivent une existence qui se passe de toute référence idéologiquement identifiée. Leur origine (européenne, africaine, asiatique) n'est ni toujours très visible, ni nettement localisée dans un secteur d'activité ou dans un quartier, à la différence d'autres minorités ethniques au multiculturalisme plus coloré. Ainsi fondus dans la mosaïque des diversités canadiennes, ces "nouveaux francophones" constituent un phénomène étrange. Disons plutôt qu'ils peuvent paraître tels au regard des "anciens" dont ils se distinguent d'abord en refusant de signifier leur propre condition en termes problématiques. Ils réfléchissent au contraire à leur situation d'une façon positive: leur premier objectif étant leur vie socio-professionnelle dans une société marquée pour

eux par la nouveauté, la liberté et le défi, l'usage même occasionnel du français leur apparaît comme une possibilité inattendue, au lieu de leur signaler le réveil d'un antagonisme historique et politique dont rien ne porte la trace dans leur environnement quotidien. Il y a là une différence de perception fondamentale qui indique peut-être l'émergence d'une conscience en train de se faire. La francophonie canadienne, si une telle chose devait jamais exister, ne peut prétendre se constituer à partir de ses seules racines québécoises. La partie est jouée à cet égard. Les garanties du droit constitutionnel, arrachées au cours de luttes séculaires, ne résument pas toute la situation, du moins à cette extrémité occidentale du territoire canadien. Les textes juridiques et les institutions fédérales bilingues sont ici peu de choses contre le comportement normal de la majorité. Les "nouveaux francophones" seront les derniers à s'en étonner et moins portés à s'en offusquer en brandissant les raisons idéologiques. Leur attitude s'ouvre plutôt sur une situation changeante au lieu de se durcir sur un modèle de résistance historiquement constitué.

Les outils de la francophonie
(Vancouver/Winnipeg:
Centre d'études franco-canadiennes
de l'Ouest, 1988)



VINGT ANS DE VIE DE L'OUEST CANADIEN: VISION D'UN TEMOIN

par Bernard Wilhelm

Les natifs de la Prairie deviennent souvent des mandarins estimés du gouvernement fédéral, ils dirigent des sociétés pétrolières multinationales à Houston, chantent à la Scala de Milan ou font carrière à Hollywood, et ils sont tellement occupés qu'ils ne pensent pas à écrire leurs mémoires. Les pionniers émigrants débarqués de trains spéciaux le long des voies du Canadien Pacifique, les réfugiés à passeport Nansen de la première guerre mondiale et les "personnes déplacées" d'après la seconde guerre ayant péniblement repris racine entre Winnipeg et les Rocheuses ont vécu une aventure tellement extraordinaire que certains se sont sentis obligés de consigner leur expérience pour les générations à venir. Ceci nous vaut les multiples récits qui peuplent nos archives provinciales, qui contiennent aussi les journaux intimes des petites institutrices de l'Ontario envoyées dans les horizons sans fin pour la gloire de l'Empire Britannique, les mémoires des prêtres recruteurs, sans oublier la prose de nos premiers journalistes tels Donatien Frémont.

Arrivé dans l'Ouest en 1967 pour prendre un poste de professeur à l'université de Régina, ma contribution de témoin de l'Ouest aura été d'expliquer le Canada pendant dix-neuf ans à un public jurassien, suisse et européen par le biais d'articles mensuels destinés à une chaîne de journaux suisses et italiens, et d'étendre durant quatre ans le message à plusieurs continents par l'entremise de chroniques diffusées

sur les ondes de Radio Canada International. Les meilleurs articles de la première période furent publiés en recueil par les Editions Cosmos de Montréal et Payot de Lausanne en 1971. Les émissions de Radio Canada International ont rejoint depuis longtemps dans le grand trou noir du Cosmos les programmes effacés d'ordinateurs et les résidus de l'audiovisuel.

Ma vocation de témoin est due à des circonstances s'enchaînant naturellement. Je suis né dans une famille où le journalisme a toujours été à l'honneur, mon père rédigeant deux fois par semaine des éditoriaux en pestant contre des délais impossibles à respecter, ma mère corrigeant sur le coin de la table de la cuisine les épreuves du journal local qui lui étaient apportées par des courriers, les journaux et hebdomadaires français et suisses envahissant notre appartement dans un désordre très pittoresque. Mes débuts dans le journalisme occasionnel datent de l'immédiat après-guerre, lorsque les frontières entourant la Suisse se rouvrirent, et que les lecteurs de 1946 étaient avides de savoir ce qui se passait à Paris, Bruxelles ou Milan. A la même époque surgit l'événement politique appelé: "question jurassienne," lorsqu'une partie du canton de Berne francophone et catholique entreprit de faire sécession d'un canton à majorité germanique et protestant. La lutte dura trente ans et vit s'affronter, outre les terroristes et les dynamiteurs, les séparatistes, les anti-séparatistes et les tenants de la "troisième force" à laquelle j'appartenais qui recherchaient une solution modérée. Chaque tendance avait ses imprimeries et ses journaux, qui publiaient un flot incroyable d'articles, d'éditoriaux, de rectificatifs, de sommations de publier et de matériel de propagande. Le "happy ending" qui se produisit en 1978, soit donc longtemps après mon arrivée au Canada, fut la création d'un 23ème canton suisse, le canton du Jura, malheureusement amputé du Jura sud demeuré par choix bernois. Mon engagement dans le journalisme suisse se poursuivit donc naturellement lors de mon déplacement au Canada, les événements du Jura se déroulant à la même

époque que celle de la formation du PQ au Québec, suivi de la traversée du désert de René Lévesque, de son avènement au pouvoir et la marche vers le référendum.

Bien que la politique canadienne ait tenu et tienne encore une place importante dans ma production journalistique, elle n'occupe pas la première place parmi les quelque 270 000 mots publiés.

Mes articles ont aussi traité du climat canadien, de la prairie, du Nord Canadien, des divers faits de civilisation aussi bien que des questions de langage. Laissez-moi vous faire partager mes expériences dans ces différents domaines. La grande fascination de tout nouvel arrivant dans l'Ouest, à laquelle je n'ai pas échappé, c'est le climat. Le chapitre premier de mon recueil de 1971 s'intitulait: "Au gré des saisons" et contenait des articles intitulés: "L'Appel du Nord," "Rendus à l'automne" et "l'Hiver des arpents de neige." Plus tard, on découvrira: "Symphonie printannière," "La route des neiges est ouverte," "Il faut savoir mériter le printemps," "Le jour où la tempête cessa," "Saga nordique," "Février, le mois du trappeur fou" et "La nuit où le chat gela dans le four." Cette prose reflète tour à tour, la peur, l'attraction, l'exaspération, la résignation et le fatalisme bon-enfant devant un climat plus rude après tout que celui de la Sibérie, qui n'a pourtant pas bonne réputation, et que les compagnons de Jacques Cartier décrivaient déjà en 1535 par ces mots: "pays d'horreur, terre maudite, terre de Caïn, pays de démons." Pour le nouvel arrivant que j'étais, c'était également la découverte de l'influence énorme du climat sur la littérature canadienne ainsi que du vocabulaire extraordinaire de la survie hivernale: "fournaise, boucane, être encabané, la neige tombant en peau de lièvre, pelottante, en torchons, la glace en chandelle, en bascule, en mouvance" et le mot "poudrerie" qui me donna le sujet d'un article relatant le jour où je passai douze heures dans le fossé à attendre le passage du premier chasse-neige.

En même temps que le climat, j'ai appris à connaître les plaines de l'Ouest, ses horizons, sa faune et sa flore. Je

m'amadouai graduellement, refusant tout d'abord en bloc un paysage que je considérais inhumain, et allai même jusqu'à prendre des leçons de pilotage pour retrouver le sens de la hauteur perdu en quittant les montagnes de la Suisse. La grâce me toucha ensuite; je trouvai ce qui fait de l'Ouest un lieu unique au monde. Par exemple la danse des coqs de bruyère, mimée aujourd'hui encore par certaines tribus indiennes, me fascina. J'avais écrit à l'époque: "un des privilèges de vivre sur un jeune continent, c'est de pouvoir observer aujourd'hui encore certaines associations entre l'homme et la Nature qui ont existé en Europe à l'époque où les artistes exprimaient leur vision du monde sur les parois de la grotte de Lascaux." Le rythme des saisons revient régulièrement dans les articles mêlés à des considérations sur les années 1930 lorsque la sécheresse sévit, ou des réflexions sur le commerce des blés, lorsque les moissons sont abondantes. Les vaches grasses alternent avec les vaches maigres, et la stature du fermier de l'Ouest se dégage petit à petit de la masse des mots: imposante, sereine, sympathique. Je le considère aujourd'hui comme l'un des derniers aventuriers des temps modernes, menacé cependant dans son existence par une politique de surproduction et de surenchère à la baisse sur le plan mondial.

Comme la Prairie, le Nord canadien avec ses milliers de lacs et ses immenses forêts a été souvent décrit dans des articles dont les Européens, pour qui la notion du Canada est restée figée aux lectures de Fenimore Cooper et Gustave Aymard, se montrent friands. A titre d'exemple, voici une de mes descriptions du Nord extraite d'un article intitulé: "L'été de 1983":

Le Nord canadien, avec ses milliers de lacs, ses immenses forêts et ses roches granitiques, je l'ai souvent décrit dans ces colonnes. Les retrouvailles de l'été 1983 furent à la hauteur des souvenirs, et des espoirs mis en lui. Chaque année, pourtant, le cœur bat la chamade lorsque l'île abandonnée depuis dix mois réapparaît, révélant du bateau ses rives boisées, le débarcadère épargné par la débâcle des glaces, les constructions en rondins et les antennes radio.

Dès l'arrivée, il est de règle d'entreprendre un pèlerinage immuable, allant tout d'abord au promontoire où se trouve le nid d'aigles chauves afin de rendre hommage à Mme Aigle, qui nous fait à nouveau la joie de nous présenter deux aiglons robustes. Plus loin, près de l'île aux Aigles, on lance la ligne pour renouer connaissance avec Frère Brochet, toujours aussi vorace, amateur de cuillers et de lignes brisées sous la coque du bateau, et on aborde ensuite à la Colline des myrtilles, appelées bleuets en ce pays. Il convient encore de saluer Frère Castor, de pousser une pointe jusqu'à la Baie du riz sauvage, et se laisser dériver dans le détroit, là où le Roi du lac, le doré, mord difficilement au vairon. Le soir, le monde entier s'anime sur les ondes courtes, et je ne connais rien de plus comique que d'entendre France Inter, à l'heure du coucher, célébrer vigoureusement les vertus d'un réveil matinal à l'heure de Paris!

Le 23 juin 1976, j'envoyai sur les ondes de Radio Canada International un message sur les attraits estivaux de l'Ouest canadien intitulé: "Reviens-nous, Janie!" (Appendice A). À l'instar d'Art Buchwald, qui réimprima durant des années dans le *New York Herald Tribune* de Paris son explication du "Jour de Merci Donnant—Thanksgiving," le "Reviens-nous, Janie!" fut lu chaque début d'été tout le temps que dura ma collaboration avec RCI, c'est-à-dire jusqu'au jour où une nouvelle gestionnaire fraîchement émoulue déclara que je n'étais pas drôle, même si rien dans mon contrat n'indiquait que ma mission était de déridier les huiles de Radio Canada!

Les faits de civilisation et les articles consacrés à la politique vieillissent plus rapidement que toute autre matière; ils conservent cependant une certaine valeur de témoignage des préoccupations sociales d'une époque. L'un des premiers articles que j'aie publié sur ce sujet (1968) est consacré à "La civilisation du crédit," un chancre déjà bien développé en Amérique du nord mais quasi inconnu en Europe à cette époque. L'avènement de l'informatique fut salué par plusieurs articles intitulés "La galaxie Gutenberg bascule à l'horizon." L'étude des problèmes des transports de cet immense pays me firent passer 24 heures sur la locomotive du train No. 72 du Canadien Pacifique entre Wynyard en

Saskatchewan et Brendenbury au Manitoba. Cette aventure produisit un article intitulé bien entendu: "Le Canadien Pacifique sifflera trois fois." Ayant fait l'expérience de la vie de routier, je l'ai rapportée dans un article intitulé "Voyage insolite" publié le 29 juin 1981, (Appendice B). Quoi d'autre? Les bébés phoques bien entendu, la société de consommation, les problèmes du développement de l'industrie de l'uranium, la productivité canadienne, l'industrie du pétrole avant et après la crise de l'OPEP, la faillite des systèmes modernes d'éducation, la nationalisation de la potasse en Saskatchewan, la montée du racisme en divers lieux du Canada. En rétrospective, je me rends compte que mes prédictions en tant que rédacteur se sont souvent révélées être fausses. La politique d'autonomie énergétique du Canada a tourné au désastre, la nationalisation de la potasse a déprimé les marchés mondiaux, l'uranium a perdu tout prestige, les universités n'ont pas toutes fait faillite, et l'énergie d'origine solaire ou éolienne n'a pas mordu dans un pays où les 8 cylindres polluantes conservent tout leur attrait.

En politique, je crois avoir déjà signalé que mon implication dans la question jurasienne avant mon départ pour le Canada m'avait préparé peut-être mieux que quiconque à comprendre et prédire ce qui se passa au Québec. Au fur et à mesure que s'enchaînaient les divers épisodes de la politique québécoise menant au fatidique référendum, il me semblait revivre un cauchemar devant lequel je me sentais impuissant... De Pierson à Mulroney, j'ai rendu compte de la politique canadienne qui m'avait été décrite comme étant assommante, mais qui m'a toujours passionné. J'ai rencontré René Lévesque lors d'une soirée mémorable à Paris, Pierre Bourgaud dans sa tournée des campus, les députés Paquette et Godin avant qu'ils ne deviennent ministres, John Diefenbaker alors qu'il était chancelier de mon université. Sur le plan provincial enfin, je tiens à dire que le choix que j'ai fait d'enseigner à Régina plutôt qu'ailleurs aux Etats-Unis ou au Canada tient beaucoup au fait que la Saskatchewan avait dans les années 1960 le seul gouvernement

socialiste de l'Amérique du Nord.

Après les articles consacrés au climat, à la prairie, au Nord canadien, aux faits de civilisation et à la politique, je me dois de mentionner "last but not least" ceux consacrés aux faits de langage. Il s'agit probablement d'une déformation professionnelle d'un Suisse habitué au multilinguisme débarquant dans une université canadienne pour y monter un centre d'études bilingues avant même le dépôt du rapport sur le bilinguisme et le biculturalisme. En relisant mes articles par ordre chronologique, je découvre tout d'abord un brin de condescendance sur la qualité du français parlé en Saskatchewan et plus particulièrement à Gravelburg "qui a atteint un degré de modification linguistique inquiétant." Plus tard, je me pose la question typique des années 1960: "Français international ou joual?" Mon acte de foi envers le bilinguisme canadien passe par des hauts et des bas. Je constate avoir saisi immédiatement le péril mortel pour le pays de la grève des aiguilleurs de l'air et des pilotes en 1976, et j'ai été frappé quelque dix ans plus tard par la crise manitobaine aux relents racistes.

J'ai rendu compte fidèlement au cours des ans lors des Congrès des Sociétés Savantes, des efforts déployés par les groupes minoritaires pour s'affirmer, de la naissance d'une littérature francophone de l'Ouest, pour en arriver à cet article au titre bizarre qui a attiré votre attention: "La nuit où le chat gela dans le four." Il s'agissait d'un article consacré à la pollution du langage encouragée par la publicité et par le langage Roland-Barthien de la fin des années 1970.

Mon expérience pendant dix-neuf ans comme témoin d'une région dont j'ai ignoré longtemps jusqu'à l'existence, et que j'ai donc abordée sans parti-pris a été pour moi une expérience enrichissante et souvent passionnante. Conduire un train de marchandises, piloter un avion, descendre à mille mètres sous terre dans une mine de potasse, interviewer John Diefenbaker à sept heures du matin dans un ascenseur, me faire éjecter d'un bistrot parisien en compagnie d'Auguste Viatte et de René Lévesque, ce sont ces petites choses qui

font que la vie canadienne est belle et intéressante!

Et puisque nous sommes réunis en congrès à Vancouver, je terminerai en vous livrant le topo No. 25 de Radio Canada International daté du 20 août 1976, en hommage à la Colombie-Britannique qui nous accueille:

Les amateurs du bizarre, du précieux et de l'extraordinaire ne reculeront devant aucun obstacle pour trouver aux confins du monde la pièce unique, l'exemplaire rare, que ce soit le rubis extraordinaire, le timbre de l'île Maurice, le champignon rarissime, l'edelweiss des cimes où le papillon à tête de mort de la jungle équatoriale. Aussi, lorsque j'appris il y a quelques semaines de source sûre la présence en Colombie-Britannique d'une pièce unique ayant appartenu au mobilier royal de Louis XVI et de Marie-Antoinette, reine de France de défunte mémoire, pièce perdue depuis les tragiques événements de la Révolution Française, je n'eus de cesse que je ne me rendisse à Victoria pour contempler la merveille, en l'occurrence le bidet de Marie-Antoinette.

Ne souriez pas, et ne me taxez pas de nourrir des pensées malsaines ou scatologiques. Le bidet, ou bain de siège, accessoire d'hygiène typiquement français, n'a pas fini d'étonner les pays du monde entier. Il provoque aujourd'hui encore la curiosité de millions de touristes visitant la France. Durant la seconde guerre mondiale, il a servi à rafraîchir les bouteilles de bière des G.I. Au Canada et aux Etats-Unis, il est du dernier chic aujourd'hui d'installer un bidet dans sa salle de bain, au point que le bidet est devenu dans la réclame des agences immobilières un argument primordial de vente! Le bidet figure dans les romans du XIXe siècle, et dans la littérature cosmopolite des Paul Morand et des Blaise Cendrars. Bref, l'histoire du bidet à travers les âges reste à écrire, et le plus beau fleuron de cette histoire serait bien entendu... le bidet de Marie-Antoinette.

Je m'envolai donc palpitant d'intérêt vers Victoria, à la conquête du Graal, pardon, à la recherche du précieux bidet. Procédant avec précautions, afin de ne pas attirer l'attention des indigènes, j'achetai tout d'abord un parapluie, afin de ressembler à Monsieur Tout-le-Monde, et aussi afin de me préserver des effets d'une pluie très britannique. Je fis ensuite la queue dans le hall de l'hôtel Empress pour me perdre dans la foule de touristes rassemblés à trois heures chaque après-midi afin de participer à la cérémonie dite du

"High Tea" où l'on déguste avec flegme petits fours et thé des Indes sur fond de palmiers et de stucs 1900. Certain de n'avoir pas été suivi, je me dirigeai ensuite, profitant d'une éclaircie, vers le port, et louai un hydravion sous le prétexte d'admirer Victoria du haut des airs. Bientôt, je repérai dans la région de Saanich une colline boisée appelée Christmas Hill sur laquelle était perché un manoir anglais, et signifiai au pilote de repasser sur la colline à basse altitude. Aucun signe de vie dans le parc ni sur les terrasses de la maison, qui semblait abandonnée. La voie étant libre, il ne me restait plus qu'à passer à la phase finale de mon plan. En compagnie de mon informateur, dont vous me permettrez de taire le nom, je parvins le jour même à m'infiltrer dans le parc et arrivai jusqu'au manoir, déjouant la garde de molosses apaisés par l'offrande d'un os gigantesque. Le manoir, abandonné aujourd'hui par sa vieille propriétaire, fut bâti il y a fort longtemps par une famille ayant fait fortune dans l'importation de porcelaines anglaises, un détail qui aura son importance dans la suite de mon récit. Passé un hall imposant, nous pénétrâmes dans un salon obscur où trônait, ô émotion sublime, le célèbre bidet. Figurez-vous un bassin circulaire de quelque 70 cm de diamètre, et de 40 cm de profondeur, exécuté dans le plus pur Wedgwood "Real Blue Willow," c'est-à-dire une porcelaine bleue à motifs chinois extrêmement fins et très recherchés au XVIIe siècle. Le bassin, qui se vide par un orifice en cuivre, est monté sur un support en chêne comportant quatre pieds en torsade. Merveille des merveilles, je tremble encore de joie en y pensant, bien que suffoqué en même temps par ses proportions imposantes, lesquelles me font rêver depuis à l'anatomie généreuse de la pauvre reine Marie-Antoinette.

Une minute, une seule minute me fut accordée pour admirer le trésor perdu et retrouvé. En reprenant l'avion pour repasser le Détroit, je rêvais hier soir à la destinée étrange du bidet de Marie-Antoinette, emporté de Versailles par les sans-culottes, retrouvé plus tard dans un marché aux puces sordide par un connaisseur de porcelaines anglaises, l'ancêtre de la vieille propriétaire du manoir, expédié jusqu'en Colombie-Britannique aux origines de la colonie sur un fier Clipper contournant les périls du Cap Horn, ou transporté à dos d'homme à travers l'ithisme de Panama lors de la dernière étape de sa construction en 1885. Toutes les suppositions sont permises, tous les rêves également. J'ai

retrouvé le bidet de Marie-Antoinette, c'est un homme heureux qui vous parle!

APPENDICE A

Reviens-nous, Janie!

Ma chère fille,

Voilà bientôt une année que tu as quitté le Canada pour poursuivre tes études sur ce que nous appelons le vieux continent, que tu t'obstines à appeler l'Europe. Tu as quitté la ferme au mois de septembre, après la récolte de l'orge, et avant que nous ayons terminé le blé. Peggy, la vache que t'a donnée ton parrain, a tourné en rond dans le coral, comme si elle t'avait cherchée, et son lait a presque tari. Le chien Whisky s'est posté longtemps sur le chemin menant vers l'Est, celui que nous avons pris le jour où nous t'avons accompagnée à l'aéroport. Ta mère et moi-même avons accepté que tu ailles poursuivre tes études ailleurs, puisque tes professeurs ici ne pouvaient plus rien t'enseigner de nouveau. Mais à présent que le blé a un pied de haut, et que les soirées sont longues, et que l'eau de la Wascana est chaude, et que les chiots de Whisky jappent doucement dans leur trou sous le grenier, reviens- nous, Janie!

Tu nous as envoyé des lettres enthousiastes où tu nous parlais du Mont Blanc, et des sommets des Alpes. Ta mère et moi sommes allés en voyage de noces à Banff, dans les Rocheuses. Franchement, nous avons été oppressés par toutes ces montagnes qui bouchaient l'horizon et par toutes ces forêts où on ne pouvait pas cultiver du blé. La plus belle partie de notre voyage, ce fut quand nous avons revu la grande plaine, et retrouvé l'horizon de la ferme. Un professeur m'a expliqué l'autre jour que nos couchers de soleil, ou plutôt leurs teintes extraordinaires, étaient dues à des particules de poussière en suspension dans l'atmosphère. Poussière ou pas poussière, ce sont les plus beaux du monde, tu le sais bien. Alors, reviens-nous, Janie!

L'année a été bonne pour nous, ma fille. Le blé s'est bien vendu, et on ne se plaint pas trop des prix du bétail. Pour

sûr, ces messieurs d'Ottawa ont augmenté leurs impôts que ç'en est une misère, et j'ai payé autant pour un des pneus de mon nouveau tracteur que je n'avais payé il y a dix ans pour mon Massey-Ferguson tout entier. Le nouveau tracteur est une beauté: quatre roues motrices, et une cabine avec la radio FM pour la "country music"; on peut cultiver une section et terminer avant le souper!

Je n'ai pas eu beaucoup de temps pour la chasse l'automne passé, mais je compte bien aller "shooter" le faisan et la perdrix avec toi et l'Ernest à la crique du Prêcheur. As-tu pu aller à la pêche sur le vieux continent? J'ai vu l'autre jour au lac Vert les truites sauter vers le coin des saules. Alors, reviens-nous, Janie!

Ils ont des drôles de noms, tes professeurs... Ce Michel Butor et ce Starobinski dont tu nous parles souvent! J'ai cherché dans l'encyclopédie un soir de l'hiver passé ce que signifient structuralisme et dialectique marxiste, mais j'y ai perdu mon latin! A toi ton structuralisme et à moi la lecture du "Patriote de l'Ouest"! Ta mère et moi avons reçu tes cartes postales de Venise et de Paris. Elles sont sur le piano. Est-ce vrai, comme nous a dit Paul, qui est allé en pèlerinage à Rome, que les canaux de Venise sentent plus mauvais que la lagune aux égoûts de Swift Current? Et que certaines maisons de Paris sont si vieilles qu'il faut les étayer? Ici, on n'a pas de cathédrales ni de monuments, mais on a l'espace, et le ciel, et l'horizon. Et puis, c'est l'été qui est là, ma fille, et si tardes trop, les blés seront jaunes et dorés sans toi. Alors, reviens-nous, Janie!

Quand tu seras là, on ira voir le rodéo de Belle Plaine, et on ira en famille au pique-nique de la paroisse sur l'île. Le parti libéral organise en juillet un barbecue géant sur la ferme de la 24ème section, et on s'y rendra tous à cheval, comme dans le vieux temps. Ton ami Jeff a de nouveau été engagé comme gardien de plage dans le parc provincial. Il a beau être un gars de la ville, il est bien gentil et te salue bien.

Même si ce n'est pas Paris, Genève ou Venise, c'est chez nous, ma fille, et l'été sera beau. Alors, reviens-nous, Janie!

APPENDICE B

Voyage insolite

Il y a plusieurs façons de visiter le Canada; les compagnies aériennes vous transportent d'est en ouest en quelque sept heures de vol à douze mille mètres d'altitude; les petits budgets porteront leur choix sur une compagnie d'autobus pour autant que leur résistance physique leur permette de supporter 85 heures de route; les nostalgiques de "La madone des sleepings," eux, voyageront en train intercontinental d'Halifax à Vancouver, ce qui doit bien faire une bonne semaine de voyage. En outre, les agences de voyage vous proposeront des descentes de rivières en canoës ou en radeaux pneumatiques, des excursions à cheval, la location de caravanes, de véhicules tout terrain ou de maisons mobiles. Mme W., elle, m'a fait découvrir le Canada en poids lourd.

Tout a commencé à l'époque de Pâques, alors qu'un printemps tardif et des tempêtes de sable nous faisaient rêver aux cerisiers en fleurs et aux jonquilles de la verte Colombie-Britannique. Mme W. et moi-même mîmes donc le cap à l'ouest, franchîmes en voiture les mille kilomètres de plaines nous séparant des Rocheuses, traversâmes gaillardement ces dernières sans incidents notables et arrivâmes au centre de la Colombie-Britannique où, comme les prospectus nous le garantissaient, nous trouvâmes magnolias, cerisiers et pommiers en pleine floraison. Nous prîmes également grand intérêt à étudier l'industrie du bois, qui exporte ses produits dans tous les coins du monde, et visitâmes plusieurs scieries découpant les imposants cèdres rouges qui fournissent un bois réputé imputrescible, odoriférant en plus, et d'une très belle texture. C'est que Mme W., comme toute bonne épouse, avait en partant sa petite idée en tête, qui était de couvrir notre maison de bardeaux, et d'ajouter de plus une chambre à notre chalet d'été sur l'île d'un lac nordique. Me voilà donc passant la plupart des vacances à marchander de chantier en chantier bardeaux et bois de construction, pour

finally prendre une option sur six tonnes de bois.

A charger sur place! C'est là que débuta la véritable aventure. De retour chez moi, désespéré, je fis appel à Joe, ex-déporté, ex-policier passé à l'Ouest, photographe, pilote et autodidacte en matière de transports et de construction. Ce dernier arrêta de sang-froid la conduite des opérations: amener tout d'abord aux frais de la compagnie une voiture de location devant être retournée à Calgary, louer ensuite une seconde voiture pour traverser les Rocheuses, échanger enfin le véhicule contre un poids lourd, afin d'emporter le chargement de bois et le transporter dans les plus brefs délais à deux mille kilomètres du point de départ.

La première vision du camion, un véritable "rig" chromé aux dimensions imposantes parqué devant un garage de Salmon Arm, me donna le frisson. Inutile de relater ici la première demi-heure de conduite, lâché en plein trafic, et tâchant de me rappeler en catastrophe les quelques essais de conduite de camions militaires sur les pâturages de l'Helvétie, il y a bien longtemps de cela. Heureusement pour les innocents, le métier entre vite, et le chargement des différents lots de bois se fit sans difficultés. Joe et moi-même prîmes ensuite le chemin du retour, savourant chaque minute des trois journées qui suivirent.

La conduite d'un rig vous confère le titre de routier, vous donnant aux étapes un style roulé très particulier. Les routiers, c'est connu, forment une grande famille, se prêtant main-forte à l'occasion et s'arrêtant aux mêmes relais. J'avais cru naïvement jusqu'alors que les relais routiers étaient des endroits où l'on mangeait bien à bon marché. Pas du tout; ce sont simplement des endroits où l'on peut parquer sans difficultés, et où il y a des pompes à essence avec une marquise assez haute pour qu'on ne l'arrache pas au passage. Quant à la nourriture, mieux vaut n'en pas parler. Une semaine au régime du "fast food" exige un estomac à toute épreuve: les poulets du Colonel, le hamburger de MacDonald, les semelles du Bonanza de Mr. Mike et jusqu'à cet horrible Big Mac dégoulinant de ketchup douteux le dernier soir me

laisseront un souvenir impérissable. Trop heureux encore lorsque les heures et les lois locales nous permettaient d'arroser le tout avec une bière plutôt qu'avec un Coca Cola...

L'ingéniosité de Joe me fit également découvrir des chambres de motels à 24 dollars, alors que je n'ai logé nulle part au Canada depuis des années à moins de 35 dollars la nuit. Bref, si ce n'avait été le prix de location affolant du rig, et les 150 litres d'essence que le monstre réclamait à tout moment, le voyage aurait pu rentrer dans la catégorie que je croyais disparue depuis longtemps du Canada à 20 dollars par jour.

Un vrai routier, je l'ai appris, serre à droite pour laisser passer les voitures, même s'il n'y a pas de garde-fou, et que le précipice vous serre l'estomac. Un routier salue les copains qui le croisent par un salut nonchalant; le soir, il actionne les feux du toit de la cabine. Un vrai routier n'oublie pas d'enclencher le frein moteur dans les cinq cols et les cinq cents kilomètres de routes alpestres qui le séparent de Calgary. Et un véritable aide-chauffeur est à l'écoute à chaque heure de la météo et il ne jure pas lorsqu'il apprend qu'une tempête de neige l'attend au passage à Banff.

La récompense d'un tel voyage insolite, c'est de voir à la nuit tombante des troupeaux de cerfs s'aventurer au bord de la route, ou des gazelles dans la prairie, ou des couples de canards amoureux au bord de chaque mare. C'est d'échanger avec Joe des plaisanteries éculées, histoire de rester éveillé. C'est de s'arrêter au bord du lac nordique, et de découvrir qu'il est encore complètement gelé. C'est enfin, est-il besoin de le dire, de faire au matin même de la Fête des mères une entrée triomphale dans sa rue, moteur rugissant, pour déposer aux pieds de Mme W., visiblement comblée, une montagne de bardeaux.

Les outils de la francophonie
(Vancouver/Winnipeg:
Centre d'études franco-canadiennes
de l'Ouest, 1988)



LA REPRESENTATION DES FRANCOPHONES DE L'OUEST DANS LA PRESSE QUEBECOISE

par Annie Brisset

L'objet de cet exposé est d'esquisser les grandes lignes d'une recherche sur l'image que la presse du Québec donne de la francophonie située dans les autres provinces canadiennes et plus particulièrement de la francophonie des provinces de l'Ouest. L'analyse des grands journaux québécois a permis de faire ressortir le statut véritable de ce groupe francophone dans le discours social¹ du Québec, y compris dans le discours politique dont la presse est un éloquent révélateur.

Quand on parcourt la presse québécoise, on est frappé par l'ambiguïté qui se manifeste envers cette autre francophonie canadienne. Implicitement, le fait même de son existence introduit une discordance puisque le Québec y est de moins en moins désigné comme une province mais de plus en plus comme un Etat à part entière, doté de fait sinon de droit, d'une autonomie certaine. L'"Etat québécois," suivant l'expression courante, est présenté comme un Etat-nation, défini par un territoire, un peuple et une langue. Le projet nationaliste articulé autour de ces trois composantes est incompatible avec la présence franco-canadienne hors du territoire québécois. Pourtant, le dernier gouvernement "souverainiste" a doté la province de ce qu'il a officiellement appelé une "politique de la francophonie canadienne." Devant une telle contradiction, il faut se demander ce que recouvre cette politique et ce qu'elle peut réellement apporter aux francophones hors

Québec. Il faut en premier lieu s'interroger sur l'objectif d'une telle politique dans le projet nationaliste de la province et en deuxième lieu se demander si la "francophonie canadienne" ne risque pas de servir de monnaie d'échange ou d'alibi dans la défense des intérêts québécois sur la scène canadienne et internationale. Ces questions se posent spontanément lorsqu'on analyse la manière dont les quotidiens québécois, en tant que véhicule politique et reflet de l'opinion, classent et représentent les divers ensembles francophones du Canada. Pour faire l'analyse de la presse québécoise, j'ai choisi l'année 1985 parce qu'elle a été marquée par une série d'événements touchant de près la francophonie. C'était d'abord *le projet d'accord constitutionnel* déposé en mai par le gouvernement de René Lévesque. Celui-ci revendiquait un statut distinct pour le Québec en se réclamant d'une "spécificité" qui n'était pas sans conséquence pour la francophonie hors Québec. C'était ensuite l'annonce d'une *politique québécoise de la francophonie canadienne* que la presse qualifiait de "réconciliation" du Québec avec les minorités franco-canadiennes. C'était aussi *le Sommet de la francophonie* où le Québec contestait qu'une autre province officiellement bilingue (le Nouveau Brunswick), ait le même statut que lui dans la représentation des intérêts francophones. Cette contestation intéresse directement toute province officiellement bilingue ou qui pourrait le devenir.

Pour la francophonie de l'Ouest, deux événements ont été particulièrement marquants en 1985, à savoir, le *jugement de la Cour suprême sur le statut linguistique du Manitoba* et le *centenaire de la mort de Louis Riel*, figure emblématique, s'il en est, de la francophonie de l'Ouest en tant que fondatrice du Canada. Or, c'est un rôle dont le Québec revendique le monopole afin d'asseoir son autonomie.

Le choix des articles analysés est limité à ceux parus dans les trois principaux quotidiens du Québec (*Le Devoir*, *La Presse* de Montréal, *Le Soleil* de Québec), et répertoriés dans *l'Index de l'actualité vue à travers la presse écrite* (1985).² Cet index, établi par et pour les leaders d'opinion, consacre

l'existence du Québec comme entité non canadienne, autonome de fait, par la phrase suivante qu'on relève au début: "Les journaux indexés couvrent prioritairement toute l'actualité *canadienne et québécoise*. Il devient donc superflu d'indiquer à chaque fois que l'événement se produit *au Québec ou au Canada* (p. VI. Nous soulignons). La séparation du Québec est présentée comme un fait accompli. En conséquence, la *francophonie hors Québec* est rejetée et marginalisée dans une zone "étrangère": le Canada. L'appellation *francophonie hors Québec* ne traduit-elle pas déjà une réalité déterritorialisante, comme si l'existence de la communauté qu'elle désigne était une aberration?

En dépouillant cet *Index de l'actualité*, on constate que la francophonie hors Québec est une entité à laquelle on s'intéresse non pas sur le plan socio-économique ni même véritablement culturel, mais seulement sur le plan de la langue, son mode d'expression au sens le plus étroit. En outre, cette spécificité, déjà limitative, s'inscrit presque toujours dans un rapport de forces antagonistes le plus souvent défini par les termes de "droits," "défense," "conflit," "victoire," "échec," "coup de force," "procès," "gain de cause," etc.

Les rubriques où sont classés les articles qui rendent compte de la vie des francophones de l'Ouest cantonnent explicitement ou implicitement ces derniers dans le statut de "minorité," quels que soient leurs caractères distinctifs. Ces classifications régies par une réalité incontournable peuvent sembler objectives. Cependant, ne faut-il pas plutôt analyser dans quelle mesure la presse québécoise construit et perpétue la minorisation et la marginalisation d'une catégorie de francophones en l'enfermant dans un ensemble de définitions tellement étroites qu'elles mènent tout droit à l'exclusion?

La presse québécoise utilise le terme "francophonie hors Québec" pour désigner les enclaves francophones réparties dans les provinces canadiennes, par opposition au terme "francophonie" qui recouvre tout ce qui parle français en dehors du Canada. La francophonie hors Québec est ensuite subdivisée en fonction des provinces: "Alberta français,"

“Manitoba français ” ou “Ontario français.” Mais cette classification cède le pas à celle des groupements humains comme “Franco-Colombiens,” “Franco-Albertains,” “Fransaskois,” “Franco-Manitobains.” Ces groupements sont plus limitatifs puisqu’ils excluent les francophones de souche autochtone (Métis) sans englober forcément ceux de souche étrangère (Néo-Canadiens). On ne trouve qu’une seule référence à l’entité “Franco-Canadiens de l’Ouest” (*La Presse*, 23 décembre 1985, p. C9), mais c’est parce que la référence reprend le titre de l’ouvrage de Grant MacEwan (1984). Cela veut dire que la double spécificité linguistique et géopolitique des francophones de l’Ouest échappe à la conscience québécoise. On fait comme si en dehors du Québec, la population francophone de l’Ouest ne partageait pas les mêmes aspirations socio-économiques en raison de son histoire et de son appartenance à une région, dont les traits distinctifs sont plus faits pour rassembler que pour diviser. Méconnues, ces réalités sont ramenées dans le prisme des droits linguistiques.

De plus, la presse du Québec montre presque toujours les autres francophones canadiens comme des acteurs sociaux pris dans un rapport de pouvoir avec un opposant anglophone qui leur est activement hostile. Toutes les luttes concernant les droits linguistiques en éducation et dans le domaine judiciaire sont rapportées dans la presse et représentent généralement le pouvoir anglophone dominant comme étant hostile au fait français. Cela renforce dans la population québécoise la vision d’une “anglophonie” canadienne qui serait ennemie des francophones, par nature et de manière irrémédiable. Cette représentation indifférenciée entretient dans la population québécoise un sentiment d’hostilité et de rejet envers tout ce qui est “canadien”, c’est-à-dire “anglophone”, car les deux termes sont interchangeables dans la presse.

On ne parle pas de l’évolution des mentalités, qui se traduit par une ouverture au fait français, y compris au fait québécois, parmi ces anglophones, notamment parmi ceux

qui appartiennent aux catégories socio-professionnelles plus instruites et plus aisées. Le phénomène pourtant considérable (et problématique, certes) de l'immersion française dans les provinces de l'Ouest est effleuré, jamais analysé. De même, l'intérêt porté hors Québec à la littérature québécoise, qui se concrétise par la traduction des oeuvres et leur production lorsqu'il s'agit de théâtre, ainsi que le développement des études québécoises dans les universités de l'Ouest sont passés sous silence. On ne dit rien de la vie culturelle des francophones de l'Ouest, que ce soit de la littérature, du théâtre ou des maisons d'édition.

Cette mise à l'écart des réalités quotidiennes des francophones de l'Ouest conduit à une représentation manichéenne du Canada. Celle-ci renforce l'opinion publique québécoise dans l'idée que le Québec est assiégé et menacé et qu'il lui faut donc se refermer sur lui-même et resserrer les rangs pour mieux se défendre. Le discours journalistique construit "l'ennemi canadien" en insistant sur les antagonismes—réels—et sur l'action des groupes sociaux ou politiques réactionnaires. Ceux-ci sont en fait le reliquat de positions historiques et de mentalités dont la presse incite à croire qu'elles n'ont pas évolué et qu'elles caractérisent la totalité de la population dite anglophone. Pourtant, l'Ontario bilingue n'est pas de l'ordre de la génération spontanée. Cette réalité n'a pu advenir sans un consensus social du côté de cette anglophonie prétendument rebelle au fait français.

La presse québécoise représente l'anglophonie canadienne comme étant une masse homogène sur le plan linguistique et idéologique. Par contre, elle insiste sur l'extrême fragmentation de la francophonie hors Québec en sectorialisant les populations d'expression française. Cela a pour effet de consolider dans la représentation symbolique des lecteurs, le statut de minorité des francophones de l'Ouest. L'impact de cette minorisation est d'autant plus fort que le discours journalistique emploie le terme minorité au pluriel: on parle "des" minorités francophones comme s'il y avait divergence entre leurs conditions et leurs intérêts. C'est en tout état de cause

une expression quantitative que l'on retient pour définir leur existence. Au nom de l'objectivité, la presse souligne par des chiffres la petitesse et le rétrécissement des communautés francophones de l'Ouest. En voici un exemple à propos de l'Alberta où l'on évoque les "droits des francophones dans cette province où ils ne comptent que pour 1,33% de la population" (*Le Devoir*, 14 août 1985, p. 8). En soulignant cette réalité, on met involontairement l'accent sur le caractère dérisoire, futile et désespéré des revendications franco-albertaines. Pourtant, le Québec rejette l'argument du nombre quand il est utilisé contre lui. La fragmentation des francophones hors Québec, exprimée en termes de "dispersion" et même de "diaspora" et comptabilisée comme un "reste" implicitement éliminable, reflète en bonne partie la manière dont les francophones de l'Ouest eux-mêmes se perçoivent. Objectivement, cet éclatement correspond à la sectorialisation provinciale du pouvoir politique en matière d'éducation et de justice. Malgré tout, l'image d'hétérogénéité et de dispersion de la francophonie hors Québec, *a fortiori* de la francophonie de l'Ouest, forme un contraste éclatant avec l'expression que la presse québécoise utilise pour décrire l'entité francophone du Québec, à savoir "le peuple québécois" (*Le Devoir*, 21 mai 1985, p. 11). Cette expression officielle qui émane du gouvernement est synonyme de puissance numérique, de cohésion et de territorialité. Elle s'oppose à la constellation de groupes déterritorialisés que recouvre l'expression "population canadienne".

Le caractère hétérogène des minorités est explicitement inscrit dans leurs désignations composées: "franco-x," "anglo-x," "Métis francophones." Cette hétérogénéité est dé-légitimante tandis que la cohésion du "peuple québécois" sert à justifier la revendication d'un statut "spécial" pour le Québec. Sous prétexte de respecter les particularismes des minorités, que celles-ci le revendiquent ou non, la classification et la différenciation précise de ces minorités (poussant à distinguer les "Anglo-Québécois" des "Anglo-allophones" ou les "Ontarois" des "Ontariens," etc.) débouchent sur une

forme d'exclusion apparentée à ce qu'on appelle le "néo-racisme différentialiste":

Or il y a un éloge raciste de la différence, un racisme fondé sur le principe de la différence dont l'impératif peut ainsi se formuler: *agis de telle sorte que les différences entre les groupes humains soient préservées quels que puissent être les désirs et les choix des individus qui le composent*. La préservation de la différence interethnique définit dès lors le contenu de l'impératif catégorique de l'"éthique" raciste, fondé sur le postulat que la différence est, en tant que telle, bonne inconditionnellement (Taguieff, 1985, p. 72. Souligné dans le texte).

Ce marquage de la différence non seulement inter-ethnique mais *intra-ethnique*, si sensible dans la presse québécoise, mène tout droit à une politique fondée sur le "développement séparé dans le respect réciproque" (Taguieff, 1985, p. 72) dont l'apartheid est sans doute l'issue la plus radicale. Sans aller aussi loin, la condition autochtone—l'existence même des réserves—relève au Canada de la même "éthique" raciste, pour reprendre l'expression de Taguieff (1985, p. 72).

A plus petite échelle, il existe dans le discours sur la francophonie de l'Ouest, une catégorie dont l'emploi et la définition donnent à réfléchir. C'est la catégorie des "Métis" ou encore des "Métis francophones" dont la marque différentielle sur laquelle on insiste est d'ordre racial: le Métis est d'abord défini par son ascendance autochtone et ensuite par son appartenance à un groupe linguistique.

Ainsi voit-on s'emboîter, comme une régression à l'infini, la série des exclusions qui marquent la hiérarchisation ethnique de la société canadienne. A l'intérieur du groupe francophone, la hiérarchisation va du "peuple québécois" aux "minorités francophones hors Québec" puis aux "Métis francophones," sans parler des immigrants francophones, Néo-Canadiens ou Néo-Québécois, dont le statut discursif est encore inférieur.³

Toujours dans le discours de la presse, le "peuple québécois" ("nous") affirme son existence par le refoulement et l'exclusion des "minorités francophones" ("vous"):

A l'échelle du pays et à celle de la francophonie mondiale, le Québec partage *votre* destin, c'est-à-dire *votre* espérance de durée dans l'Histoire, *votre* recherche des moyens de préserver et d'enrichir *ce que vous êtes* (*Le Devoir*, 14 mai 1985, p. 13. Nous soulignons.)

Ce discours paternaliste est faussement solidaire dans la mesure où "ce que vous êtes" présuppose "ce que nous ne sommes pas," nous qui pouvons nous définir comme un "peuple":

Et *votre échec* pourrait bien déclencher son propre destin (celui de la francophonie internationale) sa lente absorption dans la marginalité (*Le Devoir*, 14 mai 1985, p. 13. Nous soulignons.)

Eventuelle communauté de destin, certes, mais dont on perçoit assez bien qu'elle ne serait *pas du même ordre*. De son côté, la francophonie de l'Ouest n'associe pas non plus sa cause à celle des Métis comme étant *du même ordre*.

La couverture journalistique du centenaire de la mort de Louis Riel est particulièrement éclairante sur la nature des rapports qui unissent (ou séparent) les Québécois de la francophonie de l'Ouest. Historiquement, la francophonie de l'Ouest peut elle aussi revendiquer le privilège d'avoir participé à la fondation du Canada. Louis Riel en a été l'un des principaux catalyseurs politiques. Mais dans la constitution de l'hégémonie québécoise, les notions de "peuple" et de "fondateur" n'ont pas la même extension que dans le discours fédéraliste. Le projet nationaliste du Québec est gêné par la réalité historique de la francophonie de l'Ouest. Il l'évacue en entourant le personnage de Riel ainsi que le rôle historique des francophones de l'Ouest de tout un réseau de discrédits, explicites ou implicites.

La série d'articles biographiques publiés dans *Le Soleil* à l'occasion du centenaire de la mort de Riel (5, 6, 7 et 8 janvier

1985, cahier B) en est témoin. D'emblée, le lecteur est frappé par la lourde insistance sur l'internement psychiatrique du leader francophone. Riel est d'abord présenté comme un "aliéné." Ce thème, qui sert d'entrée en matière, est repris dans trois des quatre articles de la série et il est illustré par trois photos de l'asile de Beauport. Riel est ensuite défini comme "métis," ce qui se trouve curieusement associé à son état d'aliénation. L'auteur des articles rapporte, en la prenant à son compte, la caractérisation suivante du "leader métis" trouvée dans un ouvrage récemment paru au Québec:

(...) Louis Riel sensible, intelligent, instruit, fascinant mais bouleversé par sa double origine indienne et canadienne-française. (*Le Soleil*, 8 janvier 1985)

Le métissage est considéré comme un facteur d'aliénation, ainsi qu'en témoigne cette autre remarque du journaliste rapportant les propos de Pierre Anctil (1981):

la grande tension psychologique à laquelle était soumis Riel en raison de son héritage culturel multiple pouvait être une source de grand déséquilibre. (*Le Soleil*, 8 janvier 1985, cahier B, p. 3)

A quoi le journaliste ajoute (comme preuve?) la citation suivante, prise hors contexte:

On remarquait que Riel avait un beau maintien mais qu'il se promenait avec des chaussures de sauvages. (*Le Soleil*, 8 janvier 1985, cahier B, p. 3)

Quoi qu'il en soit, l'hétérogénéité à laquelle renvoie le métissage est présentée comme une tare et, implicitement, elle est opposée à la pureté québécoise. Il est amusant de constater combien il est important, aux yeux de ce journaliste, de souligner l'ascendance indienne de Riel qui, aussi faible soit-elle, le rejette dans la zone de l'altérité: "Ce rare document (formulaire d'admission à l'asile de Québec) nous le présente comme un gentilhomme sans profession, d'origine canadienne-française (*aucune allusion au huitième de sang*

indien qui coule dans ses veines)" (*Le Soleil*, 7 janvier 1985, cahier B, p. 3. Nous soulignons).

Le discrédit s'étend à la représentation de son rôle politique. Riel n'est pas désigné comme celui qui a dirigé le groupe auquel revient l'initiative de la fameuse *Liste des droits* devenue l'*Acte du Manitoba* ni comme le fondateur du premier gouvernement autonome et démocratique de l'Ouest colonisé mais comme "leader des Métis de l'Ouest" ou comme meneur de la "rébellion des Métis." L'emploi, en 1985, du mot rébellion est significatif (comme celui de "rebelles" autrefois à propos de l'Algérie et aujourd'hui à propos de l'Afghanistan). Ce terme présuppose en effet la subversion d'un pouvoir *légitime*. Précisément, le gouvernement de Riel est qualifié d'illégitime: "Louis Riel présidait alors le gouvernement provisoire *parallèle* des Métis" (*Le Soleil*, 5 janvier 1985, cahier B, p. 1. Nous soulignons)." Par un effet de récupération, le sort de Riel, et non pas son action, est crédité d'un effet positif en ceci que la crise liée à la pendaïson du "leader métis francophone" aurait été "le ferment du nationalisme québécois."

Dans un autre article qui rend compte de la signification de Riel un siècle après sa mort (*Le Devoir*, 30 novembre 1985, p. 11), Riel est décrit comme "la principale attraction touristique et géopolitique de l'Ouest canadien" et "le symbole même du nationalisme anglo-canadien," ou encore comme "le héros incontesté du Canada anglais contemporain (...) le sang français, le sang sauvage et le sang canadien se sont transmués pour former le seul personnage mythologique susceptible d'incarner la Nouvelle Voie dont le Canada anglais semble avoir un besoin si pressant." L'ironie de ce jugement porté sur la récupération présumée de Riel par le "Canada anglais" s'accompagne d'un constat:

Tout le Québec contemporain ayant construit son identité politique et culturelle sur ce qu'on a appelé le "fait français," c'est-à-dire sur le rejet de l'histoire du Canada et du Canadien, s'est trouvé à évacuer du même coup cette partie essentielle de sa propre histoire comprise dans l'Histoire du Canada (français et anglais). Dans une telle perspective,

le personnage de Riel, c'est-à-dire le fait canadien-français et autochtone ou, en termes plus exacts, notre fait américain, apparaît comme le symbole même dont le Québec n'a pas voulu et ne veut pas. (*Le Devoir*, 30 novembre 1985, p. 11)

On ne saurait exprimer plus clairement le lachâse des francophones de l'Ouest par le Québec. Voilà pourquoi il y a lieu de s'interroger sur la visée de la "politique québécoise de la francophonie canadienne," sur ce retournement subit du pouvoir francophone dominant envers la minorité à laquelle il propose ce qu'il qualifie unilatéralement de "réconciliation" (*Le Devoir*, 28 mai 1985, p. 12). Le motif avancé est la défense d'un intérêt commun, à savoir la survie même de la francophonie à l'échelle mondiale: "A cinquante pour un la protection du français comme langue d'usage demande des mesures spécifiques" (*Le Devoir*, 28 mai 1985, p. 13). Mais le discours hégémonique reprend aussitôt ses droits: "Nos intérêts à tous, en tant que francophones, convergent donc. Il n'en va pas nécessairement de même pour les moyens que nous utiliserons pour les promouvoir" (p. 13). De manière unilatérale, ce document établit ce qui est bon, d'une part, pour le Québec, à savoir un statut distinct, et ce qui l'est, d'autre part, pour les francophones hors Québec, qui plus modestement devront se contenter de l'article 23 de la Constitution canadienne: "Cet article a été conçu pour assurer les droits linguistiques d'une *minorité* et est donc adapté à votre réalité" (p.13). Cela revient à revendiquer pour ladite *minorité* (et le mot est souligné dans le texte) le maintien même de sa minorisation, trait caractéristique de sa condition, et par là même à l'exclure du champ des revendications québécoises, parce qu'elles sont d'un autre ordre. Cette prise de position s'appuie, encore une fois, sur l'idéologie différentialiste de nature ségrégationniste: "Le peuple québécois doit contribuer au développement des populations francophones vivant sur le territoire canadien en tenant compte de leurs besoins et en respectant leur autonomie." (p. 13). Ainsi est justifiée la mise à l'écart des minorités francophones au

nom de ce qui est unilatéralement déclaré bon pour elles. La rédaction du document est articulée autour de ce rapport d'exclusion qui oppose "nous"/"peuple québécois" (unité cohésive) et "vous"/"populations francophones" (hétérogénéité déterritorialisée).

Quant à la politique francophone proprement dite, elle se résume à un ensemble de promesses qui n'engagent pas à grand chose: les francophones de l'Ouest ont pu apprécier à sa juste valeur la générosité qui consiste à leur laisser l'article 23 quand "à la vérité, cet article n'est pas menacé" (*Le Devoir*, 28 mai 1985, p. 12). Le Québec pousse la générosité jusqu'à se déclarer "disposé à collaborer activement avec le gouvernement d'une autre province désirant améliorer les services pour sa minorité francophone" (*Le Devoir*, 28 mai 1985, p. 13). En clair, le sort des minorités est livré au bon vouloir de leurs provinces respectives. Dans le détail de ses modalités, la politique québécoise de la francophonie relève d'un paternalisme dont les mots-clés sont "coopération" et "collaboration." Ce vocabulaire fait penser aux politiques, plus commisératoires qu'efficaces, des pays nantis vis-à-vis des pays du tiers-monde:

Il est primordial que le plus grand nombre de jeunes Franco-Canadiens aient l'occasion de venir au Québec au moins une fois: dans le cadre d'échanges ou de stages, d'emplois d'été, d'activités sportives, culturelles ou de loisir comme simples touristes ou - mieux - pour venir poursuivre leurs études. Constater ici qu'il est possible de vivre et de travailler en français en Amérique du Nord valorise la langue, stimule, encourage, et raffermir la volonté d'être francophone. De même faut-il redoubler d'efforts afin que davantage de jeunes québécois se rendent dans vos communautés et y développent contacts et amitiés. Ainsi seulement pourrons-nous apprendre à mieux nous connaître (*Le Devoir*, 28 mai 1985, p. 13)

Cette politique, dont "les contenus restent largement à définir" (*Le Devoir*, 28 mai 1985, p. 12), ressemble, à une protestation d'amitié et de neutralité bienveillante. Elle est venue dans la foulée du projet d'accord constitutionnel dont le

maître mot est sans conteste celui de "peuple québécois" au nom de la spécificité duquel le Québec réclame un statut spécial: "La Constitution (...) ne fait aucune mention des besoins particuliers qui découlent des différences entre le peuple québécois et la population du reste du Canada" (*Le Devoir*, 21 mai 1985, p. 11). Cette singularité, proclamée non seulement comme une évidence mais comme un absolu ne tient pas compte de l'existence des Premières Nations sur le sol québécois ni de la multi-ethnicité de la population du Québec alimentée par l'immigration, qui sont des données communes avec le reste du Canada. C'est donc nettement l'homogénéité qui distinguerait le Québec, mais cette homogénéité est édiflée sur la forclusion de toutes les altérités qui coexistent dans cette province, comme dans les autres, ces altérités fussent-elles d'ailleurs francophones (vietnamiennes, libanaises, nord-africaines, antillaises, européennes ou autres).

L'affirmation de cette singularité du "peuple québécois" sert à légitimer le déploiement et le renforcement hégémonique du Québec (d'un bloc social québécois?) à l'intérieur du Canada et sur la scène internationale. La lutte pour l'obtention des pouvoirs d'un Etat souverain se déploie en effet parallèlement, sur les deux fronts. On invoque la "singularité" pour obtenir des instruments juridiques et institutionnels. On s'en réclame aussi pour s'assurer une zone de compétence exclusive sur la scène internationale: "en matière de francophonie le leadership du Québec est naturel et indispensable" (*Le Devoir*, 28 mai 1985, p. 12).

Le Québec pouvait difficilement prétendre jouer un rôle de premier plan au sein de la communauté francophone internationale en continuant à ignorer la francophonie hors Québec. Aussi la soudaine "politique québécoise de la francophonie canadienne" a-t-elle pour effet d'établir la crédibilité du Québec à l'étranger. C'est par ailleurs une manière de s'auto-mandater pour défendre les intérêts de tous les francophones du Canada et de se présenter comme l'interlocuteur privilégié du gouvernement fédéral, de canaliser et de contrôler aussi les divers mouvements provinciaux

d'ouverture en faveur des francophones.

L'émancipation croissante de la francophonie hors Québec et la montée du bilinguisme dans les provinces menacent les visées hégémoniques du Québec et dressent un obstacle majeur à sa "vocation internationale." Le meilleur exemple en est la querelle de prérogatives à propos du Sommet de la francophonie. Que le Nouveau-Brunswick, en qualité de province officiellement bilingue, soit admis à siéger à côté du Québec et à représenter ses propres intérêts, est une éventualité qui se posera en temps et lieu pour l'Ontario et le Manitoba et, qui sait, pour les autres provinces de l'Ouest. Les enjeux apparaissent clairement dans la réaction du gouvernement québécois:

Il (M. Johnson) rappelle que le Québec est le seul pays en Amérique du Nord où les francophones sont majoritaires et contrôlent leurs institutions. Mettre le Nouveau-Brunswick sur le même pied que le Québec lors d'un Sommet de pays francophones amènerait Ottawa à demander un siège "pour le Manitoba, l'île-du-Prince-Edouard, et les Territoires du Nord-Ouest," dit-il (...) "Cela correspond à une tentative évidente de diluer la présence du Québec sur le plan international" (*Le Devoir*, 11 décembre 1985, p. 11)

Cet amalgame ne rassurera guère les Franco-Manitobains. Le véritable enjeu, on le voit, n'est pas à proprement parler la défense de la francophonie hors Québec. Celle-ci n'est prise en charge que dans la mesure où elle fournit un tremplin à l'hégémonie, intérieure et extérieure, du Québec. Celui-ci est déjà défini comme "pays," avec ce que cela suppose de distance par rapport aux "provinces" du Canada et la nécessité logique de maintenir cette distance. On y parvient en exaltant d'une part la différence inter-ethnique et d'autre part la différence intra-ethnique, ce qui marginalise les francophones hors Québec et aliène encore davantage les francophones de l'Ouest.

Après avoir mis à nu le discours hégémonique québécois sur la francophonie, tel qu'il est rapporté dans la presse, un constat s'impose: au Canada, tous les francophones sont

égaux, mais certains le sont moins que d'autres. Le danger est que, déjà marginalisés, les groupes francophones de l'Ouest rejouent, chacun dans leur enclave et à leur échelle, ce même jeu du pouvoir et de l'exclusion en vertu d'une centration identique sur la différence, y compris sur la différence de ceux qui partagent leur langue sans être de la même origine ethno-culturelle.

NOTES

1. Définie par Marc Angenot (1982), la notion de discours social désigne "tout ce qui se dit et qui s'écrit dans un état de société donné (tout ce qui s'imprime, tout ce qui se parle dans les média électroniques). Tout ce qui se narre et s'argumente; le narrable et l'argumentable dans une société donnée." (p. 1).
2. L'Index composé mensuellement puis annuellement par ordinateur, répertorie les articles du Devoir (89% des articles), *La Presse* (le plus grand quotidien français d'Amérique, 39% d'articles indexés), *Le Soleil* (26% d'articles indexés), soit donc la "presque totalité des articles du Devoir (dernière édition), la page éditoriale de *La Presse* (édition de Montréal) et la 2ème édition du *Soleil* de même que les cahiers "Arts et Lettres," les dossiers "Economie," "Consommation," "Finance" ainsi, précise-t-on, que "quelques dossiers portant sur de grandes questions d'actualité et certains dossiers régionaux propres à ces deux quotidiens" (p. VI)
3. Nous renvoyons ici à l'analyse d'Annette Paquot (1985) qui poursuit la recherche entreprise avec J. Zylberberg (1985) sur les valeurs d'exclusion et de négation véhiculées par le discours nationaliste à travers la presse. Dans le second article, portant sur un corpus journalistique plus vaste, Annette Paquot analyse plus précisément les "mécanismes discursifs qui manifestent et occultent ces valeurs en ce qui concerne les groupes ethniques qui peuplent le Canada et le Québec" (p. 35). Au terme de cette étude minutieuse, fondée sur des statistiques, elle conclut que "les définitions du Canada en font un ensemble plus

incluant qu'excluant et que lorsqu'il est excluant, il l'est pour les autochtones et pour les néo-canadiens tandis que celles du Québec en font un ensemble surtout excluant et ce pour tous les groupes autres que le groupe "français." D'autre part, les groupes les moins mentionnés dans le corpus sont les néo-canadiens et, dans une moindre mesure, les autochtones, ces deux groupes étant mentionnés beaucoup plus fréquemment en relation avec le Canada qu'avec le Québec. Par ailleurs, le mode d'expression de l'exclusion est le plus souvent implicite, ce qui apparaît, d'une part, dans les procédés de définition utilisés et, d'autre part, dans l'omission ou la non-mention de certains groupes dans l'ensemble du débat, qui est déplacé des composantes du Canada à la spécificité française du Québec." (pp. 52-53).

REFERENCES

Anctil, Pierre. (1981). *L'exil américain de Louis Riel*. Recherches amérindiennes au Québec, 2 (3).

Angenot, Marc. (25 octobre 1982). *Le Discours social: Hypothèses et propositions*, texte polycopié.

MacEwan, Grant. (1984). *Les Franco-Canadiens dans l'Ouest*. Saint-Boniface: Les éditions des Plaines.

Paquot, Annette. (1985). Les mécanismes discursifs de l'exclusion et de l'inclusion dans un corpus journalistique québécois. *Langage et société*, 34, 35-55.

Paquot, Annette & Zylberberg, Jacques. (1985); L'incantation québécoise. *Mots*, 4, 7-28.

Taguieff, Pierre-André. (1985). Le néo-racisme différentialiste. Sur l'ambiguïté d'une évidence commune et ses effets pervers: l'éloge de la différence. *Langage et société*, 34, 69-106.

L'Index de l'actualité vue à travers la presse écrite, 20 (1985): 1-2.

Les outils de la francophonie
(Vancouver/Winnipeg:
Centre d'études franco-canadiennes
de l'Ouest, 1988)

LA FRANCOPHONIE DE L'OUEST: APRES L'ECOLE, QUOI?

par Léo Le Tourneau

Je ne voudrais pas que les lignes qui suivent vous laissent l'impression que je suis entièrement pessimiste à l'endroit des francophones de l'ouest. Cependant, il serait difficile de faire abstraction des taux d'assimilation et d'exogamie si élevés qu'ils pourraient nous paraître irréversibles. Lorsque l'on constate que le seuil critique d'assimilation est de 10% et que les taux réels dépassent les 40%, il devient évident que des mesures draconiennes s'imposent. Or, ces mesures ne nous viendront ni du ciel ni de l'état même si ce dernier pouvait à un moment donné nous laisser avec une lueur d'espoir. Les solutions pour remédier aux problèmes que confrontent les communautés de langue officielles, en situation minoritaire dans l'ouest ne me semblent pas évidentes même si j'ai toujours cru que l'humain pouvait intervenir pour modifier sa situation existentielle. De plus, j'ai l'impression que dorénavant, nous aurons à nous fier davantage sur nos propres moyens plutôt que de continuer à espérer une intervention massive de l'état fédéral. L'apport du fédéral, pour l'essentiel, tire à sa fin.

Avant d'aller plus loin, nous ferons quelques élaborations de nature théorique afin de créer un encadrement pour ce qui doit suivre. A cet effet, je me permettrai de m'inspirer d'auteurs tels Breton, Blishen, Waddell, Jackson et d'autres. Selon Breton et Jackson, il faut reconnaître que les valeurs sont à la fois un élément important de l'identité personnelle et une

partie intégrale des fondements des institutions sociales. Les citoyens se voient reflétés dans les institutions de leur société. Il s'ensuit qu'un changement important dans l'ordre institutionnel peut effectivement affaiblir l'identification que pourrait avoir un individu ou un groupe envers les institutions sociales. C'est à l'intérieur et, en relation avec ces institutions sociales qu'un individu ou groupe poursuit ses intérêts symboliques et culturels, celles-ci fournissant un contexte pour former l'identité sociale, pour donner un sens à l'existence, et pour définir le rôle que l'on joue sur les plans communautaires et social. De plus, elles sont l'environnement par excellence à l'intérieur duquel l'individu ou le groupe recherche la reconnaissance de son identité et mesure sa contribution à la société. Parce que les institutions publiques fournissent le contexte permettant aux individus de poursuivre leurs intérêts symboliques et culturels, c'est-à-dire la définition et l'expression de leur identité, la quête d'un sens à leur vie, et la poursuite d'une reconnaissance, elles constituent un ensemble d'occasions exceptionnelles. Si effectivement ces occasions n'existent pas ou sont sous-développées, l'individu ou le groupe sera forcé de diriger ses efforts ailleurs et de rechercher d'autres avenues d'expression et de reconnaissance culturelles pour répondre à ses besoins d'identité. De plus, les membres d'une société comptent sur un certain degré de complémentarité entre leur compétence linguistique et la langue utilisée publiquement. En effet, la langue utilisée dans les affaires publiques et dans les institutions signifie de façon très importante que la société est véritablement leur société et que les institutions sont véritablement leurs institutions. La langue est peut-être le moyen symbolique le plus efficace et le plus important pour assurer un reflet mutuel entre le monde public des institutions et le monde privé des individus.

Ceci souligne l'importance d'un contexte institutionnel pour arc-bouter le maintien et le développement d'un groupe minoritaire quel qu'il soit. Comme nous le soulignaient Clifton et Roberts, "....sans capacité organisationnelle pour

gouverner les interactions [quotidiennes" la capacité du groupe ethnique de perpétuer sa culture décroît"

L'histoire de la francophonie dans l'ouest canadien nous offre un exemple concret d'un groupe qui, à un moment donné, jouissait d'un réseau institutionnel important. Celui-ci concrétisait quotidiennement sa langue et sa culture et lui offrait le contexte nécessaire et essentiel pour se développer comme groupe distinct. Malheureusement, certains événements sont venus chambarder cet ordre institutionnel et depuis, nous assistons à la désintégration sociale du groupe, aussi brutale que puisse paraître l'expression. Même si l'état fédéral a voulu, par son intervention, arrêter ce processus, ses efforts n'ont pas été des plus efficaces. Il serait important de revoir brièvement ce qui s'est passé pour mieux comprendre le sérieux du problème.

A mon avis, nous pouvons identifier trois périodes importantes dans l'évolution du dossier des groupes francophones de l'ouest en situation minoritaire: la première est la période de l'église-providence; la deuxième, la période de l'état-providence tandis que la troisième reste à définir bien que les premiers jalons commencent à se dessiner.

Je voudrais en premier lieu faire un court rappel des deux premières périodes pour situer le problème auquel nous sommes confrontés.

La période de l'église-providence va de l'après conquête jusqu'aux années cinquante. Durant cette période nous assistons à la mise en oeuvre de l'idéologie cléricale, caractérisée par des valeurs sacrées plutôt que des valeurs profanes, par la domination du spirituel sur le matériel, par la domination du pouvoir cléricale sur l'état. A l'intérieur de ce contexte idéologique, le Canadien-français est pourvu de son ontologie et de son épistémologie. Autrement dit, cette idéologie lui assure le bien fondé de son existence, de son comportement quotidien, et l'ultime raison pour laquelle il a été placé sur terre. Mais il est impossible de noter que cette idéologie s'est concrétisée dans un réseau institutionnel de paroisses répandues un peu partout sur le territoire nord-

américain. Ce réseau est devenu la pierre angulaire de la préservation et de la conservation des groupes francophones au pays. La paroisse répondait au niveau collectif aussi bien qu'individuel à l'ensemble des besoins de type économique et matériel et de type symbolique et culturel. Chacune de ces unités paroissiales était rattachée à un puissant réseau idéologique de nature clérico-agraire dont l'église était le maître-d'oeuvre. L'Eglise, le symbole dominant de doctrine ultramontaine, était à l'avant-plan de la société. L'idéologie du groupe, exprimée par ses intellectuels et le leadership clérical, gravitait autour de la survie culturelle. La préoccupation pour la survie culturelle s'est manifestée par les grands rassemblements de famille organisés périodiquement à Québec ou à Montréal, par les trois grands congrès de la Langue française en 1912, 1937 et en 1952, et par les Etats Généraux du Canada français dont le plus important s'est tenu en 1967. Ce dernier revêt une importance particulière puisque, selon Waddell, il a créé une rupture idéologique, sinon fraternelle, des liens qu'avait Québec avec la diaspora francophone à travers l'adoption d'une résolution confirmant le droit du Québec à l'auto-détermination. L'influence économique de l'Eglise se faisait sentir dans son orientation de la migration à travers le pays grâce à des programmes de colonisation agricole maintenus jusqu'aux années cinquante. En parallèle, elle répondait rapidement à la migration en établissant des paroisses dotées d'églises, d'écoles, et d'autres institutions dans les centres miniers, forestiers, manufacturiers. Tous ces éléments, dans un monde où l'état n'avait pas encore assumé un rôle actif dans la vie quotidienne, et où l'absence des média électroniques quasi-totale, donnaient une structure cellulaire à l'organisation de la société canadienne-française. La paroisse était caractérisée par un haut degré de cohésion interne maintenue par les structures familiales et institutionnelles calquées sur celles du Québec. Jusqu'en 1950, l'éloignement du Québec n'était pas une variable importante dans la bataille pour la survie des communautés de langue française, en situation

minoritaire parce que les institutions étaient à toute fin pratique rattachées étroitement à la hiérarchie cléricale québécoise.

Ce mariage langue, foi et race articulé autour du besoin de se former une identité propre, était en plein essor vers la fin du 19^{ème} siècle. Mais il s'est finalement effondré au début des années cinquante après une longue série de confrontations avec le monde profane qui l'entourait.

L'urbanisation est probablement la plus critique des raisons de l'effondrement de l'Eglise-providence. Dans le contexte paroissial, la vie sociale et la vie ethnique étaient confondues. Elles formaient un tout appuyé quotidiennement par les symboles importants qu'offrait le réseau institutionnel. L'identité individuelle et collective était constamment renforcée. L'urbanisation occasionnée en partie par la mécanisation du secteur agricole a projeté le francophone dans un environnement étrange à son expérience paroissiale et souvent hostile à ses aspirations. La vie sociale et la vie ethnique ne concordaient plus. A ce sujet, l'élite traditionnelle a manqué de vision. Pour contrer les effets néfastes de la transition d'une vie rurale agraire à une vie urbaine, il lui aurait fallu créer des centres d'accueil permettant une adaptation graduelle à l'expérience urbaine et aux valeurs profanes. Il faut cependant reconnaître que de telles suggestions ont l'avantage d'avoir la sagesse caractéristique de la rétrospection.

De 1950 à 1965, les francophones ont été brutalisés par l'assimilation et l'acculturation. Les chiffres nous démontrent ce résultat de façon éloquente. De plus, les années soixante marquent une période critique dans la vie de l'Etat canadien. C'est la légitimité même de l'état qui est remise en question. Le mouvement séparatiste du Québec y est pour beaucoup, mais les réunions publiques de la commission Laurendeau-Dunton montrent que d'autres groupes ethniques réclamaient une reconnaissance qui leur permettait d'être perçus comme citoyens à part entière. Le gouvernement de l'heure a donc signifié son acceptation de cette réalité

qui, jusqu'à présent, lui avait échappé et a développé sa politique du multiculturalisme. A partir de ce moment là, le Canada est défini comme un pays bilingue dans un contexte multiculturel. Sur le plan pratique, les éléments de ces politiques n'ont jamais été très bien articulés par quiconque, encore moins par le gouvernement lui-même. Par contre, il est important de souligner qu'en optant pour une politique de multiculturalisme, on vient vider la langue de son contenu culturel. Le français devient de plus en plus une langue de communication et de moins en moins une langue de culture.

Littéralement plongé dans un courant idéologique de tout autre nature, où le matériel, le scientifique et l'économique deviennent dominants, l'idéologie clérico-agraire est devenue un non-sens, sans réalité concrète. C'est le début de la désintégration sociale. Les francophones de l'ouest ne peuvent pas utiliser l'état pour se façonner une nouvelle société comme l'ont fait les Québécois. En revanche, le démarchage politique est devenu le seul moyen pour les groupes francophones en situation minoritaire d'exercer certaines pressions auprès de leur gouvernement. Etant donné que les gouvernements provinciaux se sont montrés peu enthousiastes, les communautés se sont tournées vers le gouvernement fédéral dans l'espoir que ce dernier pourrait leur venir en aide. Malgré les sommes d'argent importantes versées aux communautés et malgré le rôle d'animation qu'ont joué les représentants du Secrétariat d'Etat, il est fort évident que nous n'avons pas trouvé la formule magique pour enrayer les effets de l'assimilation ni même pour en réduire les taux. De plus les institutions qui auraient pu servir à mitiger les effets de l'assimilation sont peu nombreuses. Les rapports annuels du Commissaire aux langues officielles indiquent que l'objectif de rendre bilingue la fonction publique fédérale dans l'ouest, selon les exigences de la loi sur les langues officielles, est devenu un défi de taille.

Avec l'intervention du gouvernement fédéral, on espérait voir se développer cette cohésion interne si importante du maintien du sens communautaire et de l'effort collectif, mais

rien n'est plus loin de la réalité. Je dirais même que les subventions fédérales, qui ont permis la création de nombreux groupes, ont servi à créer une compétition interne néfaste et des divisions importantes. Nombreuses ont été les réunions auxquelles j'ai eu le plaisir d'assister en tant que président de la Fédération nationale des Francophones hors Québec (FFHQ) et qui ont reflété cette malencontreuse situation. De plus, le manque de politique globale d'intervention de la part du gouvernement fédéral a servi à créer beaucoup d'attentes démesurées et à réaliser trop peu d'actions concrètes. Pour sa part, le commissariat aux langues officielles a pris et continue de prendre son élan à partir de plaintes d'individus qui se considèrent mal servis par la fonction publique fédérale. En fait, il passe une bonne partie de sa vie à se plaindre pour justifier son existence. Enfin, pendant la période de l'état-providence, on constate que nombre de gens bien intentionnés ont eu beaucoup de bonnes intentions et ont beaucoup fait. Mais nous vivons dans un état fédéral avec une division des pouvoirs et des responsabilités. Cette vérité est d'autant plus éloquente lorsqu'on réalise que les gouvernements provinciaux ont fait fi de la question dans leur territoire. Et pour le gouvernement provincial qui a voulu régler une question datant de la création de la province, nous avons tous reconnu que cent ans après, il lui a été impossible d'en arriver à un compromis politique.

Pour l'avenir, je vois deux orientations qui pourraient soit nous servir d'occasion pour réévaluer nos possibilités ou pour rendre la situation des communautés de langues officielles en situation minoritaire encore plus difficile.

Premièrement, il est évident que l'époque de l'état-providence est en voie de faire place à une nouvelle dynamique politique et économique. Nous sommes au début d'un mouvement qui verra l'état intervenir beaucoup moins dans la vie quotidienne des citoyens. Il se peut fort bien que dans l'ensemble des priorités du gouvernement la question linguistique perde de l'importance.

Deuxièmement, la ceinture bilingue proposée par Richard Joy, qui comprend l'Ontario, le Québec et le Nouveau-Brunswick deviendra de plus en plus la cible d'intervention prioritaire du gouvernement fédéral sur les questions linguistiques puisque la région regroupe environ 97% des effectifs francophones du Canada. Cette optique est renforcée par le fait que les gouvernements de ces provinces se sont montrés ouverts au développement de services pour répondre aux besoins de leurs communautés en situation minoritaire.

Pour l'Ouest, la politique du multiculturalisme a rendu la minorité francophone une minorité parmi plusieurs. Ceci a pour effet de créer une compétition déséquilibrée pour les francophones. La voie des tribunaux suite à l'adoption de la charte des droits et des libertés nous a permis de croire à un sort différent et elle demeure d'une importance capitale. Cependant, on doit être réaliste lorsque l'on considère le temps qui s'écoule normalement pendant que les différents paliers judiciaires entendent les cas qui leur sont présentés. Il est à noter de plus, que le fédéral est de moins en moins intéressé à se présenter devant les tribunaux contre ses homologues provinciaux. Les subventions fédérales pour les groupes de langues officielles en situation minoritaire, sans être augmentées, seront utilisées à rendre les effets néfastes de l'assimilation moins pénibles à souligner à quiconque que le fédéral continue de s'intéresser aux groupes de langues officielles en situation minoritaire. Devant cette toile socio-historique, on m'a demandé de proposer des types d'institutions culturelles et éducatives dont pourraient se doter les francophones dans l'ouest canadien. Assurément, si je pouvais jouer au magicien la solution serait sans équivoque. Malheureusement, je ne possède guère cette baguette magique. Une immigration massive en provenance des pays francophones n'est pas prévue. Et, je n'ai pas l'impression que les taux de fécondité des francophones augmenteront de façon importante. Il n'y aura pas une deuxième revanche des berceaux.

Pour le Manitoba, les francophones sont un peu plus à l'abri des vents assimilateurs même si les pourcentages de perte sont élevés. Au Manitoba, comme ailleurs dans l'ouest, les taux de fécondité et l'immigration ou la migration de francophones ne réussissent pas à contrebalancer les pertes.

Pourtant la situation est moins brutale à cause d'un réseau institutionnel vital, même s'il est incomplet, permettant aux francophones d'exprimer leur francité hors des cadres de la famille et de l'école. Certains dirons que cette situation ne peut que s'améliorer car le gouvernement sera amené, lentement bien entendu, à offrir des services en raison de son obligation constitutionnelle. Mais il faut souligner que la cour suprême nous a dit qu'il n'y avait pas de logique inhérente entre une loi et un service contrairement à ce que plusieurs observateurs pensaient. Après l'échec de 1983, il faut dire que les gouvernements qui se succèdent seront extrêmement prudents et tout développement se fera petit à petit.

Dans les autres provinces, la situation est encore plus aigüe à cause justement du manque d'encadrement légal. Reste à voir si l'entrée en confédération en 1905 de la Saskatchewan et de l'Alberta s'est faite dans des conditions similaires à celle du Manitoba. On en saura davantage lorsque la cour suprême du Canada portera son jugement. En Colombie, la situation échappe à cette question.

Nonobstant ces questions d'ordre juridique, et je répète qu'elles sont importantes, il s'agit de déterminer ce que l'on pourra faire dans les semaines, les mois et même les années à venir. Je dois admettre que les solutions ne sont pas évidentes. Par contre, il me semble qu'il nous faudra exploiter le bassin de parlants français créé par l'immersion. Les gouvernements ont investi des sommes considérables pour rendre bilingue un nombre impressionnant d'individus. Par pragmatisme surtout, beaucoup de parents ont inscrit leurs enfants à ces écoles. Bien entendu, les gradués de l'immersion posséderont les compétences nécessaires pour occuper des postes bilingues dans les secteurs privés et publiques.

Mais encore faut-il qu'il existe une demande de services pour ces compétences utiles. Or, si les francophones ont des difficultés à préserver leur langue maternelle, on peut s'attendre à ce que les bilingues pour qui le français est une langue seconde en aient encore plus. Si les francophones ont besoin d'institutions pour maintenir leur langue, sous quelles circonstances les bilingues pourront-ils assurer le maintien de leur langue seconde qui est le français? Dans le cadre de besoins similaires, il devient important que ces individus, francophones et bilingues, se rencontrent pour formuler des stratégies à moyen et long termes si ils pensent qu'il importe de préserver cette ressource nationale. Cette suggestion n'est pas particulièrement nouvelle mais je crois qu'elle dépasse les cadres antérieurs dans lesquels elle a été formulée. S'il est vrai que le français devient une langue de communication plutôt qu'une langue de culture on enlève plusieurs obstacles qui empêchaient ce développement. C'est-à-dire que l'on s'éloigne des arguments à caractère culturel et l'on recherche un *modus vivendi* à base purement linguistique. En conséquence, on peut créer et partager des espaces institutionnels qui répondent à des besoins linguistiques, d'autant plus que les nombres combinés pourraient effectivement faciliter la démarche politique.

Robert Painchaud nous disait dans un article de 1979, *The Franco-Canadians Communities of Western Canada*, que seulement le temps nous dirait si la situation critique dans laquelle se retrouve les francophones pourrait être renversée.

Robert Dill en 1985, dans un article intitulé *Language Policy in Saskatchewan, Alberta and British Columbia and the Future of French in the West*, nous disait que les francophones font face à un avenir plutôt sombre à cause de leur petit nombre, à cause de leur distance du Québec, à cause de leur dispersion, et à cause de leur statut minoritaire parmi plusieurs autres minorités. Dill semble avoir répondu à Painchaud. Je réalise qu'en plus nombre de sociologues et démographes nous ont peint des scénarios très pessimistes de l'avenir et que ces scénarios sont avec nous depuis déjà quelque temps.

De dire que nous y sommes et nous y resterons serait de vivre un romantisme exagéré. La situation était critique il y a vingt ans, aujourd'hui elle l'est davantage. La politique du bilinguisme du gouvernement fédéral avait beaucoup plus à faire avec le séparatisme québécois qu'avec les francophones sur le territoire canadien à l'extérieur du Québec. Certains diront que les nouvelles technologies pourraient renverser ce courant. Je dirai tout simplement que l'humain est à la base un animal social et qu'en large mesure il se nourrit de relations interpersonnelles. A part la suggestion avancée précédemment, il n'y a pas, à mon avis, de solutions qui valent la peine d'être entretenues.

Les outils de la francophonie
(Vancouver/Winnipeg:
Centre d'études franco-canadiennes
de l'Ouest, 1988)

**PROLEGOMENES
LINGUISTIQUES
ET CULTURELS
AUX ECRITS FRANCOPHONES
SUR LES AMERINDIENS
DU PACIFIQUE NORD-OUEST**

par Guy P. Buchholtzer

A. INTRODUCTION GENERALE

La côte du Pacifique Nord-Ouest a été l'une des dernières "terra incognita" de l'Occident, la dernière nouvelle frontière de l'Amérique soudain révélée aux Européens à la fin du XVIII^e siècle.

Cette découverte européenne et la rencontre subséquente avec les Amérindiens de la région se placent à un moment particulièrement important de l'histoire du monde occidental. La fin du XVIII^e siècle voit à la fois le basculement du "sol de la pensée classique",¹ le début de l'ère industrielle et l'émergence historique des sciences humaines.² Le vaste mouvement social et économique qui l'accompagne allait bouleverser progressivement les fondements de beaucoup d'institutions politiques européennes et nord-américaines. Il s'inspire souvent des idées des philosophes du Siècle des Lumières qui ont exercé, jusqu'à nos jours, leur influence sur le développement des sciences humaines.³

Sur la côte Nord-Ouest du Pacifique, la rencontre avec les Amérindiens est à l'origine de nombreux écrits par des explorateurs, des marchands, des missionnaires, des militaires,

des écrivains, des administrateurs, des ethnologues et bien d'autres encore. Parmi ces nombreux écrits, les écrits francophones⁴ qui contribuent à la connaissance des langues et des sociétés amérindiennes de la côte du Pacifique Nord-Ouest méritent une attention toute particulière, à la fois par leur importance et leur qualité.

J'ai tenté, dans une toute première étape, de regrouper l'ensemble de ces textes et de ces références. Avant d'exposer les principes et critères qui sont à la base des choix et de la conduite de cette recherche, je voudrais décrire rapidement l'état actuel de ce travail et des résultats déjà acquis.

A ce jour, j'ai pu réunir environ 400 références qui toutes se rapportent de près ou de loin aux domaines ethnologiques et linguistiques investigués. Les sources sont, pour plus de la moitié, d'origine franco-européenne (principalement françaises et belges), la majorité du reste de ces documents étant franco-américaine (québécoise surtout). L'auteur le plus prolifique est le grand ethnologue québécois Marius Barbeau.

Un répertoire comprenant une première caractérisation du corpus de références déjà réunies a été publié au printemps de cette année.⁵ Ce travail de recherche bibliographique préliminaire en Colombie-Britannique avait été considérablement ralenti par la diversité des thèmes de recherche considérés, la relative rareté des documents, leur extrême dissémination entraînant leur localisation difficile.

L'étude de cette documentation a maintenant commencé. Ce travail a donné lieu à quelques réflexions méthodologiques. Il s'agit non seulement de toute une littérature à prétention scientifique ou objective qu'il faudra caractériser par la suite, mais aussi des produits d'une rencontre entre des cultures totalement différentes.

B. APPROCHE METHODOLOGIQUE

Tout d'abord, la démarche de l'historien étudiant le mouvement des idées qui ont présidé à la production du savoir anthropologique et linguistique sur les peuples amérindiens de la côte devra prendre en considération l'ensemble des conditions existant sur le "terrain" à l'époque où les observations ont été faites (conditions sociales, culturelles et économiques amérindiennes, rapports de pouvoir entre Indiens et les autres communautés, perception qu'ont de ces dernières les Indiens, etc.). Le développement et l'état des connaissances dans les sciences humaines, de même que l'ensemble des concepts et des notions qui sont propres à l'idéologie, à la langue et à la vision anthropologique et linguistique de l'observateur (l'ethnologue en est un exemple) sont d'autres variables dont il faut tenir compte. Ainsi, à cause des changements intervenus au niveau même des traditions amérindiennes, l'interprétation des cérémonies du "potlatch" des Indiens Kwakiutl n'est pas la même selon qu'on se place dans une perspective idéologique de la fin du XIXe siècle ou à l'époque actuelle. De la même façon, un missionnaire, un voyageur, un linguiste, un militaire ou un ethnologue en donneront tous une représentation différente. L'étude historique devra donc considérer l'ensemble de ces facteurs pour pouvoir rendre compte de la réalité des faits à un niveau d'expérience plus générale.

Une autre difficulté réside dans le fait que "l'histoire organise ses données par rapport aux expressions conscientes, tandis que l'ethnologie les organise par rapport aux conditions inconscientes de la vie sociale".⁶ Sur la côte Nord-Ouest du Pacifique, ce travail se trouve par ailleurs compliqué par l'extrême diversité, dans le temps et l'espace, des sources documentaires d'origine francophone, anglaise, espagnole, russe ou allemande...

C'est donc dans une perspective ethno-historique étendue—à l'instar de la théorie culturelle et linguistique de Whorf⁷—qu'il conviendra de rechercher la base

méthodologique de l'étude historique des documents sur les peuples amérindiens de la côte.

De plus, la représentation linguistique des faits diffère selon l'univers conceptuel et sémantique de chaque langue européenne servant à la description ou à l'explication des faits amérindiens. De leur côté, les langues amérindiennes sont porteuses de leurs propres réalités et moyens d'explication du réel.⁸

Les rapports entre ces différentes articulations (historique, ethnographique, linguistique) ne sont évidemment pas constantes, historiquement parlant, et il est difficile à l'heure qu'il est de déceler à travers la récurrence apparente de certains thèmes, une "histoire de la longue période" qui, selon les hypothèses de Fernand Braudel, soit à même de dépasser "l'histoire événementielle".⁹

Pour conclure cet exposé, je caractériserai brièvement les sources documentaires réunies à ce jour. Mais tout d'abord, qui sont les Indiens de la côte du Pacifique Nord-Ouest? Quelle est leur histoire et quelles sont les grandes lignes de la présence historique francophone dans cette région du monde?

C. LES CIVILISATIONS AMERINDIENNES DE LA COTE DU PACIFIQUE NORD OUEST

La présence des Amérindiens date de plus de 8 000 ans.¹⁰ Ceux-ci constituent une entité socio-culturelle particulière sur l'échiquier amérindien nord-américain. Leur aire culturelle s'étend sur une côte de plus de 3 000 kilomètres, de l'Alaska aux confins de l'Oregon et compte plusieurs dizaines de langues différentes—plus d'une vingtaine, rien qu'en Colombie-Britannique. Ces communautés amérindiennes forment, sur le plan culturel et matériel, une véritable "civilisation de la mer," partageant entre elles les mêmes ressources naturelles (produits de la mer et de la forêt), un même type

d'habitat, des attributs culturels, artistiques et religieux puisant à des sources souvent similaires.

On distingue, du Nord au Sud:^{11 12}

1. Les Tlingit: de Yakutat au Cap Fox. Apparentés à la famille linguistique athapasque.
2. Les Haïda: îles de la Reine Charlotte et Alaska du Sud.
3. Les Tsimshian: côte continentale, en face des Haïda.
4. Les Wakashan: sont subdivisés en deux groupes, les Wakashan-Nord (Kwakiutl, Heiltsuk, Haisla, Owekeeno) et les Wakashan-Sud (Nitinat, Nuuchahnulth, Makah)
5. Les Salish: côtiers et de l'intérieur, comprenant un grand nombre de groupes culturels différents.

Chacun de ces groupes comprend à son tour des subdivisions tribales et linguistiques (langues et dialectes) distinctes.

D. L'HISTOIRE AMERINDIENNE DEPUIS LA VENUE DES EUROPEENS

Les textes francophones provenant des recherches historiques actuelles, aussi bien que les documents originaux sont influencés par des considérations intellectuelles et éthiques et par les contextes sociaux et politiques dans lesquels ils sont produits. Sur le "terrain," la situation historique des Amérindiens par rapport à la présence des Européens se développe, grosso modo, comme suit (exception faite du premier paragraphe):

1. L'ère de la géographie imaginaire (1562-1774):

Ce sont surtout les Français et les Espagnols qui sont à l'origine de ces textes, traités et cartes géographiques concernant le présumé "Passage du Nord-Ouest"¹³ traversant le continent nord-américain et "par où on aurait entré vers le Japon et la Chine."¹⁴

2. L'ère des premières découvertes.¹⁵ Installations des premiers colons, missionnaires et trocs de fourrures par les "Voyageurs" (1774-1848):

C'est l'Espagnol Juan Pérez qui fut le premier Européen à "découvrir" officiellement la côte du Pacifique Nord-Ouest (exception faite de l'Alaska, Bering en 1741). Les sociétés amérindiennes connaissent alors une période relativement paisible et économiquement lucrative, malgré les premiers indics d'acculturation économique, sociale et culturelle.¹⁶

3. L'ère impériale (1849-1870):

Les Indiens perdent progressivement leurs droits sur la terre en raison de la législation coloniale (mise sur pied par le gouverneur Trutch) et l'arrivée massive des colons (ruées vers l'or).

4. Période politique d'assimilation et d'intégration (1871-1945):

Cette période politique voit l'entrée de la Colombie-Britannique dans la Confédération du Canada, la perte progressive de l'identité culturelle et politique des Indiens.

5. Le réveil des identités (1946 à nos jours):

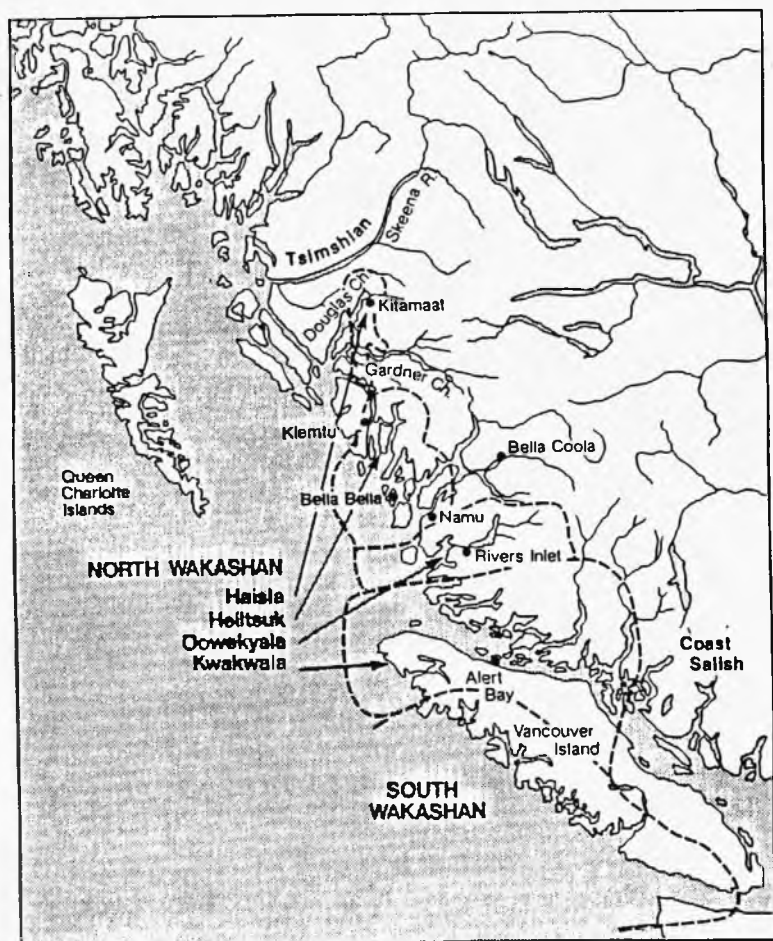
Les Indiens recherchent une autonomie socio-culturelle et économique.

Quant à l'histoire amérindienne proprement dite et d'avant 1774, elle fait actuellement l'objet d'études archéologiques et anthropologiques—surtout au niveau des traditions orales pouvant retracer certains faits historiques.

E. L'INSERTION HISTORIQUE FRANCOPHONE -

La contribution francophone⁴ s'inscrit sur une toile de fond géopolitique et historique qu'on pourrait résumer rapidement comme suit:

1. Le Traité de Paris (1763) confère à l'Angleterre le contrôle effectif sur de vastes territoires français d'Amérique du Nord. Mais ce traité n'inclut pas les terres situées



derrière les Montagnes Rocheuses et dont beaucoup ne seront effectivement connues qu'après 1774.

2. Traité de Versailles (1783) marque la défaite anglaise et l'indépendance des Etats-Unis aidés par la France. Celle-ci a remis sa flotte en état et s'intéresse de nouveau à l'Amérique du Nord. Elle envoie Jean-François de Lapérouse¹⁷ (1785) explorer les côtes encore inconnues du Pacifique Nord-Ouest. En 1792, (incident de Nootka), l'Espagne doit céder le contrôle de la côte à l'Angleterre.

3. En 1793, les premiers "Voyageurs" Canadiens-français arrivent sur la côte du Pacifique en compagnie d'Alexandre MacKenzie.

4. Les Canadiens-français continuent d'affluer dans le Nord-Ouest¹⁸ et forment jusqu'en 1850 la majorité de la population non-amérindienne de la Colombie-Britannique.

5. Les Francophones représentent environ 2% de la population de la Colombie-Britannique en 1986. Certaines statistiques tendraient à montrer que beaucoup de Francophones (70%) s'assimileraient et perdraient leur langue en faveur de l'anglais au bout de la première génération.

F. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES CONTRIBUTIONS FRANCOPHONES

Les contributions francophones à la connaissance des langues et des sociétés amérindiennes¹⁹ sont pour la plupart d'origine franco-canadienne, française et belge. Comme il n'est guère possible d'en donner ici une liste, je me contenterai d'indiquer leur répartition selon leur domaine d'origine:

1. Textes de spécialistes des sciences humaines (ethnologie, linguistique, ethnohistoire, archéologie).

2. Textes de navigateurs, explorateurs, administrateurs coloniaux, militaires, voyageurs.

3. Textes d'origines diverses.

Donnons rapidement quelques exemples de ces oeuvres, une liste plus complète en ayant été publiée ailleurs:

a) Sciences humaines:

Dans le domaine ethnologique, c'est surtout l'oeuvre du Canadien français Marius Barbeau^{20, 21, 22} qu'il faut signaler. Elle embrasse de nombreux domaines de la connaissance ethnologique et ethnolinguistique, sans compter des oeuvres à caractère plus littéraire mais dont le thème est en relation avec les cultures amérindiennes.²³

Sur le plan de l'étude de l'organisation sociale, de la mythologie et de l'art, on doit à Lévi-Strauss²⁴ (le fondateur du structuralisme en anthropologie) une contribution originale et de grande portée.²⁵ Il en est de même des travaux de Mauss.²⁶ Sur le plan des études linguistiques, c'est surtout le travail de Hagège²⁷ qu'il faudra souligner alors que dans le domaine ethnolinguistique, notons l'introduction de l'informatique dans le traitement de textes amérindiens par Buchholtzer.²⁸

b) Récits de découvertes et relations de voyages:

Cette littérature est la plus volumineuse. Elle s'étend de 1796 à nos jours et les ouvrages sont trop nombreux pour être répertoriés ici.

c) Récits de missionnaires:

Les missionnaires sont parmi les premiers Francophones à se rendre sur la Côte Nord-Ouest du Pacifique. Leurs

écrits constituent une source de documentation importante car certains missionnaires se sont intéressés de près aux langues (Le Jeune)²⁹ et sociétés amérindiennes (Morice).³⁰ Un répertoire des travaux missionnaires sur les langues amérindiennes du Pacifique Nord-Ouest vient d'être publié.³¹

d) Textes d'origines diverses:

Ces textes sont d'une nature plus littéraire et témoignent de l'"influence" de l'imaginaire amérindien sur la création littéraire et artistique nord-américaine et européenne.

G. CONCLUSION GENERALE

Cet aperçu rapide permet de se faire une toute première idée de la contribution francophone à la connaissance des langues et cultures amérindiennes du Pacifique Nord-Ouest. Cette contribution est d'une valeur scientifique élevée. Son analyse en fonction de la méthodologie exposée brièvement ci-dessus devra permettre de dégager les éléments constitutifs d'une histoire du mouvement des idées (francophones et autres) qui articulent le développement des sciences sociales sur la côte du Pacifique Nord-Ouest.

NOTES

1. Michel Foucault, *Les mots et les choses* (Paris: Ed. Gallimard, 1966), p. 389.
2. En 1799, un décret crée à Paris la première société savante du monde dont les travaux soient consacrés aux sciences humaines, "La Société des Observateurs de l'Homme."
3. Claude Lévi-Strauss, "Introduction à l'oeuvre de Marcel Mauss," dans M. Mauss, *Sociologie et Anthropologie* (Paris: 1956).
4. Par contribution francophone, j'entends toute production particulière de savoir en langue française ou, par extension, par des auteurs de langue française et/ou se plaçant dans une perspective culturelle francophone.
5. Guy P. Buchholtzer, *La côte du Pacifique Nord-Ouest: 1753-1984). Contribution française à la connaissance des langues et sociétés amérindiennes de l'Amérique du Nord* (Chantiers-Amérindia, Paris: 1985). A.E.A. 131 pages.
6. Claude Lévi-Strauss, *Anthropologie structurale* (Paris: Plon, 1958), p. 25.
7. Benjamin Whorf, *Language, Thought and Reality* (New York: 1956) et du même auteur, *Collected Papers on Metalinguistics* (Foreign Service Institute, U.S. Department of State, Washington, D.C., 1952).
8. Dell Hymes, *Foundations in Sociolinguistics: An*

Ethnographic Approach (Philadelphia: University of Pennsylvania Press, 1974).

9. Fernand Braudel, "L'Histoire et les autres sciences humaines" dans *Ecrits sur l'Histoire* (Flammarion: Paris, 1969), et "Histoires et Sciences Sociales: La longue durée" in *Annales E.S.C.* (1958).
10. Voir *Annual Report. Activities of the Provincial Archaeologist Office of British Columbia and Selected Research Reports*, (Government of British Columbia, Heritage Conservation Branch, Victoria, B.C., 1977—présent).
11. Franz Boas, "Part V Handbook of American Indian Languages," *B.A.E.B.*, 40 Part V, (Washington, D.C., 1922), 78-79 (Ed, University Nebraska, 1966).
12. J.W. Powell "Indian Linguistic Families of America North of Mexico," (*B.A.E.* 7 (Washington, D.C., 1891) :7-142 et du même auteur, "Classification of the Languages of the North Pacific Coast," *International Congress of Americanists, Memoirs* (1894): 338-46.
13. Philippe Buache, *Considérations géographiques et physiques sur les nouvelles découvertes au nord de la Grande Mer* (Académie Royale des Sciences: Paris, 1753).
14. M. Bellin, *Remarques sur la carte de l'Amérique septentrionale comprise entre le 28ème et le 72ème degré de latitude, avec une description géographique de ces parties* (Paris: Imprimerie Didot, 1755).
15. Robert de Vaugondy, "Recueil de dix cartes..." dans *Encyclopédie raisonnée des Sciences* 3 (Paris: 1799).
16. Il existe une littérature abondante à ce sujet. Voir en particulier Robin Fisher, *Contacts and Conflicts*:

Indian-European Relations in B.C., 1774-1980 (Vancouver: UBC Press, 1980).

17. Jean-François de Gallaup, Comte de Lapérouse, *Voyage de Lapérouse autour du monde, publié conformément au décret du 22 avril 1791 et rédigé par L.A.Millet-Mureau*, 4 vols. (Imprimerie de la République An 5: Paris, 1797).
18. Benoît Brouillette, *La pénétration du continent américain par les Canadiens français, 1763-1848* (Montréal: Librairie Granger, 1939).
19. Guy P. Buchholtzer, "La connaissance de l'autre: les Francophones et les langues et sociétés amérindiennes du Pacifique Nord-Ouest," *Le Chronographe*, 3, 1-2 (1986): 26-36; Numéro spécial "Le Centenaire de la ville de Vancouver."
20. Marius Barbeau, *Totem Poles* (Ottawa: Musée National de l'homme, 1951-52), 2 vols.
21. Marius Barbeau, "Migrations sibériennes en Amérique," in *Miscellanea Paul Rivet Octogenario Diceta* (Mexico: 1958).
22. Marius Barbeau, *Fameux Peaux-Rouges du Nord-Est et du Nord-Ouest* (Montréal: Lib. Beauchemin, 1966).
23. Marius Barbeau, *Le Rêve de Kamalmouk* (Montréal: Fides, 1948).
24. Claude Lévi-Strauss, "Le geste d'Asdiwal," *Les Temps Modernes*, (1961) et *Annuaire E.P.H.E.*, Section Sciences Religieuses (1958-59).
25. Claude Lévi-Strauss, *La Voie des masques*, 2 vols.

(Paris: Skira, 1975).

26. Marcel Mauss, "De Quelques formes primitives de classement," *Année Sociologique*, 1901-2 (1903): "Essai sur le Don." même série, In *Oeuvres*, (Paris: Ed. de Minuit, 1968).
27. Claude Hagège, "Le Comox Lhaamen de Colombie-Britannique" *Amérindia*, Spécial no. 2, (1978-79): p. 187.
28. Guy P. Buchholtzer, "Quelques applications récentes de l'informatique à la recherche dans le domaine amérindien," *Amérindia*, 8: 217-222, (1983).
29. RP. Le Jeune, *The Wawa Shorthand Instructor* (Kamloops: 1894).
30. A.G. Morice, O.M.I., *Au pays de l'Ours Noir: Chez les sauvages de la Colombie-Britannique* (Paris: 1897) et *Croquis anthropologiques* (Winnipeg: 1934).
31. Guy P. Buchholtzer, "Les missionnaires et les langues amérindiennes de la côte du Pacifique Nord-Ouest," *Amérindia*, "Histoire de la linguistique amérindienne en France," Spécial no. 6 (1984): 227-251).